

RAPPORT ANNUEL 2023



TABLE DES MATIÈRES



02

LETTRE À NOS ACTIONNAIRES

04

CHIFFRES CLÉS 2023

06

NOTRE OBJECTIF MONDIAL



07

QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS PRODUISONS

10

NOTRE CIRCUIT D'ACCÈS AU MARCHÉ

11

NOTRE EMPREINTE DIVERSIFIÉE



12

2023 EN REVUE

21

NOTRE STRATÉGIE

- MENER ET DÉVELOPPER LA CATÉGORIE 25
- DIGITALISER ET MONÉTISER 31
- NOTRE ÉCOSYSTÈME 31
- OPTIMISER NOS ACTIVITÉS 34

37

NOTRE IMPACT AU SEIN DE NOS COMMUNAUTÉS



50

RAPPORT FINANCIER

164

DÉCLARATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

197

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE



**CE RAPPORT EST INTERACTIF :
LORSQUE VOUS APERCEVEZ
CETTE ICÔNE, CLIQUEZ DESSUS
POUR EN SAVOIR PLUS.**

» LETTRE À NOS ACTIONNAIRES

Créer un avenir avec plus de célébrations

Notre entreprise a réalisé une nouvelle année de croissance rentable constante, avec une hausse de l'EBITDA de 7.0%, en accord avec notre ambition de croissance à moyen terme et nos perspectives pour l'année. Si notre plein potentiel de croissance a été restreint par la performance de notre activité aux États-Unis, nous sommes restés fidèles à notre raison d'être et parfaitement concentrés sur l'exécution de notre stratégie.

Nous avons fait des choix disciplinés en matière de gestion des produits et d'affectation des ressources, réalisant une croissance généralisée, avec des hausses du chiffre d'affaires et des bénéfices dans quatre de nos cinq régions opérationnelles. Nos résultats témoignent de la force de la catégorie bière, de la résilience de notre entreprise et de nos collaborateurs, de la mise en œuvre constante de nos vecteurs de croissance répliquables et de notre engagement indéfectible à investir pour la croissance à long terme et la création de valeur.

Comme toute année, celle-ci a été marquée par des succès à célébrer et des défis riches en enseignements. Nous tirons profit de ces enseignements et avançons dans une position plus forte pour réaliser notre plein potentiel de croissance.

Assurer une croissance constante et rentable

Notre chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 7.8% durant l'EX23, avec une croissance des produits sur plus de 85% de nos marchés, stimulée par une augmentation des produits par hl de 9.9% résultant d'actions de tarification, de la premiumisation constante et d'autres initiatives de gestion des produits. Les volumes ont régressé de 1.7%, la croissance dans bon nombre de nos marchés émergents et en développement ayant été atténuée essentiellement par la performance aux États-Unis et par la faiblesse du secteur en Europe.

L'EBITDA a augmenté de 7.0%, la croissance de notre chiffre d'affaires ayant été partiellement atténuée par l'impact négatif prévu des devises et du prix des produits de base, et par la hausse des investissements en ventes et marketing. Le BPA sous-jacent était de 3.05 USD, ce qui représente une hausse de 0.02 USD par action par rapport à l'EX22.

Progression de nos priorités stratégiques

Mener et développer la catégorie

Nous restons concentrés sur la mise en œuvre cohérente de nos cinq leviers d'expansion de catégorie éprouvés et répliquables. Durant l'EX23, les catégories bière et Beyond beer ont continué de remporter des parts d'alcool par volume au niveau mondial, grâce à des gains en Amérique du Sud et en Chine, selon Euromonitor.

Nous avons concentré nos investissements sur les méga-marques de notre portefeuille qui stimulent la majorité de notre croissance et sur les méga-plateformes mondiales que les consommateurs adorent et qui rassemblent les gens. Notre portefeuille de marques est inégalé, avec 7 des 10 marques de bière les plus prestigieuses au monde, selon Kantar BrandZ, et 20 marques de bière emblématiques rapportant des milliards de dollars de produits. L'association de nos marques emblématiques à des méga-plateformes, comme les Jeux olympiques, la Coupe du monde de la FIFA™, la Copa America, la NFL, l'UFC, la NBA, Lollapalooza et Tomorrowland nous place dans une position unique pour mener et développer la catégorie.

La pertinence, l'authenticité et la créativité efficace de notre travail de marketing continuent d'être reconnues. Au Cannes Lions International Festival of Creativity 2023, des campagnes et des marques de l'ensemble de nos 5 régions opérationnelles ont été récompensées, et nous avons eu l'honneur d'être nommés Creative Marketer of the Year pour la deuxième année consécutive.

• **Participation à la catégorie** : Durant l'EX23, le pourcentage de consommateurs effectuant des



En 2023, les forces fondamentales de notre entreprise ont stimulé une nouvelle année de croissance rentable, dans un contexte présentant certains défis. L'association de notre échelle mondiale, de notre empreinte diversifiée, de nos marques en tête du secteur et de notre rentabilité supérieure constitue une plateforme puissante pour stimuler la croissance. Nos collaborateurs sont très dévoués et ont déployé des efforts acharnés cette année pour mettre en œuvre notre stratégie et enregistrer de solides résultats tout en soutenant nos partenaires et communautés. Le Conseil d'administration et l'équipe de direction continuent de se consacrer à la génération de valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes et à la réalisation de notre objectif de créer un avenir avec plus de célébrations.

Marty Barrington

achats dans notre portefeuille de marques a augmenté ou est resté stable sur la majorité de nos marchés, selon nos estimations. Nos innovations en matière de marques, d'emballages et de boissons ont entraîné une hausse de participation des consommateurs féminins sur les marchés clés en Afrique, en Amérique latine et en Europe, et des nouveaux consommateurs ayant atteint l'âge légal aux États-Unis et au Canada.

• **Supériorité core** : Notre portefeuille mainstream a réalisé une hausse des produits à un chiffre dans le haut de la fourchette durant l'EX23, avec une hausse à deux chiffres sur des marchés tels que l'Afrique du Sud, la Colombie et la République dominicaine. Nos marques mainstream ont gagné ou maintenu leur part de segment sur la majorité de nos marchés clés, selon nos estimations.

• **Développement des occasions** : Notre portefeuille mondial de bières sans alcool a continué à se surpasser, enregistrant une hausse des produits de près de 20% au cours de l'EX23, notre performance ayant été tirée par Budweiser Zero et Corona Cero. Nos produits numériques direct-to-consumer nous ont permis de développer des insights consommateurs approfondis et de nouvelles occasions de consommation, telles que les Corona Sunset Hours, les Brahma Soccer Wednesdays et une hausse de la consommation à domicile de packs de bouteilles en verre consignées.

- Premiumisation** : Notre portefeuille de bières above core a généré une hausse des produits d'un peu plus de 10% durant l'EX23, nos marques premium et super premium gagnant des parts de segment dans plusieurs marchés clés dont l'Afrique du Sud, le Mexique et le Brésil, selon nos estimations. Nos méga-marques mondiales ont généré une hausse des produits de 18.2% en dehors de leurs marchés domestiques, Corona en tête (22.1%). Budweiser a réalisé une hausse des produits de 17.1%, avec une croissance généralisée sur plus de 25 marchés ; Stella Artois a enregistré une croissance de 18.8% et Michelob Ultra une croissance de 7.5 %.
- Beyond Beer** : Au cours de l'EX23, nos activités Beyond Beer ont généré environ 1.5 milliard d'USD de produits et ont enregistré une hausse à un chiffre dans la moyenne de la fourchette, la croissance mondiale ayant été partiellement atténuée par la performance des seltzer à base de malt aux États-Unis. La croissance a été principalement stimulée par Brutal Fruit et Flying Fish en Afrique, notre portefeuille de boissons spiritueuses prêtes à boire aux États-Unis et Beats au Brésil, qui ont tous enregistré une hausse à deux chiffres des produits.

Digitaliser et monétiser notre écosystème

La transformation numérique de notre route-to-consumer est une évolution fondamentale dans la manière dont nous faisons des affaires et servons nos clients. Nos plateformes numériques nous permettent d'augmenter la distribution de nos marques, de réduire notre coût de service et d'améliorer notre relation avec les clients et les consommateurs. C'est un avantage compétitif clé et nous continuons d'explorer de nouvelles façons de monétiser nos atouts numériques et physiques pour créer des flux de produits rentables supplémentaires.

- Digitaliser nos relations avec nos plus de six millions de clients dans le monde** : Au 31 décembre 2023, BEES était opérationnelle sur 26 marchés, environ 70% de nos produits du 4T23 ayant été générés à travers les plateformes numériques B2B. Au cours de l'EX23, BEES a atteint 3.7 millions d'utilisateurs actifs mensuels et réalisé 39.8 milliards d'USD en valeur brute des marchandises, soit une croissance de 27% par rapport à l'EX22.

BEES Marketplace était opérationnelle sur 15 marchés, et parmi les consommateurs de BEES, 67% sont également acheteurs marketplace. Marketplace a généré environ 1.5 milliards d'USD en valeur brute des marchandises provenant des ventes de produits tiers cette année, soit une croissance de 52% par rapport à l'EX22.

- Se placer en tête des solutions DTC** : Notre écosystème omni-canal direct-to-consumer (DTC) de produits numériques et physiques a généré des produits d'environ 1.5 milliard d'USD cette année. Nos méga-marques DTC, Ze Delivery, TaDa et PerfectDraft sont disponibles sur 21 marchés, ont honoré plus de 69 millions de commandes en ligne et ont généré plus de 550 millions d'USD de produits au cours de l'EX22, soit une croissance de 15% par rapport à l'EX22.
- Dégager de la valeur de notre écosystème** : Nous continuons d'explorer des opportunités de générer des flux de produits extensibles incrimentiels pour notre entreprise à travers EverGrain, notre société d'ingrédients à base d'orge surcyclé, et Biobrew, notre entreprise de fermentation de précision.

Optimiser nos activités

- Maximiser la création de valeur** : Notre objectif visant à maximiser la création de valeur à long terme repose sur les trois domaines que nous ciblons : affectation optimisée des ressources, solide gestion des risques et structure de capital efficace. Notre culture de discipline financière au quotidien nous permet d'optimiser l'affectation des ressources et d'investir pour la croissance. Durant l'EX23, nous avons investi 11.6 milliard d'USD en dépenses d'investissement ainsi qu'en ventes et marketing tout en générant une trésorerie disponible d'environ 8.8 milliards d'USD, soit une hausse de 0.3 milliard d'USD par rapport à l'EX22.

Nous avons continué notre processus de désendettement, en réduisant la dette brute de 1.8 milliard d'USD pour atteindre 78.1 milliards d'USD, ce qui donne un ratio endettement net/EBITDA de 3.38x au 31 décembre 2023. Notre solide gestion des risques a été reconnue cette année par Moody, qui a revu notre note de crédit à la hausse (de Baa1 à A3), et par S&P, qui a fait de même (de BBB+ à A-).

Par conséquent, nous profitons d'une flexibilité supplémentaire dans nos choix d'affectation du capital. Le Conseil d'administration d'AB InBev a proposé un dividende pour l'exercice de 0.82 EUR par action, une hausse de 9% par rapport à l'EX22. En outre, le 23 février 2024, nous avons finalisé près de 90% de notre programme de rachat d'actions d'un milliard d'USD, que nous avons annoncé le 31 octobre 2023.

- Promouvoir nos priorités de développement durable** : Au cours de l'EX23, nous avons continué à progresser dans la réalisation de nos ambitieux objectifs de développement durable 2025. Notre volume d'électricité renouvelable contractuelle s'élève à un équivalent de 100%, dont 73.6% est opérationnelle. Depuis 2017, nous avons réduit

nos émissions absolues de Scope 1 et 2 de 44% et l'intensité des émissions de Scope 1, 2 et 3 de 24.2%. Au niveau de l'agriculture durable, 95% de nos producteurs directs répondaient au critère « qualifiés », 92% étaient « connectés » et 86% étaient « indépendants financièrement ». En matière de gestion de l'eau, nous investissons dans des efforts de restauration et de conservation sur 100% de nos sites dans des zones très sensibles, avec une amélioration déjà perceptible au niveau de la santé des bassins versants sur 56% des sites visés par notre objectif pour 2025. Au niveau de l'économie circulaire appliquée aux emballages, 77.5% de nos produits étaient conditionnés dans des emballages à contenu consigné ou fabriqués à base de matériaux majoritairement recyclés. Nous réalisons également des avancées concernant notre ambition d'atteindre le « net zéro » d'ici 2040, avec 36 projets « lighthouse » mis en œuvre de par le monde en 2023.

En reconnaissance de notre leadership en termes de transparence des entreprises et de notre performance dans les domaines du changement climatique et de la sécurité de l'eau, CDP nous a attribué un score double A.

Nous nous engageons en faveur de la consommation réfléchie et de l'amélioration des habitudes de modération à travers le monde. Nous avons investi 900 millions d'USD dans le marketing des normes sociales depuis 2016 et sommes en bonne voie d'atteindre notre objectif d'un milliard d'USD d'ici 2025. Nous avons également entrepris la plus grande initiative d'étiquetage informatif volontaire, 100% de nos étiquettes affichant désormais des symboles de consommation réfléchie et des messages incitant à la modération sur 26 marchés.

➔ [POUR PLUS DE DÉTAILS, VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER À NOS DÉCLARATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS NOTRE RAPPORT ANNUEL 2023. ICI.](#)

À l'avenir

En faisant le point sur 2023, nous constatons que même si notre plein potentiel était restreint, les atouts fondamentaux de notre entreprise ont stimulé une nouvelle année de croissance rentable et constante. La bière est une catégorie vaste, rentable et en croissance, qui gagne des parts de marché d'alcool au niveau mondial et dispose d'une marge significative de premiumisation. Notre empreinte diversifiée, notre échelle mondiale, ainsi que notre écosystème inégalé nous placent dans une position unique pour mener et développer la catégorie. Nous disposons de vecteurs de croissance répliquables, tels qu'un portefeuille de



méga-marques que les consommateurs apprécient, des produits numériques qui débloquent de la valeur et un modèle d'expansion de catégorie qui stimule la croissance interne. Notre activité assure une rentabilité et une génération de trésorerie supérieures et notre cadre dynamique d'affectation de capital nous offre de la flexibilité pour maximiser la création de valeur. La résilience, l'engagement implacable et la profonde culture d'ownership de nos collaborateurs sont véritablement indéfectibles, et nous remercions tous nos collègues de par le monde pour leur travail acharné et leur dévouement.

À l'horizon 2024, notre raison d'être en tant qu'entreprise reste plus pertinente que jamais. Guidés par notre stratégie et notre focalisation sur le client et le consommateur, nous sommes boostés par les opportunités qui s'annoncent de renforcer la catégorie par le biais de nos méga-marques et plateformes. Nous sommes convaincus du potentiel de la catégorie bière, des fondements de notre entreprise et de nos collaborateurs, et de notre capacité à générer de la valeur supérieure à long terme et à créer un avenir avec plus de célébrations.

Marty Barrington
Chairman of the Board

Michel Doukeris
Chief Executive Officer

» CHIFFRES CLÉS 2023

PERFORMANCE

59.4 milliards d'USD produits

505.90 millions d'hl volumes de bière

20.0 milliards d'USD EBITDA

7.0% la croissance interne de l'EBITDA

3.05 USD BPA sous-jacent

IMPLANTATIONS

172 brasseries majeures

~50 pays dans lesquels nous opérons

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE

~70% des produits mondiaux sont générés par des canaux numériques

39.8 milliards d'USD

de valeur brute des marchandises générés grâce à BEES

RÉCOMPENSES DES MARQUES

308 récompenses obtenues pour nos bières en 2023 aux grands concours internationaux

150+ médailles aux 2023 World Beer Awards, avec sept bières récompensées du statut « World's Best »

7 des 10 marques de bière les plus prestigieuses au monde brassées par nos soins

INNOVATION

~6 milliards d'USD de produits générés grâce à nos innovations

RÉCOMPENSES DE MARKETING

48 Cannes Lions awards, y compris « Creative Marketer of the Year » pour la deuxième année consécutive

22 ARGENT

10 OR

16 BRONZE

CREATIVE MARKETER OF THE YEAR



DÉVELOPPEMENT DURABLE

17.9%

d'amélioration en matière de consommation d'eau depuis 2017

24.2%

de réduction des émissions de scope 1, 2 et 3 par hectolitre produit depuis 2017

44.0%

de réduction des émissions absolues de scope 1 et 2 depuis 2017

100%

d'électricité renouvelable contractuelle

*472 millions d'USD du montant total ont été validés par un auditeur externe indépendant. L'investissement restant est en cours d'évaluation. L'investissement total peut potentiellement changer en fonction des résultats du processus d'assurance externe.

Ces chiffres clés en matière de durabilité sont soumis aux mêmes mises en garde que celles énoncées dans la divulgation complète de nos déclarations en matière de durabilité. Pour plus d'informations, consultez la divulgation complète de nos déclarations en matière de durabilité à la page 158.

CONSOMMATION RÉFLÉCHIE

900 millions d'USD

d'investissement dans le marketing des normes sociales depuis 2016*

54%

de notre portefeuille ont un degré d'alcool de 4.5% ou moins

Mise en œuvre

de la plus grande initiative volontaire d'étiquetage de produits alcoolisés

en plaçant des symboles de consommation réfléchie et des conseils concrets sur les étiquettes de toutes nos bières dans 26 pays où l'étiquetage obligatoire n'est pas requis

SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

~6.5 millions

de canettes d'eau potable d'urgence ont été distribuées aux personnes dans le besoin

COLLABORATEURS

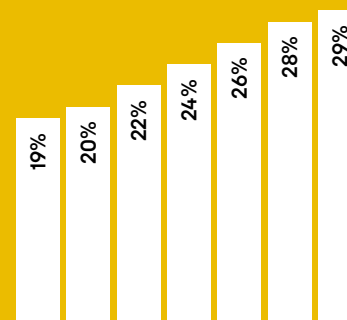
155 000

collègues

135

nationalités représentées

Femmes occupant un poste de haute direction



2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023

Pourcentage de femmes occupant un poste de direction dans notre entreprise





NOTRE OBJECTIF MONDIAL

Nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations.

AB InBev rêve toujours en grand. C'est notre culture, notre héritage et notre avenir. Nous offrons des opportunités à nos collaborateurs, soutenons nos voisins et avons un impact significatif dans le monde. Nous créons un avenir que chacun peut célébrer et partager. Un avenir avec plus de célébrations.



QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS PRODUISONS

Nos 10 principes guident la manière dont nous faisons des affaires.

Notre culture d'ownership définit qui nous sommes et ce que nous faisons. C'est la raison pour laquelle nous formons des équipes fortes et nous nous soutenons mutuellement. Ensemble, nous atteignons d'excellents résultats.

Nos 10 principes façonnent notre prise de décisions et guident nos activités. Ils sont le fondement de notre culture et s'harmonisent étroitement avec l'objectif et la stratégie de notre entreprise :



Nous sommes des propriétaires qui...

- 01** **Rêvent** en grand
- 02** **Montrent** l'exemple et prennent leurs responsabilités
- 03** **Attirent et font progresser** des collaborateurs performants
- 04** **Développent** des marques adorées par les consommateurs
- 05** **Évoluent** en même temps que les consommateurs et les communautés
- 06** **Privilégient** les solutions simples et évolutives
- 07** **Gèrent** les coûts avec rigueur
- 08** **Réfléchissent** à long terme
- 09** **Visent** des résultats supérieurs
- 10** **Ne prennent jamais** de raccourcis

→ [EN SAVOIR PLUS SUR NOS 10 PRINCIPES DE BRASSAGE](#)

Notre passion pour la bière est au cœur de tout ce que nous faisons.

Nous sommes fiers de la qualité de nos marques. Nos produits de qualité supérieure et notre connaissance approfondie de nos consommateurs, y compris de leurs besoins et de leurs occasions de consommation uniques, nous permettent de créer un avenir avec plus de célébrations.

Notre passion pour la bière met l'accent sur trois éléments.

Qualité

Notre culture de la qualité commence par l'approvisionnement en ingrédients de la plus haute qualité dans les communautés où nous opérons. Des recettes innovantes et l'amélioration continue de nos matières premières aident à renforcer les processus de production locaux, à soutenir les agriculteurs et à contribuer à l'amélioration des communautés. Notre passion se traduit par des bières très savoureuses. Lors des 2023 World Beer Awards, nos bières ont remporté plus de 150 médailles et sept d'entre elles ont été récompensées du statut « World's Best ».

Innovation

Grâce à nos plateformes numériques en tête du secteur, à nos laboratoires de recherche, à nos centres technologiques et à nos catalyseurs, nous recueillons des informations sans précédent concernant les besoins de nos consommateurs et clients pour engendrer plus d'innovations, plus d'occasions et plus de valeurs pour toutes nos parties prenantes. Cette année, nous avons étoffé notre portefeuille de bières **sans alcool** de 30%, offrant encore plus d'occasions de célébrations à encore plus de personnes. En collaboration avec la National Agrarian University – La Molina, nous développons le premier orge brassicole péruvien pour les agriculteurs et brasseurs du Pérou.

Consommateurs

Nous distillons notre passion pour la bière à travers nos relations avec nos plus de 2 milliards de consommateurs. Nous déployons au quotidien des efforts acharnés pour gagner la préférence du consommateur, ce qui nous permet d'occuper la première place sur 28 marchés au niveau mondial. Par exemple, **Michelob Ultra** est devenue la première bière partenaire mondiale de la National Basketball



Association (NBA), faisant vivre des expériences joyeuses aux supporteurs de basketball à travers le monde. **Stella Artois** a donné aux consommateurs des raisons supplémentaires de se réunir pour partager un repas ensemble grâce à notre campagne « Let's Do Dinner ».

La durabilité est un élément clé de notre chaîne de valeur.

Nous continuons de réaliser des avancées dans **nos objectifs de développement durable 2025 sur quatre piliers essentiels : l'eau, l'agriculture, le climat et les emballages.**

En tant que premier brasseur mondial, nous poursuivons notre quête d'innovation et de partenariats pour renforcer notre résilience et créer une prospérité partagée pour l'ensemble de notre chaîne de valeur et nos communautés.

➔ [EN SAVOIR PLUS SUR NOS OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023 ET NOS PROGRÈS À CET ÉGARD](#)



Promouvoir la modération et la consommation réfléchie

La création d'un avenir avec plus de célébrations implique également d'encourager la **consommation réfléchie** et la modération. En nous mobilisant avec les détaillants et partenaires, nous nous engageons à promouvoir la modération et à aider les consommateurs à faire des choix sûrs et sains lors de leurs moments de célébrations.

➔ [EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE CONSOMMATION RÉFLÉCHIE ET DE PROMOTION DE LA MODÉRATION](#)

Transformation numérique

Nous avons transformé et **numérisé chaque point de contact de notre circuit d'accès au marché**. Environ 70% de nos produits nets mondiaux annuels sont désormais générés via des canaux numériques.

Notre plateforme mondiale B2B **BEES** nous permet de vendre davantage, de manière plus rentable et d'améliorer nos relations avec nos clients. **BEES** fournit non seulement aux clients une expérience personnalisée en permanence, mais renforce également, grâce à sa gamme de produits, le rôle de nos équipes de vente, de livraison, du service clientèle et du centre d'appels. En outre, notre activité **Direct-To-Consumer (DTC)** nous aide à développer et à tirer profit d'**informations plus approfondies sur les consommateurs**, ce qui nous aide à stimuler la croissance de la catégorie en développant les occasions, en premiumisant la catégorie et en augmentant la participation à la catégorie.



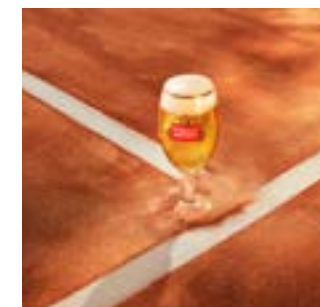
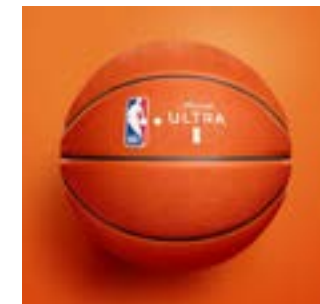
Aller à la rencontre des consommateurs : sur le terrain, sur le court de tennis ou dans le stade

La bière et le sport sont meilleurs ensemble.

La bière est la boisson de la modération et du choix. C'est pourquoi nous nous associons avec les principales organisations sportives professionnelles au niveau mondial pour favoriser la connexion, la modération et la célébration, afin que les amateurs de sport puissent partager leur passion pour le sport autour d'une boisson festive lors des plus grands événements sportifs du monde.

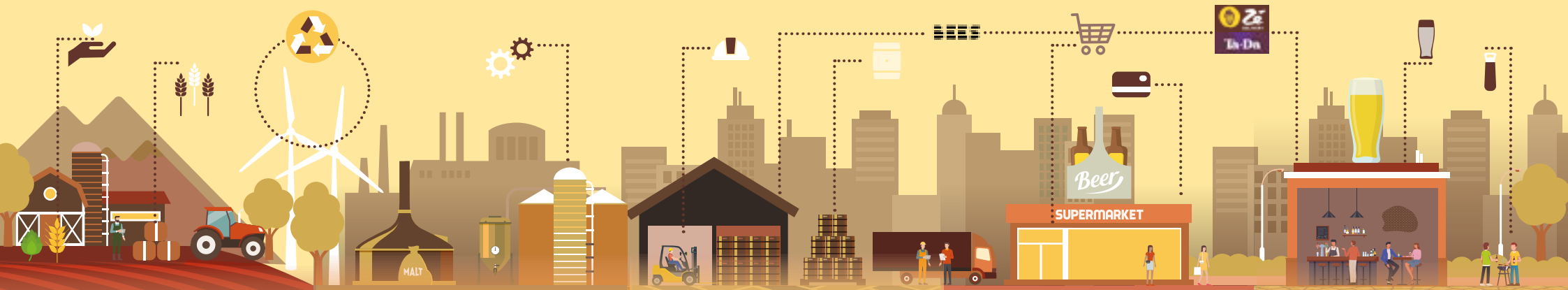
Stella Artois a retrouvé **Wimbledon** en tant que bière partenaire officielle, dans le cadre d'un accord pluriannuel avec le All-England Lawn Tennis Club, afin d'offrir aux consommateurs une expérience de bière premium.

Cette année, Michelob ULTRA a annoncé une expansion mondiale de son partenariat avec la **National Basketball Association (NBA)** et a renouvelé son partenariat avec CONMEBOL, l'organe directeur du football sud-américain, en tant que **bière partenaire mondiale officielle de la Copa América USA 2024™**, en s'associant à Lionel Messi, champion de la CONMEBOL Copa América et icône mondiale du football. En outre, la marque est désormais la bière partenaire officielle nord-américaine de l'équipe Williams Racing en **Formule 1 (F1)**. Bud Light est devenu le partenaire exclusif de l'**Ultimate Fighting Championship (UFC)**, a renouvelé son partenariat de longue date avec la **National Football League (NFL)** et a soutenu le football universitaire américain par le biais d'un **Backyard Tour** national, avec des canettes en édition limitée, des festivités d'avant-match et une sensibilisation accrue à la prévention de la conduite sous influence. En outre, Michelob ULTRA est devenu le premier sponsor du **Women's Sports Network**, une chaîne de streaming en continu dédiée au sport féminin. AB InBev a sponsorisé le **Superbowl** en 2023 avec une publicité de 2,5 minutes pour Budweiser, Bud Light et Michelob ULTRA.



» NOTRE CIRCUIT D'ACCÈS AU MARCHÉ

Notre chaîne de valeur commence par les meilleurs ingrédients que nous puissions cultiver, se poursuit dans nos brasseries et chez nos producteurs, passe ensuite par nos clients via nos distributeurs avant de créer plus de célébrations pour les consommateurs à plus d'occasions.



Agriculteurs

Nos agriculteurs sont responsables de l'approvisionnement en ingrédients simples pour fabriquer nos produits. C'est pourquoi nous investissons dans la recherche, les services de conseils en culture et la technologie. Grâce à notre collaboration mutuelle, nous améliorons sans cesse nos produits de qualité supérieure, mais aussi la durabilité qui régit notre façon de cultiver, de soutenir les agriculteurs et de créer de meilleures communautés.

→ [En savoir plus sur la manière dont nous soutenons l'autonomisation de nos agriculteurs.](#)

Brasseries & producteurs

Nos 173 brasseries, fermes de houblon et sites de maltage d'orge examinent en permanence tous les aspects de nos processus pour améliorer la qualité de nos produits, utiliser des matériaux durables si possible et concevoir des emballages plus responsables, tout en cherchant des moyens d'améliorer nos fermes, de soutenir nos agriculteurs et de développer des communautés plus robustes.

1. Source : Oxford Economics

Distributeurs

Le secteur brassicole a fourni ~23 millions d'emplois parmi les distributeurs, les détaillants et les travailleurs de l'horeca, leurs chaînes d'approvisionnement et l'économie de la consommation en 2019¹ Nos distributeurs assurent un transport sûr et efficace de nos produits depuis nos brasseries jusqu'aux clients. Nous recherchons toujours de meilleurs moyens de promouvoir la sécurité de nos collaborateurs – et des autres usagers de la route. Nous nous rapprochons de nos clients de manière numérique pour leur offrir une expérience d'achat améliorée, tandis que les représentants de commerce, les livreurs et les collaborateurs du service clientèle bénéficient des outils numériques qui leur permettent d'offrir un meilleur service à leurs clients et de stimuler la croissance.

Clients

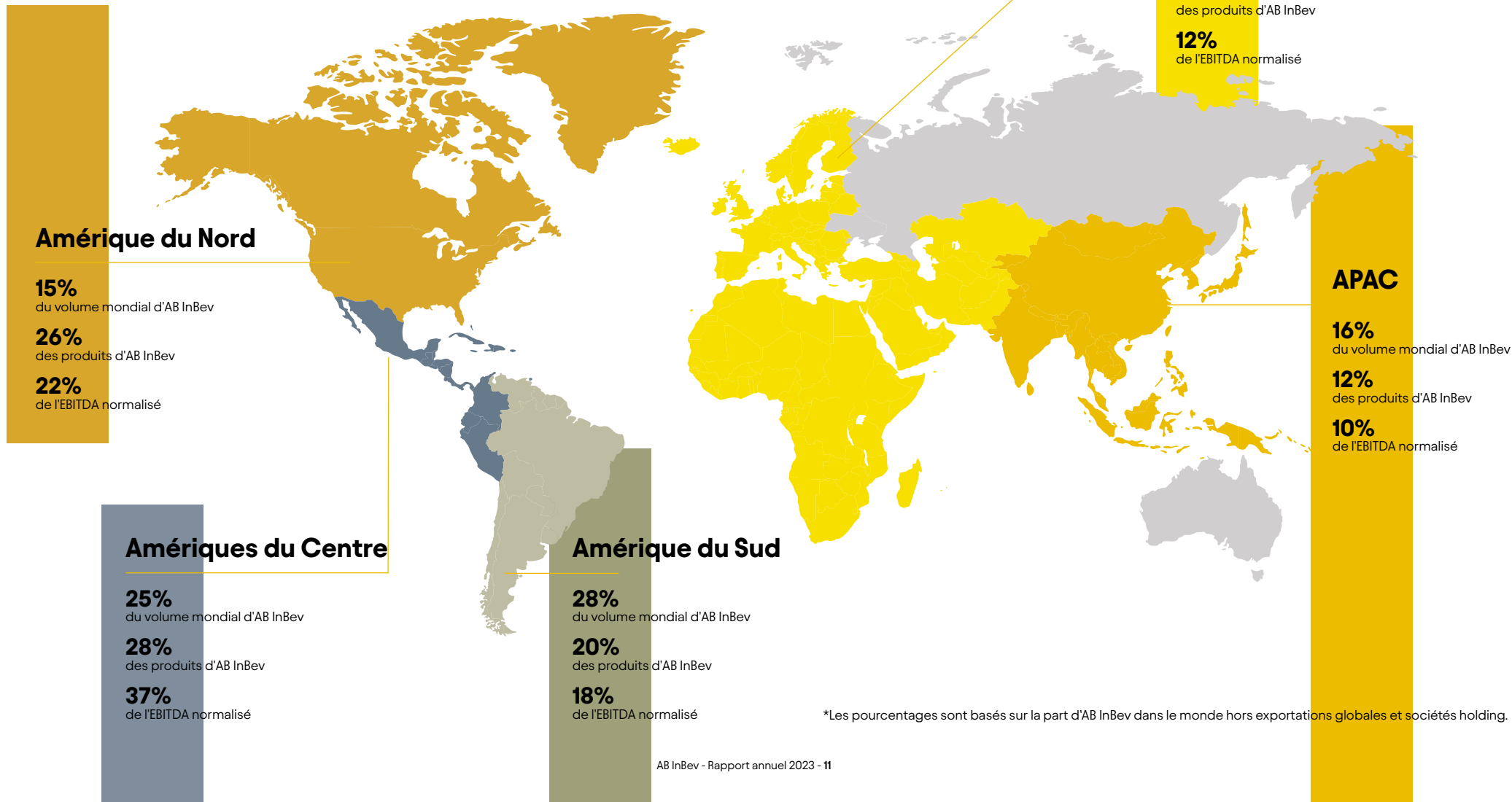
Nous nous associons avec des détaillants, propriétaires de bar et grossistes dévoués pour acheminer de manière responsable nos bières jusqu'aux consommateurs, tout en soutenant la croissance des activités de nos clients. Nous fournissons à nos clients les outils numériques et financiers nécessaires à la croissance de leur activité et poursuivons le déploiement de nos marques dans les canaux de la consommation hors domicile et de la grande distribution.

Consommateurs

Nous brassons d'excellentes bières que nos consommateurs apprécient. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie et de créer plus d'occasions – avec plus de célébrations. Nous voulons nous rapprocher de nos consommateurs en leur offrant des expériences de marque significatives, tout en promouvant la modération et la consommation réfléchie d'alcool.

» NOTRE EMPREINTE DIVERSIFIÉE

Notre empreinte géographique diversifiée s'étale sur près de 50 pays. Notre portefeuille diversifié composé de plus de 500 marques de bières représente 1 bière vendue sur 4 au niveau mondial.



*Les pourcentages sont basés sur la part d'AB InBev dans le monde hors exportations globales et sociétés holding.

2023 EN REVUE



» FAITS MARQUANTS MONDIAUX

JAN



> En Colombie, Bavaria a annoncé un investissement d'environ 413 millions d'USD dans une nouvelle brasserie. La nouvelle infrastructure produira les **marques Águila, Poker et Club Colombia**. Elle devrait générer 350 emplois directs et plus de 7 000 emplois indirects.

> Nous avons renouvelé notre **partenariat avec la National Football League (NFL)** aux États-Unis, qui comprend la diffusion de 3 minutes de publicité pour Bud Light, Michelob ULTRA et Busch Light. Une publicité supplémentaire de 30 secondes avec Budweiser était diffusée dans certaines régions ciblées.



> Le GITEC, notre Global Innovation and Technology Center situé à Louvain en Belgique, a été récompensé de plusieurs **PAC Global Awards** pour ses emballages durables/innovants.

FÉV

En 2023, voici comment nous avons poursuivi notre ambition de rêver en grand pour **mener et développer la catégorie, digitaliser et monétiser notre écosystème, et optimiser nos activités** – en vue de créer un avenir avec plus de célébrations.



> **Les équipes Europe et South African Breweries d'AB InBev ont uni leurs forces** pour participer à la **première visite d'État belge du roi Philippe et de la reine Mathilde en Afrique du Sud**. SAB a également été récompensé pour sa contribution à la croissance économique de l'Afrique du Sud et pour son soutien à la culture brassicole belge unique.

MAR

> **TaDa Delivery**, la première plateforme numérique mondiale direct-to-consumer (DTC) d'AB InBev, a célébré son premier anniversaire. L'application, conçue pour la livraison de boissons fraîches en 30 minutes maximum, dispose actuellement de plus de 5 000 livreurs sur ses 12 marchés actifs en Amérique latine et en Afrique du Sud.

• En tant que marque née sur la plage, Corona a démarré le **Corona Sunsets Festival World Tour 2023** en Afrique du Sud, suivi d'autres événements dans 11 pays à travers le monde. Ces festivals proposaient des divertissements locaux, de la nourriture à base de produits naturels, des ateliers créatifs, des performances artistiques et un concert au coucher du soleil.



AVR

MAI



- > En collaboration avec **Together for Safer Roads (TSR)**, une coalition entre AB InBev et des entreprises privées partenaires axée sur la mise en place de partenariats multisectoriels pour améliorer la sécurité des parcs de camions, nous avons mis en œuvre **Truck of the Future**, un système de détection des usagers de la route offrant une vue à 360 degrés autour du véhicule et partageant un feed-back en temps réel sur les risques imminents, ce qui permet aux propriétaires de parcs de comprendre le degré de vision de leurs conducteurs.
- > Au Brésil, Ambev a lancé le conditionnement en canettes pour la bière non pasteurisée **Chopp Brahma** qui n'était auparavant disponible qu'en fûts. Cette innovation prolonge la durée de conservation de la bière et étend la portée de cette bière populaire à d'autres consommateurs.

JUIN



- > AB InBev est entré dans l'histoire en **remportant pour la première fois le Creative Marketer of the Year aux Cannes Lions pour la deuxième année consécutive**. C'est la première fois, en 70 ans d'histoire du festival, qu'une entreprise est élue à ce titre deux années de suite.
- > En l'honneur de la **Journée mondiale des océans 2023**, Corona a annoncé un nouveau partenariat avec 4ocean. L'initiative conjointe « **River of Change** » vise à éliminer près d'une demi-tonne de plastique du fleuve Rio Motagua au Guatemala, l'un des plus pollués d'Amérique centrale.
- > Nous avons annoncé un parrainage pluriannuel de Stella Artois en tant que bière partenaire officielle des championnats de **Wimbledon**. Michelob Ultra a prolongé notre partenariat avec la **National Basketball Association (NBA)** pour faire de Michelob Ultra la bière partenaire mondiale officielle et exclusive de la NBA, de la Women's National Basketball Association (WNBA), et de toutes les filiales de la NBA.



- > Nous avons entamé un nouveau programme d'amélioration de nos sites, impliquant un **investissement de 22.5 millions d'USD dans notre brasserie de Houston**. Cette vague de financement s'appuie sur le succès d'un programme de dépenses d'investissement de 2021, qui comprenait 1 milliard d'USD sur deux ans.
- > Nous avons lancé **Growing Retailers Innovatively Together (GRIT)**, un programme de formation et de développement des détaillants, sur les marchés africains pour offrir davantage de soutien à 701 propriétaires de bars et détaillants, dont 57.5% sont des femmes. Les programmes GRIT ont été déployés au Botswana, en Ouganda, en Tanzanie, au Mozambique, en Zambie et au Ghana.
- > Les lauréats de notre campagne de marketing des normes sociales de 2023, Club Colombia et Budweiser Zero, ont développé des programmes créatifs conçus pour soutenir les initiatives de consommation réfléchie. Nos deux campagnes les plus efficaces, « **Act Well** » et « **Budweiser Zero : The Official Beer of Your Cut-off Time** » ont tiré profit du pouvoir de l'influence des célébrités et des célébrations sportives pour promouvoir la consommation responsable.

JUIL

- > Nous avons été classés 1^{er} dans la catégorie des produits et services pour les consommateurs et 10^e au classement des « **Meilleurs lieux de travail pour les innovateurs 2023** » de Fast Company pour notre soutien continu aux petits et moyens détaillants par le biais de notre plateforme numérique BEES.
- > Nous avons prolongé notre partenariat de près de 40 ans avec la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) en tant que **sponsor brassicole officiel de la Coupe du monde féminine de la FIFA 2023™ et de la Coupe du monde de la FIFA 2026™**.

AOÛT



SEPT



- > Nous avons investi **300 millions d'USD dans un site de traitement mexicain** de maïs produit localement. Ce projet devrait générer plus de 1 000 emplois et profiter à 20 000 agriculteurs mexicains.
- > Notre **Capital Markets Day** a réuni des investisseurs des quatre coins du monde pour aborder notre stratégie d'entreprise et les progrès réalisés cette année. Cet événement s'est tenu à Mexico City, l'un de nos marchés émergents qui enregistre la croissance la plus rapide. Nous avons présenté notre concept de création de valeur, notre formule pour générer une valeur supérieure pour nos actionnaires : nous opérons au sein d'une catégorie étendue et en croissance, dans laquelle nous profitons d'avantages compétitifs uniques, et nous accélérons la croissance interne en déployant nos boîtes à outils répliquables qui génèrent une rentabilité supérieure.
- > Lors de l'**Assemblée générale des Nations Unies (ONU)**, nous avons réitéré notre engagement à contribuer aux objectifs de développement durable de l'ONU, y compris dans le cadre de notre partenariat avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

- > En novembre, nous avons célébré le centenaire de la **brasserie De Hoorn à Leuven, en Belgique**, où la toute première **Stella Artois** a été brassée en 1926. Pour saluer cet important anniversaire, nous avons lancé des canettes vintage en édition limitée, inspirées de l'emballage original de Stella Artois.



NOV

OCT



- > Nous avons célébré **deux des plus importants festivals de la bière au monde** avec nos marques Spaten et Löwenbräu, à savoir l'Oktoberfest, à Munich (Allemagne) et à Blumenau (Brésil).
- > Nous avons introduit un emballage en carton durable « **Shipping in own Container** » pour **Corona Extra** en Allemagne qui protège suffisamment les bouteilles en verre sans nécessiter un emballage supplémentaire pour expédier nos produits.
- > Nous avons annoncé le partenariat de Bud Light avec l'**Ultimate Fighting Championship (UFC®)** en tant que « bière partenaire mondiale officielle de l'UFC », ce qui accroît la visibilité de la marque auprès de plus de 700 millions de fans dans 170 pays.
- > Notre plateforme de commerce numérique B2B **BEES** compte plus de 3.7 millions d'utilisateurs actifs mensuels.

DÉC



- > **Michelob Ultra** a renouvelé son partenariat avec la Confederación Sudamericana de Fútbol (CONMEBOL), l'organe directeur du football sud-américain, en tant que **bière partenaire mondiale officielle de la Copa América USA 2024™**. Pour couronner cette nouvelle palpitante, nous annonçons que **Lionel Messi**, champion de la CONMEBOL Copa América et icône mondiale du football, sera le nouvel ambassadeur de la marque Michelob Ultra.
- > Plus de 70% de nos produits nets mondiaux annuels sont désormais générés via des **canaux numériques**.

» FAITS MARQUANTS DES ZONES

» AMÉRIQUE DU NORD

SIÈGE DE LA ZONE : ST. LOUIS, MISSOURI, ÉTATS-UNIS



PERFORMANCE

90.1 millions d'hl
de volume

15.1 milliards d'USD
produits

4.7 milliards d'USD
EBITDA

MARQUES CLÉS



» 2023 a été une année difficile pour notre entreprise. En avril, la publicité négative autour de Bud Light a entraîné une baisse des volumes pour la marque. Nos équipes ont fait preuve d'une résilience et d'une flexibilité remarquables, en prenant de nombreuses mesures pour **soutenir nos collaborateurs, nos partenaires grossistes et nos marques:**

- Nous avons soutenu nos collaborateurs de première ligne et avons offert une assistance financière à nos partenaires grossistes.
- Nous avons accru nos investissements dans les médias pour nos marques.
- Nous avons prolongé notre partenariat de longue date avec Folds of Honor, notamment en réunissant la NFL et Bud Light pour soutenir le personnel de première intervention.

» Bud Light est à nouveau la **bière officielle de l'UFC** aux États-Unis dans le cadre d'un partenariat de marketing pluriannuel entre Anheuser-Busch et la plus grande organisation d'arts martiaux mixtes du monde. Grâce à ce parrainage aux États-Unis, Bud Light offrira du divertissement aux fans par le biais d'une programmation à 360 degrés comprenant du contenu social et numérique personnalisé, l'intégration de la diffusion, la présence sur place, et plus encore.

» **Michelob ULTRA s'est associée à Williams Racing** pour offrir aux amateurs de course automobile de plus de 21 ans une expérience de qualité lors de tous les Grands Prix de Formule 1 d'Amérique du Nord – Miami, Montréal, Austin et Las Vegas.

» Nous avons produit et distribué **3.8 millions de canettes d'eau potable aux communautés aux États-Unis touchées par des catastrophes naturelles.**

» **Busch Light**, fervent défenseur de la communauté agricole, a annoncé son troisième lancement annuel de **Busch Light Corn Cans** en édition limitée. Cette initiative met à l'honneur les agriculteurs américains et met en avant le partenaire de longue date de Busch Light, **Farm Rescue**.

» Nous avons collaboré avec MADD et Uber pour étendre la **campagne « Decide to Ride »**, visant à mettre fin à la conduite sous l'influence de l'alcool. Elle rappelle aux consommateurs : « If you drink, don't drive. Decide to Ride. »

AMÉRIQUES DU CENTRE

SIÈGE DE LA ZONE : MEXICO CITY, MEXIQUE



MARQUES CLÉS



PERFORMANCE

148.7 millions d'hl
de volume

16.3 milliards d'USD
produits

7.7 milliards d'USD
EBITDA

FAITS MARQUANTS

- > **Michelob Ultra a réalisé des gains à travers l'ensemble de la zone** grâce aux premières bouteilles consignées de la marque et au lancement de Michelob Seltzeritas dans 4 saveurs fruitées rafraîchissantes – pastèque, poire, framboise et pêche.
- > Nous avons investi 430 millions d'USD dans la construction de notre **nouvelle brasserie Atlántico en Colombie**, qui devrait être opérationnelle en 2024.
- > En partenariat avec Millfoods, nous avons annoncé un **investissement de 300 millions d'USD** pour construire un site de traitement de maïs produit localement à Guanajuato, au Mexique. Ce projet devrait générer plus de 1 000 emplois et profiter à 20 000 agriculteurs mexicains d'ici 2024.
- > Au Mexique, nous avons lancé **la bouteille consignée d'un litre de Pacifico**, ainsi qu'une édition spéciale de la bouteille de 210 ml de Victoria Cempasúchil.
- > **Nativa** a lancé une initiative durable baptisée **Nativa Meter**, qui a remporté un Cannes Lions award. Chaque bouteille présente un pluviomètre qui explique l'impact des précipitations sur les cultures locales.
- > Nous avons lancé un **emballage primaire innovant** développé dans notre Global Innovation and Technology Center (GITEC). La « Supercan » de douze onces contient moins d'aluminium sans que sa résistance n'en soit altérée, et est pourvue d'un goulot, d'un fond et d'un diamètre optimisés.
- > Au Pérou, nous avons déployé des investissements pour fournir à **6 000 détaillants nationaux** des équipements de réfrigération afin de stimuler la croissance, d'améliorer le service et d'assurer leur contribution en tant que partenaires stratégiques.
- > 5 000 propriétaires de petites et micro entreprises ont réussi la formation en finance de notre programme « **Emprendedores** » et ont acquis de nouvelles compétences en matière de comptabilité, de préparation d'inventaire, de services publics, de revenus, d'épargne, de crédit, etc.
- > Notre brasserie à Mexico City a fait don de 800 millions de gallons d'eau aux communautés environnantes, ce qui représente **40% de l'ensemble des dons d'eau du secteur privé à Mexico City**.
- > Nous avons lancé « **ReciParche** » en Colombie en collaboration avec nos fournisseurs d'emballages pour renforcer les associations de recyclage. Ce programme a un impact sur 105 organisations, dont 5 000 recycleurs axés sur la valorisation du verre et du PET.
- > Nous avons investi 9 millions d'USD dans la télémétrie et les compétences basées sur l'IA pour **apporter un soutien à 6 000 conducteurs** en surveillant à distance le trafic, le kilométrage, la température du moteur, la consommation de carburant, la fatigue du conducteur, la distraction et les risques de collision. Nous avons également étendu notre écosystème BEES, en améliorant la connexion des conducteurs avec les équipes logistiques et les détaillants par le biais de l'application BEES Deliver au Panama.

AMÉRIQUE DU SUD

SIÈGE DE LA ZONE : SÃO PAULO, BRÉSIL

MARQUES CLÉS



PERFORMANCE

162.5 millions d'hl
de volume

12.0 milliards d'USD
produits

3.9 milliards d'USD
EBITDA

FAITS MARQUANTS

- Au Brésil, nous avons lancé **Stella Artois Pure Gold**, une bière sans gluten et faible en calories qui ne perd rien des riches saveurs de la Stella Artois.
- Grâce à un processus innovant, nous avons pu lancer **Chopp Brahma** en canettes. Auparavant, cette bière non pasteurisée n'était disponible qu'en fûts dans les bars et restaurants.
- Nous avons lancé **B-Mix** au Chili, une lager sucrée au citron pour les amateurs de bière au goût tonifiant.
- Notre **application TaDa Delivery** est disponible en Argentine, au Paraguay, en Bolivie et, depuis peu, en Uruguay. L'application a augmenté ses commandes de 45% l'année passée.
- Nous avons lancé **Bud66**, la première bière premium du Paraguay conditionnée dans des bouteilles consignées.
- Zé Delivery, notre service de livraison à la demande au Brésil, a lancé les récompenses **Zé Compensa** pour nos consommateurs. Il s'agit d'un système de points offrant des tickets pour des événements, des réductions et d'autres avantages à la fois sur notre application Zé delivery et auprès des clients participants.

> APAC

SIÈGE DE LA ZONE : RAS DE HONG KONG, CHINE



PERFORMANCE

92.7 millions d'hl
de volume

6.8 milliards d'USD
produits

2.2 milliards d'USD
EBITDA

MARQUES CLÉS



FAITS MARQUANTS

> Suite à la pénurie de citron vert pendant plusieurs années, Corona a lancé le projet « **Extra Lime** » visant une collaboration directe avec les autorités locales, des experts et les agriculteurs d'Anyue, en Chine, pour cultiver ses propres citrons verts premium. Ces agrumes de qualité supérieure étaient présentés en magasin à côté des packs de Corona et inclus dans ceux-ci, pour renforcer le rituel de consommation de cette bière avec une tranche de citron vert. Le projet a libéré un certain potentiel économique local en reliant les agriculteurs aux ressources de la marque Budweiser en Chine. Une partie des bénéfices de la vente des citrons verts a été reversée aux producteurs. **La campagne s'est transformée en modèle d'entreprise sociale dynamique et a permis à la Chine de remporter son premier Titanium Lion et Silver Lion dans la catégorie « Creative Business Transformation » aux Cannes Lions.**

→ [Voir la vidéo](#)

- > Nous avons poursuivi la premiumisation de la marque Budweiser en Chine, avec l'expansion de **Budweiser Supreme** et de **Budweiser Magnum**. Nos stratégies de premiumisation, de numérisation et d'expansion sont destinées à nous placer en tête du secteur.
- > En Corée du Sud, nous avons déployé la **campagne estivale de Cass** dont le point d'orgue a été le CassCool Festival, qui a introduit la Cass Lemon Squeeze en édition limitée.
- > L'Inde est devenue le **quatrième marché principal au niveau mondial** pour la marque Budweiser.
- > Nous avons fait don de plus de 2.5 millions de **canettes d'eau potable d'urgence** aux communautés dans le besoin depuis 2015.
- > Nous disposons de **2 brasseries neutres en carbone en Chine** (Wuhan et Jiamusi) et nous sommes parvenus à réduire notre consommation d'eau pour la production de bière à 2.03 hl/hl dans la région APAC, une baisse de 32.1% par rapport à l'année de référence 2017.
- > BEES, la plateforme de commerce numérique B2B d'AB InBev, a été étendue à près de **260 villes** et représentait environ **70%** de nos produits pour la Chine en décembre.
- > Nous avons lancé **plus de 20 initiatives en matière de consommation réfléchie et de sécurité routière** dans la zone APAC.

EMEA

SIÈGE DE LA ZONE EN EUROPE :

LEUVEN, BELGIQUE

FAITS MARQUANTS EUROPE

- Nous avons poursuivi la premiumisation de notre portefeuille en Europe, avec **une croissance tirée par Corona, Stella Artois et Leffe**.
- Lors de la **Coupe du monde féminine de la FIFA 2023™**, Budweiser a créé des expériences significatives pour les supporters à travers le monde. Budweiser est le fier sponsor de l'équipe nationale féminine de football d'Angleterre depuis 2019. Jupiler a suivi son exemple en devenant le sponsor officiel de l'équipe nationale féminine de football de Belgique en 2023.
- Nous avons poursuivi le développement de notre **portefeuille de bières sans alcool**, Corona Cero doublant son volume par rapport à 2022. Corona Cero était la marque de lager enregistrant la croissance la plus rapide parmi les bières peu et non alcoolisées (NABLAB) au Royaume-Uni en 2023.
- Nous avons lancé **BEES** en Belgique, aux Pays-Bas et dans les îles Canaries (Espagne).
- **Les tireuses à bière PerfectDraft™** sont présentes dans plus de foyers qu'il n'y a de pubs et de bars au Royaume-Uni et en France. Depuis le lancement de la nouvelle application PerfectDraft en mai dernier, le nombre d'utilisateurs de l'application a quintuplé.
- Pour notre brasserie Jupiler en Belgique, nous avons **investi plusieurs millions d'USD** afin de transformer la biomasse des coques de malt issues du processus de broyage en énergie.

MARQUES CLÉS



PERFORMANCE

90.2 millions d'hl
de volume

8.6 milliards d'USD
produits

2.6 milliards d'USD
EBITDA

SIÈGE DE LA ZONE EN AFRIQUE : JOHANNESBOURG, AFRIQUE DU SUD

FAITS MARQUANTS AFRIQUE

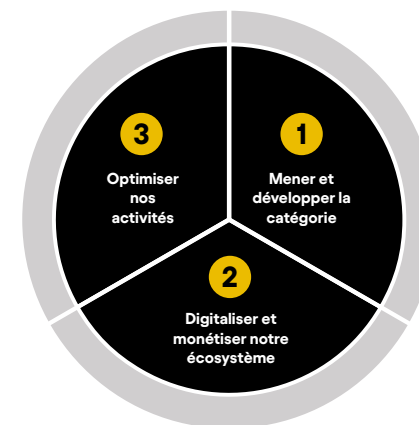
- **Notre activité brassicole a enregistré une croissance supérieure au secteur en Afrique, Corona affichant la plus forte croissance de la catégorie premium. En Afrique du Sud, notre portefeuille Beyond Beer a enregistré une croissance supérieure au secteur et s'est développé grâce au lancement de deux innovations, Flying Fish Dry Apple et Brutal Fruit Litchi Sèche, pour répondre aux besoins croissants des consommateurs sur le marché.**
- Pour maintenir et accroître sa pertinence lors des occasions cruciales de consommation de bière, South African Breweries (SAB) a renouvelé son parrainage des **Springboks - l'équipe nationale de Rugby -, champions du monde**, tout en étendant son parrainage du football à l'un des **plus grands tournois de football d'Afrique du Sud, la Carling Knockout Competition**.
- South African Breweries **a investi 34 millions d'USD** pour développer et améliorer les activités et l'infrastructure de notre brasserie d'Ibhayi.
- Nous avons investi 80 millions d'USD pour **doubler la capacité de notre site à Lusaka en Zambie**, ce qui nous permettra de fabriquer des produits à base de manioc et de réduire notre dépendance à l'égard des importations.
- Nous avons également investi dans notre unité phare « **Kilimanjaro Malting Plant** » à **Moshi, en Tanzanie**. Cet investissement vise à accroître les achats locaux en orge et à **améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs locaux**.
- En Afrique du Sud et en Ouganda, 95% de nos ventes ont été générées par notre plateforme numérique **BEES** et ce taux s'élève à 74% en Tanzanie.
- SAB a lancé une **série radiophonique nationale**, « Zikhethele – Isingumo Ngesakho » [Make a Decision – The Choice is Yours]. Les histoires de cette série encouragent la consommation réfléchie d'alcool.

MARQUES CLÉS



NOTRE STRATÉGIE

Piliers stratégiques



Nous visons à stimuler la croissance interne et la création de valeur à long terme par le biais de nos trois piliers stratégiques : 1) mener et développer la catégorie, 2) digitaliser et monétiser notre écosystème et 3) optimiser nos activités.

Notre stratégie présente des objectifs clairs à nos collègues et à nos parties prenantes en se concentrant sur nos vecteurs de croissance : la catégorie bière, les opportunités Beyond Beer et les nouvelles activités qui emploient nos compétences et nos écosystèmes.

Vecteurs de croissance dans notre écosystème

La catégorie bière

La bière est une catégorie importante, rentable et en croissance. Nous sommes particulièrement bien placés pour mener et développer la catégorie grâce à notre empreinte mondiale inégalée, à notre portefeuille de méga-marques en tête du secteur, à nos boîtes à outils répliquables et à notre excellence opérationnelle. La bière demeure notre cœur de métier et représente une opportunité de grande ampleur pour nous et notre écosystème.

Beyond Beer

Notre portefeuille Beyond Beer répond aux goûts changeants des consommateurs, tire profit de nouvelles occasions et stimule la croissance progressive de nos activités.

Transformation numérique

Nous tirons profit du pouvoir de la technologie pour répondre aux besoins des consommateurs et des clients. Nos plateformes numériques contribuent à amplifier notre cœur de métier et à monétiser notre écosystème, ce qui débloque des opportunités de croissance rentable progressive. BEES, notre plateforme de commerce numérique business-to-business, est opérationnelle dans 26 marchés et interagit avec plus de 3.7 millions d'utilisateurs actifs mensuels. Dans le domaine émergent de la biotechnologie, nous continuons à explorer les opportunités de générer des flux de produits rentables et évolutifs pour notre activité en tirant parti de nos capacités brassicoles de base et de fermentation.

1 Mener et développer la catégorie

La bière est appréciée et résiliente

Elle a un caractère fondamentalement local car elle est fabriquée à partir d'ingrédients simples cultivés par des agriculteurs locaux, et tient souvent une part essentielle dans les communautés et les économies locales. Les gens vouent une passion à leurs marques de bière préférées dans l'ensemble des zones géographiques et des groupes socio-économiques.

La bière est un produit porteur et rentable

La bière est la plus grande catégorie de produits de grande consommation (PGC) et offre une rentabilité élevée par rapport à d'autres catégories de PGC. Elle a enregistré une hausse des volumes et de part de consommation de boissons au niveau mondial au cours des cinq dernières années ; et cette tendance devrait se poursuivre au cours des cinq prochaines années.¹ La catégorie bière offre également l'une des opportunités majeures de premiumisation. Le mix premium de l'ensemble de la catégorie bière est estimé à 16% comparé à 32% pour les spiritueux. Par ailleurs, la bière premium est au moins 30% plus rentable que l'ensemble de la catégorie.²

Notre empreinte saisit des opportunités de croissance uniques

Chaque jour, nous nous efforçons de gagner la préférence de nos consommateurs. **Une bière sur quatre vendue dans le monde est issue de nos marques** et nous représentons environ un tiers du pool de bénéficiaires dans le secteur mondial de la bière. **Nous occupons la première place en termes de part de bénéfices dans sept des dix principaux pools de bénéfices dans le secteur mondial de la bière**, et nous occupons une position de leader sur sept des dix marchés offrant les plus grandes perspectives de croissance des volumes.

6 millions
de clients à travers
le monde



Nous stimulons la croissance grâce à notre modèle répliquable d'expansion de catégorie.

Ce modèle cible cinq leviers éprouvés d'expansion de la catégorie qui sont applicables à l'ensemble de nos marchés :

Participation à la catégorie

Nous rendons la catégorie bière plus accessible, en invitant plus de consommateurs ayant l'âge de consommer de l'alcool à participer à la catégorie grâce à nos offres différenciées de marques, d'emballages et de boissons.

Supériorité core

Nous renforçons notre portefeuille core en valorisant nos produits, notre positionnement, nos plateformes et notre proposition de valeur.

Développement des occasions

Nous élargissons la consommation de bière au-delà des occasions traditionnelles grâce à nos offres sans alcool **telles que Corona Cero, qui a été introduite sur 7 marchés en 2023** ; nous développons des marques axées sur les occasions de consommation aux repas, telles que Stella Artois et Victoria au Mexique, et nous augmentons la pertinence des

occasions de consommation à domicile grâce à nos marques numériques direct-to-consumer.

Premiumisation

Nous sommes en tête des segments premium et super premium au niveau mondial³, en offrant aux consommateurs la possibilité de se tourner vers notre portefeuille de marques above core qui est en tête du secteur. En tant que tendance permanente, la premiumisation offre de multiples opportunités de croissance. Notre portefeuille de marques mondiales comprenant Corona, Budweiser, Stella Artois et Michelob Ultra a été spécialement conçu pour répondre aux occasions et besoins divers des consommateurs.

Beyond Beer

Nous innovons pour étendre la catégorie et répondre aux nouvelles occasions de consommation. Nous avons identifié des occasions de consommation pertinentes pour positionner notre portefeuille Beyond Beer, y compris les party mix (**Beats au Brésil**), les boissons savoureuses et rafraîchissantes (**Flying Fish et Brutal Fruit en Afrique du Sud**), les boissons légères et rafraîchissantes (**NÜTRL en Amérique du Nord**) et les cocktails de qualité équivalente à ceux servis dans les bars (**Cutwater en Amérique du Nord**).

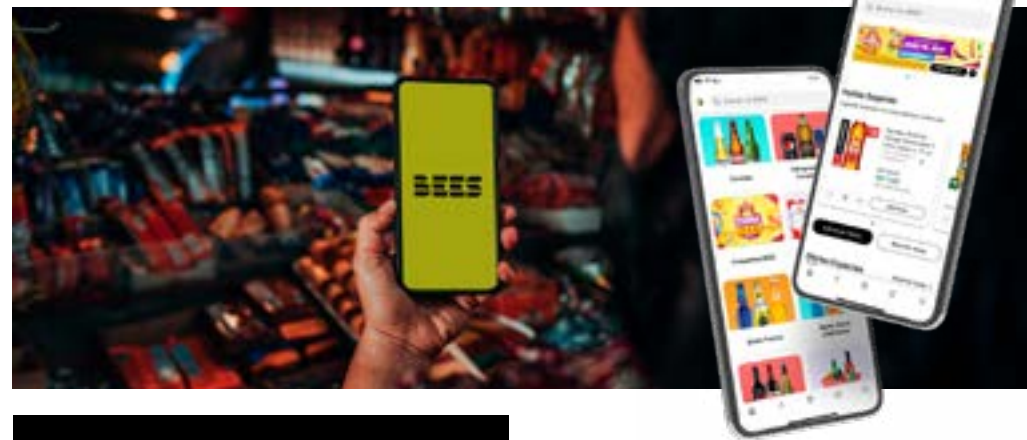
1. Source : Euromonitor

2. Source : données de l'entreprise

3. Source : Plato Logic



2 milliards de consommateurs à travers notre écosystème



2 Digitaliser et monétiser notre écosystème

Le deuxième pilier de notre stratégie se concentre sur le dégagement de valeur à partir de nos actifs existants et l'extension de notre marché potentiel et exploitable grâce à la digitalisation et à la monétisation de notre écosystème. Nous disposons de plus de 200 brasseries et d'un circuit **inégalé d'accès au marché qui nous permet d'atteindre deux milliards de consommateurs et six millions de clients et qui génère dix millions de transactions par semaine.**

Les nouvelles capacités technologiques ont fait apparaître de nouvelles façons de créer de la valeur à partir de notre écosystème.

Voici comment nous procédons :

BEES, notre plateforme mondiale B2B conçue sur mesure, a transformé nos techniques de vente en **digitalisant chaque point de contact de notre circuit d'accès au marché**, ce qui nous permet de vendre davantage, de manière plus rentable et d'améliorer nos relations avec nos clients.

BEES ne se contente pas de fournir aux clients une expérience personnalisée en permanence, conçue pour répondre à leurs besoins : grâce à sa gamme de produits, elle renforce le rôle de nos équipes de vente, de livraison, du service clientèle et du centre d'appels.

En 2023, BEES a atteint 3.7 millions d'utilisateurs actifs mensuels sur 26 marchés et environ **70% de nos produits nets mondiaux du 4T23 sont**

désormais générés par le numérique. La plateforme a réalisé **39.8 milliards d'USD en valeur brute des marchandises** et notre Net Promoter Score est de 60, soit une hausse de plus de 30 points par rapport au début de notre trajet.

BEES a également contribué au développement de nos relations avec les détaillants en leur proposant des produits tiers par le biais de notre activité Marketplace. En décembre 2023, notre activité Marketplace était opérationnelle dans 15 marchés et a réalisé environ **1.5 milliard d'USD en valeur brute des marchandises.** Nous collaborons actuellement avec plus de 200 entreprises en vue de les aider à transformer leurs activités à l'aide de deux modèles de partenariat. Dans le modèle 1P, nous achetons et vendons des produits tiers en utilisant nos ressources physiques et numériques existantes. Dans le modèle 3P, les fournisseurs transforment leur propre circuit d'accès au marché en intégrant BEES à leurs processus B2B existants, tirant ainsi profit de nos ressources numériques.

Notre activité Direct-To-Consumer (DTC) nous aide à développer des connaissances plus approfondies sur les consommateurs et à transformer nos interactions avec les consommateurs, ce qui nous permet de stimuler la croissance de la catégorie en développant les occasions, en augmentant la premiumisation de la catégorie et en accroissant la participation à la catégorie. Nos plateformes numériques DTC comprennent nos applications de livraison à la demande **Zé Delivery au Brésil et TaDa Delivery en Amérique latine et en Afrique**, et notre expérience de tirage premium **PerfectDraft™ en Europe.**



3 Optimiser nos activités.

Notre troisième objectif repose sur les trois domaines que nous ciblons : affectation optimisée des ressources, solide gestion des risques et structure de capital efficace.

Affectation optimisée des ressources

En termes de rentabilité et de conversion en liquidités, nous sommes les meilleurs parmi nos pairs du secteur des biens de consommation courante, avec une marge EBITDA de 33.6% et des flux de trésorerie disponibles corrigés correspondant à 15% des produits.

Gestion solide des risques

Nous continuons à réduire notre endettement et à renforcer notre bilan. Nous n'avons aucun besoin de refinancement pertinent à moyen terme et nos liquidités actuelles sont suffisantes pour couvrir le montant total de nos échéances de dette jusqu'à fin 2026. Notre portefeuille de dettes ne contient aucune clause financière et comprend de nombreuses devises diversifiant notre risque lié aux devises. Notre portefeuille d'obligations a un taux du coupon très raisonnable d'**environ 4% avant impôt, avec 98%** du portefeuille à taux fixe.

Structure de capital efficace

Afin de maximiser la création de valeur à long terme, nous équilibrons de façon dynamique l'affectation de notre capital. Nous nous concentrons sur l'investissement dans nos activités pour favoriser la croissance interne, tout en répartissant notre effet de levier, en restituant des liquidités aux actionnaires et en poursuivant certaines fusions et acquisitions. En 2023, nous avons réduit notre dette brute de 1.8 milliard d'USD, ce qui donne un ratio endettement net/EBITDA de 3.38x. En outre, en 2023, nous avons augmenté notre versement de dividende pour l'année 2022 de 50%, à 0.75 EUR par action, et **avons annoncé un programme de rachat d'actions d'un milliard d'USD, qui est finalisé à environ 90%**.

Notre stratégie est concrétisée par notre empreinte.

Nous avons simplifié notre gestion d'entreprise à travers nos quatre groupes géographiques sur la base des tendances macroéconomiques et de consommation :

> **Les marchés en développement** (57% de l'EBITDA mondial)¹, tels que le Mexique, le Brésil, la Colombie et l'Afrique du Sud, connaissent une croissance rapide de la population, de l'économie et de la consommation par habitant dans tous les segments. Notre ambition est de premiumiser la catégorie et de l'étendre grâce au développement de nouvelles occasions.

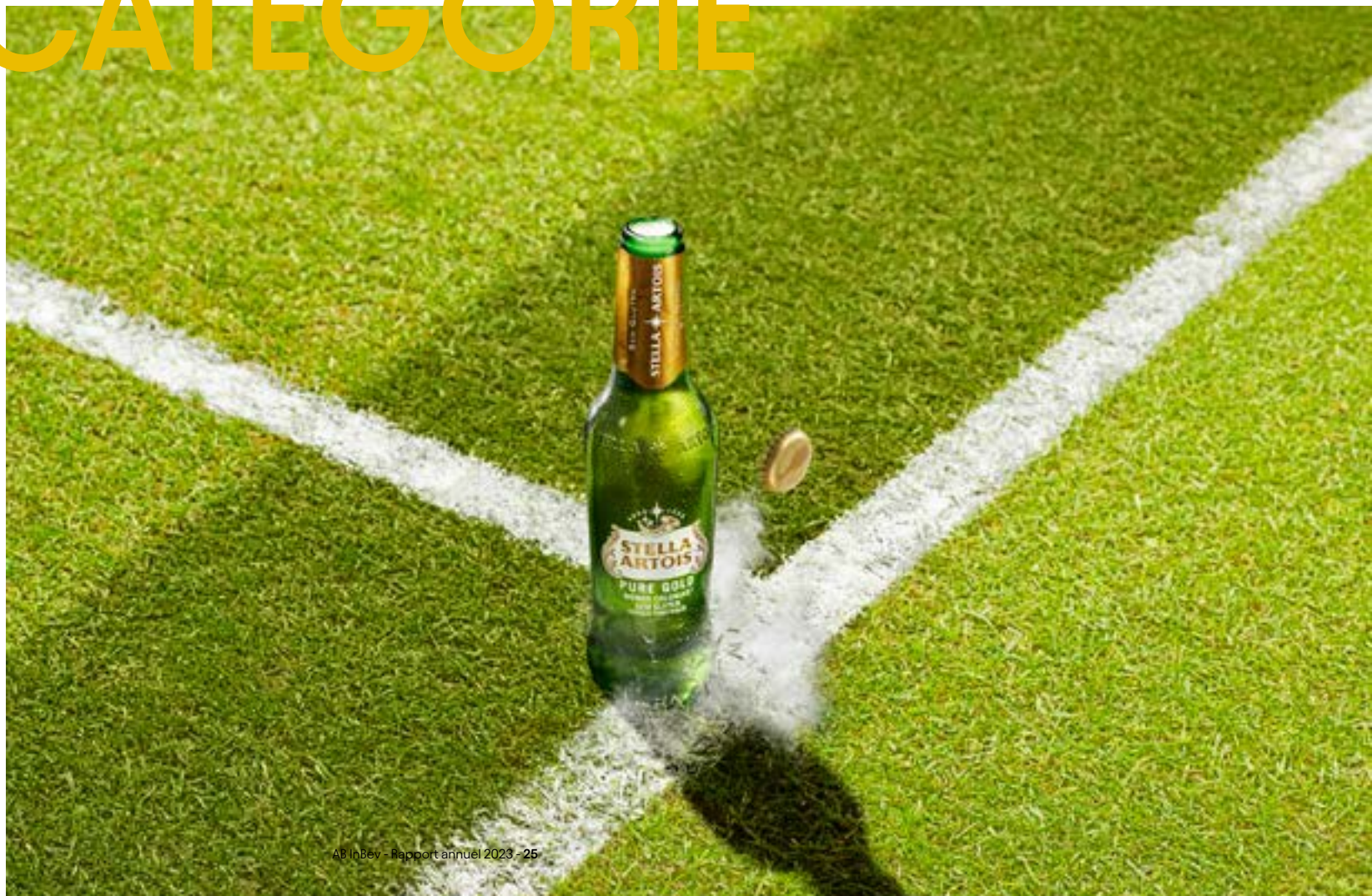
> **La Chine** (8% de l'EBITDA mondial), de par sa taille et son environnement opérationnel unique, est une priorité à elle seule. La progression des consommateurs des classes économiques moyennes et supérieures en Chine est inégalée. Notre ambition est de poursuivre nos investissements dans la premiumisation et d'étendre notre portefeuille dans de nouvelles régions.

> **Les marchés développés** (29% de l'EBITDA mondial), composés principalement de l'Amérique du Nord et de l'Europe occidentale, incluent généralement les personnes des classes économiques supérieures, avec des tendances de consommation qui évoluent constamment. Notre ambition sur ces marchés est de maintenir la solidité de notre gamme core et de développer un portefeuille solide dans les segments above premium et Beyond Beer.

> **Les marchés émergents** (7% de l'EBITDA mondial), tels que l'Inde, le Nigeria, la Zambie et le Mozambique, ont une population importante qui croît rapidement, impliquant une opportunité de croissance de la bière sur plusieurs décennies. Notre ambition est de nous préparer à une consommation croissante dans la catégorie bière et de proposer une gamme de produits supérieure pour augmenter la participation des consommateurs ayant l'âge de consommer de l'alcool dans la catégorie bière.

¹ Le pourcentage de contribution à l'EBITDA est basé sur la part de l'EBITDA mondial d'AB InBev, à l'exclusion des GEHC au 31 décembre 2023 ; la somme des pourcentages n'est pas égale à 100% en raison des arrondis

MENER ET DÉVELOPPER LA CATÉGORIE





MENER ET DÉVELOPPER LA CATÉGORIE BIÈRE

En tant que leader de la catégorie bière, nous investissons dans la premiumisation, le soutien de la croissance interne et l'optimisation de notre portefeuille. Nous atteignons plus de consommateurs à plus d'occasions dans l'ensemble des marchés grâce à notre portefeuille exceptionnel de marques premium mondiales, internationales, artisanales et spéciales.



Nos marques mondiales continuent de se développer

Nous possédons 7 des 10 marques de bière les plus prestigieuses au monde, Budweiser occupant la première place au podium et Corona enregistrant la croissance la plus rapide en termes de valeur, selon Kantar BrandZ. Corona a tiré la croissance de nos marques mondiales avec une hausse des produits de 22.1% en dehors de son marché domestique. Budweiser enregistre une croissance de **17.1%, en tête de la catégorie premium en Chine**. Stella Artois enregistre une croissance des produits de 18.8%. En septembre, lors du Capital Markets Day, nous avons annoncé que Michelob Ultra, qui a enregistré une croissance de 7.5%, devenait notre quatrième marque mondiale, complétant ainsi notre portefeuille pour répondre à tous les types de demande et mener la premiumisation de la catégorie bière.

Nous célébrons avec les consommateurs de par le monde

2023 nous a donné l'opportunité de célébrer avec des fans tout en étendant nos produits à de nouvelles occasions à travers le monde. **Lors de la Coupe du monde féminine de la FIFA 2023™, Budweiser a contribué à créer des expériences significatives pour les supporters à travers le monde**. Nous avons prolongé notre partenariat de près de 40 ans avec la FIFA en tant que sponsor brassicole officiel de la Coupe du monde féminine de la FIFA 2023™ et de la Coupe du monde de la FIFA 2026™.

Nous avons étoffé notre portefeuille de boissons peu et non alcoolisées, désormais composé de 55 marques réparties dans 41 pays.



Corona

En tant que marque née sur la plage, Corona est étroitement liée à la nature, encourageant les consommateurs à se détendre dans la nature, à s'y reconnecter et à préserver sa beauté.

Le **Corona Sunsets Festival World Tour 2023**, une succession d'événements en extérieur dans 11 pays, comprenait de l'art, de la musique en live, des ateliers, des performances, des expériences culinaires et un concert au coucher du soleil. Ces événements ont été organisés en collaboration avec Oceanic Global, le partenaire à but non lucratif de Corona, et visaient à promouvoir la durabilité.



Budweiser

Dans l'esprit de l'héritage du rêve américain d'Adolphus Busch, Budweiser célèbre et défend la grandeur de chacun d'entre nous.

Cette année, Budweiser a collaboré avec la Premier League, pour rassembler les footballeurs et les musiciens dans le cadre de « **Behind The Game** ». Présentée par Ian Wright, ancien attaquant d'Arsenal intronisé au Hall of Fame du football, l'émission diffusée sur YouTube est consacrée aux processus créatifs et aux anecdotes sur les coulisses du sport.

Nous poursuivons l'expansion des innovations Budweiser, telles que **Budweiser Supreme et Budweiser Magnum** en Chine, le marché principal de la marque au niveau mondial en termes de volumes.

À la veille des **Brit Awards 2023**, Budweiser a monté une scène à Londres et a organisé un spectacle gratuit d'artistes émergents, en live et diffusé en direct – avec des Bud gratuites pour les consommateurs ayant l'âge de consommer de l'alcool.



Stella Artois

La brasserie Stella Artois nous offre des occasions de célébrer depuis plus de 600 ans. En tant que bière brassée à l'origine pour être offerte aux habitants de Leuven, Stella Artois est l'une de nos marques mondiales leader qui accompagne parfaitement chaque repas.



Stella Artois invite les consommateurs à se rassembler de nouveau à table

Pour donner aux consommateurs l'envie de passer des repas en bonne compagnie, Stella Artois a sponsorisé la campagne « Let's Do Dinner », qui a donné lieu à l'événement « World's Most Fascinating Dinner ». Avec pour invités les célébrités Matt Damon, Zoe Saldana, Ludacris et Jeremy Allen White, le dîner comprenait une discussion avec Matt Damon concernant ses efforts philanthropiques avec Water.org, un spectacle musical de Ryan Tedder et la bière parfaite. Stella Artois et Water.org ont collaboré dans le cadre de nombreuses initiatives visant à améliorer l'accès à l'eau potable et ont déjà permis à 4.5 millions de personnes à travers le monde d'avoir accès à l'eau.

La marque a renouvelé son parrainage pluriannuel avec le All England Lawn Tennis Club en tant que **bière partenaire officielle des championnats de Wimbledon**, et a présenté le « Perfect Serve Award », qui récompense les joueurs ayant effectué les meilleurs services pendant l'événement.



Michelob Ultra

Michelob Ultra est destinée aux consommateurs qui préfèrent les boissons légères et néanmoins savoureuses lors des moments de célébration. La marque répond aux besoins des amateurs de bières légères de qualité et faibles en calories.

Michelob Ultra participe aux célébrations majeures de la vie

Michelob Ultra a collaboré avec la National Basketball Association (NBA) en tant que **bière partenaire officielle mondiale et exclusive de 25 des 30 équipes de la NBA**, de la Women's National Basketball Association (WNBA), de la NBA G League, de la NBA 2K League, de l'USA Basketball et de la Basketball Africa League (BAL).

La marque a conclu un partenariat avec la PGA d'Amérique en tant que « bière officielle du championnat de PGA ». L'émission quotidienne

de Michelob ULTRA, « Game On », qui présente les moments marquants du sport, dispose d'un bar sur son plateau. La chaîne a conclu des contrats avec la Women's National Basketball Association, la Ladies Professional Golf Association et les divisions américaines de ski et de snowboard.

Michelob Ultra visait à améliorer l'accessibilité aux joies du basketball. Grâce à des systèmes d'audio spatial, à un lecteur braille en temps réel et à des équipements sensoriels, le journaliste aveugle Cameron Black a pu commenter un match opposant les New York Knicks aux Cleveland Cavaliers à un public de 10.4 millions de téléspectateurs.

En tant que sponsor de l'équipe des États-Unis aux Jeux olympiques de 2028 à Los Angeles, la marque accroît sa notoriété sur les scènes mondiales les plus prestigieuses.



GAGNER DU TERRAIN DANS **LE SEGMENT BEYOND BEER**

Le segment Beyond Beer, à la fois crucial et incrémental pour notre entreprise, demeure un vecteur de croissance, en raison de son attrait complémentaire qui répond aux besoins plus larges des consommateurs et leur offre un portefeuille étoffé – pour plus d'occasions. Notre activité mondiale Beyond Beer a rapporté environ 1.5 milliard d'USD de produits en 2023.



Miser sur les boissons spiritueuses prêtes à boire

Les boissons spiritueuses prêtes à boire (RTD) stimulent la croissance mondiale du segment beyond beer. Aux États-Unis, nous avons concentré nos efforts sur deux marques : **Cutwater**, qui a enregistré une croissance continue et a solidifié sa position de cocktail spiritueux leader, et **NUTRL**, en tête des gains de parts de marché dans le segment des seltzer spiritueux, devenant la marque n° 2. En Amérique latine, **Mike's** a poursuivi sa croissance sur les marchés prioritaires du Brésil, de la Colombie et du Pérou, avec son offre simple et attrayante de Real Vodka + Real Juice. **BEATS**, la marque leader au Brésil, a continué d'innover en s'inspirant du populaire cocktail Caipirinha avec Caipi BEATS à base de véritable cachaça.

Expansion des boissons alcoolisées aromatisées

Les boissons alcoolisées aromatisées (FAB) restent également un segment très pertinent. Dans ce segment, nous étendons à de nouveaux marchés deux propositions qui fonctionnent bien en Afrique du Sud. **Brutal Fruit Spritzer** a été étendue au Botswana, au Mozambique et en Zambie et a été lancée au Ghana et au Brésil. **Flying Fish** est désormais disponible sur 9 marchés dans toute l'Afrique (Mozambique, Tanzanie, Zambie, Ouganda, Nigeria, Botswana, Namibie, Swaziland et Afrique du Sud). Sur leur marché domestique, l'Afrique du Sud, ces deux marques ont lancé des innovations stimulantes : **Brutal Fruit Spritzer Litchi Sèche** et **Flying Fish Dry Apple**.

Tirer parti de notre écosystème dans le segment des boissons sans alcool

Notre **portefeuille de boissons sans alcool (NABev)** enregistre une forte croissance. En tirant parti de notre empreinte mondiale, de notre expertise en matière d'embouteillage et de distribution, ainsi que des capacités de la plateforme B2B BEES, nous poursuivons nos partenariats avec Coca-Cola et PepsiCo dans divers marchés.

La croissance de notre **portefeuille de boissons non alcoolisées** a été stimulée par la popularité des boissons non ou peu sucrées, notamment avec le relancement de Guaraná Zero au Brésil et l'investissement dans Pony Malta, une icône locale en Colombie.

Notre **portefeuille de boissons énergisantes** poursuit sa croissance généralisée, stimulée par Fusion au Brésil, Fury au Honduras et au Salvador, et Rockstar en Argentine, qui répondent aux besoins quotidiens des consommateurs en matière de boissons énergisantes abordables. Dans le segment des boissons énergisantes premium, l'expansion de notre partenariat avec Red Bull se poursuit, avec une distribution à présent étendue à 9 pays.



DIGITALISER ET MONÉTISER NOTRE ÉCOSYSTÈME





SE RAPPROCHER DE NOS **CLIENTS**, **CONSOMMATEURS** ET **PARTENAIRES**

Les clients à travers le monde ont été mal desservis, ce qui nous offre l'opportunité de tirer parti de la technologie et de répondre à leurs besoins. BEES, notre plateforme mondiale B2B conçue sur mesure, a transformé nos techniques de vente en digitalisant chaque point de contact de notre circuit d'accès au marché ce qui offre aux consommateurs une expérience d'achat améliorée et personnalisée et nous permet de vendre davantage, de manière plus rentable et d'améliorer nos relations avec nos clients.

UNE MÉGA-MARQUE MONDIALE

26 pays utilisent BEES

3.7 millions d'utilisateurs actifs mensuels sur la plateforme BEES

39.8 milliards d'USD de valeur brute des marchandises générés par BEES



Expérience d'achat personnalisée

Les détaillants peuvent parcourir les produits, passer des commandes, organiser les livraisons, gagner des récompenses, gérer les factures et accéder à des informations commerciales en un seul et même endroit. Nous offrons des recommandations d'achat personnalisées et nous pouvons désormais communiquer avec les détaillants en ligne, ce qui nous permet de choisir les produits les plus pertinents pour chaque détaillant. Plus de 75% des utilisateurs BEES indiquent qu'elle est la meilleure application qui existe sur leurs marchés.

Plus qu'une application, une plateforme mondiale

Notre profonde compréhension des besoins de nos consommateurs nous permet de développer une technologie plus efficace pour avoir un véritable impact. BEES est plus qu'une application. C'est un écosystème multi-produits, qui numérise et connecte chaque point de contact de notre circuit d'accès au marché en un seul écosystème, allant des

représentants commerciaux aux livreurs en passant par les collaborateurs du call center.

Personnalisation générée par l'IA

BEES se compose d'un ensemble de logiciels connectés qui permet à chaque point terminal d'exploiter les données générées par les autres. Ces données permettent à BEES d'utiliser l'IA pour personnaliser l'expérience des utilisateurs, qu'ils soient détaillants, représentants commerciaux, collaborateurs de call center ou livreurs.

Activité Marketplace florissante

BEES a créé une activité Marketplace de produits tiers importante et rentable. BEES collabore avec des entreprises mondiales de produits de grande consommation et des marques locales emblématiques pour les aider à transformer leurs techniques de vente. Notre activité Marketplace est florissante : elle est opérationnelle dans 15 marchés et réalise plus de 1.5 milliard d'USD en valeur brute des marchandises, et parmi les consommateurs BEES, 67% sont également des acheteurs Marketplace.



Le modèle direct-to-consumer renforce notre activité

Nos consommateurs sont au cœur de toutes nos activités. Nos activités numériques DTC, **Zé Delivery**, **TaDa Delivery** et **PerfectDraft**, sont présentes sur 21 marchés et traitent **69 millions de commandes électroniques**, ce qui nous permet de nous rapprocher de nos consommateurs, de résoudre leurs problèmes et d'offrir la meilleure expérience pour toutes les occasions de consommation de boissons.

Avec environ 13 000 magasins de détail physiques, tels que Modelorama au Mexique, notre écosystème omnicanal DTC a généré **1.5 milliard d'USD** de produits en 2023.

Zé Delivery, notre activité DTC principale en termes de produits, est accessible à plus de 70% de la population brésilienne, **sert plus de 8 millions de consommateurs par an** et propose une grande variété de catégories offrant aux consommateurs les produits qu'ils recherchent pour toute occasion.

Zé Delivery offre des possibilités de personnalisation à grande échelle. Par exemple, par le biais du lancement des **Corona Sunset Hours**, Zé Delivery stimule la croissance de la catégorie et invite les consommateurs à se détendre et à se reconnecter entre amis en début de soirée.

Développer l'expérience numérique pour nos consommateurs

TaDa Delivery, notre lancement le plus récent, dessert déjà plus de **60 villes majeures dans 13 pays** d'Amérique latine et d'Afrique du Sud. Elle relie les consommateurs à des détaillants et distributeurs locaux pour leur livrer des boissons fraîches directement à la porte en 30 minutes.

Créer une plateforme d'implication unique et omnicanale

BEES et DTC collaborent pour accentuer la numérisation et la monétisation de notre écosystème par le biais d'une plateforme d'implication unique et omnicanale.

Nous libérons des synergies dans trois domaines clés :

- > **Autonomisation des clients** à l'aide d'informations et de données
- > **Amélioration des assortiments** grâce à notre activité Marketplace
- > **Expansion des bénéfices** par le biais de nos programmes de récompenses omnicanaux

Libérer la valeur de notre plateforme mondiale

Dans le domaine émergent de la biotechnologie, nous appliquons nos capacités brassicoles de base et de fermentation à de nouveaux domaines. Nos produits **EverGrain** sont fabriqués à partir d'orge utilisé dans le processus de brassage et transformé en ingrédients protéiques de haute qualité. En nous approvisionnant directement auprès de 14 500 agriculteurs chaque année pour plus de trois millions de tonnes d'orge brassicole de qualité, nous produisons 1.4 million de tonnes de résidus de céréales issus de notre processus brassicole, riches en protéines, en fibres et en graisses, qui apportent une valeur ajoutée au marché des ingrédients.

Notre initiative **BioBrew** vise à élever la fermentation de précision à l'échelle commerciale pour créer des produits protéiques alternatifs.



1.5 milliard d'USD
de produits générés par notre écosystème DTC omnicanal en 2023.

Les tireuses à bière PerfectDraft™ servent plus de 40 marques de bière adorées par les consommateurs directement dans plus de foyers qu'il n'y a de pubs et de bars au Royaume-Uni et en France. Grâce à la convivialité des commandes en ligne, le service de tirage premium relie aisément nos brasseries au domicile des consommateurs.

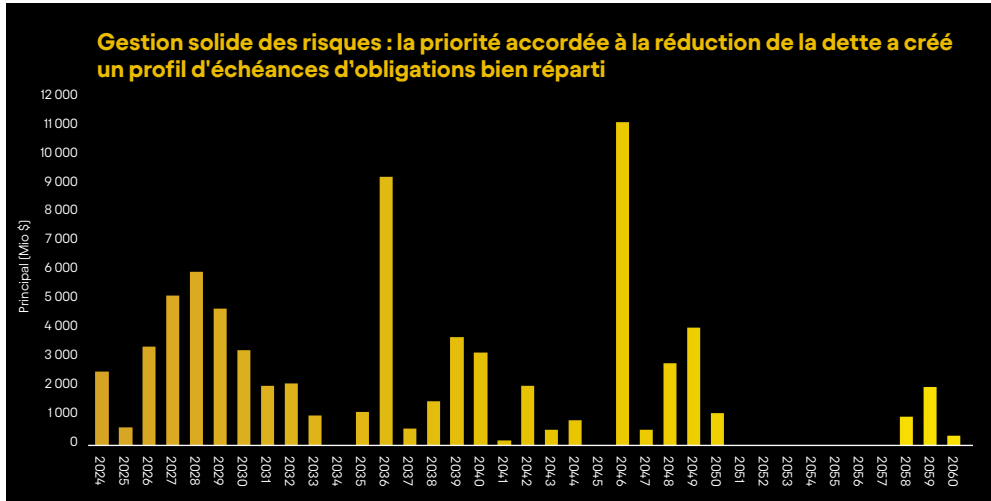


OPTIMISER NOS ACTIVITÉS





GESTION SOLIDE DES RISQUES



Nous avons continué à prendre des mesures pour réduire de manière proactive les risques et l'effet de levier de notre bilan. Nous avons réduit notre dette brute de 1.8 milliard d'USD pour atteindre 78.1 milliards d'USD, ce qui se traduit par un endettement net de 67.6 milliards d'USD et un ratio endettement net/EBITDA de 3.38x au 31 décembre 2023. Nous avons maintenu une solide position de liquidités d'environ 20.5 milliards d'USD, constituées de 10.1 milliards d'USD disponibles sous notre ligne de crédit renouvelable liée au développement durable et de 10.4 milliards d'USD de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Nos échéances de dette à court terme sont limitées, ce qui entraîne une maturité moyenne pondérée de notre portefeuille de dette d'environ 14 ans.

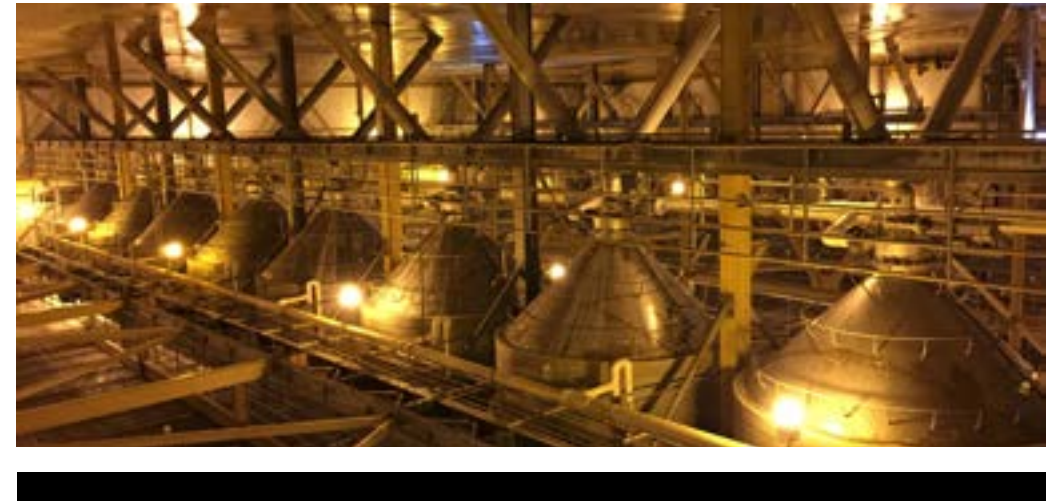
3.38x
Ratio endettement net/EBITDA

1.8 milliards d'USD
de réduction de la dette brute

~20.5 milliards d'USD
de liquidité totale



STRUCTURE DE CAPITAL EFFICACE



Le désendettement pour atteindre un ratio endettement net/EBITDA normalisé d'environ 2.0x reste notre structure de capital optimale. Grâce aux mesures prises cette année, nous avons progressé sur cette voie, en réduisant le ratio endettement net/EBITDA de 3.51x au 31 décembre 2022 à 3.38x au 31 décembre 2023. En outre, en 2023, nous avons augmenté notre versement de dividende pour l'année 2022 de 50%, à 0.75 EUR par action, et avons annoncé un programme de rachat d'actions d'un milliard d'USD. Le Conseil d'administration

d'AB InBev propose un solde de dividende de 0.82 euro par action pour l'exercice 2023, sous réserve de l'approbation des actionnaires à l'Assemblée générale annuelle (AGA) prévue le 24 avril 2024. En accord avec notre discipline financière et nos objectifs de désendettement, le dividende recommandé met en équilibre nos priorités d'affectation de capital et notre politique en matière de dividendes, tout en restituant des liquidités aux actionnaires.



INVESTIR DANS NOTRE AVENIR TOUT EN SOUTENANT **LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE NOS COMMUNAUTÉS**



Nous avons investi 4.6 milliards d'USD en dépenses d'investissement dans notre infrastructure et nos activités pour stimuler la croissance, créer des emplois, soutenir nos communautés locales et assurer un avenir radieux avec plus de célébrations.

4.6 milliards d'USD
de dépenses d'investissement brutes

7.2 milliards d'USD
de dépenses commerciales et de marketing

Notre stratégie met l'accent sur l'innovation et l'identification d'opportunités de croissance dans notre chaîne de valeur. Nous investissons dans notre infrastructure afin de moderniser notre production, tout en contribuant au développement économique de nos communautés.

Quelques faits marquants de 2023 :

- > Nous avons investi 300 millions d'USD dans la construction d'un site innovant de traitement de maïs produit localement au Mexique. Ce projet devrait générer 1 000 emplois directs et profiter à 20 000 agriculteurs mexicains.
- > Nous avons investi 80 millions d'USD pour doubler la capacité de notre site à Lusaka et 38 millions d'USD pour une nouvelle unité « Kilimanjaro Malting Plant », ce qui devrait profiter aux agriculteurs locaux.
- > Notre investissement de 22.5 millions d'USD dans notre brasserie à Houston améliorera non seulement les systèmes internes du site pour accroître la sécurité au travail et l'efficacité de la brasserie, mais contribuera aussi à la croissance économique de Houston et des régions environnantes.
- > Au Canada, nous avons investi 5.3 millions d'USD dans deux nouvelles emballeuses afin de prévoir une ligne complète d'emballage pour les deux types de caisses en carton de Stella et Corona (bouteilles), nous permettant de fabriquer plus de 90 pour cent de notre gamme de produits sur ce site.

NOTRE IMPACT AU SEIN DE NOS COMMUNAUTÉS



» CONCRÉTISER NOS PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectifs de développement durable 2025

Présentés en 2018, nos objectifs de développement durable 2025 visent un impact environnemental et social sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Nous sommes convaincus qu'avoir des objectifs de développement durable solides est d'une importance vitale pour notre avenir. Notre activité est étroitement liée à l'environnement naturel et aux communautés locales :

- **Les cultures agricoles et l'eau potable** sont nos ingrédients clés.
- Nous avons besoin de matières premières pour nos **emballages**.
- Nous avons besoin d'**énergie** et de carburant pour brasser, transporter et réfrigérer notre bière.



Objectif action pour le climat 2025 :

100% de l'électricité que nous achetons proviendra de sources renouvelables et nous réduirons de 25% nos émissions de CO₂ dans toute notre chaîne de valeur



Objectif de gestion de l'eau 2025 :

Pour 100% de nos communautés situées dans des zones sensibles, la disponibilité et la qualité de l'eau seront considérablement améliorées



Objectif d'agriculture intelligente 2025 :

100% de nos producteurs seront qualifiés, connectés et indépendants financièrement



Objectif d'emballage circulaire 2025 :

100% de nos produits seront conditionnés dans des emballages consignés ou à contenu majoritairement recyclé

Objec-tifs	Indicateur	2017 (année de réf.)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Consommation totale d'eau (en milliards d'hl)	1.71	1.59	1.56	1.41	1.52	1.55	1.44
	Consommation d'eau par hectolitre produit (hl/hl)	3.08	2.94	2.79	2.68	2.64	2.64	2.53
	Nombre total de GJ d'énergie (en millions)	59.83	59.46	58.51	52.36	56.23	55.45	52.94
	Nombre total de GJ d'énergie achetés (en millions)	*	57.71	56.57	50.51	53.82	52.71	50.03
	Consommation d'énergie par hectolitre produit (en Mj/hl)	111.42	109.95	104.74	99.50	97.37	94.43	92.99
	Énergie achetée par hectolitre produit (en Mj/hl)	*	106.69	101.28	95.98	93.19	89.76	87.89
	Total des émissions de GES directes et indirectes (Scope 1 et 2 en millions de tonnes de CO ₂ e)	6.05	5.67	5.12	4.44	4.14	3.68	3.39
	Total des émissions de GES directes et indirectes (Scope 1, 2 et 3 en millions de tonnes de CO ₂ e)	30.72	29.12	29.36	26.59	28.83	27.77	25.77
	Émissions de GES de scope 1 et 2 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e/hl)	8.34	7.67	6.94	6.43	5.04	4.64	4.46
	Émissions de GES de scope 1, 2 et 3 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e/hl)	59.66	55.44	54.27	52.45	50.03	47.29	45.24
	Émissions de GES de scope 3 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e/hl)	4.791	44.63	44.81	43.70	42.84	41.01	39.30
	% d'électricité renouvelable : opérationnelle**	/	16.9%	20.9%	32.2%	41.2%	67.6%	73.6%
	% d'électricité renouvelable : contractuelle**	/	51.1%	63.5%	73.6%	84.7%	97.1%	100%
	% d'emballages consignés	47.2%	44.1%	43.4%	38.2%	37.0%	40.3%	41.2%
	% de contenu recyclé dans les emballages primaires							
	Verre	36.8%	40.5%	44.3%	45.8%	45.8%	48.0%	48.3%
	Canettes	59.7%	58.9%	59.3%	58.1%	56.2%	56.7%	61.3%
	PET	23.2%	17.5%	27.5%	31.6%	23.3%	36.5%	42.6%
	Producteurs directs qualifiés, connectés et indépendants financièrement***							
	Qualifiés	/	/	49.0%	75.0%	74.0%	89.0%	95.0%
	Connectés	/	/	44.0%	57.0%	64.0%	72.0%	92.0%
	Indépendants financièrement	/	/	34.0%	59.0%	68.0%	72.0%	86.0%

• Nos objectifs et nos données incluses dans le tableau en matière d'eau, d'émissions de GES par hectolitre produit et d'énergie concernent uniquement nos sites de production de boissons et n'incluent pas nos opérations verticales telles que les usines de malt et les usines de conditionnement.

• Les données des émissions de GES directes et indirectes totales concernent les sites de production de boissons et la plupart des opérations verticales, y compris les usines de malt et les usines de conditionnement.

• Le scope 1 représente 76.8% de nos émissions opérationnelles et inclut l'équivalent CO₂ (CO₂e) du carburant utilisé dans nos processus de fabrication et dans les usines de cogénération qui produisent de l'électricité sur place. Le scope 2 représente environ 23.2% et correspond aux émissions provenant de l'électricité achetée. Les scopes 2 et 3 sont calculés selon une approche basée sur la marché.

• Les catégories de scope 3 sont fixées en interne – et diffèrent du protocole GES. Les émissions scope 3 sont des estimations basées sur un mélange de chiffres fournis par les fournisseurs, de facteurs d'émissions globales et de suppositions. Les catégories de scope 3 comprennent l'achat de biens et services, la distribution en amont et en aval, le refroidissement de produits (sur site et hors site, mais à l'exclusion du refroidissement chez le consommateur) et la fin de vie. Environ 50% des émissions sont calculées sur la base de nos propres données ou des données communiquées par les fournisseurs dans le cadre du CDP.

* Conformément à nos objectifs de développement durable 2025, l'énergie sera rapportée en énergie achetée plutôt que consommée. L'énergie achetée par hl s'accorde avec notre objectif de développement durable RE100 consistant à compenser 100% de nos achats d'électricité par de l'électricité provenant de sources renouvelables. L'énergie achetée par hl n'a pas été rapportée pour les brasseries rachetées à SABM en 2017.

** Nous rapportons l'électricité renouvelable selon deux indicateurs : l'électricité opérationnelle et l'électricité contractuelle. Notre stratégie primaire est de contribuer à financer de nouveaux projets de production d'électricité renouvelable à l'échelle mondiale.

L'indicateur d'électricité contractuelle reflète les progrès de la capacité contractuelle, indépendamment du marché dans lequel l'électricité renouvelable a été utilisée, ou de la question de savoir si elle a été utilisée dans nos activités. Notre volume d'électricité renouvelable contractuelle dépassant 100% n'est pas rapporté. L'indicateur d'électricité opérationnelle mesure notre utilisation annuelle d'électricité renouvelable dans chacune des régions.

*** Les données relatives à l'agriculture intelligente sont basées sur des estimations annuelles.

Action pour le climat

Nous œuvrons activement à la décarbonisation de nos activités mondiales, y compris nos activités brassicoles et verticales qui fabriquent les emballages et les matériaux pour le brassage, et nous continuons à étendre les technologies qui contribuent à réduire nos émissions de scope 1 et 2. En outre, les émissions de scope 3, qui représentent 87% de nos émissions en 2023, constituent les opportunités majeures de réduction des émissions. Nous continuons à impliquer les fournisseurs par le biais d'Eclipse, notre plateforme de collaboration qui soutient les partenaires de la chaîne d'approvisionnement en leur fournissant les instruments nécessaires pour mesurer et suivre la décarbonisation, tout en leur permettant de développer leurs compétences et de partager les meilleures pratiques.

En 2023, nos émissions absolues de scope 1 et 2 ont diminué de 44.0% par rapport à l'année de référence 2017, soit une réduction de 2.66 millions de tonnes de CO₂e. Nous avons également constaté une réduction de 4.3% de l'intensité des émissions sur l'ensemble de notre chaîne de valeur (scopes 1, 2 et 3), passant de 47.29 kgCO₂e/hl en 2022 à 45.24 kgCO₂e/hl en 2023.

44.0%
44% de réduction
d'émissions Scopes 1 et 2
par rapport à l'année de
référence 2017

17.9%
d'amélioration en matière
d'utilisation de l'eau depuis
2017

Agriculture intelligente

Nous adoptons une approche locale axée sur les agriculteurs pour soutenir l'agriculture durable et atteindre notre objectif d'agriculture intelligente.

En 2023, nous avons collaboré avec plus de 23 500 agriculteurs au niveau mondial. Entre 2022 et 2023, le pourcentage d'agriculteurs qualifiés a augmenté de 6 points de pourcentage. Le nombre d'agriculteurs connectés a augmenté de 20% et celui des agriculteurs indépendants financièrement, de 14 points de pourcentage.

En Ouganda, nous avons lancé une plateforme numérique de formation qui nous permet de collaborer à grande échelle avec des agriculteurs à distance. Nous avons inscrit et formé plus de 6 000 agriculteurs de six zones d'approvisionnement clés en orge. Les formations abordaient des thèmes agricoles et financiers pour aider les agriculteurs à optimiser leurs activités.



Gestion de l'eau

L'eau est l'ingrédient principal de la bière et une ressource clé dans les communautés où nous vivons et travaillons.

En tant que premier brasseur mondial, nous nous efforçons de trouver des solutions aux problèmes d'eau mondiaux dans nos communautés et notre chaîne d'approvisionnement. Par exemple, nous collaborons avec The Nature Conservancy en Afrique du Sud pour contribuer à la préservation du Greater Cape Town Water Fund. À ce jour, 278 hectares d'espèces invasives ont été éliminées dans le cadre du Fonds directement lié à la contribution d'AB InBev.

Depuis 2017, nos efforts en matière d'efficacité de la consommation d'eau au sein de nos brasseries ont permis de réduire la consommation d'eau de 17.9%, atteignant un ratio d'efficacité de la consommation d'eau de 2.53 hectolitres/hectolitre sur l'ensemble de nos sites au niveau mondial. Cela nous rapproche de notre objectif de 2.5 hectolitres/hectolitre d'ici 2025. Pour réduire notre consommation d'eau en 2023, nous avons notamment installé une nouvelle technologie de pompe à vide dans les brasseries sur plusieurs marchés afin de réduire d'environ 50% la consommation d'eau des soutireuses de bouteilles.

Emballage circulaire

Notre objectif est de créer un avenir circulaire plus durable. En privilégiant les solutions d'emballage innovantes, nous contribuons aux progrès au sein de notre secteur et au-delà. En 2023, notre volume total d'emballages consignés a augmenté de près de 1% par rapport à l'année précédente. Comparé à l'année de référence 2017, le contenu recyclé de nos matériaux d'emballage a augmenté de près de 12 points de pourcentage pour le verre, de 2 points de pourcentage pour les canettes et de 20 points de pourcentage pour le PET.

Pour continuer à promouvoir les emballages circulaires en 2023, notre activité au Brésil a notamment lancé une campagne de bouteilles consignées à l'échelle nationale afin de contribuer à augmenter l'utilisation d'emballages consignés en promouvant le caractère abordable et durable.

L'innovation comme vecteur clé de la durabilité

À l'avenir, nous devons trouver des méthodes innovantes pour prendre soin de notre planète et de nos communautés, et assurer notre avenir.

100+ Accelerator

Nous avons célébré le cinquième anniversaire de notre 100+ Accelerator en 2023. Lancé en 2018, ce programme nous aide à progresser dans la réalisation de nos objectifs de développement durable 2025 et à contribuer au développement durable de manière générale.

En collaboration avec Coca-Cola, Colgate-Palmolive et Unilever, nous avons créé le 100+ Accelerator, qui fournit un mentorat, des formations et des financements en vue d'accélérer la commercialisation des innovations. À ce jour, le programme a collaboré avec 116 entreprises dans 30 pays différents afin de contribuer à créer des activités en lien avec l'économie circulaire, l'agriculture intelligente, la gestion de l'eau, l'action pour le climat, la santé et le bien-être, la biodiversité et la croissance inclusive.

Demo Day 2023

Nous avons accueilli 27 start-ups de la cohorte 4 lors de notre 100+ Accelerator Demo Day annuel. Elles ont chacune présenté les résultats de leur projet et les faits marquants en matière d'innovation. Cette année, le programme organisé en collaboration avec TED comprenait deux présentations d'anciens étudiants, des tables rondes et une Expo sur les innovations. Plus de 300 parties prenantes ont participé à l'événement.

Faits marquants du programme : Kran

Kran, une start-up de la cohorte 4 du 100+ Accelerator, se spécialise dans l'utilisation de nanobulles pour améliorer l'efficacité du traitement des eaux usées, l'irrigation et le nettoyage industriel. Suite à un programme pilote fructueux en 2022, Kran a installé un système d'aération dans un processus de nettoyage de bouteilles, entraînant des économies d'eau de près de 20%.



Emballage innovant

Notre Global Innovation and Technology Center (GITEC) a été à l'avant plan de notre démarche de durabilité, du développement de la technologie lors des premières étapes, à sa mise en œuvre dans les activités de brassage. Par exemple, le GITEC a développé la « Supercan » de douze onces, la canette en aluminium la plus légère au monde de bière pasteurisée en tunnel. Cette canette contient moins d'aluminium sans que sa résistance n'en soit altérée, et est pourvue d'un goulot, d'un fond et d'un diamètre optimisés. Cette canette légère reflète l'innovation en tant que vecteur clé de la durabilité.



Récompenses en matière de durabilité

- Repris dans la A-list du CDP eau et climat pour nos déclarations et nos efforts en matière d'action pour le climat et la sécurité de l'eau.
- Récompensés du RE100 Leadership Key Collaborator Award pour notre collaboration avec les fournisseurs en vue de décarboner notre chaîne de valeur via notre plateforme Eclipse et pour notre collaboration avec des start-ups via le 100+ Accelerator en vue de tester des technologies émergentes contribuant à réduire les émissions de GES.



EN TÊTE DE LA CONSOMMATION RÉFLÉCHIE



Le bière fait partie intégrante de la culture et des célébrations à travers le monde. En 2015, nous avons fixé l'objectif de soutenir les efforts de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue de réduire la consommation nocive d'alcool. À cet égard, nous avons lancé « **Consommation réfléchie** », un **programme pluriannuel basé sur le portefeuille de produits, l'étiquetage, le marketing des normes sociales, ainsi que sur des villes pilotes pour encourager la modération et la consommation responsable**. Notre programme comprend plusieurs objectifs de consommation réfléchie.

Nous sommes convaincus que nos forces fondamentales ont déjà un impact majeur en termes de promotion de la modération et de la consommation responsable grâce à notre **portefeuille de produits, à nos techniques de marketing responsables et créatives, à nos plateformes technologiques et d'innovation et à nos collaborateurs et partenaires**.

 Normes sociales	 Projets pilotes pluriannuels	 Portefeuille de produits	 Étiquetage
<p>Ambition</p> <p>Investir 1 milliard d'USD sur l'ensemble de nos marchés dans des campagnes de marketing social dédiées et des programmes associés d'ici fin 2025.</p>	<p>Ambition</p> <p>Réduire la consommation nocive d'alcool d'au moins 10% dans six grandes villes d'ici fin 2020. Mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le monde entier d'ici fin 2025.</p>	<p>Ambition</p> <p>Veiller à ce que les produits de bière peu ou non alcoolisés (NABLAB) représentent au moins 20% du volume total de bière d'AB InBev d'ici fin 2025.</p>	<p>Ambition</p> <p>Placer une étiquette informative sur tous nos produits de bière sur l'ensemble de nos marchés d'ici fin 2020. Améliorer les connaissances concernant les méfaits de l'alcool sur la santé d'ici fin 2025.</p>
<p>Progrès</p> <p>Grâce au marketing des normes sociales, nous collaborons avec les consommateurs en vue d'améliorer leur comportement en contribuant à façonner les normes sociales.</p> <p>Nous sommes en bonne voie pour atteindre notre objectif d'un milliard d'USD d'ici 2025, avec un investissement de plus de 900 millions d'USD depuis 2016.*</p>	<p>Progrès</p> <p>Notre programme de villes pilotes a identifié trois interventions basées sur des faits qui peuvent avoir le plus d'impact pour réduire les effets néfastes de la consommation d'alcool : la sécurité routière, les formations relatives à un service de boissons responsable (RBS), et les interventions de dépistage et de briefing (SBI).</p> <p>En partenariat avec des experts locaux, des gouvernements et la Fondation AB InBev, nous soutenons 53 programmes à travers 21 pays qui utilisent des techniques basées sur des faits que nous avons testées dans nos villes pilotes.</p>	<p>Progrès</p> <p>En 2015, nous avons joué un rôle de pionnier dans le secteur en fixant l'objectif de développer notre volume NABLAB pour qu'il représente 20% de notre volume mondial de bière d'ici fin 2025, permettant à cette catégorie de profiter d'une attention au niveau mondial et, par conséquent, d'une bonne dynamique. En 2023, 6.8% de notre volume mondial de bière avait un taux alcoolométrique volumique (TAV) inférieur à 3.5% (TAV). Bien que nous nous efforcions d'atteindre notre objectif, nous pensons que nous n'arriverons pas à atteindre les 20% d'ici 2025. Par rapport au TAV classique de 5% pour la bière, les alternatives peu alcoolisées représentent une part plus importante de notre portefeuille. Aujourd'hui, les produits ayant un TAV de 4.5% ou moins représentent 54% de notre portefeuille.</p>	<p>Progrès</p> <p>Nous avons mis à jour nos modèles d'étiquette sur 100% de nos emballages primaires dans les 26 pays où l'étiquetage n'a pas été rendu obligatoire. À l'heure actuelle, nos étiquettes communiquent des informations claires et concrètes sur la manière dont les consommateurs peuvent éviter la consommation nocive d'alcool.</p>

* 472 millions d'USD du montant total ont été validés par un auditeur externe indépendant. L'investissement restant est en cours d'évaluation. L'investissement total peut potentiellement changer en fonction des résultats du processus d'assurance externe.

Portefeuille de produits : Le plus grand producteur de bières peu ou non alcoolisées (NABLAB)

Étant donné que les consommateurs souhaitent plus de variété et d'occasions de consommation, notre portefeuille de bières diversifié leur offre la possibilité de se détourner des boissons fortement alcoolisées afin d'opter pour celles qui le sont moins, telles que la bière. Par ailleurs, notre portefeuille de bières diversifié offre aux consommateurs une certaine flexibilité en leur permettant d'alterner entre nos boissons alcoolisées et des boissons non ou peu alcoolisées lors d'occasions sociales.

En 2015, nous avons joué un rôle de pionnier dans le secteur en fixant l'objectif de développer notre volume NABLAB pour qu'il représente 20% de notre volume mondial de bière d'ici fin 2025, permettant à cette catégorie de profiter d'une attention au niveau mondial et, par conséquent, d'une bonne dynamique. En 2023, 6,8% de notre volume mondial de bière avait un taux alcoométrique volumique (TAV) inférieur à 3,5%. Bien que nous nous efforcions d'atteindre notre objectif, nous pensons que nous n'arriverons pas à atteindre les 20% d'ici 2025. Par rapport au TAV classique de 5% pour la bière, les alternatives peu alcoolisées représentent une part plus importante de notre portefeuille. Aujourd'hui, les produits ayant un TAV de 4,5% ou moins représentent 54% de notre portefeuille.

Nous sommes l'un des plus importants producteurs de bière sans alcool (NAB) au monde, détenant environ 20% du marché mondial, ce qui nous place en bonne position pour développer le segment sans alcool avec l'expansion de marques telles que **Corona Cero** et **Budweiser Zero**, qui ont dépassé les attentes de croissance en 2023



Leader du marketing des normes sociales pour encourager l'adoption d'un comportement positif.

Le marketing des normes sociales utilise des techniques basées sur des faits qui modifient véritablement les perceptions et les comportements. Les marques de confiance qui renforcent les comportements positifs font la différence en favorisant les relations positives avec les consommateurs.

Concours de marketing des normes sociales :

Notre concours annuel interne de marketing des normes sociales tire parti du pouvoir des campagnes menées par des marques axées sur la promotion de la consommation réfléchie. Nous passons de la sensibilisation au changement de comportement, intégrant la modération et la consommation responsable aux normes sociales. Nous pensons que ce concours est le plus important événement au monde à promouvoir des normes sociales positives en utilisant le pouvoir du marketing.

En 2023, nous avons enregistré la plus grande participation des marques à ce jour, avec 106 campagnes soumises au concours. Nous avons investi 900 millions d'USD depuis 2016* dans le déploiement des campagnes gagnantes.



La campagne « Act Well » de Club Colombia se sert de l'influence des stars préférées de telenovela de Colombie. Dans chaque vidéo, ces stars rejouent des scènes impliquant de mauvaises décisions prises en raison de la consommation irresponsable d'alcool. De nouvelles scènes démontrent que la modération offre un dénouement plus favorable.

Cette année, **Budweiser Zero** s'approprie l'interruption de la 7^e manche au Canada, pour promouvoir la consommation réfléchie.

La campagne « **The Official Beer of your Cut-off Time** » encourage les fans à opter pour la Budweiser Zero sans alcool après l'arrêt des ventes de boissons alcoolisées dans les stades de baseball. Cette initiative a remporté le titre de « campagne de normes sociales la plus efficace » d'AB InBev dans le cadre d'une compétition interne visant à récompenser les efforts de l'entreprise ayant le plus porté de fruits en matière de consommation responsable.

* 472 millions d'USD du montant total ont été validés par un auditeur externe indépendant. L'investissement restant est en cours d'évaluation. L'investissement total peut potentiellement changer en fonction des résultats du processus d'assurance externe.



Renforcer les interventions communautaires basées sur des faits grâce au pouvoir du numérique

Grâce à notre collaboration continue avec la Fondation ABI, nous utilisons la technologie pour étendre rapidement les **formations sur un service de boissons responsable (RBS) et les interventions de dépistage et de briefing (SBI)**, étant donné leur haut potentiel de renforcement de la modération.

Service de boissons responsable

Le RBS est un programme de formation destiné aux professionnels des points de vente communautaires, tels que les barmans et les serveurs, qui vise à promouvoir des comportements positifs des consommateurs et à prévenir la vente de boissons alcoolisées aux mineurs. Nous nous efforçons de rendre la formation RBS plus accessible, de faciliter son intensification et de renforcer son impact à l'aide de programmes en ligne connectés à nos plateformes commerciales. En 2023, près de 200 000 collaborateurs de nos points de vente ont suivi la formation par le biais de la plateforme BEES.

Interventions de dépistage et de briefing

SBI est une procédure de santé simple mais efficace qui prévient la consommation nocive d'alcool en évaluant le risque de troubles liés à la consommation d'alcool et en formulant des recommandations de changement du mode de vie. Il est souvent impossible d'appliquer SBI à plus grande échelle en raison de contraintes de coût et de temps qui pèsent sur les interactions dans les soins de santé. Pour surmonter ces obstacles, la Fondation ABI a mis en place eSBI, une plateforme de dépistage numérique. Cette nouvelle approche permet aux professionnels de la santé de dialoguer avec les patients par ordinateur, téléphone ou appareils mobiles à propos de la consommation d'alcool. Cette technologie est évolutive, facilement accessible et supprime les contraintes de temps des prestataires de soins. eSBI est en cours de test dans le cadre de grands programmes pilotes au Brésil. D'autres projets pilotes suivront bientôt en Amérique latine et en Afrique.

Étiquetage : Pionnier dans la plus grande initiative d'étiquetage informatif volontaire

Nos étiquettes et emballages secondaires nous servent de plateforme pour communiquer des conseils concrets qui renforcent les normes sociales positives. Des recherches ont démontré que les messages communiqués par des marques de confiance influencent potentiellement le comportement des consommateurs. Les étiquettes informatives ne sont pas obligatoires dans de nombreux pays. Nous continuons d'apposer des conseils simples et pratiques sur les étiquettes de nos produits dans les 26 pays où la loi ne prévoit pas d'avertissement sur les étiquettes. Ces pays représentent 50% de notre volume mondial.





COMMUNAUTÉ ET COLLABORATION

Mettre en place des partenariats pour accroître notre impact

La bière étant un produit clairement local, nos partenaires, y compris les décideurs politiques, les agences gouvernementales et d'autres entreprises, nous aident à intensifier nos contributions aux 17 objectifs de développement durables de l'ONU (ODD) visant à résoudre les défis les plus urgents de la planète.

Sécurité routière

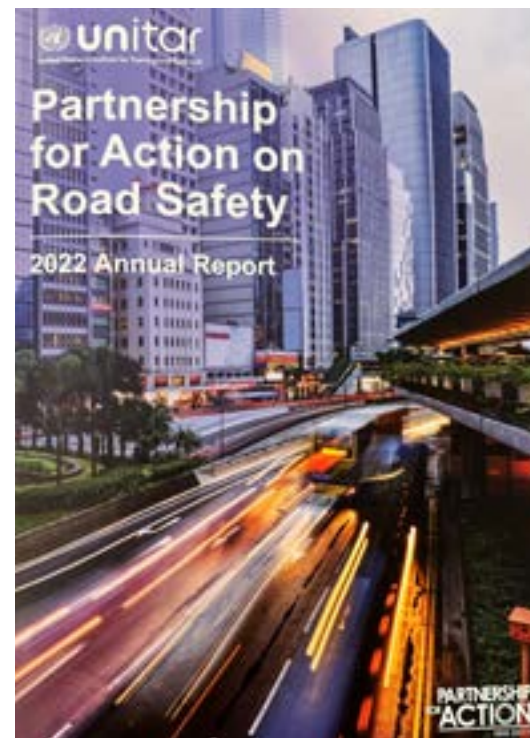
Nous soutenons activement l'objectif mondial des Nations Unies de réduire de 50% le nombre de décès et de traumatismes dus aux accidents de la route d'ici 2030. Suite à notre partenariat de cinq ans avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), des initiatives de sécurité routière totale ont été déployées dans plus de 34 pays. En 2023, nous avons élaboré une boîte à outils pour les motards avec une méthodologie pratique qui emploie les données et les techniques de gestion pour améliorer la sécurité routière, en vue d'aider les autorités et experts de la circulation routière à mettre en place des solutions pratiques pour réduire les incidents, accidents et victimes de la route liés à la conduite sous l'influence de l'alcool.

En 2023, la Fondation AB InBev a créé **une plateforme numérique de sécurité routière** permettant aux autorités responsables de la circulation routière d'analyser les données en vue de réduire le nombre de victimes de la route. Cette plateforme numérique est mise à disposition des communes et provinces qui souhaitent améliorer la qualité de leurs données en matière de sécurité routière.

Chaque année, la Fédération Routière Internationale (IRF) récompense l'engagement exceptionnel des gouvernements nationaux, régionaux ou communaux en faveur de la sécurité routière. En 2023, grâce à nos partenariats externes au Chili, en Corée du Sud et en Tanzanie, trois initiatives d'AB InBev ont été récompensées dans la catégorie « **Find a Way** » **Global Road Safety**.

Together for Safer Roads (TSR) est une coalition entre AB InBev et des entreprises privées partenaires axée sur la mise en place de partenariats multisectoriels pour améliorer la sécurité des parcs de camions.

Pour soutenir la semaine mondiale des Nations Unies pour la sécurité routière, en collaboration avec TSR, nous avons mis en œuvre **Truck of the Future**, un système de détection des usagers de la route offrant une vue à 360 degrés autour du véhicule et partageant un feed-back en temps réel sur les risques imminents et les quasi-accidents. Ce système a été testé à New York et au Mexique, ce qui a permis aux propriétaires de parcs de comprendre le degré de vision de leurs conducteurs.



Le rapport des résultats de 2022 du « Partnership for Action on Road Safety » résume et souligne les principales réalisations du partenariat entre UNITAR et AB InBev.





Impact économique de la bière au niveau mondial

Le secteur brassicole contribue considérablement à l'emploi et au produit intérieur brut (PIB) de nombreux pays à travers le monde. Cette contribution pourrait être encore plus importante sur les marchés émergents si les conditions de marché y correspondaient aux meilleures pratiques internationales visant à garantir que les consommateurs se détournent des boissons à haute teneur en alcool et optent pour la bière.

Un rapport publié en 2022 d'Oxford Economics, l'un des principaux cabinets de conseil économique au monde, pour la World Brewing Alliance (WBA), révèle que la catégorie bière, dans 70 pays représentant 89% des bières vendues dans le monde, a contribué à hauteur de 555 milliards d'USD au PIB et est associée à 23 millions d'emplois.

À titre de comparaison, cela correspond à un emploi sur 110 – 1 sur 72 pour les marchés émergents.

La contribution du secteur brassicole au PIB sur les marchés émergents est presque deux fois supérieure à celle sur les marchés développés [1.6% en moyenne par rapport à 0.9% du PIB national].

De même, le secteur brassicole y contribue à davantage d'emplois, tant en termes absolus que relatifs (1.4% par rapport à 1.1% de tous les emplois), avec moins d'internationalisation et plus de production nationale que dans les économies développées.

Dans un rapport récent, Oxford Economics souligne le paradoxe économique selon lequel la contribution économique de la bière est plus élevée sur les marchés émergents, bien que la consommation de bière par personne soit plus faible.

Cela est notamment dû au fait que la bière est un produit de plus grande valeur sur les marchés émergents que sur les marchés développés. L'étude révèle également que la bière a tendance à être moins abordable sur les marchés émergents en grande partie parce qu'elle est souvent plus lourdement taxée que les spiritueux bon marché et que dans le même temps, l'alcool illicite, dangereux et très bon marché tend à être plus dominant que la bière sur les marchés émergents. Sans cette distorsion fiscale, le potentiel de développement économique de la bière serait encore plus important sur ces marchés.

→ EN SAVOIR PLUS SUR L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA BIÈRE AU NIVEAU MONDIAL



Selon Oxford Economics, la contribution de la bière au PIB pourrait passer de 1.6% à 2.2% si elle prenait des parts dans les catégories ayant un TAV plus élevé, les politiques fiscales et la disponibilité d'alcool illicite étant des facteurs cruciaux à cet égard.

23 millions d'emplois

à travers le monde sont liés au secteur brassicole

555 milliards d'USD ont contribué au PBI au niveau mondial



ENTREPRENEURIAT



Nous soutenons les entrepreneurs tout le long de notre chaîne de valeur – du champ au magasin – afin de contribuer à des communautés et des économies prospères.

Voici comment nous procédons :

- > **L'inclusion numérique** : permettre l'accès aux outils et aux technologies qui offrent aux entrepreneurs un meilleur accès aux informations, aux compétences, aux données et aux connaissances nécessaires pour gérer leur entreprise.
- > **L'inclusion financière** : faciliter l'accès des entrepreneurs aux services financiers, tels que les crédits et les paiements numériques, afin qu'ils puissent financer leur activité, et créer de meilleures opportunités pour adopter des pratiques financières plus résilientes grâce à l'acquisition de connaissances financières.
- > **L'inclusion sociale** : encourager les entrepreneurs à participer activement à notre programmation en adaptant la manière dont nous leur fournissons du contenu – en leur offrant des opportunités plus personnalisées d'améliorer leur activité.

Numérique

Nous avons investi dans des programmes et innovations numériques, tels que **Growing Retailers Innovatively Together** (GRIT), un programme de



formation et de développement pour les petits détaillants qui vendent nos produits. Lancé initialement pour les propriétaires de bars et détaillants du Botswana, ce programme est désormais disponible en Ouganda, en Tanzanie, au Mozambique, en Zambie et au Ghana.

En Ouganda, le programme GRIT récemment déployé enseigne l'entrepreneuriat, des compétences numériques et financières et vise à atteindre 14 000 détaillants dans tout le pays. En renforçant nos détaillants, nous renforçons nos communautés.

Financier

Emprendedores Modelo forme des petits détaillants locaux au Mexique. Le programme a accordé des bourses et a ouvert aux détaillants l'accès au crédit, à la formation et aux outils pour numériser leur activité. Cette année, la plateforme de formation a collaboré avec l'une des universités mexicaines les plus respectées, Tecnológico de Monterrey, pour former 5 000 entrepreneurs par le biais de cours en ligne relatifs à la finance, au commerce et à la gestion.

Social

Academia da Cerveja, notre école brésilienne du savoir et de la culture de la bière, a collaboré avec Escola Superior de Cerveja e Malte (ESCM) et Instituto Ceres, pour lancer Forma, un programme de formation gratuit destiné aux travailleurs de bars, restaurants et services de restauration. Au Brésil, le programme BORA Zé offre des opportunités de formation et de développement à nos livreurs. Cela s'inscrit dans l'objectif de Bora, notre programme d'inclusion dans le pays visant à offrir un emploi et des sources de revenus à 5 millions de brésiliens d'ici 2032.



COLLABORATEURS

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de nationalités représentées dans notre effectif global	122	122	123	121	125	132	135
Pourcentage de femmes dans notre effectif global	18%	18%	19%	19%	21%	22%	22%
Pourcentage de femmes dans notre effectif salarié	30%	30%	31%	32%	34%	35%	36%
Pourcentage de femmes occupant un poste de direction	19%	20%	22%	24%	26%	28%	29%
Pourcentage de femmes occupant un poste de haute direction	10%	11%	12%	14%	14%	14%	14%
Pourcentage de changement de l'indice de diversité et d'inclusion dans l'enquête annuelle sur l'engagement des collaborateurs	NA	1pp	0pp	2pp	1pp	1pp	-1pp

Créer un avenir avec plus de célébrations implique tout d'abord nos collaborateurs. Nos collaborateurs représentent différents milieux à travers le monde puisque nous comptons plus de 155 000 travailleurs dans près de 50 pays. Nous continuons à développer un lieu de travail favorisant la réussite et l'excellence de tous les collaborateurs dans un environnement où ils se sentent à leur place. Nos collaborateurs sont toujours notre plus grande force, et nous visons le déploiement d'un héritage durable.



Coup de projecteur sur l'Afrique

Le développement des brasseries Lusaka en Zambie nous a permis d'étendre nos pratiques de recrutement inclusives, entraînant un taux de **68%** de femmes parmi les nouvelles recrues. Les nouvelles infrastructures comprennent un service de soutien pour les femmes avec des EPI de grossesse, une salle d'allaitement et des installations de stockage.

29%
de femmes occupant un poste de haute direction (hausse de 0.7 points de pourcentage par rapport à 2022)

Éthique et transparence

Créer un avenir avec plus de célébrations implique aussi de promouvoir et de maintenir les normes les plus strictes en termes de comportement éthique. Nous sommes guidés par nos politiques mondiales, dont notre code de conduite d'entreprise (COBC), qui comprend des principes éthiques couvrant les principaux domaines de risques, notamment : les politiques mondiales relatives à la lutte contre la corruption, aux droits de l'homme, à la confidentialité des données, à la lutte contre le harcèlement et la discrimination et aux conflits d'intérêts.

► Nos plateformes mondiales, telles que notre canal de conformité, sont conçues pour encourager nos collègues et partenaires commerciaux à adopter

les normes les plus strictes en matière d'intégrité commerciale et d'éthique. Elles fournissent également un accès direct à l'équipe Éthique & Conformité pour les questions, les conseils et les approbations en termes de conformité.

- Notre ligne d'assistance en matière de conformité est accessible à toute personne souhaitant faire part de ses préoccupations d'une manière simple, confidentielle et sûre.
- En 2023, nous avons formé plus de 60 000 collaborateurs à travers le monde.
- BrewRIGHT, notre plateforme récompensée de gestion et d'analyse de données de conformité, emploie l'apprentissage automatique pour déceler et prévenir les problèmes dans nos activités.

Droits de l'homme

Sur la base des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP), nos attentes sont décrites dans notre politique en matière de droits de l'homme et nous avons intégré le respect des droits de l'homme et des principes pertinents dans l'ensemble de nos politiques via notre code de marketing et de communication responsables, notre politique mondiale de lutte contre le harcèlement et la discrimination, notre politique mondiale en matière de santé et de sécurité et notre politique d'alerte mondiale, ainsi que via des processus pertinents.

➔ [CONSULTEZ NOTRE POLITIQUE EN MATIÈRE DE DROITS DE L'HOMME](#)

Sécurité au travail

Créer un avenir avec plus de célébrations commence au sein de nos propres activités. C'est pourquoi la santé et la sécurité de nos collègues et de nos prestataires de services sont des valeurs fondamentales de l'entreprise. Nous formons nos collègues à faire les bons choix en matière de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres. Qu'il s'agisse de brasser ou de livrer nos produits, d'utiliser des machines ou de se déplacer à bord d'un moyen de transport quelconque, la sécurité est primordiale.

Total des accidents déclarés (TRI)

LTI + accidents nécessitant un travail adapté + accidents nécessitant un traitement médical.

Collaborateurs Supply

Collaborateurs travaillant au sein d'une brasserie ou d'un site de production, y compris la logistique de premier rang.

Logistique sur le dernier kilomètre/Collaborateurs Sales

Logistique sur le dernier kilomètre, collaborateurs sales, collaborateurs du groupe au niveau zonal et mondial.

Accident mortel survenant sur le trajet domicile-lieu de travail

Accident qui se produit sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail et qui entraîne le décès d'un ou de plusieurs de nos collaborateurs.

Accidents mortels impliquant la communauté

Accidents touchant des personnes en dehors de nos sites.

*Les données des prestataires de services Supply sont uniquement communiquées à partir de 2021, car les contrôles internes concernant la déclaration des TRI (MDI & MTI) des prestataires de services Supply n'étaient pas encore suffisamment mis en place au cours des années précédentes, entraînant un niveau moindre de qualité et de robustesse des données.

**Les données relatives aux accidents mortels ne comprennent pas les accidents mortels survenant sur le trajet domicile-lieu de travail, ni les accidents mortels impliquant la communauté, conformément aux définitions d'AB InBev en matière de reporting. Le tableau n'inclut pas non plus les accidents de la route mortels de prestataires de services qui sont entièrement gérés par la société prestataire de services.

Les actes criminels non liés au travail (tels que les vols et agressions non liés au travail) entraînant un décès, un LTI ou un TRI n'entrent pas dans le champ d'application du rapport.

Indicateurs de la sécurité au travail

Développer une culture de la santé et de la sécurité

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Accidents avec incapacité de travail (LTI)						
Collaborateurs Supply	134	94	67	41	37	41
Logistique sur le dernier kilomètre/ Collaborateurs Sales	313	206	125	127	109	113
Prestataires de services (tous)*	479	254	110	113	85	89
Total des accidents déclarés (TRI)						
Collaborateurs Supply	410	309	256	237	183	135
Logistique sur le dernier kilomètre/ Collaborateurs Sales	1109	1177	523	511	384	325
Prestataires de services (tous)*			205	285	216	180
Accidents mortels**						
Collaborateurs Supply	1	0	0	1	0	0
Logistique sur le dernier kilomètre/ Collaborateurs Sales	4	1	4	3	2	2
Prestataires de services (tous)	9	5	3	2	7	3



ENSEMBLE EN 2023

Notre objectif guide toutes nos actions. Nous continuons à apprendre, à évoluer et à développer notre héritage tout en nous réjouissant de participer aux moments de la vie. Nous créons un avenir avec plus de célébrations pour apporter des contributions positives et durables dans nos communautés.

Nous rêvons en grand en :

- **Stimulant** le leadership et la croissance de la catégorie
- **Atteignant** plus de consommateurs à davantage d'occasions de consommation grâce à notre portefeuille exceptionnel et à notre solide filière d'innovation
- **Utilisant** les données et la technologie pour nous rapprocher de nos consommateurs
- **Reliant** nos agriculteurs aux ressources
- **Créant** un impact positif au sein de nos communautés locales dans les moments qui comptent
- **Autonomisant** nos collègues, qui sont des propriétaires et solutionneurs de problèmes passionnés pour initier un réel changement

Nous **remercions** nos actionnaires pour leur contribution à notre objectif de créer un avenir avec plus de célébrations.

RAPPORT FINANCIER

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	51
DÉCLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	73
RAPPORT DU COMMISSAIRE	74
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	79
INFORMATION AUX ACTIONNAIRES	158
EXTRAITS DES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'AB INBEV NV/SA (NON CONSOLIDÉS) PRÉPARÉS CONFORMÉMENT AUX NORMES COMPTABLES BELGES	160
GLOSSAIRE	162

Rapport de gestion

Anheuser-Bush InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob Ultra® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hooen à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 155 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2023, nos produits rapportés s'élevaient à 59.4 milliards d'USD (hors coentreprises et entreprises associées).

Le rapport de gestion qui suit doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés audités.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev », « la société » ou « nous ».

Événements récents

Le 19 décembre 2023, AB InBev et sa partenaire Anadolu Efes ont annoncé que cette dernière avait accepté d'acquérir l'entière des intérêts minoritaires d'AB InBev dans la joint-venture AB InBev Efes BV. Aucun montant ne sera versé à la clôture. La finalisation de la transaction est soumise aux approbations réglementaires et gouvernementales requises, ainsi qu'aux autres conditions de clôture habituelles. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'obtention de ces approbations ni au moment où elles seront obtenues, le cas échéant. Tout paiement reçu par AB InBev après la finalisation de la transaction sera soumis à des approbations réglementaires supplémentaires et ne devrait pas être significatif.

Le 31 janvier 2024, E. León Jimenes S.A. (« ELJ ») a exercé son option de vente à Ambev d'environ 12% des actions de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND ») pour un montant net de 0.3 milliard d'USD. La finalisation de la transaction a fait passer la participation d'Ambev dans CND de 85% à 97%.

Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de notre performance sous-jacente, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. Les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de la société.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2023 et 2022, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance.

Au 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos plans de paiement fondés sur actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour se conformer à la présentation de 2023.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, taux d'imposition effectif) avant éléments non sous-jacents. Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils

sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de la société, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans nos produits et charges d'exploitation, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie

Exercice clôturé au 31 décembre				
En million d'USD				
	2023	%	2022	%
Produits¹	59 380	100%	57 786	100%
Coûts des ventes	(27 396)	46%	(26 305)	46%
Marge brute	31 984	54%	31 481	54%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(18 172)	31%	(17 555)	30%
Autres produits/(charges) d'exploitation	778	1%	841	1%
Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)	14 590	25%	14 768	26%
Éléments non sous-jacents	(624)	1%	(251)	0%
Bénéfice d'exploitation (EBIT)	13 966	24%	14 517	25%
Amortissements et dépréciations	5 385	9%	5 074	9%
Dépréciations non sous-jacents	25	0%	3	0%
EBITDA normalisé	19 976	34%	19 843	34%
EBITDA	19 376	33%	19 594	34%
Bénéfice sous-jacent attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	6 158	10%	6 093	11%
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 341	9%	5 969	10%

Exercice clôturé au 31 décembre		
En million d'USD		
	2023	2022
Activités opérationnelles		
Bénéfice	6 891	7 597
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	14 181	12 344
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et l'utilisation des provisions	21 072	19 941
Variation du fonds de roulement	(1 541)	(346)
Contributions aux pensions et utilisation des provisions	(419)	(351)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(5 975)	(6 104)
Dividendes reçus	127	158
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	13 265	13 298
Activités d'investissement		
Dépenses d'investissement nettes	(4 482)	(4 838)
Cession/(acquisition) de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée/acquise	9	(70)
Produits nets de cessions/(acquisitions) d'autres actifs	119	288
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	(4 354)	(4 620)
Activités de financement		
(Remboursements)/émissions net(te)s d'emprunts	(2 896)	(7 174)
Dividendes payés	(3 013)	(2 442)
Rachat d'actions	(362)	-
Paievements en vertu des contrats de location	(780)	(610)
Instruments financiers dérivés	(841)	61
Autres flux de trésorerie de financement	(704)	(455)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(8 596)	(10 620)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	315	(1 942)

¹ Le chiffre d'affaires moins les accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés aux clients de la société.

Performance financière

Nous présentons nos résultats dans cinq zones : Amérique du Nord, Amériques du Centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 31 décembre 2023 et 2022, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de notre performance pour les périodes se terminant les 31 décembre 2023 et 2022 (en million d'USD, à l'exception des volumes en millier d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	595 133	(151)	-	(10 255)	584 728	(1.7)%
Produits	57 786	(123)	(2 744)	4 460	59 380	7.8%
Coûts des ventes	(26 305)	45	1 226	(2 362)	(27 396)	(9.0)%
Marge brute	31 481	(78)	(1 518)	2 099	31 984	6.7%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(17 555)	(14)	696	(1 299)	(18 172)	(7.4)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	841	(146)	(43)	126	778	19.8%
EBIT normalisé	14 768	(238)	(865)	925	14 590	6.4%
EBITDA normalisé	19 843	(223)	(1 012)	1 368	19 976	7.0%
Marge EBITDA normalisée	34.3%				33.6%	(23) bps

En 2023, notre EBITDA normalisé a augmenté de 7.0%, tandis que notre marge EBITDA normalisée a diminué de 23 points de base, à 33.6%.

Les volumes consolidés ont régressé de 1.7%, les volumes de nos propres bières affichant une baisse de 2.3% et les volumes non-bières, une hausse de 2.1%, la croissance sur la majorité de nos marchés émergents et développés en 2023 ayant été neutralisée en grande partie par la performance aux États-Unis et la faiblesse du secteur en Europe.

Les produits consolidés ont augmenté de 7.8% à 59 380 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 9.9% résultant d'actions de tarification, de la premiumisation en cours et d'autres initiatives de gestion des produits. Les produits combinés de nos marques mondiales Budweiser, Stella Artois, Corona et Michelob Ultra ont augmenté de 9.8% au niveau mondial et de 18.2% en dehors de leurs marchés domestiques respectifs.

Les coûts des ventes consolidés ont augmenté de 9.0% et de 11.3% par hectolitre, appuyés par l'impact négatif anticipé du prix des produits de base.

Les frais de vente, généraux et administratifs consolidés ont augmenté de 7.4%, principalement en raison d'investissements accrus dans la vente et le marketing.

Les autres produits/(charges) d'exploitation consolidés en 2023 ont augmenté de 19.8%, principalement sous l'effet de la hausse des subventions gouvernementales. En 2023, Ambev a reconnu des produits de 44 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation liés à des crédits d'impôt au Brésil (2022 : 201 millions d'USD). Le changement par rapport à l'année précédente est présenté comme un changement dans le périmètre et n'impacte aucunement la croissance interne présentée. De plus, Ambev a reconnu des produits d'intérêt de 168 millions d'USD dans les produits financiers en 2023 (2022 : 168 millions d'USD) liés à ces crédits. Le bénéfice sous-jacent attribuable aux porteurs de capitaux propres et le BPA sous-jacent ont été impactés favorablement par les 122 millions d'USD après impôts et intérêts minoritaires (2022 : 186 millions d'USD). Les crédits d'impôt et intérêts à recevoir d'Ambev devraient être collectés sur une période de plus de 12 mois après la date de clôture. Au 31 décembre 2023, la somme totale de ces crédits et intérêts à recevoir s'élevait à 1 341 millions d'USD.

VOLUMES

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des volumes par zone. Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes. Les volumes incluent non seulement les marques que nous possédons ou détenons sous licence, mais aussi les marques de tiers que nous brassons en qualité de sous-traitants et les produits de tiers que nous commercialisons via notre réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via les activités mondiales d'exportation, qui comprennent notre siège administratif mondial et les activités d'exportation qui n'ont pas été affectées à nos zones, sont présentés séparément.

En milliers d'hectolitres	2022	Scope	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Amérique du Nord	102 674	(118)	(12 417)	90 140	(12.1)%
Amériques du Centre	147 624	-	1 106	148 730	0.7%
Amérique du Sud	164 319	-	(1 859)	162 460	(1.1)%
EMEA	90 780	204	(771)	90 213	(0.8)%
Asie-Pacifique	88 898	-	3 828	92 726	4.3%
Exportations Globales et Sociétés Holding	838	(236)	(143)	459	(23.7)%
AB InBev au niveau mondial	595 133	(151)	(10 255)	584 728	(1.7)%

Les volumes totaux de l'**Amérique du Nord** ont reculé de 12.1%

Aux États-Unis, nos ventes aux grossistes ont régressé de 12.7% et nos ventes aux détaillants de 11.9%, principalement en raison de la baisse des volumes de Bud Light. Le secteur de la bière est resté résilient en 2023, les volumes s'améliorant progressivement tout au long de l'année et la bière gagnant des parts de marché dans les ventes totales d'alcool en termes de valeur pour la consommation à domicile, selon Circana. Notre part de marché de la bière a connu une amélioration progressive continue à partir de mai jusqu'à fin décembre. Dans le segment Beyond Beer, notre portefeuille de boissons spiritueuses prêtes-à-boire a enregistré une forte croissance à deux chiffres des volumes, surpassant le secteur. Pour soutenir notre stratégie à long terme, nous continuons d'investir dans nos méga-marques, nos mesures de soutien aux grossistes et nos méga-plateformes clés, notamment les partenariats avec la NFL, la MLB, la PGA et la NBA ainsi que de nouveaux partenariats avec l'UFC, Copa America et Team USA pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Au Canada, nos volumes ont faiblement régressé d'un chiffre, une performance en deça de celle du secteur en difficulté.

Les volumes totaux des **Amériques du Centre** ont augmenté de 0.7%.

Au Mexique, nos volumes ont légèrement régressé, ce qui correspond à la tendance du secteur. Au quatrième trimestre de 2023, les volumes ont été essentiellement impactés par les mauvaises conditions météorologiques dans la région d'Acapulco. Notre performance cette année a été stimulée par l'exécution cohérente de notre stratégie dans les trois piliers. Notre portefeuille above core a continué de se surpasser en 2023, affichant une hausse des volumes à un chiffre dans le bas de la fourchette. Nous avons continué de faire progresser nos initiatives numériques, notre plateforme DTC numérique, TaDa, étant opérationnelle dans plus de 60 villes majeures, avec plus de 90 000 utilisateurs actifs mensuels. Nous continuons d'explorer et de déployer des services à valeur ajoutée à travers la plateforme BEES, tels que Vendo, qui a permis plus de 650 000 transactions pour les paiements numériques de services utilitaires et les achats de données mobiles en 2023, ainsi que BEES Marketplace.

En Colombie, nos volumes ont augmenté d'un chiffre dans le bas de la fourchette. Stimulée par l'exécution cohérente de nos leviers d'expansion de catégorie, la catégorie bière poursuit sa croissance, enregistrant un gain de part totale d'alcool de 70 points de base cette année, avec un nouveau record atteint par nos volumes. Notre portefeuille core a tiré nos performances en 2023, Poker enregistrant une performance particulièrement solide avec une croissance des volumes à un chiffre dans le haut de la fourchette.

Au Pérou, les volumes ont régressé d'un chiffre dans le bas de la fourchette, faisant mieux qu'un secteur faible.

En Équateur, nos volumes ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette et les volumes de bière sont restés stables.

Les volumes totaux de l'**Amérique du Sud** ont reculé de 1.1%.

Au Brésil, les volumes totaux ont augmenté de 0.2%, les volumes de bière affichant une baisse de 1.0%, faisant légèrement moins bien que le secteur selon nos estimations, et les volumes non-bières, une hausse de 3.6%. Notre performance a été tirée cette année par nos marques premium et super premium, qui ont réalisé une croissance des volumes d'environ 25% et ont gagné des parts dans le segment des bières premium, selon nos estimations. Notre portefeuille core est resté sain, affichant une hausse des produits à un chiffre dans le haut de la fourchette. La performance des non-bières a été stimulée par notre portefeuille de boissons à faible teneur en sucre et sans sucre, qui affiche une hausse des volumes de plus de 25%. BEES Marketplace a continué de se développer, atteignant plus de 835 000 clients, soit une hausse de 17% par

rapport à 2022, et a fait accroître la valeur brute des marchandises de plus de 35% en 2023. Notre plateforme numérique DTC, Zé Delivery, a atteint 5.7 millions d'utilisateurs actifs mensuels, soit une hausse de 19% par rapport à 2022, et a fait accroître la valeur brute des marchandises de 8% en 2023.

En Argentine, les volumes totaux ont régressé d'un chiffre dans le haut de la fourchette, la demande globale des consommateurs ayant été impactée par les pressions inflationnistes.

Les volumes totaux de la zone **EMEA** ont diminué de 0.8%.

En Europe, les volumes ont régressé d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, principalement en raison d'un secteur faible. Grâce à la mise en œuvre cohérente de notre stratégie et de nos investissements dans nos marques, nous avons augmenté ou maintenu notre part de marché sur la majorité de nos marchés clés en 2023, selon nos estimations. Notre transformation numérique en Europe progresse, BEES étant désormais opérationnelle au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et dans les îles Canaries.

En Afrique du Sud, les volumes ont enregistré une hausse à un chiffre dans la moyenne de la fourchette. La dynamique de nos activités s'est poursuivie en 2023, stimulée par des investissements commerciaux ciblés et l'exécution cohérente de notre stratégie. Notre portefeuille a réalisé des volumes records, la hausse du pouvoir de marque de nos portefeuilles de bières et de non-bières stimulant des gains de parts de marché tant pour la consommation de bière que pour la consommation totale d'alcool, selon nos estimations. Notre portefeuille de bières core a continué de se surpasser, et nos marques mondiales ont augmenté leurs volumes de plus de 30%, sous l'impulsion de Corona et de Stella Artois. Dans le Beyond Beer, notre portefeuille affiche une croissance des volumes à un chiffre dans le haut de la fourchette, tirée par Flying Fish et Brutal Fruit.

En Afrique hors Afrique du Sud, les volumes de bière ont reculé d'un peu plus de 10% au Nigéria, en raison d'un secteur faible impacté par un environnement opérationnel qui reste difficile.

Les volumes totaux de l'**Asie-Pacifique** ont progressé de 4.3%, surpassant le secteur selon nos estimations.

En Chine, nous continuons d'investir dans notre stratégie commerciale axée sur la premiumisation, l'expansion géographique et des canaux, ainsi que sur la transformation numérique. En 2023, notre portefeuille premium et super premium n'a cessé de se surpasser, stimulant une expansion générale de la part de marché selon nos estimations. Le déploiement et l'adoption de la plateforme BEES se sont poursuivis, BEES étant désormais présente dans environ 260 villes, et plus de 70% de nos revenus ayant été générés via des canaux numériques en décembre.

En Corée du Sud, les volumes ont régressé d'un chiffre dans le bas de la fourchette, surpassant le secteur.

ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES PAR ZONE

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque zone, pour la période se terminant le 31 décembre 2023 (en million d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres de croissance interne.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	595 133	(151)	-	(10 255)	584 728	(1.7)%
Produits	57 786	(123)	(2 744)	4 460	59 380	7.8%
Coûts des ventes	(26 305)	45	1 226	(2 362)	(27 396)	(9.0)%
Marge brute	31 481	(78)	(1 518)	2 099	31 984	6.7%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(17 555)	(14)	696	(1 299)	(18 172)	(7.4)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	841	(146)	(43)	126	778	19.8%
EBIT normalisé	14 768	(238)	(865)	925	14 590	6.4%
EBITDA normalisé	19 843	(223)	(1 012)	1 368	19 976	7.0%
Marge EBITDA normalisée	34.3%				33.6%	(23) bps

Amérique du Nord	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	102 674	(118)	-	(12 417)	90 140	(12.1)%
Produits	16 566	(36)	(80)	(1 378)	15 072	(8.3)%
Coûts des ventes	(6 714)	19	28	151	(6 517)	2.2%
Marge brute	9 851	(17)	(52)	(1 227)	8 554	(12.5)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(4 587)	(18)	30	(43)	(4 619)	(0.9)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	45	-	3	(14)	34	(30.3)%
EBIT normalisé	5 309	(35)	(19)	(1 285)	3 970	(24.4)%
EBITDA normalisé	6 057	(37)	(24)	(1 269)	4 727	(21.1)%
Marge EBITDA normalisée	36.6%				31.4%	(507) bps

Amériques du Centre	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	147 624	-	-	1 106	148 730	0.7%
Produits	14 180	(16)	875	1 309	16 348	9.2%
Coûts des ventes	(5 540)	(13)	(320)	(507)	(6 379)	(9.1)%
Marge brute	8 639	(29)	556	803	9 969	9.3%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(3 390)	(6)	(228)	(167)	(3 792)	(4.9)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	(12)	14	2	47	51	-
EBIT normalisé	5 238	(21)	329	683	6 228	13.1%
EBITDA normalisé	6 564	(7)	430	729	7 715	11.1%
Marge EBITDA normalisée	46.3%				47.2%	80 bps

Amérique du Sud	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	164 319	-	-	(1 859)	162 460	(1.1)%
Produits	11 599	4	(2 702)	3 139	12 040	27.3%
Coûts des ventes	(5 976)	(1)	1 054	(1 062)	(5 984)	(18.0)%
Marge brute	5 623	3	(1 647)	2 077	6 056	37.2%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(3 458)	(28)	697	(787)	(3 575)	(22.8)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	473	(153)	(38)	112	394	40.6%
EBIT normalisé	2 638	(177)	(988)	1 402	2 875	58.3%
EBITDA normalisé	3 511	(177)	(1 137)	1 688	3 884	51.9%
Marge EBITDA normalisée	30.3%				32.3%	542 bps

EMEA	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	90 780	204	-	(771)	90 213	(0.8)%
Produits	8 120	75	(491)	885	8 589	10.8%
Coûts des ventes	(4 167)	(40)	297	(734)	(4 645)	(17.5)%
Marge brute	3 953	35	(194)	150	3 944	3.8%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 604)	(57)	105	(58)	(2 614)	(2.2)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	198	(8)	(3)	12	198	6.2%
EBIT normalisé	1 546	(30)	(92)	104	1 528	6.9%
EBITDA normalisé	2 612	(29)	(158)	145	2 570	5.6%
Marge EBITDA normalisée	32.2%				29.9%	(148) bps

Asie-Pacifique	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	88 898	-	-	3 828	92 726	4.3%
Produits	6 532	(12)	(350)	655	6 824	10.0%
Coûts des ventes	(3 168)	(1)	170	(274)	(3 272)	(8.6)%
Marge brute	3 364	(13)	(180)	380	3 551	11.4%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(2 067)	7	105	(178)	(2 133)	(8.6)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	137	-	(7)	(17)	113	(12.6)%
EBIT normalisé	1 433	(6)	(82)	186	1 531	13.0%
EBITDA normalisé	2 104	(6)	(118)	206	2 186	9.8%
Marge EBITDA normalisée	32.2%				32.0%	(7) bps

Exportations Globales et Sociétés Holding	2022	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2023	Croissance interne en %
Volumes	838	(236)	-	(143)	459	(23.7)%
Produits	790	(137)	4	(149)	508	(22.8)%
Coûts des ventes	(740)	80	(3)	64	(598)	9.8%
Marge brute	50	(57)	1	(84)	(90)	-
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux	(1 447)	88	(13)	(66)	(1 439)	(4.9)%
Autres produits/(charges) d'exploitation	1	-	-	(14)	(13)	-
EBIT normalisé	(1 396)	32	(12)	(165)	(1 542)	(12.1)%
EBITDA normalisé	(1 004)	33	(5)	(130)	(1 106)	(13.4)%

PRODUITS

Nos produits consolidés ont progressé de 7.8% à 59 380 millions d'USD, avec une croissance des produits par hectolitre de 19.9% en 2023, stimulée par des actions de tarification, la premiumisation continue et des initiatives de gestion des produits.

COÛTS DES VENTES

Nos coûts des ventes ont augmenté de 9.0% et de 11.3% par hectolitre, appuyés par l'impact négatif attendu du prix des produits de base.

CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 6.9% en 2023 :

- Les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux ont augmenté de 7.4%, principalement en raison d'investissements accrus dans la vente et le marketing.
- Les autres produits d'exploitation ont augmenté de 19.8%, principalement sous l'effet de la hausse des subventions gouvernementales. En outre, en 2023, notre filiale Ambev a reconnu des produits de 44 millions d'USD dans les autres produits d'exploitation liés à des crédits d'impôt au Brésil (2022 : 201 millions d'USD). Le changement d'une année à l'autre est présenté comme un changement dans le périmètre.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION NORMALISÉ AVANT AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (EBITDA NORMALISÉ)

Notre EBITDA normalisé a augmenté de 7.0% en interne pour atteindre 19 976 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 33.6%, ce qui représente une diminution interne de la marge EBITDA de 23 points de base, due principalement aux coûts défavorables anticipés des matières premières et à une hausse des investissements en vente et marketing.

Les écarts entre les marges de l'EBITDA normalisé par zone sont dus à un certain nombre de facteurs comme les différents parcours de commercialisation, la part des emballages consignés dans les ventes de la zone et le portefeuille de produits premium.

RÉCONCILIATION ENTRE L'EBITDA NORMALISÉ ET LE BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DES CAPITAUX PROPRES

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs que nous utilisons pour démontrer la performance sous-jacente de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice attribuable à nos porteurs des capitaux propres : (i) participations minoritaires, (ii) impôts sur le résultat, (iii) quote-part dans le résultat des entreprises associées, (iv) éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées, (v) coûts financiers nets, (vi) coûts financiers nets non sous-jacents, (vii) éléments non sous-jacents au-dessus de l'EBIT (y compris les dépréciations non sous-jacentes) et (viii) amortissements et dépréciations.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et nos définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé peuvent différer de celles d'autres entreprises.

Exercice clôturé au 31 décembre En million d'USD	Notes	2023	2022
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev		5 341	5 969
Participations ne donnant pas le contrôle		1 550	1 628
Bénéfice de l'exercice		6 891	7 597
Impôts sur le résultat	12	2 234	1 928
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	(295)	(299)
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	8/16	35	1 143
Coûts/(produits) financiers nets non sous-jacents ¹	11	69	(829)
Coût financier net ¹	11	5 033	4 978
Éléments non sous-jacents au-dessus de l'EBIT (y compris dépréciations non sous-jacentes)	8	624	251
EBIT normalisé		14 590	14 768
Amortissements et dépréciations (hors dépréciations non sous-jacentes)	10	5 385	5 074
EBITDA normalisé		19 976	19 843

Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non sous-jacents sont fournis à l'Annexe 8 *Éléments non sous-jacents*.

¹ Au 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos plans de paiement fondés sur actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour se conformer à la présentation de 2023.

IMPACT DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur nos états financiers. Le tableau suivant présente le pourcentage de nos produits par devise pour 2023 et 2022 :

	2023	2022
Dollar américain	25.8%	28.8%
Real brésilien	15.8%	14.5%
Peso mexicain	12.7%	10.7%
Yuan chinois	8.5%	8.3%
Euro	5.7%	5.4%
Peso colombien	4.5%	4.2%
Rand sud-africain	4.0%	4.0%
Dollar canadien	3.2%	3.4%
Nuevo sol péruvien	3.2%	2.9%
Peso argentin ¹	2.2%	3.3%
Peso dominicain	2.2%	2.1%
Livre sterling	2.1%	2.1%
Won sud-coréen	1.9%	2.0%
Autre	8.3%	8.2%

Le tableau suivant présente le pourcentage de notre EBITDA normalisé par devise pour 2023 et 2022 :

	2023	2022
Dollar américain	20.9%	31.0%
Peso mexicain	18.3%	14.9%
Real brésilien	14.5%	11.3%
Yuan chinois	9.1%	7.9%
Peso colombien	6.1%	5.2%
Nuevo sol péruvien	5.2%	4.2%
Rand sud-africain	4.2%	4.1%
Peso dominicain	3.3%	2.8%
Dollar canadien	3.2%	2.4%
Euro	2.8%	4.6%
Peso argentin ¹	2.6%	3.4%
Won sud-coréen	1.7%	1.8%
Autre	8.2%	6.6%

En 2023, l'évolution des taux de change des devises étrangères a eu un effet de conversion négatif, y compris l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation, de 2 744 millions d'USD sur nos produits (2022 : impact négatif de 2 136 millions d'USD), de 1 012 millions d'USD sur notre EBITDA normalisé (2022 : impact négatif de 669 millions d'USD) et de 865 millions d'USD sur notre EBIT normalisé (2022 : impact négatif de 410 millions d'USD).

Notre bénéfice (après impôts) a été négativement impacté par l'évolution des devises étrangères, y compris l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation, de 303 millions d'USD (2022 : impact négatif de 132 millions d'USD), tandis que l'effet de conversion défavorable, y compris l'impact du traitement comptable de l'hyperinflation, sur notre BPA (bénéfice attribuable aux porteurs de nos capitaux propres), était de 221 millions d'USD ou 0.11 USD par action (2022 : impact négatif de 121 millions d'USD ou de 0.06 USD par action).

L'impact de l'évolution des devises étrangères sur notre endettement net s'élevait à 855 millions d'USD (hausse de l'endettement net) en 2023, comparé à 1 527 millions d'USD (baisse de l'endettement net) en 2022. L'impact de l'évolution des devises étrangères sur les capitaux propres attribuables aux porteurs de nos capitaux propres s'élevait à 4 497 millions d'USD (hausse des capitaux propres), comparé à un impact de 1 123 millions d'USD (diminution des capitaux propres) en 2022.

Dévaluation du peso argentin

En décembre 2023, le peso argentin a subi une dévaluation significative, le taux de change USD/ARS étant de 809 à la clôture le 31 décembre 2023, par rapport à 177 le 31 décembre 2022. La norme IAS 29 requiert le retraitement des résultats de l'année pour refléter l'évolution du pouvoir d'achat général de la devise locale, en utilisant des indices officiels avant de convertir les montants locaux au taux de change à la clôture de la période (c.-à-d. le taux de change à la clôture au 31 décembre 2023 et 2022 pour les résultats de 2023 et 2022, respectivement). Le traitement comptable de l'hyperinflation en Argentine a impacté défavorablement nos produits et notre EBITDA normalisé, tel que rapporté en 2023, respectivement à hauteur de 717 millions d'USD et 314 millions d'USD.

¹Le traitement comptable de l'hyperinflation a été adopté en 2018 pour rapporter les activités argentines de la société.

BÉNÉFICE

Le bénéfice sous-jacent (bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev hors éléments non sous-jacents et impact de l'hyperinflation) était de 6 158 millions d'USD en 2023 (BPA sous-jacent 3.05 USD), comparé à 6 093 millions d'USD en 2022 (BPA sous-jacent 3.03 USD) (voir Annexe 21 *Modifications des capitaux propres et du bénéfice par action* pour plus d'informations). Le bénéfice attribuable aux porteurs de nos capitaux propres en 2023 était de 5 341 millions d'USD, comparé à 5 969 millions d'USD en 2022, et comprend les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non sous-jacents)* : 5 033 millions d'USD en 2023 comparé à un coût financier net de 4 978 millions d'USD en 2022. Les autres résultats financiers en 2023 ont été impactés négativement à hauteur de 269 millions d'USD, en raison d'une diminution des ajustements monétaires liés à l'hyperinflation résultant de la dévaluation du peso argentin en décembre 2023.
- *Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents* : Les coûts nets non sous-jacents s'élevaient à 69 millions d'USD en 2023 contre des produits de 829 millions d'USD en 2022. La perte de 325 millions d'USD s'expliquait par des ajustements à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos plans de paiements fondés sur actions, et sur des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre du regroupement avec Modelo et SAB (2022 : gain de 606 millions d'USD), 239 millions d'USD de gain résultant du remboursement anticipé de certaines obligations (2022 : gain de 246 millions d'USD) et 17 millions d'USD de gain lié à la réévaluation des considérations différées sur les acquisitions des années précédentes (2022 : perte de 22 millions d'USD).
- *Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées* : Les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées s'élevaient à 1 143 millions d'USD en 2022 et correspondaient à la charge de dépréciation de nos investissements dans AB InBev Efes.
- *Éléments non sous-jacents impactant le bénéfice d'exploitation* : En 2023, nous avons supporté des coûts non sous-jacents de 624 millions d'USD (2022 : 251 millions d'USD) constitués principalement de 142 millions d'USD de coûts de restructuration (2022 : 110 millions d'USD), 385 millions d'USD de coûts résultant de la cession d'activités et de la vente d'actifs (y compris les dépréciations) (2022 : 71 millions d'USD), 85 millions d'USD de réclamations et frais juridiques (2022 : néant) et 12 millions d'USD de coûts liés à la cession d'investissements d'AB InBev Efes (2022 : 51 millions d'USD).
- *Impôts sur le résultat* : 2 234 millions d'USD en 2023 avec un taux d'imposition effectif de 25.2%, contre 1 928 millions d'USD en 2022 avec un taux d'imposition effectif de 18.6%. Le taux d'imposition effectif de 2023 a été négativement impacté par des pertes non déductibles provenant des instruments dérivés liés à la couverture des plans de paiements fondés sur actions et liés à la couverture des actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB, alors que le taux d'imposition effectif de 2022 était positivement impacté par des gains non imposables provenant de ces instruments dérivés. Le taux d'imposition en 2022 comprend un bénéfice de 350 millions d'USD provenant d'une réorganisation qui a entraîné l'utilisation d'intérêts de l'année en cours et d'intérêts reportés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé. Le taux d'imposition effectif normalisé était de 24.3% en 2023 par rapport à 23.8% en 2022.
- *Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle* : 1 550 millions d'USD en 2023 contre 1 628 millions d'USD en 2022.

Situation et ressources financières

FLUX DE TRÉSORERIE

En million d'USD	2023	2022
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	13 265	13 298
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(4 354)	(4 620)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(8 596)	(10 620)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	315	(1 942)

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

En million d'USD	2023	2022
Bénéfice	6 891	7 597
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice	14 181	12 344
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et l'utilisation des provisions	21 072	19 941
Changement du fonds de roulement	(1 541)	(346)
Contributions aux pensions et utilisation des provisions	(419)	(351)
Intérêts et impôts (payés)/reçus	(5 975)	(6 104)
Dividendes reçus	127	158
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	13 265	13 298

Notre flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint 13 265 millions d'USD en 2023 comparé à 13 298 millions d'USD en 2022. La baisse s'explique principalement par des variations du fonds de roulement pour 2023 par rapport à 2022, résultant (i) d'une augmentation des créances commerciales et autres créances causées en partie par des ventes plus élevées en décembre 2023 qu'en décembre 2022 ainsi que par des termes de crédit plus longs vis-à-vis de nos grossistes aux États-Unis, et (ii) d'une baisse des dettes commerciales et autres dettes en raison d'achats de stocks et de dépenses d'investissement nettes inférieurs et d'une baisse de performance en termes de volumes aux États-Unis.

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

En million d'USD	2023	2022
Dépenses d'investissement nettes	(4 482)	(4 838)
Cession/(acquisition) de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée/acquise	9	(70)
Produits de cession/(acquisition) d'autres actifs	119	288
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(4 354)	(4 620)

Notre flux de trésorerie sortant provenant des activités d'investissement s'élevait à 4 354 millions d'USD en 2023, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 4 620 millions d'USD en 2022. La baisse des flux de trésorerie sortants provenant d'activités d'investissement a principalement été causée par une baisse des dépenses d'investissement nettes en 2023 par rapport à 2022.

Nos dépenses d'investissement nettes s'élevaient à 4 482 millions d'USD en 2023 et à 4 838 millions d'USD en 2022. Environ 40% des dépenses d'investissement totales de 2023 ont été utilisées pour améliorer les équipements de production de l'entreprise, 44% ont été consacrées à des investissements logistiques et commerciaux et 16% ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

En million d'USD	2023	2022
(Remboursements)/émissions net(te)s d'emprunts	(2 896)	(7 174)
Dividendes payés	(3 013)	(2 442)
Rachat d'actions	(362)	-
Paiements en vertu des contrats de location	(780)	(610)
Instruments financiers dérivés	(841)	61
Autres flux de trésorerie	(704)	(455)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(8 596)	(10 620)

Notre flux de trésorerie sortant provenant des activités d'investissement s'élevait à 8 596 millions d'USD en 2023, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 10 620 millions d'USD en 2022. La diminution s'explique principalement par un remboursement inférieur des dettes en 2023 par rapport à 2022.

Au 31 décembre 2023, nous avons finalisé 0.4 milliard d'USD de notre programme de rachat d'actions d'un milliard d'USD, annoncé le 31 octobre 2023.

Outre un profil d'échéance très confortable de la dette et un solide flux de trésorerie, nous disposions au 31 décembre 2023 d'une liquidité totale de 20.5 milliards d'USD, dont 10.1 milliards d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 10.4 milliards d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien que nous puissions emprunter ces montants pour combler nos besoins en liquidité, nous comptons essentiellement sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour financer les activités de la société.

RESSOURCES EN CAPITAUX ET CAPITAUX PROPRES

Notre objectif visant à maximiser la création de valeur à long terme repose sur les trois domaines que nous ciblons : affectation rigoureuse des ressources, solide gestion des risques et structure de capital efficace. Nous avons continué d'enregistrer un solide flux de trésorerie disponible, générant environ 8.8 milliards d'USD (2022 : 8.5 milliards d'USD). Nous avons par conséquent poursuivi notre processus de désendettement cette année. Notre dette nette s'élevait à 67.6 milliards d'USD au 31 décembre 2023, contre 69.7 milliards d'USD au 31 décembre 2022.

La dette nette est définie par les emprunts portant des intérêts courants et non-courants ainsi que par les découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par la direction d'AB InBev pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de la société. Nous pensons que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par notre direction pour évaluer notre progression vers le désendettement, notre ratio endettement net/EBITDA normalisé optimal étant d'environ 2x.

Notre endettement net a diminué de 2.1 milliards d'USD au 31 décembre 2023 par rapport au 31 décembre 2022. Hormis des résultats opérationnels nets de dépenses d'investissement, l'endettement net a été essentiellement impacté par le paiement d'intérêts et d'impôts (hausse de l'endettement net de 5.8 milliards d'USD), par les versements de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (hausse de l'endettement net de 3.0 milliards d'USD) et par l'effet de change sur l'endettement net (hausse de l'endettement net de 0.9 milliard d'USD) et par le paiement relative au rachat d'actions (hausse de l'endettement net de 0.4 milliards d'USD).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé a diminué de 3.51x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2022 à 3.38x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2023. Notre structure de capital optimale est un ratio endettement net/EBITDA normalisé d'environ 2x et nous continuerons à gérer de manière proactive notre portefeuille de dettes.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs de nos capitaux propres au 31 décembre 2023 s'élevaient à 81 848 millions d'USD, par rapport à 73 398 millions d'USD au 31 décembre 2022. La hausse nette des capitaux propres est liée au bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres et à des gains de change nets résultant de la conversion d'activités à l'étranger essentiellement dues à l'effet combiné de la hausse des taux de change à la clôture du peso colombien et du peso mexicain, et l'affaiblissement du taux de clôture du peso argentin et du rand sud-africain, qui a entraîné un écart de conversion de devises de 4 497 millions d'USD au 31 décembre 2023 (augmentation des capitaux propres).

Des informations détaillées sur les prêts et emprunts portant intérêts, les calendriers de remboursement et le risque de liquidité sont présentées à l'Annexe 22 *Emprunts portant intérêts* et à l'Annexe 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Au 31 décembre 2023, la cote de solvabilité attribuée par la société par Standard & Poor's était A- pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable, et la cote de solvabilité attribuée par la société par Moody's Investors Service était A3 pour les obligations à long terme et P-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable également.

Recherche et développement

En tant qu'entreprise particulièrement orientée vers l'innovation, nous accordons une grande importance à la recherche et au développement (R&D). En 2023, nous avons investi 256 millions d'USD dans la recherche et le développement (2022 : 268 millions d'USD). Cet investissement a été consacré notamment aux innovations en termes de produits, aux études de marché ainsi qu'à l'optimisation des processus et au développement des produits.

La R&D dans le domaine de l'innovation des produits couvre les innovations en matière de liquide, d'emballage et de tirage. L'innovation produits consiste en innovations révolutionnaires, en innovations d'amélioration et en reformulation. L'objectif principal du processus d'innovation est d'offrir aux consommateurs de meilleurs produits et expériences. Cela implique de lancer de nouveaux liquides, de nouveaux emballages et de nouveaux produits de tirage offrant une meilleure

expérience pour le consommateur et une meilleure performance en termes de résultats de produits, en augmentant notre compétitivité sur les marchés pertinents. Vu que les consommateurs comparent les produits et les expériences proposés parmi des catégories de boissons très diverses et vu les offres croissantes de boissons, nos initiatives de recherche et de développement nécessitent également de comprendre les forces et faiblesses des autres catégories de boisson, de déceler les opportunités pour la bière et de développer des solutions (produits) pour les consommateurs qui répondent mieux à leurs besoins et améliorent les expériences. Cela requiert de comprendre les émotions et les attentes des consommateurs. L'expérience sensorielle, la premiumisation, le confort, la durabilité et le design jouent tous un rôle clé dans nos efforts en matière de R&D.

La R&D dans le domaine de l'optimisation des processus cible principalement l'amélioration de la qualité, l'amélioration de l'efficacité, l'augmentation de la capacité (désengorgement des brasseries et résolution des problèmes de volume, tout en réduisant les dépenses d'investissement), et l'amélioration de l'efficacité. Les processus, matériaux et/ou équipements nouvellement développés sont documentés et intégrés aux meilleures pratiques, puis partagés dans toutes les zones de la société. Les projets en cours vont du maltage à la mise en bouteilles de produits finis.

Nos efforts en matière de R&D sont également orientés vers la réduction de l'empreinte carbone de nos activités et de nos emballages. Les projets concernant des innovations des processus qui réduisent l'énergie dans les étapes du processus de production, l'allègement des emballages, l'augmentation de la quantité de contenu recyclé et l'adoption croissante d'emballages consignés.

Dans le domaine de la biotechnologie, nos équipes R&D élaborent des solutions visant à surcycliser les flux de coproduits et à fournir des solutions protéiques grâce à la fermentation de précision.

La gestion des connaissances et l'apprentissage font également partie intégrante de la R&D. Nous cherchons à accroître sans cesse nos connaissances en collaborant avec des universités, des startups et des fournisseurs. Nous sommes persuadés que l'innovation ouverte peut répondre à l'évolution rapide des besoins et de l'environnement externe, et notre processus d'innovation est conçu pour créer un écosystème favorisant l'innovation.

Notre équipe R&D est étroitement liée aux priorités de l'entreprise et des zones d'activité, et approuve les concepts qui sont ensuite priorisés en vue de leur développement. Les équipes R&D investissent dans des projets stratégiques à court et à long terme pour la croissance future, le calendrier de lancement dépendant de la complexité et de l'ordre des priorités. Le lancement a généralement lieu au cours de l'année civile suivante, mais en même temps, de nouveaux concepts sont développés qui ne seront mis en œuvre que dans un horizon temporel allant de 2 à 5 ans.

Le Global Innovation & Technology Center (« GITeC »), situé à Leuven, accueille les équipes de développement des emballages, des produits et des processus, ainsi que des infrastructures telles que les laboratoires, la brasserie expérimentale et le laboratoire central européen, qui comprend également la division Sensory Analysis. En plus de GITeC, nous disposons également d'équipes de développement de produits, d'emballages et de processus dans chacune de nos zones géographiques, qui se concentrent sur les besoins à court terme de ces zones.

Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Les activités, la situation financière, et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été et pourraient continuer à être affectés négativement par les risques liés à la faiblesse et à l'incertitude économiques mondiales, régionales et locales, y compris ceux résultant d'un ralentissement économique, de l'inflation, de l'instabilité géopolitique (comme le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine, et au Moyen-Orient, notamment le conflit dans la Mer Rouge), de l'augmentation des prix de l'énergie, des crises de santé publique, des changements dans les politiques gouvernementales et/ou de l'augmentation des taux d'intérêt. La consommation de bière et d'autres boissons alcoolisées et non alcoolisées dans de nombreuses juridictions où AB InBev exerce ses activités est étroitement liée aux conditions économiques générales et à l'évolution du revenu disponible. Des conditions macroéconomiques difficiles sur les marchés clés d'AB InBev ont affecté négativement la demande pour les produits d'AB InBev dans le passé et pourraient à l'avenir avoir un effet négatif important sur la demande pour les produits d'AB InBev, ce qui pourrait à son tour entraîner une baisse des revenus et des bénéfices. Les pressions inflationnistes et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement peuvent entraîner des augmentations

significatives des dépenses, y compris les coûts directs des matériaux, des salaires, de l'énergie et du transport. En cas d'inflation soutenue et élevée sur plusieurs de ses marchés clés, il pourrait être difficile pour AB InBev de gérer efficacement les augmentations de ses coûts et AB InBev pourrait ne pas être en mesure de répercuter ces coûts accrus sur ses clients. Une importante détérioration des conditions économiques pourrait également amener les fournisseurs, distributeurs et autres partenaires tiers d'AB InBev à rencontrer des difficultés financières ou opérationnelles qu'ils ne pourraient pas surmonter, ce qui compromettrait leur capacité à remplir leurs obligations envers AB InBev, auquel cas l'activité et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés défavorablement.

La poursuite ou l'aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité des marchés observés dans un passé récent pourrait avoir un effet négatif sur la capacité d'AB InBev à accéder à des capitaux, sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière ainsi que sur le prix de marché de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

L'activité, les performances financières et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été, et pourraient continuer à être affectés défavorablement par les conflits militaires et leurs conséquences. L'activité, les performances financières et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été affectés défavorablement par le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine. En avril 2022, AB InBev a annoncé sa décision de vendre sa participation minoritaire dans la *joint venture* AB InBev Efes, a décomptabilisé l'investissement et a déclaré une charge de dépréciation sans effet sur la trésorerie de 1,1 milliard d'USD dans les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées au 30 juin 2022. En décembre 2023, AB InBev a annoncé que son partenaire de *joint venture* et actionnaire majoritaire d'AB InBev Efes, le brasseur turc Anadolu Efes, a accepté d'acquérir la totalité de la participation minoritaire d'AB InBev dans AB InBev Efes et qu'aucun montant ne sera versé à AB InBev à la clôture de l'opération. La finalisation de la transaction est soumise aux conditions de clôture habituelles, y compris les approbations réglementaires et gouvernementales requises. Il n'y a aucune garantie quant à la date ou à l'obtention de ces approbations. Tout paiement qu'AB InBev recevra après l'achèvement du projet sera soumis à des approbations réglementaires supplémentaires et ne devrait pas être significatif. Dans le cadre du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine, diverses autorités gouvernementales, y compris dans l'Union européenne et aux États-Unis, ont imposé des sanctions et d'autres mesures restrictives à l'encontre de la Russie, y compris des contrôles à l'exportation et des restrictions à l'exercice de certaines activités en Russie ou favorisant des entreprises russes. En raison du conflit et des réactions internationales qu'il a suscitées, les autorités russes ont également imposé diverses restrictions économiques et financières, notamment des contrôles des changes et des restrictions sur les transactions avec des parties non russes. La mise en œuvre ou l'extension de ces sanctions, restrictions commerciales, contrôles des exportations et des devises et autres mesures restrictives peuvent rendre difficile pour AB InBev la cession de sa participation minoritaire dans la *joint venture* AB InBev Efes ou pour AB InBev Efes de transférer des liquidités de la Russie vers d'autres juridictions. Tout manquement aux sanctions et restrictions applicables pourrait exposer AB InBev à des sanctions réglementaires et à un risque réputationnel. Même si AB InBev cède sa participation dans la *joint venture* AB InBev Efes, ces développements ont eu, et peuvent continuer à avoir, un impact négatif sur les activités, les performances financières et les résultats d'exploitation de la société, et pourraient nuire à sa réputation.

Les conséquences géopolitiques et économiques plus larges du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine, et au Moyen-Orient, notamment le conflit dans la Mer Rouge, pourraient avoir pour effet d'accroître d'autres risques décrits dans le présent document, y compris, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, les effets négatifs sur les conditions économiques et politiques des principaux marchés d'AB InBev, de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et des augmentations des prix des matières premières et de l'énergie avec des répercussions inflationnistes mondiales, des sanctions et des mesures restrictives supplémentaires, un risque accru de cyber-incidents ou d'autres perturbations des systèmes d'information d'AB InBev, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. L'incidence définitive de ces perturbations dépend également d'événements échappant à la connaissance ou au contrôle d'AB InBev, y compris la portée et la durée du conflit et les actions prises par des parties autres qu'AB InBev pour y répondre, et ne peut être prédite.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son état de situation financière lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en dollar américain pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Suite à la catégorisation de l'Argentine comme pays avec un taux d'inflation cumulé sur trois ans supérieur à 100%, le pays est considéré comme une économie hyperinflationniste conformément aux normes IFRS (IAS 29), entraînant le retraitement de certains résultats sous une comptabilité d'hyperinflation. Si la situation économique ou politique en Argentine se détériore d'avantage, les activités d'AB InBev en Amérique du Sud peuvent être impactées par des restrictions supplémentaires en vertu des nouvelles réglementations argentines en matière de change des devises, rapatriement d'exportations ou d'expropriation qui pourraient avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev à accéder à des fonds d'Argentine ainsi que sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligée à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou de refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes. AB InBev s'est fortement endetté en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers, notamment suite à l'acquisition de SAB. À court terme, la partie de l'état financier consolidé d'AB InBev représentée par de la dette devrait rester plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significatives pour AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel elle opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur et limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités, (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables), (v) en limitant sa capacité à verser des dividendes ou à poursuivre d'autres distributions de capital aux actionnaires, et (vi) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris l'importante volatilité des prix, la dislocation et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial ces dernières années, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. Bien qu'AB InBev s'efforce d'allouer de manière dynamique son excédent de flux de trésorerie disponible (restant après les investissements dans son activité) afin d'équilibrer son endettement, de restituer des liquidités aux actionnaires et de procéder à des fusions et acquisitions sélectives, le niveau d'endettement de la société peut restreindre le montant des dividendes qu'elle peut verser.

En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse d'une incapacité d'AB InBev à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou, en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien qu'AB InBev conclue des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son taux d'intérêt et également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations, en ce compris mais sans s'y limiter, les contrôles et restrictions monétaires, les principes comptables et l'illiquidité, l'inconvertibilité ou la non-transférabilité d'une monnaie donnée. Certaines filiales d'AB InBev, y compris Ambev, peuvent être tenues de garantir l'exécution de leurs obligations potentielles dans le cadre de certains accords et procédures judiciaires. Si ces filiales éprouvent des difficultés à obtenir ou à renouveler les instruments financiers nécessaires pour garantir leur exécution et si AB InBev ne fournit pas de garanties en ce qui concerne leurs obligations au titre de ces instruments financiers, ces filiales peuvent être tenues de payer des frais plus élevés, de fournir des garanties supplémentaires ou d'utiliser une partie substantielle de leur trésorerie pour garantir ces obligations, ce qui peut avoir un effet négatif sur leurs flux de trésorerie disponibles et leur liquidité et sur la capacité ultérieure d'AB InBev à recevoir des liquidités en amont. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, y compris suite à l'instabilité géopolitique, aux pressions inflationnistes, aux fluctuations monétaires, aux contraintes en matière d'approvisionnement et augmentations inattendues des droits douaniers sur ces matières premières et marchandises, comme l'aluminium, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement contre les risques de change et les changements dans les prix des marchandises. AB InBev a connu une hausse des coûts des produits de base, des matières premières et de la logistique en 2022 et au cours du premier semestre 2023, qui pourrait se poursuivre. Les prix de l'énergie ont été soumis à une forte volatilité dans un passé récent, et pourraient l'être à nouveau à l'avenir, notamment en raison du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine et au Moyen-Orient, notamment le conflit dans la Mer Rouge. Des prix de l'énergie élevés sur une période prolongée et des perturbations ou des contraintes affectant la disponibilité des services de transport, en ce compris maritimes, pourraient impacter le prix ou la disponibilité des matières premières ou des produits de base nécessaires aux produits d'AB InBev, et avoir un impact négatif sur les opérations d'AB InBev. AB InBev pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ses prix pour compenser ces coûts accrus ou d'augmenter ses prix sans subir une réduction des volumes, revenus et du bénéfice d'exploitation.

La publicité négative entourant la société, ses marques, ses activités, ses campagnes publicitaires, son personnel ou ses partenaires commerciaux, et la perception par les consommateurs de la réponse de la société aux questions politiques et sociales ou aux événements catastrophiques pourraient nuire à sa réputation ou à l'image de ses marques, diminuer la demande de ses produits et affecter défavorablement les activités de la société, sa situation financière et/ou le prix de marché de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS). La réputation d'AB InBev et l'image de ses marques pourraient être affectées par la perception qu'ont les consommateurs de son soutien, de son association, de son absence de soutien ou de sa désapprobation à l'égard de certaines causes sociales. En outre, les campagnes menées par des activistes ou d'autres personnalités publiques, qu'elles soient justifiées ou non, associant la société, son personnel, sa chaîne d'approvisionnement, ses produits ou ses partenaires commerciaux à un manquement à des normes éthiques, commerciales, environnementales, sociales et de gouvernance élevées, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme, les conditions de travail et la santé et la sécurité des employés, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient avoir un impact négatif sur la réputation de la société ou sur l'image de ses marques. Les médias sociaux, qui accélèrent et amplifient potentiellement la portée de la publicité négative, peuvent accroître les difficultés à répondre aux allégations négatives, même si ces allégations sont fausses. Les relations de *sponsoring* et les partenariats promotionnels d'AB InBev peuvent également l'exposer à une publicité négative en raison d'une conduite réelle ou présumée, ou de la perception par les consommateurs des opinions sociopolitiques exprimées par ses partenaires promotionnels ou par des personnes et entités associées aux organisations qu'AB InBev sponsorise ou soutient. Les réclamations ou la publicité négatives concernant les partenaires de parrainage ou de promotion de la société, y compris à la suite de leurs activités qui nuisent à leur image publique ou à leur réputation, pourraient également avoir un effet négatif sur la réputation d'AB InBev ou sur l'image de ses marques. Ces facteurs et d'autres ont réduit dans le passé, et pourraient continuer à réduire, la volonté des consommateurs d'acheter certains produits d'AB InBev, ce qui aurait un effet défavorable sur ses activités.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent de réseaux de distribution efficaces pour livrer ses produits aux consommateurs, et les distributeurs jouent un rôle important dans la distribution d'une proportion significative de bière et d'autres boissons. En général, les distributeurs achètent les produits d'AB InBev à AB InBev et les revendent ensuite soit à d'autres distributeurs soit à des points de vente. Ces distributeurs sont soit contrôlés par l'État, soit des distributeurs en gros privés mais indépendants, et rien ne garantit que ces distributeurs ne donnent pas la priorité aux concurrents d'AB InBev. En outre, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, ou toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou des grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés, pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de sa bière, ses boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière, de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. Pour certaines fournitures d'emballage et matières premières, AB InBev dépend d'un petit nombre de fournisseurs importants,

et certaines filiales d'AB InBev peuvent acheter presque l'entièreté de leur conditionnement clé auprès de fournisseurs uniques en vertu de contrats pluriannuels. La perte ou la discontinuité temporaire de livraison de l'un de ces fournisseurs sans délai suffisant pour développer une source alternative pourrait contraindre AB InBev à augmenter ses dépenses relatives à ces livraisons dans le futur. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle et/ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Une partie du portefeuille global de la société consiste en des associés dans des marchés nouveaux ou en voie de développement, y compris des investissements dans des marchés où la société pourrait avoir un degré de contrôle moins important sur ses activités. La société fait face à plusieurs défis inhérents à ces différents intérêts commerciaux culturellement et géographiquement divers. Bien que la société travaille avec ses associés en vue de la mise en œuvre de procédés et de contrôles adéquats, la société est également confrontée à des risques et incertitudes supplémentaires concernant ces investissements minoritaires car la société pourrait dépendre de systèmes, de contrôles et de personnel qui ne sont pas soumis au contrôle de la société, tel que le risque que les associés de la société puissent enfreindre les lois et réglementations applicables, ce qui pourrait impacter de manière négative les activités, la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

AB InBev pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts avec ses filiales dont elle détient une participation majoritaire. Par exemple, un conflit d'intérêts pourrait survenir en cas de litige concernant une violation contractuelle présumée, ce qui pourrait avoir des répercussions significatives et négatives sur la situation financière d'AB InBev. Un conflit d'intérêts pourrait également survenir en raison d'un double rôle joué par des administrateurs d'AB InBev qui peuvent également être des administrateurs, managers ou des cadres supérieurs de la filiale. Malgré les politiques et les procédures visant à adresser la possibilité de tels conflits d'intérêts, AB InBev pourrait ne pas être en mesure de résoudre l'ensemble de ces conflits à des conditions favorables pour AB InBev.

La taille d'AB InBev, les limitations contractuelles qui lui sont applicables et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent réduire sa capacité à mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises. La taille d'AB InBev et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère peuvent rendre plus difficile l'identification de candidats adéquats pour des acquisitions ou des partenariats, y compris parce qu'il peut devenir plus difficile pour AB InBev d'obtenir les autorisations réglementaires pour des transactions futures. Si des opportunités valables devaient se présenter, AB InBev peut tenter d'acquérir ou d'investir dans d'autres entreprises ; toutefois, toute acquisition future peut poser des risques réglementaires, de droit de la concurrence ou de tout autre ordre.

AB InBev a conclu un décret de consentement avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec SAB, en vertu duquel, entre autres, la filiale d'AB InBev, Anheuser-Busch Companies, LLC, a consenti à ne pas acquérir le contrôle d'un distributeur si cela avait pour conséquence que plus de 10% de son volume annuel soit distribué au travers d'accords de distribution contrôlés par AB InBev aux Etats-Unis. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant du décret de consentement, elle pourrait encourir des amendes monétaires ou d'autres sanctions.

Une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les activités et participations d'AB InBev sur ces marchés sont soumises aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, les risques financiers, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, le manque d'entretien des infrastructures publiques, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, les lois et politiques d'autonomisation, la corruption dans le milieu des affaires, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de manque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. De plus, l'économie des pays émergents est souvent affectée par des changements survenus dans d'autres pays au marché émergent et, en conséquence, des changements défavorables dans des marchés émergents ailleurs dans le monde pourraient avoir un effet négatif sur les marchés dans lesquels AB InBev est actif. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière. De plus, la portée globale des activités d'AB InBev l'expose aux risques associés à la conduite d'opérations de façon globale, y compris les changements de droits douaniers. Le

Bureau du représentant américain au commerce a imposé des droits de douane sur certaines importations aux Etats-Unis en provenance de Chine. Si des droits de douane significatifs ou autres restrictions sont imposées sur les importations en provenance de Chine ou si des mesures commerciales sont prises par la Chine à titre de représailles, les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés de façon significative et préjudiciable.

La concurrence et les préférences changeantes des consommateurs sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des détaillants actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourraient imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourraient empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. AB InBev pourrait ne pas être en mesure d'anticiper ou de répondre de manière adéquate à l'évolution des préférences et des goûts des consommateurs ou aux développements de nouvelles formes de médias et de marketing, et les programmes de marketing, de promotion et de publicité d'AB InBev pourraient ne pas réussir à atteindre les consommateurs de la manière dont ils l'entendent. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (*craft beers*) produites par les microbrasseries et la croissance de la catégorie des boissons prêtes à boire à base de spiritueux sur certains marchés. En outre, ces dernières années, de nombreuses industries ont été perturbées par des producteurs et des distributeurs non traditionnels, dans de nombreux cas en raison de l'évolution rapide du paysage numérique. L'activité d'AB InBev pourrait être affectée négativement si elle n'est pas en mesure d'anticiper l'évolution de la préférence des consommateurs pour ces plates-formes numériques ou si elle ne parvient pas à renforcer et à faire évoluer en permanence ses capacités en matière de commerce et de marketing numériques. Le succès des activités de commerce numérique de la société dépend en partie de sa capacité à inciter les grossistes, les détaillants et les consommateurs à utiliser ses offres et à conserver ces relations, qui peuvent être affectées par des exigences réglementaires, des pressions concurrentielles et d'autres facteurs indépendants de sa volonté. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'AB InBev.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines assurances « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et, en cas de contamination ou de défaut, les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Ces dernières années, l'industrie des boissons non alcoolisées et alcoolisées a fait l'objet d'une attention publique et politique. Cette attention résulte d'une mise en exergue croissante de la santé et du bien-être. Les préoccupations concernant les conséquences de la consommation de boissons alcoolisées sur la santé et l'activité accrue des groupes anti-alcool ou d'autres organismes, tels que l'Organisation Mondiale de la Santé, qui préconisent des mesures visant à réduire la consommation de boissons alcoolisées, pourraient réduire la demande de certains produits d'AB InBev, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur sa rentabilité. Malgré les progrès réalisés dans le cadre de ses objectifs en matière de consommation intelligente d'alcool (*Smart Drinking Goals*), AB InBev peut faire l'objet de critiques et connaître une augmentation du nombre de publications et d'études débattant de ses efforts pour réduire la consommation nocive d'alcool, car les défenseurs de cette cause tentent de façonner les débats publics. AB InBev peut également être soumis à des lois et réglementations visant à réduire l'accessibilité financière ou la disponibilité de la bière sur certains de ses marchés. Des restrictions réglementaires supplémentaires sur les activités d'AB InBev, telles que celles concernant l'âge minimum légal de consommation d'alcool, l'étiquetage des produits, les heures d'ouverture ou les activités de marketing, pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et créer une tendance à s'éloigner de sa consommation, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La publicité négative et les campagnes menées par des activistes ou d'autres personnalités publiques, qu'elles soient justifiées ou non, associant AB InBev, sa chaîne d'approvisionnement ou ses partenaires commerciaux à des problèmes liés au lieu de travail et aux droits de l'homme, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'AB InBev et nuire à ses activités. AB InBev a adopté des politiques qui comportent un certain nombre d'engagements en matière de respect des droits de l'homme, notamment son engagement à respecter les principes et les orientations contenus dans les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les allégations, même fausses, selon lesquelles AB InBev ne respecte pas ses engagements ou le manquement réel ou perçu de ses fournisseurs ou autres partenaires commerciaux à se conformer aux lois applicables en matière de travail et de lieu de travail, y compris les lois sur le travail des enfants, ou leur abus réel ou perçu ou leur mauvaise utilisation des

travailleurs migrants pourraient avoir une incidence négative sur la réputation et l'image des marques d'AB InBev et pourraient avoir un effet négatif sur ses activités. AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures judiciaires et de plaintes, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 29 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés de 2023.

AB InBev pourrait encourir des coûts importants en raison du respect, de la violation ou de la responsabilité en vertu de diverses réglementations qui régissent les activités d'AB InBev ou les activités de ses tiers licenciés, y compris les lois sur la protection des données personnelles telles que le règlement général sur la protection des données adopté dans l'Union européenne, le California Consumer Privacy Act, la loi sur la protection des informations personnelles de la République populaire de Chine et la loi générale sur la protection des données personnelles adoptée par le Brésil.

AB InBev peut subir des changements défavorables en termes de régime fiscal, ce qui représente une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers d'autres catégories de boissons, y compris les produits alcoolisés non enregistrés ou informels, ce qui pourrait négativement impacter les résultats financiers d'AB InBev ainsi que ses résultats d'exploitation. Le fait d'imposer des prix minimums constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées (y compris les changements potentiels au Brésil). Par exemple, en réponse à la globalisation et à la numérisation croissantes du commerce et des affaires, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE) a travaillé sur une réforme de la fiscalité internationale dans le prolongement de son projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. L'initiative de réforme repose sur une approche à deux piliers : le premier pilier, qui est axé sur la réaffectation de certains bénéfices imposables des entreprises multinationales vers les marchés où se trouvent les consommateurs ; et le deuxième pilier, qui est axé sur l'établissement d'un taux minimal mondial d'imposition des sociétés de 15%. En décembre 2021, l'OCDE a publié des règles détaillées pour faciliter la mise en œuvre du deuxième pilier et en décembre 2022, le Conseil de l'UE a annoncé que les États membres de l'UE étaient parvenus à un accord pour mettre en œuvre la composante de l'impôt minimum (deuxième pilier) de l'initiative mondiale de réforme fiscale internationale de l'OCDE à compter du 1er janvier 2024. La plupart des États membres de l'UE ont désormais adopté ces nouvelles règles dans leur législation nationale et leur mise en œuvre pourrait accroître de manière significative les charges et la complexité de la mise en conformité et pourrait donner lieu à des controverses accrues en matière d'audit avec les autorités fiscales compétentes. AB InBev continue d'évaluer l'impact de ces changements législatifs au fur et à mesure que de nouvelles orientations sont disponibles, mais rien ne garantit que la société parviendra à atténuer l'impact de l'augmentation des charges relatives à la mise en conformité. En outre, le 16 août 2022, le président américain Joe Biden a approuvé la loi sur la réduction de l'inflation (IRA), en vertu de laquelle les entreprises américaines qui déclarent plus d'un milliard de dollars de bénéfices aux actionnaires sont soumises à un impôt minimum de 15 % sur la base du revenu comptable. Des changements de traités fiscaux, l'introduction de nouvelles dispositions légales ou la mise à jour de législations existantes de pays dans lesquels AB InBev opère, ou des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante résultant de ces initiatives de réforme fiscale de l'OCDE, de l'IRA ou autres, pourraient générer des impôts additionnels et augmenter la complexité, la charge et le coût du respect des obligations fiscales dans les pays où elle mène ses activités. AB InBev fait également l'objet d'examen, de contrôles et d'audits réguliers de la part des autorités fiscales dans les juridictions où elle opère. Des facteurs tels que les pressions économiques et politiques accrues pour augmenter les recettes fiscales ont contribué à une augmentation de l'activité d'audit, les autorités fiscales devenant plus agressives dans leur interprétation et leur application des lois fiscales, plus de temps et de difficultés pour résoudre les audits ou les litiges et une augmentation de la nouvelle législation fiscale. Bien qu'AB InBev estime que ses estimations, méthodologies et positions fiscales sont raisonnables et conformes à la législation en vigueur, l'évaluation des obligations fiscales applicables requiert un jugement important et les autorités fiscales peuvent ne pas être d'accord avec les jugements de la société ou adopter des positions de plus en plus agressives à leur égard. La décision finale d'une autorité fiscale en cas de contrôle fiscal pourrait différer sensiblement des provisions et des charges fiscales d'AB InBev ou pourrait obliger la société à modifier ses pratiques commerciales afin de réduire son exposition à des impôts supplémentaires à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les dispositions légales relatives à la concurrence et au contrôle des concentrations, et toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter négativement les activités d'AB InBev ou les activités de ses filiales. Par exemple, en rapport avec les acquisitions passées d'AB InBev, différentes

autorités réglementaires ont imposé (et peuvent imposer dans le futur) des conditions qu'AB InBev doit respecter. Les conditions de certaines de ces autorisations, approbations et/ou permissions exigeaient notamment la cession des actifs ou des activités de la société à des tiers, des changements dans les opérations de la société, ou d'autres restrictions à la possibilité pour la société de mener ses activités dans certains pays. De telles actions pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives. En outre, ces conditions pourraient diminuer substantiellement les synergies et les avantages que la société s'attend à réaliser suite à ces opérations futures.

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans des pays émergents qui, en raison d'instabilité politique et économique, d'un manque de systèmes juridiques bien développés et de milieux d'affaires potentiellement corrompus, présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, *joint ventures*, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anti-corruption (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act).

Des réglementations nouvelles ou étendues en matière de contrôle des exportations, des sanctions économiques, des embargos ou d'autres formes de restrictions commerciales imposées à la Russie, à la Syrie, à Cuba, à l'Iran ou à d'autres pays dans lesquels AB InBev ou ses associés exercent leurs activités pourraient freiner les activités existantes d'AB InBev et résulter en d'importantes difficultés économiques dans ces régions, pouvant avoir un effet négatif sur les activités d'AB InBev et sur celles de ses associés, et pourrait entraîner des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels ou des investissements dans les associés.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba par le biais d'une filiale soient quantitativement non significatives, la réputation commerciale globale de la société pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part des États-Unis ou suite à l'implication de sa filiale dans des procédures judiciaires relatives à ses opérations à Cuba. Si les investisseurs décidaient de liquider ou de céder autrement leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, le Titre III de la législation américaine connue comme la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des États-Unis. Depuis le 2 mai 2019, en raison de l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton, AB InBev pourrait être exposée à des litiges potentiels aux États-Unis, y compris les réclamations accumulées pendant la suspension antérieure du Titre III de la loi Helms-Burton. L'impact de l'activation du titre III de la loi Helms-Burton sur l'exposition d'AB InBev aux litiges aux États-Unis reste incertain. AB InBev a été notifiée de réclamations potentielles prétendant être faites en vertu de la loi Helms-Burton.

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses marques, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre les activités de marketing d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev peut ne pas être en mesure de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa capacité à développer son activité.

Si les activités d'AB InBev ne se développent pas comme escompté, des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels pourraient devoir être supportées dans le futur, qui pourraient être significatives et avoir dès lors un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

Le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. Si le changement climatique a un effet néfaste sur la productivité agricole, AB InBev pourrait être confrontée à une diminution de la disponibilité ou à une tarification moins favorable de certaines matières premières agricoles nécessaires à ses produits,

telles que l'orge, le houblon et le riz. En outre, le changement climatique peut également exposer AB InBev à des risques de pénurie d'eau et de qualité de l'eau en raison de l'eau nécessaire à la fabrication de ses produits, y compris l'eau consommée dans la chaîne d'approvisionnement agricole. Si le changement climatique entraîne des sécheresses ou une surexploitation de l'eau ou a un effet négatif sur la disponibilité ou la qualité de l'eau, le prix de l'eau peut augmenter dans certaines régions et certaines juridictions peuvent adopter des réglementations limitant l'utilisation de l'eau ou adopter d'autres modifications défavorables relatives aux taxes et réglementations applicables en matière d'eau. De telles mesures, si elles sont adoptées, pourraient entraîner une augmentation des pressions réglementaires, des coûts de production ou des contraintes de capacité. En outre, les comportements sociaux, les préférences des clients et le sentiment des investisseurs sont de plus en plus influencés par des considérations de durabilité, et par conséquent AB InBev peut être confronté à des pressions de la part de ses actionnaires, des régulateurs, des fournisseurs, des clients ou des consommateurs pour répondre aux préoccupations liées à la durabilité, qui peuvent obliger la société à supporter des coûts accrus et l'exposer à une enquête réglementaire ou à une action en justice. Si AB InBev ne parvient pas à atteindre ses objectifs de développement durable pour 2025 ou son ambition de parvenir à des émissions nettes nulles dans l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2040, pour quelque raison que ce soit, sa réputation globale pourrait en souffrir. Les attentes du public en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adoption potentielle d'exigences légales et réglementaires visant à lutter contre le changement climatique et à accroître les informations relatives aux questions de durabilité, y compris le changement climatique et les efforts d'atténuation, ainsi que les normes disparates et en constante évolution pour l'identification, la mesure et la communication des paramètres de durabilité peuvent obliger la société à supporter des coûts accrus, à réaliser des investissements supplémentaires et à mettre en œuvre de nouvelles pratiques et de nouveaux processus de communication, et peuvent alourdir la charge et les risques liés à la conformité de la société. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché des droits d'émission de gaz à effet de serre pourrait également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique en raison de différends concernant des conventions collectives du travail en vigueur avec les syndicats, dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives ou en raison de difficultés financières de ses fournisseurs. Un arrêt de travail ou un ralentissement sur les sites de travail d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières et des produits de base provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolus, y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information et de l'exploitation, des réseaux et des services pour soutenir une ses processus et activités commerciales, y compris l'approvisionnement et la chaîne d'approvisionnement, les ventes, la gestion des ressources humaines, la fabrication, la distribution et le marketing. AB InBev se repose sur des systèmes d'information, en ce compris par le biais de services opérés ou maintenus par des tiers, pour collecter, traiter, transmettre et archiver des informations électroniques, y compris, mais non-exclusivement, les informations sensibles, confidentielles ou personnelles des clients et des consommateurs. L'intégration du commerce électronique, de la fintech et de la vente directe dans les opérations d'AB InBev et leur contribution d'importance croissante dans les revenus de la société et dans les ventes, a augmenté la quantité d'informations qu'AB InBev traite et conserve, augmentent par la même occasion son exposition potentielle à un incident de sécurité. La sophistication des acteurs porteurs de menaces en matière de cybersécurité continue également d'évoluer et de croître, y compris le risque associé aux technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, à des fins malveillantes. Les systèmes d'information des partenaires tiers d'AB InBev, y compris les fournisseurs et les distributeurs, et ceux des autres auxquels ils font appel, sont également exposés à des incidents de cybersécurité qui peuvent compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de leurs systèmes d'information et entraîner un accès non autorisé aux données sensibles d'AB InBev ou de ses clients. La conformité et les changements aux lois et réglementations relatives à la vie privée, à la cybersécurité et à la protection des données pourraient entraîner des dépenses importantes, et AB InBev pourrait être obligée de faire des investissements supplémentaires dans les technologies de sécurité. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour minimiser la probabilité et l'impact de tels incidents de cybersécurité et perturbations des systèmes d'information, de tels incidents pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev ou sur sa capacité à remplir ses obligations contractuelles, et l'exposer à des actions en justice ou à des sanctions réglementaires. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données

confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie, ou pourrait exposer AB InBev ou ses clients à un risque de perte ou d'usage abusif d'information. De façon générale, des ruptures technologiques peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés négativement par des catastrophes naturelles, sociales, techniques, physiques ou autres, y compris des crises de santé publique et des pandémies mondiales. Les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été affectés négativement par la mise en œuvre des restrictions COVID-19 au cours des dernières années. Bien que la plupart des pays du monde aient supprimé les restrictions mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19, l'émergence de nouvelles pandémies mondiales, en ce compris de nouvelles variantes du COVID-19 peut entraîner de nouvelles restrictions dans les régions et les pays où AB InBev opère, conduire à une plus grande incertitude économique et accroître bon nombre des autres risques décrits dans le présent document.

AB InBev pourrait ne pas être en mesure de recruter ou de conserver le personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber l'activité d'AB InBev et avoir un effet matériel défavorable sur la situation financière d'AB InBev, son résultat d'exploitation et sa position concurrentielle.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

RISQUES PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

La note 27 des états financiers consolidés de 2023 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contiennent des informations détaillées sur l'exposition aux risques financiers de la société et ses politiques de gestion des risques.

Evénements survenus après la date de clôture

Veuillez vous référer à la Note 32 Evénements survenus après la date de clôture des états financiers consolidés.

Gouvernance d'entreprise

Pour toute information relative à la gouvernance d'entreprise, veuillez vous référer à la section Gouvernance d'entreprise, qui fait partie intégrante de notre rapport annuel.

Mise à jour de la présentation pour 2024

Pour 2024, la définition de la croissance interne des produits a été modifiée pour limiter la hausse des prix en Argentine à 2% par mois maximum. Des ajustements correspondants seront apportés à tous les éléments liés du compte de résultats dans les calculs de la croissance interne.

Déclaration du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'AB InBev SA/NV atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers, établis conformément aux International Financial Reporting Standards, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière, des résultats de la société et des entreprises comprises dans le périmètre de la consolidation, et (b) le rapport de gestion comprend un exposé fidèle du développement et de la performance des activités et de la position de la société et des entreprises reprises dans le périmètre de la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Rapport du commissaire



RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE ANHEUSER-BUSCH INBEV NV/SA SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Anheuser-Busch InBev NV/SA (la « Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Ce tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2022, conformément à la proposition du conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la Société durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats consolidé et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos à cette date, ainsi que des notes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces comptes consolidés font état d'un total de l'état de la situation financière consolidé qui s'élève à USD 219 340 millions et d'un compte de résultats consolidé qui se solde par un bénéfice de l'exercice de USD 6 891 millions.

À notre avis, ces comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'appliquées en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance. Nous avons obtenu du conseil d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Point clé de l'audit	Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit
<p>Goodwill et immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée – Test de dépréciation</p> <p>Comme décrit dans les notes annexes 4, 14 et 15 aux états financiers consolidés, la société a comptabilisé au 31 décembre 2023 un goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée pour un montant de \$ 117 043 millions et \$ 38 239 millions.</p> <p>Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable.</p> <p>Les tests de dépréciation ont été réalisés en conformité à la norme IAS 36, dans laquelle le management applique une approche de flux de trésorerie actualisés basée sur des modèles d'évaluation d'acquisitions pour les unités génératrices de trésorerie montrant un coefficient de capital investi sur EBITDA supérieur à 9x, et sur des modèles d'évaluation basés sur des multiples pour les autres unités génératrices de trésorerie.</p> <p>La société utilise un plan stratégique reposant sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, les hypothèses relatives à l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant le fonds de roulement.</p> <p>Les projections du management en matière de trésorerie se fondent sur des jugements et des hypothèses importants, comme le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance perpétuel et les multiples de marché.</p> <p>Les principales raisons pour lesquelles nous considérons que la mise en œuvre de procédures relatives à la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée constitue un point clé de l'audit sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) le niveau élevé de jugement et de subjectivité requis par le réviseur lors de l'application des procédures relatives à l'évaluation des unités génératrices de trésorerie, en raison de la part importante de jugement requis par la direction lors de l'élaboration de cette estimation; (ii) les travaux d'audit ont impliqué le recours à des professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées dans le cadre de l'évaluation des éléments probants recueillis par le biais de ces procédures; et (iii) l'ampleur des travaux d'audit nécessaires pour évaluer les hypothèses importantes relatives à l'estimation, comme le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance perpétuel et les multiples de marché. 	<p>À cet égard, nous avons mis en œuvre des procédures et évalué les éléments probants recueillis en vue de former notre opinion générale sur les états financiers consolidés.</p> <p>Ces procédures comprenaient la vérification de l'efficacité des contrôles relatifs aux tests de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée effectués par la direction, y compris les contrôles au niveau de l'évaluation des unités génératrices de trésorerie de la société.</p> <p>Ces procédures comprenaient aussi, entre autres, la vérification du processus appliqué par la direction pour élaborer les estimations de la juste valeur; l'évaluation de la pertinence du modèle d'actualisation des flux de trésorerie; la vérification de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la pertinence des données sous-jacentes utilisées dans les modèles; et avec l'assistance des professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées, l'évaluation des hypothèses importantes utilisées par la direction, comme le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance perpétuel et les multiples de marché.</p> <p>Pour évaluer les hypothèses utilisées par la direction, nous avons déterminé leur caractère raisonnable compte tenu</p> <ul style="list-style-type: none"> (i) des performances actuelles et passées de l'unité génératrice de trésorerie, (ii) de la cohérence avec les données externes du marché et du secteur, (iii) de la cohérence de ces hypothèses avec les éléments probants recueillis dans d'autres domaines de l'audit et (iv) de l'analyse des sensibilités dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie de la société.

Point clé de l'audit	Nos procédures d'audit relatives au point clé de l'audit
<p>Provisions pour positions fiscales incertaines</p> <p>Comme décrit dans les notes annexes 4 et 29 aux états financiers consolidés, un jugement important intervient de la part du management dans la détermination de la provision pour impôts sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la date de clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, du fait de leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. Les hypothèses d'une résolution favorable de ces affaires sont prises en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers consolidés.</p>	<p>À cet égard, nous avons mis en œuvre des procédures et évalué les éléments probants recueillis en vue de former notre opinion sur l'image fidèle des états financiers consolidés.</p> <p>Ces procédures comprenaient la vérification de l'efficacité des contrôles relatifs à l'exhaustivité des positions fiscales incertaines, et des contrôles portant sur l'évaluation du passif.</p> <p>Ces procédures comprenaient aussi, entre autres,</p> <p>(i) la vérification des informations utilisées dans le cadre du calcul des provisions pour charges fiscales, notamment les accords interentreprises, les positions internationales, fédérales et étatiques concernant le dépôt des documents fiscaux et des déclarations fiscales définitives correspondantes;</p>
<p>Les principales raisons pour lesquelles nous considérons que l'exécution des procédures relatives aux positions fiscales incertaines constituent un point clé de l'audit sont les suivantes:</p> <p>(i) le niveau élevé de jugement et de subjectivité requis par le réviseur lors de l'application des procédures relatives aux positions fiscales incertaines, en raison de la part importante de jugement requise par la direction lors de l'élaboration de cette estimation, notamment un niveau élevé d'incertitude de l'estimation en raison de lois fiscales nombreuses et complexes, la fréquence des contrôles fiscaux et le temps considérable nécessaire à l'aboutissement des enquêtes et négociations auprès des administrations fiscales locales faisant suite à ces contrôles;</p> <p>(ii) l'intervention de professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées dans le cadre de l'évaluation des éléments probants recueillis par le biais de ces procédures.</p>	<p>(ii) la vérification du calcul de la provision pour charges fiscales par juridiction, notamment l'évaluation par la direction des mérites techniques des positions fiscales et les estimations du montant de l'avantage fiscal prévu;</p> <p>(iii) la vérification de l'exhaustivité de l'évaluation, par la direction, de l'identification des positions fiscales incertaines et de leurs résultats possibles; et</p> <p>(iv) l'évaluation du statut et des résultats des contrôles fiscaux par les administrations fiscales compétentes.</p> <p>Nous avons fait appel à des professionnels possédant des compétences et connaissances spécialisées dans le cadre de l'évaluation de l'exhaustivité et de la mesure des positions fiscales incertaines de la société, notamment la détermination du caractère raisonnable de l'appréciation par la direction de la probabilité de perte relatif aux positions fiscales et l'application de la législation fiscale pertinente.</p>

Responsabilités du conseil d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe au conseil d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle le conseil d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si ces derniers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne. Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice, et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations. Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non-financière requise par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations a été reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion qui fait partie de la section "Sustainability statements". Ce rapport sur les informations non-financières contient les informations requises par l'article 3:32, §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non-financière, la Société s'est basée sur le référentiel Global Reporting Initiative Standards (GRI) et des mesures de durabilité relevant des Nations Unies. Conformément à l'article 3:80, §1, 5° du Code des sociétés et des associations, nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non-financière est établie conformément au référentiel mentionné dans le rapport distinct du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Format électronique unique européen (ESEF)

Nous avons également procédé, conformément au projet de norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après états financiers consolidés numériques) inclus dans le rapport financier annuel. Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques repris dans le rapport financier annuel de Anheuser-Busch InBev SA au 31 Décembre 2023 sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement délégué.

Autres mentions

Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, 28 Février 2024

Le commissaire
Reviseurs d'Entreprises SRL
Représenté par

Koen Hens
Réviseur d'Entreprises

Comptes annuels consolidés

Compte de résultat consolidé

Pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre
Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD

	Notes	2023	2022 ¹
Produits		59 380	57 786
Coûts des ventes		(27 396)	(26 305)
Marge brute		31 984	31 481
Frais de distribution		(6 277)	(6 389)
Frais commerciaux et de marketing		(7 158)	(6 752)
Frais administratifs		(4 738)	(4 414)
Autres produits/(charges) d'exploitation	7	778	841
Bénéfice d'exploitation avant éléments non sous-jacents.		14 590	14 768
Éléments non sous-jacents au-dessus du bénéfice d'exploitation	8	(624)	(251)
Bénéfice d'exploitation		13 966	14 517
Coûts financiers	11	(5 808)	(5 792)
Produits financiers	11	775	814
Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents	11	(69)	829
Produits/(coûts) financiers nets		(5 102)	(4 148)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	295	299
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	8 / 16	(35)	(1 143)
Bénéfice avant impôts		9 124	9 524
Impôts sur le résultat	12	(2 234)	(1 928)
Bénéfice de l'exercice		6 891	7 597
Bénéfice de l'exercice attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		5 341	5 969
Participations ne donnant pas le contrôle		1 550	1 628
Bénéfice de base par action	21	2.65	2.97
Bénéfice dilué par action	21	2.60	2.91
Bénéfice sous-jacent par action ²	21	3.05	3.03

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

¹ Au 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos programmes de paiement fondés sur des actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour se conformer à la présentation de 2023.

² Le bénéfice sous-jacent par action n'est pas un indicateur défini par les normes IFRS. Se référer à l'Annexe 21 *Modifications des capitaux propres et bénéfice par action* pour de plus amples informations.

État consolidé du résultat global

Pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre			
Millions d'USD	Notes	2023	2022
Bénéfice de l'exercice		6 891	7 597
Autres éléments du résultats global : éléments qui ne seront pas reclassés au compte de résultat :			
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	21	(136)	519
		(136)	519
Autres éléments du résultats global : éléments qui pourraient être reclassés au compte de résultat :			
Écarts de conversion des activités étrangères	21	4 171	(1 298)
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net		(242)	(173)
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisés en capitaux propres		(400)	183
Couvertures des flux de trésorerie reclassés des capitaux propres au compte de résultat		483	(546)
		4 012	(1 834)
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôt		3 876	(1 315)
Résultat global total		10 767	6 283
Attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev		9 739	4 994
Participations ne donnant pas le contrôle		1 028	1 289

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

Millions d'USD	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIFS			
Actifs non-courants			
Immobilisations corporelles	13	26 818	26 671
Goodwill	14	117 043	113 010
Immobilisations incorporelles	15	41 286	40 209
Participations dans des entreprises associées	16	4 872	4 656
Placements	20	178	175
Actifs d'impôts différés	17	2 935	2 300
Pensions et obligations similaires	23	12	11
Impôts sur le résultat à récupérer		844	883
Dérivés	27	44	60
Créances commerciales et autres créances	19	1 941	1 782
Total actifs non-courants		195 973	189 757
Actifs courants			
Placements	20	67	97
Stocks	18	5 583	6 612
Impôts sur le résultat à récupérer		822	813
Dérivés	27	505	331
Créances commerciales et autres créances	19	6 024	5 330
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	10 332	9 973
Actifs détenus en vue de la vente		34	30
Total actifs courants		23 367	23 186
Total de l'actif		219 340	212 943
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital souscrit	21	1 736	1 736
Primes d'émission		17 620	17 620
Réserves		20 276	15 218
Résultats reportés		42 215	38 823
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev		81 848	73 398
Participations ne donnant pas le contrôle	30	10 828	10 880
Total capitaux propres		92 676	84 278
Dettes non-courantes			
Emprunts portant intérêts	22	74 163	78 880
Pensions et obligations similaires	23	1 673	1 534
Passifs d'impôts différés	17	11 874	11 818
Impôts sur le résultat à payer		589	610
Dérivés	27	151	184
Dettes commerciales et autres dettes	26	738	859
Provisions	25	320	396
Total dettes non-courantes		89 508	94 282
Dettes courantes			
Découverts bancaires	20	17	83
Emprunts portant intérêts	22	3 987	1 029
Impôts sur le résultat à payer		1 583	1 438
Dérivés	27	5 318	5 308
Dettes commerciales et autres dettes	26	25 981	26 349
Provisions	25	269	176
Total dettes courantes		37 156	34 383
Total des capitaux propres et du passif		219 340	212 943

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

Millions d'USD	Notes	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves liées aux autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 1er janvier 2022		1 736	17 620	(3 994)	54 001	(34 577)	33 882	68 669	10 671	79 340
Bénéfice de l'exercice		-	-	-	-	-	5 969	5 969	1 628	7 597
Autres éléments du résultat global	21	-	-	-	-	(976)	-	(976)	(339)	(1 315)
Résultat global total		-	-	-	-	(976)	5 969	4 994	1 289	6 283
Dividendes		-	-	-	-	-	(1 198)	(1 198)	(1 355)	(2 553)
Actions propres		-	-	289	-	-	(193)	95	-	95
Paiements fondés sur des actions	24	-	-	-	477	-	-	477	20	497
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	380	380	236	616
Variations de périmètre et autres		-	-	-	-	-	(18)	(18)	19	1
Au 31 décembre 2022		1 736	17 620	(3 706)	54 477	(35 553)	38 823	73 398	10 880	84 278

Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

Millions d'USD	Notes	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves liées aux autres éléments du résultat global	Résultats reportés	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 1er janvier 2023		1 736	17 620	(3 706)	54 477	(35 553)	38 823	73 398	10 880	84 278
Bénéfice de l'exercice		-	-	-	-	-	5 341	5 341	1 550	6 891
Autres éléments du résultat global	21	-	-	-	-	4 398	-	4 398	(522)	3 876
Résultat global total		-	-	-	-	4 398	5 341	9 739	1 028	10 767
Dividendes		-	-	-	-	-	(1 582)	(1 582)	(1 371)	(2 952)
Actions propres		-	-	240	-	-	(477)	(237)	-	(237)
Paiements fondés sur des actions	24	-	-	-	418	-	-	418	19	438
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation		-	-	-	-	-	417	417	258	675
Variations de périmètre et autres		-	-	-	-	-	(306)	(306)	15	(291)
Au 31 décembre 2023		1 736	17 620	(3 465)	54 896	(31 155)	42 215	81 848	10 828	92 676

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre
Millions d'USD

	Notes	2023	2022 ¹
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Bénéfice de l'exercice		6 891	7 597
Amortissements et dépréciations	10	5 411	5 078
(Produits)/coûts financiers nets	11	5 102	4 148
Paielements fondés sur des actions réglé en instruments de capitaux propres	24	570	448
Impôts sur le résultat	12	2 234	1 928
Autres éléments non décaissés		1 125	(102)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16	(260)	844
Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et l'utilisation des provisions		21 072	19 941
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances		(1 147)	(48)
Diminution/(augmentation) des stocks		717	(1 547)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes		(1 110)	1 249
Contributions aux pensions et utilisation des provisions		(419)	(351)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles		19 113	19 244
Intérêts payés		(3 877)	(4 133)
Intérêts reçus		598	611
Dividendes reçus		127	158
Impôts sur le résultat payés		(2 696)	(2 582)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		13 265	13 298
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	13/15	(4 638)	(5 160)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		156	322
Cession/(acquisition) de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée/acquise	6	9	(70)
Cession/(acquisition) d'autres actifs		119	288
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		(4 354)	(4 620)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émissions d'emprunts	22	202	91
Remboursement d'emprunts	22	(3 098)	(7 265)
Dividendes payés		(3 013)	(2 442)
Rachat d'actions	21	(362)	-
Paielements en vertu des contrats de location		(780)	(610)
Instruments financiers dérivés		(841)	61
Cession/(acquisition) de participations ne donnant pas de contrôle	21	(22)	(20)
Autres flux de trésorerie de financement		(682)	(435)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		(8 596)	(10 620)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		315	(1 942)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice		9 890	12 043
Effet de la variation des taux de change		109	(211)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice	20	10 314	9 890

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés.

⁷ Modifié pour être conforme à la présentation de 2023.

Notes annexes aux états financiers consolidés

	Note
Présentation de l'entreprise	1
Déclaration de conformité	2
Résumé des principales méthodes comptables	3
Utilisation d'estimations et de jugements	4
Information sectorielle	5
Acquisitions et cessions de filiales	6
Autres produits/(charges) d'exploitation	7
Éléments non sous-jacents	8
Charges salariales et autres avantages sociaux	9
Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature	10
Charges et produits financiers	11
Impôts sur le résultat	12
Immobilisations corporelles	13
Goodwill	14
Immobilisations incorporelles	15
Participations dans des entreprises associées	16
Actifs et passifs d'impôt différés	17
Stocks	18
Créances commerciales et autres créances	19
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements	20
Modifications des capitaux propres et bénéfice par action	21
Emprunts portant intérêts	22
Pensions et obligations similaires	23
Paiements fondés sur des actions	24
Provisions	25
Dettes commerciales et autres dettes	26
Risques provenant d'instruments financiers	27
Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie	28
Passifs éventuels	29
Participations ne donnant pas le contrôle	30
Parties liées	31
Événements survenus après la date de clôture	32
Entreprises appartenant à AB InBev	33

1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant des ingrédients de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob Ultra® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 155 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2023, les produits rapportés par AB InBev s'élevaient à 59.4 milliards d'USD (hors coentreprises et entreprises associées).

Les états financiers consolidés de l'entreprise pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023 englobent l'entreprise elle-même et ses filiales (ensemble dénommées « AB InBev » ou « l'entreprise ») ainsi que ses participations dans des entreprises associées, des coentreprises ou des activités opérationnelles.

Les états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le Conseil d'administration du 28 février 2024.

2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière publiées par le Conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), comme adoptées par l'Union européenne. AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2023 et n'a appliqué aucune exception européenne à ces normes.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables ont été appliquées de façon uniforme, par l'entreprise et par ses filiales, à toutes les périodes présentées dans les états financiers consolidés.

(A) BASE DE PREPARATION ET D'EVALUATION

Selon les dispositions des normes IFRS applicables, la base d'évaluation utilisée pour la préparation des états financiers est le coût, la valeur nette de réalisation, la juste valeur ou la valeur recouvrable. Lorsque les normes IFRS laissent le choix entre le coût ou une autre base d'évaluation (telle que la réévaluation systématique), c'est la méthode du coût qui est appliquée.

(B) MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRESENTATION

Sauf indication contraire, toute information financière incluse dans ces états financiers a été exprimée en USD, qui est la monnaie de présentation de la société, et a été arrondie au million le plus proche. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

(C) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont des entités contrôlées par AB InBev. AB InBev contrôle une entité lorsqu'elle est exposée à, ou a des droits sur, des rendements variables du fait de son implication dans l'entité et qu'elle a la capacité d'influencer sur ces rendements par le biais du pouvoir qu'elle détient sur l'entité. Lors de l'évaluation du contrôle, les droits de vote potentiels sont pris en considération. Le contrôle est présumé exister lorsqu'AB InBev détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote (ce qui n'équivaut pas nécessairement à la participation économique), excepté dans les cas où il peut être démontré que cette participation n'entraîne pas le contrôle. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date où le contrôle commence jusqu'à la date où il s'achève. Le revenu global total des filiales est attribué aux détenteurs de l'entreprise et aux participations ne donnant pas le contrôle même en cas de solde déficitaire.

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles AB InBev exerce une influence significative sur les politiques financières et opérationnelles, sans les contrôler. C'est en général le cas lorsqu'AB InBev détient entre 20% et 50% des droits de vote. Une coentreprise relève d'un arrangement en vertu duquel AB InBev exerce un contrôle conjoint et a des droits sur une quote-part des actifs nets de la coentreprise, plutôt que sur les actifs et les obligations au titre des passifs. Les entreprises associées et les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence significative ou le contrôle conjoint commence jusqu'à la date à laquelle l'influence significative ou le contrôle conjoint prend fin. Lorsque la part d'AB InBev dans les pertes des entreprises associées ou des coentreprises excède la valeur comptable de la participation, cette dernière est ramenée à zéro. Les pertes au-delà de ce montant ne sont pas comptabilisées à l'exception du montant des engagements juridiques ou implicites encouru par AB InBev au nom de ses entreprises associées ou coentreprises.

Lorsqu'AB InBev a des droits sur les actifs et les obligations au titre des passifs en vertu d'un accord de partenariat, cela constitue une activité conjointe. AB InBev comptabilise sa quote-part dans les actifs, passifs, produits et charges à partir du moment où l'activité conjointe démarre et ce jusqu'à la date à laquelle elle se termine.

Les états financiers des filiales de l'entreprise, des coentreprises, des activités conjointes et des entreprises associées sont préparés pour le même exercice que la maison mère, en utilisant des méthodes comptables homogènes. Dans le cas exceptionnel où les états financiers d'une filiale, d'une coentreprise, d'une activité conjointe ou d'une entreprise associée sont préparés à une date différente de celle d'AB InBev, des ajustements sont effectués pour tenir compte des effets de transactions ou événements significatifs se produisant entre la date d'établissement de leurs états financiers et celle des états financiers d'AB InBev. Dans ce cas, la différence entre la date de clôture de l'exercice des filiales, des coentreprises, des activités conjointes, des entreprises associées et celle d'AB InBev n'excède pas trois mois. Les résultats des entreprises associées Anadolu Efes et Castel sont comptabilisés avec un décalage de trois mois. Par conséquent, des estimations sont faites pour refléter la part d'AB InBev dans le résultat de ces entreprises associées pour le dernier trimestre. Ces estimations sont réexaminées au besoin.

Les transactions réalisées avec des participations ne donnant pas le contrôle sont traitées de la même manière que des transactions réalisées avec les porteurs de capitaux propres de l'entreprise. Pour les acquisitions effectuées avec des participations ne donnant pas le contrôle, tout écart entre la contrepartie payée et la part correspondante acquise de la valeur comptable de l'actif net de la filiale est comptabilisé dans les capitaux propres. En cas de cession ne se traduisant pas par la perte de contrôle, les profits ou pertes de cession relatifs à des participations ne donnant pas le contrôle sont également comptabilisés en capitaux propres.

Toutes les transactions, les soldes, les pertes et profits non réalisés entre entreprises du groupe ont été éliminés. Les bénéfices non réalisés provenant de transactions avec des coentreprises, des activités conjointes et des entreprises associées sont éliminés à hauteur des intérêts détenus par AB InBev dans l'entité. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière que les bénéfices non réalisés pour autant qu'elles ne soient pas représentatives de dépréciations.

Une liste des principales filiales, coentreprises, activités conjointes et entreprises associées de l'entreprise est fournie à l'Annexe 33 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

(D) RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Un certain nombre d'amendements aux normes qui sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1er janvier 2023 n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés en raison de leur caractère non-applicable ou non-significatif pour les états financiers consolidés d'AB InBev.

L'IASB a adopté en mai 2023 des amendements à l'IAS 12 *Impôts sur le résultat* qui (a) offrent des exceptions temporaires à la comptabilisation des impôts différés résultant de législations promulguées dans le cadre de l'implémentation des règles du modèle du deuxième pilier de l'OCDE, et (b) introduisent des exigences supplémentaires en matière de divulgation d'informations. La société et ses filiales se trouvent dans le champ d'application des règles du deuxième pilier du modèle de l'OCDE étant donné que la législation du deuxième pilier a été promulguée en Belgique, pays d'incorporation de l'entité mère, et que celle-ci entre en vigueur à partir du 1er janvier 2024. La société a appliqué l'exception à la comptabilisation des impôts différés résultant de cette législation et est actuellement en train d'évaluer l'impact global. Sur base de l'analyse préliminaire réalisée, la société estime que l'impact ne devrait pas être significatif.

(E) MONNAIES ETRANGERES

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs

et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultat. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction ou, pour ceux estimés à leur juste valeur, aux dates où la juste valeur a été déterminée.

Conversion des résultats et de la situation financière des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultat des activités à l'étranger, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyperinflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change en USD en vigueur à la date de la clôture sont reprises dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion).

Information financière dans les économies hyperinflationnistes

En mai 2018, le peso argentin a subi une sévère dévaluation causant à l'Argentine une inflation cumulée sur trois ans supérieure à 100%, ce qui impose l'obligation de passer à un traitement comptable de l'hyperinflation depuis 2018, tel que prescrit par la norme IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

Selon cette norme, les actifs et passifs non-monétaires évalués au coût historique, les capitaux propres et le compte de résultat des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont retraités pour tenir compte de l'évolution du pouvoir d'achat général de la devise locale en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Par conséquent, l'état de la situation financière et les résultats nets des filiales opérant dans des économies hyperinflationnistes sont présentés en fonction de l'unité de mesure en vigueur à la fin de l'exercice.

Les résultats de 2023, retraités sur la base du pouvoir d'achat, ont été convertis au taux de change de clôture de décembre 2023 de 808.737265 pesos argentins par USD (les résultats de 2022 ont été convertis à un taux de 177.131872 pesos argentins par USD).

Taux de change

Les principaux taux de change suivants ont été utilisés pour la préparation des états financiers :

1 USD est égale à :	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Peso argentin	808.737265	177.131872	-	-
Real brésilien	4.841287	5.217705	5.008522	5.164428
Dollar canadien	1.325066	1.353834	1.351906	1.297354
Yuan chinois	7.104880	6.898736	7.063811	6.661729
Peso colombien	3 818.47	4 807.99	4 284.95	4 211.36
Euro	0.904977	0.937559	0.925550	0.951768
Peso mexicain	16.893354	19.361452	17.728805	20.123646
Nuevo sol péruvien	3.713000	3.820004	3.745164	3.845294
Livre sterling	0.786470	0.831548	0.804601	0.811905
Rand sud-africain	18.414052	16.968472	18.409380	16.392270
Won sud-coréen	1 296.53	1 260.16	1 309.12	1 286.17

(F) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Recherche et développement

Les frais de recherche engagés dans le but d'acquérir de nouvelles connaissances scientifiques ou techniques, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de développement, relatifs à l'utilisation des résultats de recherche pour la planification ou la conception de la production de produits ou de procédés nouveaux ou considérablement améliorés, sont repris à l'actif si le produit ou le procédé est réalisable techniquement et commercialement, si des avantages économiques sont probables, et si la société possède suffisamment de ressources pour achever son développement. Les frais activés comprennent les coûts des matières premières, les coûts salariaux directs et une proportion appropriée des frais généraux. Les autres frais de développement sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont encourus. Les frais de développement activés sont repris au bilan à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés (voir ci-dessous) et des dépréciations (voir méthodes comptables N).

Les amortissements liés aux immobilisations incorporelles de frais de recherche et développement sont repris dans le coût des ventes si ceux-ci sont liés à la production, et dans les frais commerciaux et de marketing si ceux-ci sont liés aux activités commerciales.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible sont comptabilisés comme une partie du coût de cet actif.

Droits d'approvisionnement et de distribution

Un droit d'approvisionnement est le droit pour AB InBev d'approvisionner un client et un engagement du client à acheter à AB InBev. Un droit de distribution est le droit de vendre des produits déterminés sur un certain territoire. Les droits de distribution acquis sont initialement valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur s'ils ont été obtenus au travers d'un regroupement d'entreprises. L'amortissement lié aux droits d'approvisionnement et de distribution est repris dans les frais commerciaux et de marketing.

Marques

Si une partie du montant payé dans un regroupement d'entreprises est relatif à des marques commerciales, des noms commerciaux, des formules, des recettes ou des compétences technologiques, ces immobilisations incorporelles sont considérées comme des actifs complémentaires auxquels on se réfère comme étant une marque pour laquelle une juste valeur est déterminée. Les dépenses pour des marques générées en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

Logiciels

La valeur d'un logiciel acquis est évaluée à son coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Les frais engendrés par le développement en interne d'un logiciel sont activés lorsque ces frais peuvent être considérés comme des activités de développement. Dans les autres cas, les frais sont repris directement dans le compte de résultat. Les amortissements liés aux logiciels sont incorporés au coût des ventes, frais de distribution, frais commerciaux et de marketing ou frais administratifs selon l'activité supportée par le logiciel.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles acquises par l'entreprise sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des dépréciations. Les autres immobilisations incorporelles comprennent également les droits de sponsors multi-annuels acquis par l'entreprise. Ceux-ci sont initialement comptabilisés à la valeur actuelle des paiements futurs et par la suite évalués aux coûts diminués des amortissements cumulés et des dépréciations.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures au titre d'une immobilisation incorporelle sont comptabilisées en tant qu'actif uniquement si elles permettent à l'actif auquel elles sont liées de générer des avantages économiques futurs, au-delà du niveau de performance défini à l'origine. Tous les autres frais sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité limitée sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée d'utilité estimée. Les licences, droits de brassage, droits d'approvisionnement et de distribution sont amortis sur la période d'octroi de ces droits. Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée sauf s'il existe des projets ayant pour but de discontinuer cette marque. L'arrêt d'une marque s'opère soit au travers d'une vente, soit par l'arrêt du support marketing. Quand AB InBev achète des droits de distribution pour ses propres produits, la durée de vie de ces droits est considérée comme indéterminée, sauf si l'entreprise souhaite cesser d'exploiter la marque ou en arrêter la distribution. Les logiciels et coûts de développement technologique activés sont généralement amortis sur une période de 3 à 10 ans.

Les marques sont considérées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, et de ce fait, ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test annuel de dépréciation (voir méthodes comptables N).

Gains et pertes de cession

Les gains et pertes nets liés à la cession d'immobilisations incorporelles sont comptabilisés au compte de résultat respectivement en tant qu'autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation. Les gains et pertes nets sont reconnus au compte de résultat dès que le contrôle est transféré à l'acquéreur, que le recouvrement de la contrepartie est

considéré comme probable, que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion des immobilisations incorporelles.

(G) REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

L'entreprise applique la méthode comptable de l'acquisition pour comptabiliser l'acquisition d'entreprises. Le coût d'une acquisition est évalué, à la date de transfert, comme la somme des justes valeurs des actifs obtenus, des passifs encourus et des capitaux propres émis. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables repris ou supposés repris de l'entreprise acquise sont évalués séparément à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition calculé par rapport aux intérêts de l'entreprise dans la juste valeur des actifs nets identifiables découlant de l'acquisition est comptabilisé en goodwill.

L'allocation de la juste valeur aux actifs identifiables acquis et aux dettes supposées est basée sur diverses hypothèses faisant appel au jugement de la direction.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés en charge tel qu'encourus.

Si le regroupement d'entreprises s'opère par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par AB InBev dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition ; tout gain ou perte résultant de cette réévaluation sont comptabilisés en compte de résultat.

(H) GOODWILL

Le goodwill est déterminé comme étant l'excédent versé sur les intérêts d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale acquise, de l'entité contrôlée conjointement ou de l'entreprise associée, reconnu à la date d'acquisition. Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Conformément à l'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, le goodwill est comptabilisé au coût et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation sur une base annuelle et dès qu'il y a une indication que l'unité génératrice de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté, pourrait être déprécié (voir méthodes comptables N). Le goodwill est exprimé dans la devise de la filiale à laquelle il se rapporte et est converti en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Pour les entreprises associées, la valeur comptable du goodwill est comprise dans la valeur comptable de la participation dans ces entreprises associées.

Si la part d'AB InBev dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables reconnus excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est immédiatement reconnu dans le compte de résultat comme l'exige l'IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*. Les dépenses relatives aux goodwill générés en interne sont comptabilisées en charge lorsqu'elles sont encourues.

(I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût diminué des amortissements cumulés et des dépréciations (voir principes comptables N). Le coût inclut le prix d'achat et tout coût directement attribuable au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en service pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction (ex : taxes non remboursables, frais de transport). Le coût d'un actif produit par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour un actif acquis. Les méthodes d'amortissement, la valeur résiduelle ainsi que de la durée d'utilité sont revues et ajustées chaque année si nécessaire.

Les coûts d'emprunts directement liés à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif éligible sont comptabilisés comme une partie du coût de cet actif.

Dépenses ultérieures

L'entreprise comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût des investissements de remplacement pour un tel actif quand ce coût est encouru et lorsqu'il est probable que les avantages futurs associés à cet actif iront à l'entreprise. Tous les autres coûts sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Amortissements

Le montant amortissable représente le coût d'un actif diminué de sa valeur résiduelle. Les valeurs résiduelles, si elles ne sont pas significatives, sont réexaminées annuellement. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est utilisable, selon la méthode linéaire et selon un taux correspondant à la durée d'utilité estimée de l'actif.

Les durées d'utilité estimées correspondent aux durées attendues d'utilisation de l'actif par l'entreprise et peuvent varier suivant la zone géographique. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments industriels – Autres immeubles	20 - 50 ans
Matériel et outillage de fabrication :	
Matériel de fabrication	10 - 15 ans
Matériel de stockage et de conditionnement	5 - 7 ans
Emballages récupérables :	
Fûts	2 - 10 ans
Casiers	2 - 10 ans
Bouteilles	2 - 5 ans
Mobilier et matériel des points de vente	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Matériel informatique	3 - 10 ans

Lorsque les composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés de manière séparée dans les immobilisations corporelles.

Les terrains ne sont pas amortis étant donné qu'ils sont considérés comme ayant une durée de vie indéterminée.

Gains et pertes de cession

Les gains et pertes nets liés à la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisés au compte de résultat respectivement en tant qu'autres produits d'exploitation et autres charges d'exploitation. Les gains et pertes nets sont reconnus au compte de résultat dès que le contrôle est transféré à l'acquéreur, que le recouvrement de la contrepartie est considéré comme probable, que les coûts associés peuvent être estimés de manière fiable et qu'il n'y a plus d'implication dans la gestion des immobilisations incorporelles.

(J) CONTRATS DE LOCATION

L'entreprise en tant que preneur

L'entreprise évalue si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de début du contrat. L'entreprise comptabilise un droit d'utilisation et une dette de location correspondante à l'égard de tous les contrats de location dans le cadre desquels l'entreprise est le preneur, à l'exception des contrats de location de courte durée (définis comme des contrats d'une durée de 12 mois ou moins) et des contrats de location portant sur des actifs de faible valeur. Pour ces contrats de location, l'entreprise comptabilise les paiements locatifs comme un coût opérationnel de façon linéaire sur la période de location, et les paiements pour ces contrats de location sont présentés en flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.

La dette de location est initialement évaluée à la valeur actuelle des paiements locatifs qui ne sont pas encore payés à la date de début du contrat, actualisée en utilisant le taux implicite du contrat de location. Si ce taux n'est pas aisément déterminable, l'entreprise utilise son taux d'emprunt marginal spécifique au pays, à la durée et à la devise du contrat. De plus, lors du calcul de ces taux d'emprunt marginaux, l'entreprise tient compte de ses émissions d'emprunts récentes ainsi que des données publiques pour des instruments financiers ayant des caractéristiques similaires.

Les paiements locatifs englobent les paiements fixes diminués des avantages incitatifs à la location, les paiements locatifs variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux connu à la date de prise d'effet du contrat et les prix d'exercice d'une option d'achat ou les paiements d'options d'extension si l'entreprise est raisonnablement certaine d'exercer ces options. Les paiements locatifs variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de la dette de location et du droit d'utilisation, et sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle l'événement ou la condition déclenchant ces paiements se produit.

Une dette de location est réévaluée en cas de modification de la période de location, de modification d'un indice ou d'un taux utilisé dans le calcul des paiements locatifs ou lors d'une réévaluation de l'exercice d'une option de renouvellement et/ou d'une option d'achat. L'ajustement correspondant est affecté au droit d'utilisation associé.

Les droits d'utilisation comprennent le montant initial comptabilisé pour la dette de location correspondante, les paiements locatifs effectués au plus tard à la date de prise d'effet du contrat et les coûts directs initiaux. Par la suite, ils sont évalués au coût diminué de l'amortissement cumulé et des dépréciations. Les droits d'utilisation sont amortis à partir de la date de début du contrat sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent ou la durée du contrat de location, selon celle qui est la plus courte (voir les méthodes comptables I et N).

Dans l'état consolidé de la situation financière, la dette de location est incluse dans la rubrique « Emprunts portant intérêt » et les droits d'utilisation sont inclus dans la rubrique « Immobilisations corporelles ». De plus, dans le tableau des flux de

trésorerie consolidés, la part des paiements locatifs relative au capital est présentée dans les activités de financement et la composante intérêts est présentée dans les activités opérationnelles.

L'entreprise en tant que bailleur

Les contrats de location pour lesquels l'entreprise transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif au preneur sont considérés comme contrat de location-financement. Les contrats de location d'actifs pour lesquels tous les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'actif sont principalement conservés par l'entreprise sont considérés comme contrats de location simple. Les produits de location sont inclus dans les autres produits d'exploitation selon la méthode linéaire pendant la durée de la location.

(K) STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts d'acquisition des stocks et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent. La méthode du coût moyen pondéré est utilisée pour déterminer le coût des stocks.

Le coût des produits finis et des en-cours de production reprend le coût des matières premières, des autres matières entrant dans la fabrication, de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et une affectation des frais généraux de production fixes et variables basée sur la capacité normale de production. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal des activités après déduction des coûts estimés de finalisation et de réalisation de la vente.

Les stocks sont dépréciés au cas par cas si la valeur de réalisation nette anticipée devient inférieure à la valeur comptable des stocks. Le calcul de la valeur de réalisation nette prend en considération des caractéristiques spécifiques à chaque catégorie de stock, telles que la date d'expiration, la durée de vie restante ou les indicateurs de rotation lente.

(L) CREANCES COMMERCIALES ET AUTRES CREANCES

Les créances commerciales sont les sommes dues par les clients pour les biens vendus et les services rendus dans le cours normal des activités et sont généralement exigibles dans les 30 jours. Les créances commerciales sont comptabilisées initialement au montant de la contrepartie qui est inconditionnelle sauf si celles-ci contiennent une composante de financement importante, auquel cas elles sont reconnues pour un montant ajusté à la valeur temps de l'argent. L'entreprise détient des créances commerciales et autres créances afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, et les évalue donc ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créances commerciales et les autres créances sont comptabilisées au coût amorti diminué des réductions de valeur. Pour déterminer le montant approprié de réduction de valeur, des facteurs, tels que des difficultés financières importantes du débiteur, la probabilité que le débiteur fasse défaut, déclare faillite ou subisse des procédures de redressement financier, ou des retards de paiement, sont pris en considération.

Les autres créances sont initialement comptabilisées à la juste valeur et ultérieurement évaluées au coût amorti. Les réductions de valeur et les résultats de change sont directement comptabilisés au compte de résultat.

(M) TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes de trésorerie et les dépôts à terme ayant une échéance inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition et facilement convertible en trésorerie. Ils sont comptabilisés pour leur valeur faciale, qui représente approximativement leur juste valeur. Dans le tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont diminués des découverts bancaires.

(N) DEPRECIATIONS

La valeur comptable des immobilisations corporelles, des goodwill et des immobilisations incorporelles est revue à chaque date de clôture afin de déterminer s'il subsiste une indication de dépréciation. S'il y a une indication de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est alors estimée. De plus, les goodwill, les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation chaque année pour l'unité génératrice de trésorerie (c'est-à-dire un pays ou un groupe de pays gérés comme un sous-groupe d'une région). Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie concernée dépasse sa valeur recouvrable. Les dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat.

Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des actifs non-financiers est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de vente et leur valeur d'utilité. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie fondamentalement différentes, la valeur recouvrable est calculée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie, dont le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font partie, est basée sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs, utilisant un taux d'intérêt qui reflète à la fois l'appréciation courante par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Ces calculs sont corroborés par des coefficients d'évaluation, par le prix des actions de filiales cotées en bourse ou par d'autres indicateurs de juste valeur disponibles.

Les dépréciations comptabilisées sur une unité génératrice de trésorerie sont tout d'abord déduites de la valeur comptable du goodwill alloué à l'unité et ensuite déduites des valeurs comptables des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Reprise des dépréciations

Les actifs non-financiers, autres que le goodwill, qui ont subi une dépréciation, sont examinés pour une éventuelle reprise de la perte de valeur à chaque date de clôture. La dépréciation d'un actif ne peut être reprise que si la valeur nette comptable de l'actif n'excède pas la valeur nette comptable (déduction faite des amortissements et dépréciations) qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(O) ÉVALUATION A LA JUSTE VALEUR

Un certain nombre de méthodes comptables et de notes d'AB InBev exigent une évaluation à la juste valeur des éléments financiers et non-financiers.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un élément d'actif ou payé pour transférer une dette lors d'une transaction normale entre des acteurs du marché à la date d'évaluation. Pour évaluer la juste valeur, AB InBev utilise le plus souvent possible des données observables sur le marché. Les justes valeurs sont classées par catégorie dans la hiérarchie des justes valeurs en fonction des données utilisées pour les techniques d'évaluation ci-dessous :

- Niveau 1 : prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : données observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : évaluation de la juste valeur intégrant des intrants significatifs basés sur des données de marché non observables.

Si les données utilisées pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif sont classées à des niveaux différents dans la hiérarchie des justes valeurs, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

L'entreprise applique une évaluation à la juste valeur pour les instruments repris ci-dessous.

Instruments dérivés

La juste valeur des dérivés cotés sur les marchés (p. ex. les contrats de change à terme cotés sur un marché) est déterminée par référence aux prix officiels publiés sur les marchés d'échange respectifs (p.ex. la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées.

Placements en titres d'emprunt

Cette catégorie inclut les placements en titres d'emprunt désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur est évaluée en utilisant des données observables tels que des taux d'intérêt et des taux de change. Lorsqu'il s'agit d'instruments négociés en bourse, la juste valeur est déterminée par référence à des cours observables. Dans le cas où les titres d'emprunt ne sont pas négociés en bourse, la technique d'évaluation principale est l'actualisation des flux de trésorerie. L'entreprise peut appliquer d'autres techniques d'évaluation ou une combinaison de techniques d'évaluation si les résultats obtenus pour la juste valeur sont plus pertinents.

Placements en titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les placements dans des titres de capitaux propres comprennent les titres cotés et non cotés. Lorsqu'un cours est disponible sur un marché actif, il est utilisé comme juste valeur des participations dans des titres cotés. Les titres non cotés sont évalués à la juste valeur essentiellement à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie.

Passifs financiers non-dérivés

La juste valeur des passifs financiers non-dérivés est généralement déterminée à l'aide de données non observables relève donc du niveau 3. Dans ces circonstances, la technique d'évaluation utilisée est celle de l'actualisation de flux de trésorerie, selon laquelle les flux de trésorerie projetés sont actualisés en utilisant un taux ajusté au risque.

(P) CAPITAL

Achat d'actions propres

Lorsqu'AB InBev rachète ses propres actions, la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisée en déduction des capitaux propres au titre d'actions propres. La différence entre la valeur comptable des actions propres émises aux employés et leur juste valeur est comptabilisée en résultat reporté.

Dividendes

Les dividendes payés sont reconnus dans les états financiers consolidés à la date à laquelle les dividendes sont déclarés, à moins que des dividendes statutaires minimums soient requis par la législation locale ou par les statuts des filiales de l'entreprise. Dans de telles circonstances, les dividendes statutaires minimums sont comptabilisés en dettes.

Frais d'émission d'actions

Les frais directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés nets d'impôts en diminution des capitaux propres.

(Q) PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées (i) lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite actuelle résultant d'événements passés, (ii) lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et (iii) lorsque l'ampleur de cette obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions sont établies en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés à un taux d'intérêt avant impôt qui reflète les appréciations du marché actuel de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Restructuration

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque le groupe a approuvé un plan détaillé et formalisé de restructuration et lorsque la restructuration a été entreprise ou annoncée publiquement. Les coûts qui sont liés aux activités normales poursuivies par l'entreprise ne sont pas provisionnés. La provision inclut les avantages liés à des plans de prépension et de licenciement.

Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables liés au respect des obligations contractuelles. Ce type de provision est évalué à la valeur actualisée la plus faible entre le coût estimé de toute indemnisation ou pénalité découlant de la résiliation du contrat, et le coût net attendu d'exécution du contrat.

Litiges et contentieux

Une provision pour litiges et contentieux est comptabilisée quand il est plus probable qu'improbable que l'entreprise soit dans l'obligation de s'acquitter de paiements futurs en conséquence d'événements passés. Ces événements peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, certaines réclamations, certains procès et actions en justice portant sur des lois antitrust, des violations de contrats de distribution et de contrats de licence, des questions environnementales, des litiges concernant le droit du travail, des réclamations des autorités fiscales liées aux taxes indirectes et des questions liées aux litiges inhérents à l'industrie de l'alcool.

(R) PENSIONS ET OBLIGATIONS SIMILAIRES

Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les plans de pensions, l'assurance-vie postérieure à l'emploi et l'assurance médicale postérieure à l'emploi. L'entreprise gère à travers le monde des régimes de retraite à prestations définies et à cotisations définies. Les actifs de ces régimes de retraite sont en général détenus par des fonds de pensions indépendants de l'entreprise. Ces régimes de retraite sont généralement financés par des cotisations versées par les membres du personnel et par l'entreprise elle-même. Concernant les régimes de retraite à prestations définies, le financement tient compte des recommandations d'actuaire indépendants. AB InBev a des régimes de retraite financés et non financés.

a) Régimes à cotisations définies

Les contributions versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge au compte de résultat quand elles sont encourues. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite dans le cadre duquel AB InBev verse une cotisation fixe à un fonds. AB InBev n'a aucune obligation légale ou implicite de verser des cotisations supplémentaires si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer aux employés les avantages correspondant aux services rendus au cours de la période et des périodes antérieures.

b) Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies est un régime qui n'est pas à cotisations définies. Les régimes de retraite à prestations définies ont la particularité de définir un montant de prestations qu'un employé recevra lors de son départ en retraite, généralement dépendant d'un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années de service et le salaire. Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges liées aux régimes sont évaluées séparément pour chaque régime de retraite en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Celle-ci considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations. Suivant cette méthode, le coût du régime est comptabilisé en charge par le compte de résultat de façon à répartir ce coût de manière régulière au cours de la carrière des travailleurs participant aux régimes de retraite et ce, sur la base des recommandations d'actuaire qui effectuent une évaluation complète de ces régimes de retraite au minimum tous les trois ans. Les montants comptabilisés en charge au compte de résultat comprennent le coût des services rendus, le coût (produit) net financier, le coût des services passés et l'effet de toutes réductions ou liquidations de régime. Les coûts des services passés sont comptabilisés au plus tôt lorsque la modification/réduction intervient ou lorsque l'entreprise comptabilise les coûts de restructuration ou de cessation d'emplois y afférents. Les obligations relatives aux régimes de retraite comptabilisées au bilan sont évaluées sur la base de la valeur actuelle des futurs flux sortants de trésorerie, calculée en utilisant des taux d'intérêt correspondants à ceux applicables aux obligations d'entreprises de première catégorie, qui ont une date d'échéance presque similaire à celle des passifs correspondants, diminués de la juste valeur de tous les actifs du régime de retraite. Les réévaluations, comprenant des gains et pertes actuariels, l'effet du plafond d'actif (hors intérêts nets) et le rendement des actifs du régime (hors intérêts nets) sont entièrement comptabilisés en autres éléments du résultat global au cours de leur période d'occurrence. Les réévaluations ne sont pas reclassées dans le résultat des exercices ultérieurs.

Quand le montant calculé au titre d'un régime à prestations définies est négatif (un actif), AB InBev comptabilise cet actif de retraite dans la mesure où les avantages économiques sont disponibles pour AB InBev, sous forme de remboursements ou de réductions de contributions futures.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Certaines entreprises d'AB InBev octroient à leurs membres du personnel retraités des avantages postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé. L'octroi de tels avantages est en général conditionné au fait que le membre du personnel reste en service jusqu'à l'âge de la retraite. Les coûts attendus pour ces avantages sont provisionnés sur la durée de la carrière, en appliquant des méthodes comptables similaires à celles des régimes de retraite à prestations définies.

Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charge au plus tôt lorsque l'entreprise est manifestement engagée, sans qu'il existe une possibilité réaliste de rétractation, dans un plan formalisé et détaillé prévoyant de mettre fin à un ou plusieurs contrat(s) de travail avant l'âge normal de la retraite et lorsque l'entreprise reconnaît les coûts de restructuration.

Bonus

Les bonus octroyés aux employés et cadres supérieurs sont basés sur l'atteinte d'objectifs individualisés et prédéfinis par l'entreprise. Le montant estimé des bonus est comptabilisé en charge au cours de la période où le bonus est acquis.

(S) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Différents programmes d'actions et d'options sur actions permettent aux cadres supérieurs et aux membres du Conseil d'administration d'acquérir des actions de l'entreprise et de certaines de ses filiales. La juste valeur des options sur actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull, modifié pour refléter les exigences de l'IFRS 2 selon laquelle les hypothèses relatives à la renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne peuvent pas avoir d'incidence sur la juste valeur de l'option. La juste valeur des unités d'actions restreintes (« RSU ») est le prix de l'action à la date d'attribution. La juste valeur des Unités d'actions de performance (PSU) avec une condition de marché (Total Shareholder Return (« TSR ») relatif) est déterminée en utilisant les simulations de Monte Carlo. La juste valeur des options, RSU et PSU attribuées est prise en charge sur la période d'acquisition des options sur la base du nombre estimé d'options dont l'acquisition est attendue. Quand les options sont exercées, les capitaux propres sont augmentés des montants encaissés. Lorsque les programmes de paiements fondés sur actions sont acquis, ils sont réglés nets de retenues d'impôts.

(T) EMPRUNTS PORTANT INTERETS

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction y afférents. Après leur comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés au coût amorti. La différence entre le montant initial qui a été comptabilisé et le montant à l'échéance est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée de vie attendue de l'instrument financier sur la base d'un taux d'intérêt effectif dans la rubrique « charges de désactualisation ».

La société a des accords de prêt à long terme avec des filiales étrangères, libellés en monnaie étrangère, dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible de survenir dans un futur proche. Conformément à l'IAS 21 *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, les différences de change sur la reconversion de ces prêts sont comptabilisées en autres éléments du résultat global dans les états financiers consolidés. Si le prêt devient planifié ou susceptible d'être réglé dans un futur proche, les différences de devises associées sont comptabilisées en compte de résultat. En cas de règlement partiel, seules les différences de devises correspondant à la portion réglée sont reclassées au compte de résultat de la période dans les produits/(coûts) financiers non sous-jacents.

(U) DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement reconnues à leur juste valeur et ensuite évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

(V) IMPOT SUR LE RESULTAT

L'impôt sur le résultat de l'exercice reprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé au compte de résultat sauf s'il concerne des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas, l'impact de l'impôt est également comptabilisé directement en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt à payer sur les bénéfices imposables de l'année écoulée, en appliquant les taux d'imposition qui ont été (quasi) adoptés à la date de clôture ainsi que tous les ajustements sur les impôts à payer pour les exercices précédents.

Selon l'IAS 12 *Impôts sur le résultat*, les impôts différés sont comptabilisés en appliquant la méthode dite du report variable. Cela signifie qu'un actif ou passif d'impôt différé est comptabilisé pour l'ensemble des différences imposables et déductibles entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables au bilan. Selon cette méthode, une provision pour impôts différés est également constituée pour les différences entre les justes valeurs des actifs et passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et leurs bases imposables. L'IAS 12 précise qu'aucun impôt différé n'est comptabilisé i) lors de la comptabilisation initiale du goodwill, ii) lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et iii) sur des différences relatives à des investissements dans des filiales à la condition qu'elles ne vont probablement pas s'inverser dans un avenir proche et dans la mesure où l'entreprise est capable de contrôler le moment de l'inversion. Le montant de l'impôt différé obtenu est basé sur le mode attendu de réalisation ou de règlement de la valeur comptable des actifs et des passifs, en utilisant des taux d'imposition qui ont été adoptés ou quasi adoptés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

L'entreprise comptabilise des actifs d'impôt différé, y compris des actifs au titre du report en avant des pertes fiscales, dans la mesure où il est probable qu'elle dégagera un bénéfice imposable futur sur lequel pourront être imputés ces actifs d'impôt différé. Un actif d'impôt différé subit une réduction lorsqu'il n'est plus probable que le bénéfice d'impôts soit réalisé.

La société a des discussions administratives et judiciaires avec les autorités fiscales concernant certains traitements fiscaux adoptés lors du calcul de l'impôt sur le résultat et des cotisations sociales, en particulier au Brésil. Comme requis par IFRIC 23, la société évalue chaque position fiscale importante. Lorsque la société estime qu'il est probable que les autorités fiscales acceptent le traitement fiscal adopté, les impôts sur le résultat sont calculés et rapportés de manière cohérente avec le traitement fiscal utilisé. La société présente l'effet potentiel des incertitudes importantes comme passifs fiscaux éventuels dans la Note 29 *Passifs éventuels*. Lorsque la société conclut qu'il est peu probable qu'un traitement fiscal particulier soit accepté, elle emploie généralement le montant le plus probable du traitement fiscal pour déterminer le montant de la provision pour charges fiscales à comptabiliser.

L'entreprise présente les provisions fiscales en dettes fiscales. Les actifs et les passifs relatifs aux traitements fiscaux incertains sont présentés comme étant des actifs/passifs d'impôt courant ou des actifs/passifs d'impôt différé.

(W) PRODUITS

Biens de consommation vendus

Les produits sont évalués sur base de la contrepartie à laquelle l'entreprise s'attend à avoir droit dans le cadre d'un contrat avec un client et excluent les sommes perçues pour le compte de tiers. L'entreprise comptabilise un produit quand les obligations de prestation sont remplies, c'est-à-dire lorsque l'entreprise transfère le contrôle d'un bien au client.

Plus précisément, la comptabilisation des produits suit l'approche suivante en cinq étapes :

- Identification des contrats avec un client
- Identification des obligations de prestation dans les contrats
- Détermination du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Comptabilisation du produit lorsque les obligations de prestation sont remplies

Les produits de la vente de biens sont évalués au montant qui reflète la meilleure estimation de la contrepartie attendue en échange de ces biens. Les contrats peuvent comprendre des éléments variables significatifs, comme des rabais, des remises, des remboursements, des crédits, des concessions sur le prix, des incitations, des primes de performance et de sanctions. Ces incitants commerciaux sont considérés comme une contrepartie variable. Si la contrepartie comprend un montant variable, l'entreprise estime le montant de la contrepartie auquel elle aura droit en échange de la fourniture des biens ou des services promis au client. La contrepartie variable n'est incluse dans le prix de transaction que s'il est hautement probable que la levée de l'incertitude relative à la contrepartie variable ne donnera pas lieu, à l'avenir, à un ajustement à la baisse important du montant des produits comptabilisés.

Produits de redevance

L'entreprise comptabilise les produits de redevance en fonction des ventes ou de redevance en fonction de l'utilisation dans les autres produits d'exploitation lorsque le dernier des éléments suivants se produit : (a) la vente ou l'utilisation ultérieure par le client ; et (b) l'obligation de prestation à laquelle est affectée, en tout ou partie, la redevance en fonction des ventes ou la redevance fonction de l'utilisation est remplie (ou partiellement remplie).

Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées initialement au bilan en produits différés s'il existe une garantie raisonnable qu'elles seront perçues et que l'entreprise se conformera aux conditions liées à la subvention. Les subventions qui compensent les frais encourus par l'entreprise sont comptabilisées systématiquement comme autres produits d'exploitations pendant la période au cours de laquelle les frais correspondants sont encourus. Les subventions qui indemnisent l'entreprise pour l'acquisition d'actif sont comptabilisées en déduction du coût d'acquisition de l'élément d'actif en question.

Produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts reçus ou à recevoir sur les placements, les dividendes reçus, les gains de change, les pertes sur des couvertures de change venant compenser des gains de change, les gains réalisés sur des instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les produits relatifs aux actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais de résultats net ainsi que les produits provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Y).

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis (compte tenu du rendement effectif de l'actif) sauf s'il subsiste un doute quant à leur encaissement.

Dividendes reçus

Les dividendes sont comptabilisés au compte de résultat à la date où les dividendes sont déclarés.

Crédits d'impôt

De 2020 à 2023, Ambev, notre filiale au Brésil, a comptabilisé des crédits d'impôt en autres revenus d'exploitation après une décision judiciaire favorable de la Cour suprême brésilienne, qui a reconnu le droit d'exclure la taxe sur la valeur ajoutée (ICMS) de la base imposable des cotisations sociales sur les produits bruts (PIS et COFINS). Les crédits d'impôt sont rapportés dans les autres revenus d'exploitation lorsque les conditions de l'IAS 37 sont remplies, et les intérêts y afférents dans produits financiers.

(X) CHARGES

Charges financières

Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts, calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les pertes de change, les gains sur des instruments de couverture de change venant compenser des pertes de change, les résultats relatifs aux instruments de couverture de taux d'intérêt, les charges relatives aux instruments de couverture qui ne font pas partie d'une relation de comptabilité de couverture, les charges relatives aux actifs financiers détenus à des fins de transaction, les dépréciations sur actifs financiers ainsi que les charges provenant de l'inefficacité des couvertures (voir méthodes comptables Y).

Tous les intérêts encourus liés aux emprunts ou à des transactions financières sont comptabilisés en résultat en tant que charges financières. Toute différence entre le montant initialement comptabilisé et le montant à l'échéance des emprunts portant intérêts, du fait des frais de transactions et des ajustements à la juste valeur, est comptabilisée au compte de résultat (en charges de désactualisation) sur la durée de vie attendue de l'instrument financier et sur la base d'un taux d'intérêt effectif (voir méthodes comptables T). Les frais d'intérêts relatifs aux paiements locatifs sont également reconnus au compte de résultat (en charges de désactualisation) en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif.

Frais de recherche et développement, frais de publicité et de promotion et coûts de développement de systèmes informatiques

Les frais de recherche, de publicité et de promotion sont comptabilisés pendant l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Les frais de développement et les coûts de développement de systèmes informatiques sont comptabilisés en charge pour l'exercice au cours duquel ils sont encourus s'ils ne satisfont pas aux critères d'activation (voir méthodes comptables F).

Coûts d'approvisionnement, de réception et de stockage

Les coûts d'approvisionnement et de réception sont incorporés au coût des ventes, tout comme les coûts de stockage, de gestion des matières premières et des matériaux d'emballages. Les coûts de stockage de produits finis dans la brasserie ainsi que les coûts encourus pour le stockage dans les centres de distribution sont incorporés aux frais de distribution.

Quotas d'émissions

La société est soumise aux systèmes d'échange d'émissions de gaz à effet de serre en vigueur dans certaines régions. Les quotas d'émissions acquis sont comptabilisés à prix coûtant dans le coût des ventes. Une provision n'est comptabilisée que dans la mesure où le nombre de quotas nécessaires pour couvrir les émissions de gaz à effet de serre dépasse le nombre de quotas d'émission détenus. Une telle provision est évaluée au montant estimé des dépenses nécessaires pour satisfaire cette obligation.

(Y) INSTRUMENTS FINANCIERS ET COMPTABILITE DE COUVERTURE

AB InBev utilise des instruments financiers dérivés pour atténuer l'impact transactionnel des monnaies étrangères, des taux d'intérêt, des prix des actions et des prix des produits de base sur les performances de l'entreprise. La politique de gestion du risque financier d'AB InBev interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives et, par conséquent, l'entreprise ne détient pas ou n'émet pas de tels instruments à de telles fins.

Classement et évaluation

À l'exception de certaines créances clients, l'entreprise évalue, lors de la comptabilisation initiale, un actif financier à sa juste valeur majorée, dans le cas d'un actif financier qui n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier. Les instruments d'emprunt sont

évalués ultérieurement soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement est basé sur deux critères : le modèle économique de l'entreprise pour la gestion des actifs financiers ; et si les flux de trésorerie contractuels des instruments correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (le « critère SPPI »).

Le classement et l'évaluation des actifs financiers de l'entreprise se présente comme suit :

- *Instruments d'emprunt au coût amorti* : comprend les placements en titres d'emprunt pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et le modèle économique de l'entreprise est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels. Les produits d'intérêt, les gains ou pertes de change et les dépréciations éventuelles de ces instruments sont comptabilisés au résultat net.
- *Instruments d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global avec gains ou pertes reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation* : comprend les placements en titres d'emprunt pour lesquels les flux de trésorerie contractuels correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et le modèle économique de l'entreprise est atteint par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers. Les produits d'intérêt, les gains ou pertes de change et les dépréciations éventuelles de ces instruments sont comptabilisés au résultat net. Tout autre gain ou perte de juste valeur est comptabilisé en autres éléments du résultat global. Lors de la cession de ces instruments d'emprunt, le solde relatif en réserve de juste valeur liée aux autres éléments du résultat global est reclassé en résultat net.
- *Instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sans reclasser les gains ou pertes au résultat net lors de la décomptabilisation* : L'entreprise désigne ces placements sur une base individuelle comme des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global car ils sont détenus sur le long terme à des fins stratégiques. Lorsque le coût ne fournit pas une estimation adéquate de la juste valeur, les titres dans les sociétés non cotées en bourse sont mesurés ultérieurement à la juste valeur en utilisant des méthodes de flux de trésorerie actualisés. Ces placements ne sont pas soumis à un test de dépréciation, et au moment de la cession, le gain ou la perte accumulé(e) dans les autres éléments du résultat global n'est pas reclassé(e) au résultat net.
- *Actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net* : comprend les instruments dérivés et les titres de capitaux propres qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Cette catégorie inclut aussi les titres d'emprunt qui ne remplissent pas les critères de flux de trésorerie ou du modèle économique.

Comptabilité de couverture

L'entreprise désigne certains dérivés comme instruments de couverture afin de couvrir la variabilité des flux de trésorerie attribuables à des transactions prévues et hautement probables découlant de changements dans les taux de change, les taux d'intérêt, les prix des produits de base. Afin de couvrir les changements de juste valeur des actifs, passifs et des engagements fermes, l'entreprise désigne certains dérivés comme couverture de juste valeur. L'entreprise désigne aussi certains dérivés et certains passifs financiers non-dérivés comme couverture de risque de change sur un investissement net dans une activité à l'étranger.

Dès le début de la relation de couverture, l'entreprise documente l'objectif en matière de gestion des risques et la stratégie de couverture. L'efficacité de la couverture est évaluée au début de la relation de couverture et par le biais d'évaluations prospectives périodiques d'efficacité pour s'assurer qu'une relation économique existe entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

Pour les différents types de couverture en place, l'entreprise établit généralement des relations de couverture lorsque les caractéristiques principales de l'instrument de couverture correspondent exactement aux caractéristiques de l'élément couvert. Par conséquent, le ratio de couverture est généralement de 1:1. L'entreprise réalise une évaluation qualitative de l'efficacité. Si les caractéristiques de l'élément couvert ne correspondent plus exactement aux principales caractéristiques de l'instrument de couverture, l'entreprise utilise une méthode de dérivé hypothétique pour évaluer l'efficacité. Les sources possibles d'inefficacité sont les changements dans le calendrier de l'opération prévue, les changements dans la quantité de l'élément couvert ou les changements dans le risque de crédit d'une ou l'autre des parties au contrat de dérivé.

Comptabilité de couverture des flux de trésorerie

La comptabilité de couverture des flux de trésorerie est utilisée lorsqu'un instrument dérivé couvre les variations de flux de trésorerie d'une transaction prévue et hautement probable, d'un risque de change d'un engagement ferme ou d'un actif ou passif comptabilisé (comme un instrument à taux d'intérêt variable).

Lorsque la transaction prévue ou l'engagement ferme conduit ultérieurement à la comptabilisation d'un élément non financier, le montant accumulé dans les réserves de couverture est inclus directement dans la valeur comptable de l'élément non-financier lors de sa comptabilisation initiale.

Pour toutes les autres transactions de couverture, le montant accumulé dans les réserves de couverture est reclassé au compte de résultat pour la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert a affecté au compte de résultat (p. ex : lorsque la charge d'intérêt variable est comptabilisée).

Lorsqu'un instrument de couverture ou lorsque la relation de couverture est arrivé(e) à échéance mais que la transaction couverte est toujours susceptible de se produire, le gain ou la perte cumulé(e) reste en capitaux propres et n'est reclassé(e) au compte de résultat que lorsque la transaction couverte se réalise. Si la transaction couverte n'est plus probable, le gain ou la perte cumulé(e) comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global est reclassé(e) immédiatement au compte de résultat.

Toute inefficacité est comptabilisée directement au compte de résultat.

Comptabilité de la couverture de juste valeur

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé (comme un instrument à taux fixe) ou un engagement ferme, tout bénéfice ou perte provenant de l'instrument de couverture est comptabilisé(e) au compte de résultat. La valeur comptable de l'élément couvert est également ajustée aux changements de la juste valeur liés au risque qui a été couvert, avec tout bénéfice ou perte comptabilisé(e) au compte de résultat. L'ajustement de la juste valeur de la valeur comptable de l'élément couvert est amorti au compte de résultat à compter de la date d'abandon.

Comptabilité de la couverture d'un investissement net

Lorsqu'un passif non-dérivé en monnaie étrangère couvre un investissement net dans une opération étrangère, les différences de change provenant de la conversion du passif vers la monnaie fonctionnelle sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion).

Lorsqu'un instrument financier dérivé couvre un investissement net dans une opération étrangère, la partie du bénéfice ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré comme efficace est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global (écarts de conversion), et est reclassé au compte de résultat à la cession de l'opération étrangère, alors que la partie non efficace est comptabilisée dans le compte de résultat.

Compensation

Des actifs financiers et des passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans le bilan si, et seulement si, l'entreprise a juridiquement le droit exécutoire de compenser les montants et a l'intention, soit de les régler sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation

Un actif financier est principalement décomptabilisé (c'est-à-dire retiré du bilan des états financiers consolidés du Groupe) lorsque les droits à recevoir des flux de trésorerie de l'actif ont expiré ou que le Groupe a transféré ses droits à recevoir des flux de trésorerie de l'actif. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation découlant de ce passif est exécutée, annulée ou expire.

(Z) INFORMATION SECTORIELLE

Les secteurs opérationnels sont des composantes de l'activité de l'entreprise. Une information financière distincte est disponible pour ces secteurs et est régulièrement examinée par la direction. L'entreprise compte six secteurs opérationnels.

Le format de présentation des segments opérationnels d'AB InBev est géographique car les risques et les taux de rendement liés aux activités sont essentiellement affectés par le fait qu'AB InBev opère dans différentes régions géographiques. L'organisation de la direction de l'entreprise et le système d'information interne à destination du Conseil d'administration ont été mis en place en conséquence. Les cinq régions géographiques de l'entreprise sont: l'Amérique du Nord, l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud, EMEA et l'Asie-Pacifique.

Les critères d'agrégation appliqués sont basés sur des similitudes entre les indicateurs économiques (par exemple, les marges) qui ont été évalués pour déterminer si les segments opérationnels agrégés présentent des caractéristiques économiques similaires, comme le prescrit l'IFRS 8. De plus, la direction a évalué des facteurs additionnels tels que son point de vue sur le nombre optimal de segments d'information, les géographies historiques d'AB InBev, la comparaison par

rapport aux pairs, (par exemple, Asie-Pacifique et EMEA étant des régions souvent présentées de la sorte au sein des pairs de l'entreprise), ou encore son avis sur l'équilibre optimal entre les informations utiles et les informations plus granulaires.

Les résultats des activités mondiales d'exportation et des sociétés holding, qui incluent le siège administratif mondial de l'entreprise et les activités d'exportation dans des pays où AB InBev n'a pas d'activité opérationnelle, sont présentés séparément. Les cinq régions géographiques de l'entreprise plus les activités mondiales d'exportation et les sociétés holding constituent les six segments de l'entreprise aux fins de communication de toutes les informations financières.

Les dépenses d'investissements sectorielles comprennent le coût total des investissements encourus au cours de la période pour acquérir des immobilisations corporelles et incorporelles autres que le goodwill.

(AA) ÉLÉMENTS NON SOUS-JACENTS

Les éléments non sous-jacents sont des éléments qui selon l'appréciation de la direction doivent être présentés séparément du fait de leur taille ou leur incidence. De tels éléments sont présentés dans le compte de résultat consolidé dans les notes annexes aux états financiers. Les transactions pouvant donner lieu à des éléments non sous-jacents sont principalement liées aux restructurations, aux dépréciations, aux gains ou pertes de cession d'investissements ou d'activités commerciales et au remboursement accéléré de certaines lignes de crédit.

Les ajustements évalués à la valeur de marché sur les instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiement fondé sur des actions sur les instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre des rapprochements avec Grupo Modelo et SAB sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers non sous-jacents.

L'impact de l'impôt sur le résultat sur les éléments non sous-jacents est calculé pays par pays et est inclus dans les impôts non sous-jacents (Reportez-vous à la Note 8 *Éléments non sous-jacents*).

(BB) ACTIVITÉS ABANDONNÉES ET ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Une activité abandonnée est une composante de l'entreprise qui a été cédée ou est classée comme détenue en vue de la vente. Elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession ou est une filiale acquise uniquement dans un but de revente.

AB InBev classe un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable peut être recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue et si toutes les conditions de la norme IFRS 5 sont remplies. Un groupe d'actifs destiné à être cédé est défini comme un groupe d'actifs et de passifs directement liés, destinés à être cédés, par la vente ou d'une autre manière, ensemble en tant que groupe via une transaction unique. Juste avant le classement en actif détenu en vue de la vente, l'entreprise évalue la valeur comptable de l'actif (ou de tous les actifs et passifs du groupe destinés à être cédés) en conformité avec la norme IFRS applicable. Dès lors, à partir du classement initial comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de vente. Les dépréciations constatées lors du classement initial comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées au compte de résultat. Le même principe est appliqué pour les bénéfices et pertes liés à des réévaluations ultérieures. Des actifs non courants classés comme détenus en vue de la vente ne sont plus dépréciés ni amortis.

(CC) NORMES IFRS RECEMMENT PUBLIÉES

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023.

Un certain nombre d'amendements aux normes sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant après le 1er janvier 2024 mais n'ont pas été repris du fait de leur immatérialité ou leur non-applicabilité aux états financiers consolidés d'AB InBev.

4. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS requiert de la direction d'émettre des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des politiques et les montants comptabilisés en actifs, passifs, produits et charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables sous réserve que leur résultat forme la base pour la prise de décision sur la valeur comptable des actifs et passifs qui ne peuvent pas être obtenus de façon explicite sur la base d'autres sources. Les résultats réels peuvent différer des résultats estimés.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de façon continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période où elles sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacune de ces méthodes comptables significatives reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les méthodes comptables suivantes reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses activités et pour la compréhension de ses résultats : regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages du personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée sont réalisées tous les ans, ou à tout moment, lorsqu'un événement lié à ces éléments survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise se sert de son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et le modèle d'évaluation des options, et émet des hypothèses en se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de clôture afin d'estimer la juste valeur des instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes des régimes de retraite et autres régimes d'avantages à long terme pour employés. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

L'entreprise est soumise à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement important intervient dans la détermination de la provision pour impôts sur le résultat au niveau mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et d'enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. À la date de clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, du fait de leur nature, elles pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. Les hypothèses d'une résolution favorable de ces affaires sont prises en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers. Une estimation des intérêts de retard et pénalités sur les dettes fiscales est également prise en compte. Lorsque la résolution de ces affaires aboutit à un résultat différent du montant initialement comptabilisé, cela a une incidence sur les actifs et passifs d'impôts courants et différés qui seront reconnus au cours de la période de résolution.

Les jugements émis par la direction dans le cadre de l'application des normes IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations, présentant un risque important d'ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont présentés plus en détail dans les annexes ci-après.

5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, conformément à l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent dans six régions distinctes. La direction régionale et opérationnelle est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des activités. En interne, la direction d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources. La structure de gestion en vigueur comprend cinq régions : Amérique du Nord, Amérique Centrale, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique. En plus de ces cinq régions géographiques, l'entreprise utilise un sixième segment, Exportations globales et sociétés holding, à des fins de communication de toutes les informations financières.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, sauf les volumes (millions d'hl) et la marge EBITDA normalisée (en %).

	Amérique du Nord		Amériques du Centre		Amérique du Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Exportations Globales et Sociétés Holding		AB InBev au niveau mondial	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Volumes	90	103	149	148	162	164	90	91	93	89	-	1	585	595
Produits	15 072	16 566	16 348	14 180	12 040	11 599	8 589	8 120	6 824	6 532	508	790	59 380	57 786
EBITDA normalisé	4 727	6 057	7 715	6 564	3 884	3 511	2 570	2 612	2 186	2 104	(1 106)	(1 004)	19 976	19 843
Marge EBITDA normalisée en %	31.4%	36.6%	47.2%	46.3%	32,3 %	30.3%	29.9%	32.2%	32.0%	32.2%	-	-	33.6%	34.3%
Amortissements et dépréciations	(757)	(748)	(1 487)	(1 326)	(1 008)	(873)	(1 041)	(1 066)	(655)	(671)	(436)	(391)	(5 385)	(5 074)
Bénéfice d'exploitation normalisé	3 970	5 309	6 228	5 238	2 875	2 638	1 528	1 546	1 531	1 433	(1 542)	(1 396)	14 590	14 768
Éléments non sous-jacents (y compris dépréciations non sous-jacentes)	(363)	(89)	(27)	(19)	(37)	(18)	(67)	(68)	(80)	(2)	(50)	(55)	(624)	(251)
Bénéfice d'exploitation	3 607	5 220	6 201	5 219	2 838	2 620	1 461	1 478	1 451	1 431	(1 592)	(1 451)	13 966	14 517
Produits/(coûts) financiers nets													(5 102)	(4 148)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées													295	299
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées													(35)	(1 143)
Impôts sur le résultat													(2 234)	(1 928)
Bénéfice													6 891	7 597
Actifs sectoriels (non-courants)	62 931	63 379	74 160	66 262	14 791	14 297	29 302	30 918	11 980	12 397	2 808	2 505	195 973	189 757
Dépenses brutes d'investissement	530	695	1 371	1 319	830	1 001	906	1 011	498	496	504	638	4 638	5 160
ETP ¹	17 950	20 040	48 069	52 355	36 267	40 589	21 011	21 306	24 992	24 331	6 251	6 572	154 540	165 193

Pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2023, les produits nets de l'activité brassicole s'élèvent à 52 645 millions d'USD (2022 : 51 544 millions d'USD) et les produits nets des activités non-bières (boissons non alcoolisées et autres activités) s'élèvent à 6 735 millions d'USD (2022 : 6 242 millions d'USD). De plus, pour 2023, les produits nets des activités commerciales aux États-Unis s'élèvent à 13 168 millions d'USD (2022 : 14 580 millions d'USD) et les produits nets des activités commerciales au Brésil s'élèvent à 9 257 millions d'USD (2022 : 8 256 millions d'USD).

Sur la même base, les produits nets attribuables aux clients externes d'AB InBev dans son marché domestique (Belgique) représentaient 606 millions d'USD (2021 : 632 millions d'USD) et les actifs non courants sur ce même marché représentaient 2 341 millions d'USD (2022 : 2 533 millions d'USD).

¹ La présentation de 2022 a été modifiée pour se conformer à la présentation de 2023.

6. Acquisitions et cessions de filiales

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, la société a entrepris une série d'acquisitions et de cessions et a réglé des paiements liés aux acquisitions d'années précédentes sans impact significatif sur les états financiers consolidés.

7. Autres produits/(charges) d'exploitation

Millions d'USD	2023	2022
Crédits d'impôt au Brésil	44	201
Subventions de l'état	374	311
Plus-values nettes sur la cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et actifs détenus en vue de la vente	73	82
Produits provenant des licences	31	27
Produits nets de location et autres produits d'exploitation	256	220
Autres produits/(charges) d'exploitation	778	841

En 2023, Ambev, une filiale d'AB InBev, a comptabilisé des produits de 44 millions d'USD (2022 : 201 millions d'USD) en autres produits d'exploitation liés à des crédits d'impôt. En outre, en 2023, Ambev a comptabilisé 168 millions d'USD (2022 : 168 millions d'USD) de produits d'intérêts sur les crédits d'impôt dans les produits financiers (voir note 11 *Charges et produits financiers*).

8. Éléments non sous-jacents

L'IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non sous-jacents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et, par conséquent, les a exclus de la mesure de la performance du secteur auxquels ils appartiennent tel que mentionné à la Note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non sous-jacents inclus dans le compte de résultat sont les suivants :

Millions d'USD	2023	2022 ¹
Coûts liés au COVID-19	-	(18)
Restructuration	(142)	(110)
Cession d'activités et vente d'actifs (dépréciations incluses)	(385)	(71)
Réclamations et frais juridiques	(85)	-
Coûts liés à AB InBev Efes	(12)	(51)
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises	-	(1)
Impact sur le résultat d'exploitation	(624)	(251)
Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents	(69)	829
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	(35)	(1 143)
Impôts non sous-jacents	84	399
Éléments non sous-jacents attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	30	13
Impact net sur le résultat	(614)	(153)

Les charges de restructuration non sous-jacentes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 s'élèvent à (142) millions d'USD (31 décembre 2022 : (110) millions d'USD). Ces charges sont principalement liées au réalignement des structures résultant d'améliorations opérationnelles et d'efforts de numérisation dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et nos fonctions commerciales et de support. Ces changements visent à éliminer les organisations qui se chevauchent ou les processus qui font double emploi en tenant compte de l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles visent à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs (dépréciations incluses) s'élèvent à (385) millions d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : (71) millions d'USD), comprenant principalement une perte de (300) millions d'USD comptabilisée par la société suite à la cession à Tilray Brands, Inc. d'un portefeuille de huit marques de bières et de boissons et d'actifs associés aux États-Unis.

¹ Au 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos programmes de paiement fondés sur des actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour se conformer à la présentation de 2023.

Les réclamations et frais juridiques non sous-jacents s'élevaient à (85) millions d'USD pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023. Ces charges sont liées à une réclamation d'audit douanier en Corée du Sud de (66) millions d'USD et des frais juridiques de (19) millions d'USD suite à l'issue positive d'une série d'actions en justice concernant des warrants d'Ambev (voir aussi Note 29 *Passifs éventuels*).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la société a enregistré (12) millions d'USD de coûts liés à la cession de l'entreprise associée AB InBev Efes (31 décembre 2022 : (51) millions d'USD de coûts liés à l'arrêt des activités de l'entreprise associée).

La société a encouru des charges financières nettes non sous-jacentes de (69) millions d'USD pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : produits financiers nets de 829 millions d'USD) – voir Note 11 *Charges et produits financiers*.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a enregistré une charge de dépréciation de (1 143) millions d'USD sur son investissement dans AB InBev Efes – voir Note 16 *Participations dans des entreprises associées*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôt sur le revenu. Les impôts sur le revenu non sous-jacents s'élevaient à 84 millions d'USD (diminution des impôts sur le résultat) pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : diminution des impôts sur le résultat de 399 millions d'USD). Les impôts sur le revenu non sous-jacents pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2022 étaient principalement attribuables à une réorganisation qui a entraîné l'utilisation d'intérêts reportés de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé (350 millions d'USD).

L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non sous-jacents s'élève à 30 millions d'USD pour l'année se terminant le 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 13 millions d'USD).

9. Charges salariales et autres avantages sociaux

Millions d'USD	2023	2022
Salaires et appointements	(5 164)	(4 900)
Cotisations à la sécurité sociale	(804)	(749)
Autres frais salariaux	(689)	(687)
Charges liées aux paiements fondés sur des actions	(570)	(448)
Dépenses de pension pour régimes à prestations définies	(150)	(154)
Dépenses de pension pour régimes à cotisations définies	(166)	(164)
Charges salariales et autres avantages sociaux	(7 544)	(7 101)

Le nombre d'équivalents temps plein est présenté comme suit :

	2023	2022 ¹
AB InBev NV/SA (maison mère)	236	241
Autres filiales	154 304	164 952
Nombre d'équivalents temps plein	154 540	165 193

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2023.

10. Complément d'information sur les charges d'exploitation par nature

Les charges liées aux amortissements et dépréciations sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultat consolidé 2023 :

Millions d'USD	Dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation des droits d'utilisation	Dépréciation du goodwill et des immobilisations corporelles et incorporelles
Coûts des ventes	3 085	74	44	-
Frais de distribution	139	12	351	-
Frais commerciaux et de marketing	291	260	274	-
Frais administratifs	313	375	137	-
Autres charges d'exploitation	5	25	-	-
Éléments non sous-jacents	-	6	-	20
Amortissements et dépréciations	3 833	752	806	20

Les charges liées aux amortissements et dépréciations sont incluses dans les rubriques suivantes du compte de résultat consolidé 2022 :

Millions d'USD	Dépréciations des immobilisations corporelles	Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	Dépréciation des droits d'utilisation	Dépréciation du goodwill et des immobilisations corporelles et incorporelles
Coûts des ventes	3 008	78	36	-
Frais de distribution	162	13	233	-
Frais commerciaux et de marketing	298	152	236	-
Frais administratifs	299	416	124	-
Autres charges d'exploitation	19	-	-	-
Éléments non sous-jacents	-	-	-	4
Amortissements et dépréciations	3 786	659	629	4

11. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers inclus dans le compte de résultat sont les suivants :

Millions d'USD	2023			2022 ¹		
	Charges financières	Produits financiers	Net	Charges financières	Produits financiers	Net
Produits/(charges) d'intérêts	(3 696)	565	(3 131)	(3 588)	294	(3 294)
Charges d'intérêts nettes liées aux pensions	(90)	-	(90)	(73)	-	(73)
Charges de désactualisation	(808)	-	(808)	(782)	-	(782)
Produits d'intérêts nets sur les crédits d'impôts brésiliens	-	168	168	-	168	168
Autres résultats financiers	(1 214)	42	(1 172)	(1 349)	352	(997)
Produits/(coûts) financiers, hors éléments non sous-jacents	(5 808)	775	(5 033)	(5 792)	814	(4 978)
Produits/(coûts) financiers non sous-jacents	(325)	256	(69)	(22)	851	829
Produits/(coûts) financiers	(6 133)	1 031	(5 102)	(5 814)	1 665	(4 148)

Les coûts financiers nets, hors éléments non sous-jacents, étaient de 5 033 millions d'USD en 2023 par rapport à 4 978 millions d'USD en 2022.

En 2023, les charges de désactualisation comprennent principalement l'intérêt sur les dettes de location de 156 millions d'USD (2022 : 130 millions d'USD), l'impact de la désactualisation sur les autres dettes et la contrepartie éventuelle sur les acquisitions de 536 millions d'USD (2022 : 499 millions d'USD), les commissions obligatoires de 62 millions d'USD (2022 : 64 millions d'USD) et les intérêts sur provisions de 54 millions d'USD (2022 : 89 millions d'USD).

¹ Au 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos programmes de paiement fondés sur des actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour se conformer à la présentation de 2023.

Les charges d'intérêt sont présentées nettes de l'impact des instruments financiers dérivés de taux d'intérêt couvrant les risques de taux d'intérêts d'AB InBev – voir aussi Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

En 2023, Ambev, une filiale d'AB InBev, a comptabilisé des produits d'intérêts sur des crédits d'impôt brésiliens en produits financiers de 168 millions d'USD (2022 : 168 millions d'USD). En outre, en 2023 Ambev a également comptabilisé 44 millions d'USD de produits liés à des crédits d'impôt (2022 : 201 millions d'USD) en autres produits d'exploitation (reportez-vous à la Note 7 *Autres produits/(charges) d'exploitation*).

Les autres résultats financiers comprennent :

Millions d'USD	2023			2022		
	Charges financières	Produits financiers	Net	Charges financières	Produits financiers	Net
Gains/(pertes) de change nets	(353)	-	(353)	(363)	-	(363)
Gains/(pertes) nets sur les instruments de couverture	(613)	-	(613)	(747)	-	(747)
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	-	17	17	-	286	286
Autres produits/(charges) financiers, y compris les frais bancaires et les impôts	(248)	25	(223)	(239)	66	(173)
Autres résultats financiers	(1 214)	42	(1 172)	(1 349)	352	(997)

Pour plus de détails concernant les instruments de couverture du risque de taux de change d'AB InBev, voir la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Les produits/(coûts) financiers non sous-jacents pour 2023 et 2022 comprennent :

- (325) millions d'USD de perte résultant des ajustements à la valeur de marché des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiement fondés sur des actions et des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre du regroupement avec Grupo Modelo et SAB (2022 : gain de 606 millions d'USD) ;
- 239 millions d'USD de gain résultant du remboursement anticipé de certaines obligations (2022 : gain de 246 millions d'USD) ;
- 17 millions d'USD de gain lié à la réévaluation des considérations différées sur les acquisitions des années précédentes (2022 : perte de (22) millions d'USD).

Les produits d'intérêts proviennent des actifs financiers suivants :

Millions d'USD	2023	2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	537	235
Placements dans des titres d'emprunt détenus à des fins de transaction	10	39
Autres prêts et créances	19	21
Total	565	294

Les produits financiers sur les autres prêts et créances comprennent des intérêts courus sur les dépôts de trésorerie en garantie dans le cadre de certaines procédures judiciaires en attente de leur résolution. Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

12. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés au compte de résultat sont détaillés comme suit :

Millions d'USD	2023	2022
Exercice en cours	(2 828)	(2 785)
Compléments/(reprises) de provisions des exercices précédents	(95)	157
Charges d'impôts courants	(2 923)	(2 628)
Comptabilisation initiale et reprise des différences temporelles	855	829
Comptabilisation/(décomptabilisation) des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées	(166)	(128)
(Charges)/produits d'impôts différés	689	701
Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultat	(2 234)	(1 928)

Le rapprochement entre le taux d'imposition effectif avec le taux d'imposition moyen est résumé de la manière suivante :

Millions d'USD	2023	2022
Bénéfice/(perte) avant impôts	9 124	9 524
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées	295	299
Moins éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	(35)	(1 143)
Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées	8 864	10 369
Ajustements à la base taxable		
Incidants gouvernementaux	(756)	(713)
Instruments dérivés à la valeur de marché non déductibles/(non-taxables)	325	(606)
Autres charges non déductibles fiscalement	1 632	1 590
Autres revenus non imposables	(647)	(576)
Base taxable ajustée	9 417	10 065
Taux moyen d'imposition nominal agrégé	27.4%	26.7%
Impôts au taux d'imposition nominal agrégé	(2 583)	(2 691)
Ajustements des charges d'impôts		
Comptabilisation/(décomptabilisation) des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales reportées	(166)	(128)
Compléments/(reprises) de provisions des exercices précédents	(95)	157
Déductions des intérêts sur les capitaux propres	781	790
Déductions du goodwill et autres déductions fiscales	491	473
Changement des taux d'imposition	2	48
Précomptes	(559)	(436)
Autres ajustements d'impôts	(105)	(140)
Charges d'impôts totales	(2 234)	(1 928)
Taux d'imposition effectif	25.2%	18.6%

La charge totale d'impôts sur le résultat pour 2023 s'élève à 2 234 millions d'USD comparé à 1 928 millions d'USD pour 2022. Le taux d'imposition effectif est de 25.2% pour 2023 contre 18.6% en 2022.

Le taux d'imposition effectif de 2023 a été négativement impacté par des pertes non déductibles provenant des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions et liés à la couverture des actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB, alors que le taux d'imposition effectif de 2022 était positivement impacté par des gains non imposables provenant de ces instruments dérivés. En outre, le taux d'imposition de 2022 comprenait un bénéfice de 350 millions d'USD provenant d'une réorganisation qui a entraîné l'utilisation d'intérêts de l'exercice en cours et d'intérêts reportés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé (voir Note 8 *Éléments non sous-jacents*).

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le revenu et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir. L'entreprise ne bénéficie pas significativement de taux d'imposition faibles dans une juridiction particulière.

Le taux d'imposition effectif normalisé pour l'exercice 2023 est de 24.3% (2022 : 23.8%).

Le taux d'imposition effectif normalisé est le taux d'imposition effectif ajusté des éléments non sous-jacents. Le taux d'imposition effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'imposition effectif. Il n'existe pas de méthode de détermination standard du taux d'imposition effectif normalisé et la définition du taux d'imposition normalisé retenue par AB InBev peut différer de la définition retenue par d'autres entreprises.

Les impôts sur le résultat comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

Millions d'USD	2023	2022
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	(13)	(126)
Impôts sur les couvertures de change, de flux de trésorerie et d'investissement net	(41)	(51)
Impôts sur le résultat (pertes)/bénéfices	(54)	(177)

13. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les actifs détenus et loués comme suit :

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Immobilisations corporelles détenues	24 092	24 245
Immobilisations corporelles louées (droits d'utilisation)	2 726	2 426
Total immobilisations corporelles	26 818	26 671

Millions d'USD	31 décembre 2023			31 décembre 2022	
	Terrains et constructions	Installations et équipements, mobilier et agencements	En construction	Total	Total
Coûts d'acquisition					
Solde au terme de l'exercice précédent	12 591	37 473	2 205	52 269	50 742
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	259	754	27	1 039	(983)
Acquisitions	38	1 361	2 490	3 890	4 279
Cessions via vente et décomptabilisation	(55)	(1 607)	(3)	(1 665)	(1 822)
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	-	(13)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	237	1 802	(3 050)	(1 011)	66
Solde au terme de l'exercice	13 071	39 783	1 669	54 522	52 269
Amortissements et dépréciations					
Solde au terme de l'exercice précédent	(4 584)	(23 440)	-	(28 024)	(26 284)
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	(86)	(508)	-	(594)	507
Amortissements	(397)	(3 176)	-	(3 573)	(3 530)
Cessions via vente et décomptabilisation	33	1 500	-	1 533	1 631
Cessions via la vente de filiales	-	-	-	-	8
Dépréciations	(8)	(173)	-	(181)	(172)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	24	384	-	409	(186)
Solde au terme de l'exercice	(5 017)	(25 414)	-	(30 430)	(28 024)
Valeur nette comptable					
au 31 décembre 2022	8 007	14 033	2 205	24 245	24 245
au 31 décembre 2023	8 054	14 370	1 669	24 092	-

En 2023 et 2022, la valeur comptable des immobilisations corporelles nanties n'est pas significative.

Les engagements contractuels relatifs à l'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à 641 millions d'USD au 31 décembre 2023 contre 538 millions d'USD au 31 décembre 2022.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev dans le tableau des flux de trésorerie s'élèvent à 4 482 millions d'USD en 2023 et à 4 838 millions d'USD pour la même période l'année précédente. Environ 40% des dépenses d'investissement totales de 2023 ont été utilisés pour améliorer les équipements de production de l'entreprise, 44% ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et 16% à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

¹ Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont principalement liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée de la situation financière d'immobilisations corporelles destinées à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monnaïres selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à l'IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

Les immobilisations corporelles louées par l'entreprise (droits d'utilisation) se présentent comme suit :

31 décembre 2023			
Millions d'USD	Terrains et constructions	Installations, équipement et autres	Total
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 753	973	2 726
Dépréciation sur l'année se terminant le 31 décembre	(446)	(360)	(806)
31 décembre 2022			
Millions d'USD	Terrains et constructions	Installations, équipement et autres	Total
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 640	786	2 426
Dépréciation sur l'année se terminant le 31 décembre	(399)	(230)	(629)

Les acquisitions de droits d'utilisation en 2023 s'élèvent à 825 millions d'USD (2022 : 885 millions d'USD).

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et néerlandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de camions, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux dont la durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans. Les paiements aux titres des contrats de location sont indexés, le cas échéant, chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucun contrat de location ne comprend de loyers conditionnels.

L'entreprise loue certains biens immobiliers de débit de boissons pour des périodes restantes moyennes de 6 à 8 ans ainsi qu'une partie de ses propres biens selon des contrats de locations simples. En 2023, 120 millions d'USD ont été comptabilisés en produits dans le compte de résultat au titre de la sous-location de droits d'utilisation (2022 : 108 millions d'USD). Au 31 décembre 2023, les paiements locatifs non-actualisés des paiements locatifs non-résiliables devraient être reçus comme suit : 109 millions d'USD dans les 12 prochains mois, 306 millions d'USD dans les années 2 à 5 et 67 millions d'USD après 5 ans.

La charge liée aux contrats de location à court terme et de faible valeur et aux paiements de location variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des passifs locatifs n'est pas significative.

14. Goodwill

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Coûts d'acquisition		
Solde au terme de l'exercice précédent	115 541	118 461
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	3 634	(3 147)
Cession par le biais de regroupements d'entreprises	-	(32)
Transferts (vers)/provenant d'autres actifs	(179)	(68)
Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation	306	328
Solde au terme de l'exercice	119 302	115 541
Dépréciations		
Solde au terme de l'exercice précédent	(2 531)	(2 665)
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	293	134
Dépréciations	(20)	-
Solde au terme de l'exercice	(2 259)	(2 531)
Valeur nette comptable		
Solde au terme de l'exercice	117 043	113 010

La valeur comptable du goodwill a été affectée aux différentes unités génératrices de trésorerie comme suit :

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
États-Unis	33 387	33 578
Reste de l'Amérique du Nord	2 024	1 981
Mexique	14 697	12 823
Colombie	15 982	12 692
Reste des Amériques du Centre	23 576	23 242
Brésil	3 780	3 508
Reste de l'Amérique du Sud	1 036	1 249
Europe	2 157	2 081
Afrique du Sud	8 801	9 551
Reste de l'Afrique	4 609	5 131
Chine	3 028	3 119
Reste de l'Asie-Pacifique	3 407	3 505
Exportations Globales et Sociétés Holding	559	549
Valeur comptable totale du goodwill	117 043	113 010

Le goodwill, représentant environ 53% du total des actifs d'AB InBev au 31 décembre 2023, est soumis à un test de dépréciation au niveau des unités génératrices de trésorerie (c.-à-d. un niveau en dessous des secteurs opérationnels). L'unité génératrice de trésorerie est le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne. Lors d'un regroupement d'entreprises, le goodwill est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie d'AB InBev qui devraient bénéficier des synergies du regroupement, sauf dans le cas où l'allocation initiale du goodwill n'a pas été finalisée avant la date d'établissement initiale des états financiers qui suit le regroupement d'entreprises.

Test de dépréciation pour l'exercice 2023

AB InBev a réalisé son test annuel de dépréciation du goodwill et a conclu, sur la base des hypothèses décrites ci-dessous, qu'aucune charge de dépréciation n'était justifiée.

L'entreprise ne peut pas prédire si un événement pouvant provoquer des dépréciations va survenir, quand il va survenir ou comment il affectera la valeur de l'actif. Le test de dépréciation du goodwill repose sur un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses critiques. AB InBev considère que toutes ses estimations sont raisonnables : elles sont cohérentes avec les informations internes de l'entreprise et reflètent les meilleures estimations de la direction. Toutefois, il existe des incertitudes propres que le management ne peut pas contrôler. Si les hypothèses et les estimations actuelles de l'entreprise, y compris les taux de croissance des revenus futurs, la compétitivité et la tendance de consommation, le coût moyen pondéré du capital, les taux de croissance perpétuels et d'autres facteurs de marché, ne se réalisent pas, ou si les facteurs d'évaluation échappant au contrôle de l'entreprise changent défavorablement, la juste valeur estimée du goodwill pourrait être affectée de façon préjudiciable, menant à une possible dépréciation dans le futur.

L'entreprise a réalisé son test annuel de dépréciation du goodwill au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, qui est le niveau le plus bas auquel le goodwill est suivi à des fins de gestion interne.

La méthodologie du test de dépréciation utilisée par l'entreprise est conforme à la norme IAS 36 *Dépréciation d'actifs*, prenant en compte une juste valeur diminuée des coûts de vente et une valeur d'utilité. Elle consiste à appliquer une approche de flux de trésorerie libres actualisés basée sur des modèles d'évaluation d'acquisitions pour les unités génératrices de trésorerie présentant un coefficient de capital investi sur EBITDA supérieur à 9x, et sur des modèles d'évaluation basés sur des multiples pour les autres unités génératrices de trésorerie. L'approche des flux de trésorerie libres actualisés a été appliquée aux unités génératrices de trésorerie de Colombie, du Reste des Amériques du Centre, d'Afrique du Sud, du Reste de l'Afrique et du Reste de l'Asie-Pacifique.

Hypothèses clés

En général, les principaux jugements, estimations et hypothèses utilisés dans les calculs des flux de trésorerie libres actualisés étaient les suivants :

- Les flux de trésorerie sont basés sur le plan à 10 ans d'AB InBev tel qu'approuvé par la direction. Ce plan stratégique est préparé par unité génératrice de trésorerie et repose sur des sources externes en ce qui concerne les hypothèses macroéconomiques, l'industrie, l'inflation et les taux de change, les expériences précédentes et les initiatives identifiées concernant les parts de marché, les produits, les frais fixes et variables, les dépenses d'investissement et les hypothèses concernant les besoins en fonds de roulement ;
- Afin de calculer la valeur terminale, la société a extrapolé les flux de trésorerie après le premier plan à 10 ans en utilisant les taux de croissance attendus du PIB à long terme, tirés de sources externes, ou appliqué un multiple de marché après les 5 premières années du plan fixées à 14.4x. La société a tenu compte des sensibilités sur ces indicateurs et corroboré les calculs par des multiples de marché,
- Les projections sont actualisées au coût moyen pondéré du capital (WACC), ce paramètre faisant l'objet de tests de sensibilité ;
- Sur la base des données historiques, le coût de vente est considéré comme étant égal à 2% de la valeur de l'entité.

Pour les principales unités génératrices de trésorerie, le taux de croissance perpétuel appliqué se situait généralement entre 2% et 6%.

Les WACC utilisés, ramenés en valeur nominale USD se détaillent comme suit :

Unité génératrice de trésorerie	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Colombie	10%	8%
Reste des Amériques du Centre	13%	9%
Afrique du Sud	11%	9%
Reste de l'Afrique	14%	15%
Reste de l'Asie-Pacifique	7%	7%

Sensibilité aux changements des hypothèses clés

Au cours de sa valorisation, l'entreprise a effectué une analyse de sensibilité des hypothèses clés, y compris le coût moyen pondéré du capital, le taux de croissance perpétuel et le multiple de marché appliqué, en particulier pour les valorisations des unités génératrices de trésorerie de la Colombie, de l'Afrique du Sud et du Reste de l'Afrique qui présentent le coefficient de capital investi sur EBITDA le plus élevé.

Dans les analyses de sensibilité effectuées par la direction au cours de son test annuel de dépréciation en 2023, une variation défavorable de 1% du WACC ou du taux de croissance perpétuel ou une variation défavorable de 1x dans le multiple de marché ne pourrait pas ramener la valeur recouvrable de l'une des unités génératrices à un niveau inférieur à sa valeur comptable, sauf pour la Colombie où une variation défavorable de 1% du WACC entraînerait une marge négative de 0.4 milliard d'USD. Bien qu'un changement dans les estimations utilisées pourrait avoir un impact significatif sur le calcul de la juste valeur et entraîner une dépréciation, l'entreprise n'est pas informée, sur la base de l'analyse de sensibilité effectuée, de changements raisonnablement possibles d'une hypothèse clé utilisée qui pourrait ramener la valeur comptable de l'une des unités génératrices de trésorerie à un niveau supérieur à sa valeur recouvrable.

Bien qu'AB InBev estime que ses jugements, hypothèses et estimations sont appropriés, les résultats réels peuvent différer de ces estimations selon des hypothèses ou des conditions de marché ou macro-économiques différentes.

15. Immobilisations incorporelles

Millions d'USD	31 décembre 2023				31 décembre 2022	
	Marques	Immobilisations incorporelles commerciales	Logiciels	Autres	Total	Total
Coûts d'acquisition						
Solde au terme de l'exercice précédent	37 741	2 026	4 050	354	44 170	45 015
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	703	67	181	6	957	(751)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises	15	-	-	-	15	-
Acquisitions et dépenses	7	182	632	17	838	978
Cessions via vente et décomptabilisation	(1)	-	(56)	(9)	(67)	(1 437)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	(132)	(56)	572	(218)	166	365
Solde au terme de l'exercice	38 332	2 219	5 379	150	46 080	44 170
Amortissements et dépréciations						
Solde au terme de l'exercice précédent	(88)	(1 247)	(2 577)	(49)	(3 961)	(4 585)
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	-	(51)	(132)	(8)	(191)	100
Amortissements	-	(136)	(544)	(31)	(711)	(647)
Dépréciation	(5)	-	(25)	-	(31)	(4)
Cessions via vente et décomptabilisation	-	-	56	4	60	1 339
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements ¹	-	46	2	(9)	39	(164)
Solde au terme de l'exercice	(94)	(1 388)	(3 219)	(93)	(4 794)	(3 961)
Valeur nette comptable						
au 31 décembre 2022	37 652	779	1 473	305	40 209	40 209
au 31 décembre 2023	38 239	830	2 160	57	41 286	

AB InBev est le propriétaire de plusieurs des marques de renommée mondiale au sein de l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Étant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses en actifs incorporels commerciaux représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits de parrainage exclusifs sur plusieurs années et autres actifs incorporels commerciaux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent principalement des marques et certains droits de distribution qu'AB InBev a acquis pour ses propres produits, et sont soumises à un test de dépréciation annuel ou lorsqu'un événement déclencheur se produit. Sur la base des résultats des tests de dépréciation, aucune dépréciation n'a été attribuée aux immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée – voir Note 14 *Goodwill*.

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des actifs incorporels s'élève à 41 286 millions d'USD (31 décembre 2021 : 40 209 millions d'USD) dont 38 239 millions d'USD d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (31 décembre 2022 : 37 652 millions d'USD) et 3 047 millions d'USD d'immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée (31 décembre 2022 : 2 557 millions d'USD).

¹ Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée sur l'état de la situation financière d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monétaires selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

Millions d'USD	2023	2022
Unité génératrice de trésorerie		
États-Unis	21 939	21 979
Reste de l'Amérique du Nord	41	40
Mexique	3 629	3 166
Colombie	2 990	2 374
Reste des Amériques du Centre	3 590	3 531
Brésil	15	-
Reste de l'Amérique du Sud	655	767
Europe	432	423
Afrique du Sud	2 623	2 847
Reste de l'Afrique	910	1 072
Chine	393	405
Reste de l'Asie-Pacifique	1 021	1 048
Valeur comptable totale des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée	38 239	37 652

En 2023, l'entreprise a dépensé 256 millions d'USD en recherche, contre 268 millions d'USD en 2022. Cet investissement a été consacré notamment aux innovations en termes de produits, aux études de marché ainsi qu'à l'optimisation des processus et au développement des produits.

16. Participations dans des entreprises associées

Le rapprochement des informations financières résumées et des valeurs comptables des participations dans des entreprises associées significatives se présente comme suit :

Millions d'USD	2023		2022		
	Castel	Anadolu Efes	AB InBev Efes	Castel	Anadolu Efes
Solde au 1^{er} janvier	3 293	171	1 143	3 400	201
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	107	(63)	-	(172)	(57)
Dividendes reçus	(22)	(10)	-	(87)	(14)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	104	66	-	152	41
Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées	-	-	(1 143)	-	-
Solde au 31 décembre	3 482	164	-	3 293	171

Les informations financières résumées des entreprises associées significatives se présentent comme suit :

Millions d'USD	2023		2022	
	Castel	Anadolu Efes	Castel	Anadolu Efes
Actifs courants	3 854	3 028	3 399	2 973
Actifs non-courants	4 168	3 590	3 679	4 654
Dettes à court terme	(2 012)	(2 462)	(1 803)	(2 581)
Dettes à long terme	(540)	(1 408)	(439)	(1 767)
Participations ne donnant pas le contrôle	(647)	(1 457)	(564)	(1 789)
Actifs nets¹	4 823	1 291	4 272	1 490
Produits	5 273	4 561	4 942	4 222
Bénéfice (perte)	585	481	767	287
Autres éléments du résultat global (perte)	83	212	74	1 503
Résultat global total (perte)	668	693	841	1 790

En 2022, l'entreprise a rapporté une charge de (1 143) millions d'USD dans les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées sur son investissement dans AB InBev Efes (voir l'Annexe 8 *Éléments non sous-jacents*). Au 31 décembre 2023, l'investissement dans AB InBev Efes reste classé en actifs non courants détenus en vue de la vente.

En 2023, les entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives ont contribué à hauteur de 126 millions d'USD aux résultats des entreprises associées (31 décembre 2022 : 106 millions d'USD).

Des informations complémentaires concernant les entreprises associées significatives sont présentées dans l'Annexe 33 *Entreprises appartenant à AB InBev*.

¹ Les actifs nets sont convertis aux taux de clôture respectifs de décembre.

17. Actifs et passifs d'impôt différé

Le montant des actifs d'impôt différé par type de différence temporelle peut être détaillé comme suit :

Millions d'USD	2023			2022		
	Actifs	Passifs	Net	Actifs	Passifs	Net
Immobilisations corporelles	230	(2 115)	(1 885)	191	(2 071)	(1 880)
Immobilisations incorporelles	143	(9 661)	(9 518)	89	(9 582)	(9 492)
Stocks	108	(78)	30	102	(90)	12
Créances commerciales et autres créances	43	-	43	51	-	51
Emprunts portant intérêts	671	(451)	220	852	(657)	195
Pensions et obligations similaires	431	(8)	423	433	(9)	423
Provisions	648	(44)	604	533	(56)	477
Dérivés	71	(17)	54	51	(61)	(10)
Autres éléments	487	(1 180)	(693)	532	(1 166)	(634)
Pertes reportées	1 782	-	1 782	1 341	-	1 341
Impôts différés bruts actifs/(passifs)	4 614	(13 553)	(8 939)	4 175	(13 693)	(9 518)
Compensation par entité imposable	(1 679)	1 679	-	(1 874)	1 874	-
Impôts différés nets actifs/(passifs)	2 935	(11 874)	(8 939)	2 300	(11 818)	(9 518)

La variation des impôts différés nets tels que présentés dans l'état consolidé de la situation financière peut être détaillée comme suit :

Millions d'USD	2023	2022
Solde au 1^{er} janvier	(9 518)	(10 235)
Comptabilisés en compte de résultat	689	701
Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(54)	(177)
Autres mouvements et effet des variations de taux de change	(56)	193
Solde au 31 décembre	(8 939)	(9 518)

La plupart des différences temporelles sont liées à l'ajustement à la juste valeur des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée et des immobilisations corporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises. Le renversement des différences temporaires sur les immobilisations incorporelles acquises par le biais de regroupements d'entreprises n'est pas anticipé au cours des 12 prochains mois, car ces différences temporaires seraient réalisées en cas de dépréciation ou de cession de ces immobilisations incorporelles, ce qui n'est pas prévu actuellement. Le passif net d'impôts différés attribuable aux activités aux États-Unis et principalement lié à la comptabilisation du coût d'acquisition s'élève à 6.3 milliards d'USD au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, les impôts différés de 12.1 milliards d'USD (31 décembre 2022 : 11.0 milliards d'USD) n'étaient pas comptabilisés sur une série d'attributs fiscaux. Le montant total des attributs fiscaux non comptabilisés s'élève à 48.7 milliards d'USD contre 44.5 milliards d'USD au 31 décembre 2022 et comprennent, entre autres, les pertes fiscales reportées, soit confirmées, soit résultant de positions fiscales contestées, les pertes en capital, les crédits d'impôt étranger et de retenue à la source, la déduction des dividendes excédentaires reçus et le report des intérêts excédentaires. 46.2 milliards d'USD de ces attributs fiscaux n'ont pas de date d'expiration, 0.2 milliard d'USD et 0.1 milliard d'USD expirent respectivement dans un délai de 1 et 2, tandis que 2.2 milliards d'USD ont une date d'expiration à plus de 3 ans. En outre, nous avons des attributs historiques incertains sans date d'expiration s'élevant à 16.2 milliards d'USD pour lesquels aucun attribut fiscal n'a été comptabilisé. Des actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés sur ces éléments car il s'agit soit d'actifs éventuels soumis à la conclusion de litiges fiscaux, soit il n'est pas certain qu'un bénéfice imposable futur soit suffisant pour permettre la récupération de ces pertes fiscales et différences temporelles déductibles, et l'entreprise ne dispose pas actuellement d'une stratégie de planification fiscale pour utiliser ces pertes fiscales et différences temporelles déductibles.

18. Stocks

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Acomptes versés	120	87
Matières premières et fournitures	3 207	3 851
En-cours de production	588	529
Produits finis	1 434	1 837
Marchandises achetées et détenues pour la revente	234	308
Stocks	5 583	6 612
Stocks autres que les en-cours de production		
Stocks comptabilisés à leur valeur nette de réalisation	323	395

Le coût des stocks pris en charge en 2023 s'élève à 27 396 millions d'USD et est comptabilisé dans le coût des ventes (2022 : 26 305 millions d'USD). Les dépréciations de stocks comptabilisées en 2023 s'élèvent à 110 millions d'USD (2022 : 148 millions d'USD).

19. Créances commerciales et autres créances

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dépôts de trésorerie donnés en garantie	164	189
Prêts aux clients	2	10
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	154	137
Crédits d'impôts brésiliens et intérêts à recevoir	1 341	1 149
Créances commerciales et autres créances	280	298
Créances commerciales et autres créances non courantes	1 941	1 782
Créances commerciales et produits acquis	4 347	3 637
Intérêts à recevoir	45	67
Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat	479	444
Prêts aux clients	70	71
Charges à reporter	474	410
Autres créances	609	702
Créances commerciales et autres créances courantes	6 024	5 330

Les crédits d'impôts d'Ambev et les intérêts à recevoir devraient être recouverts sur une période dépassant 12 mois après la date de clôture. Au 31 décembre 2023, le montant total de ces crédits et intérêts à recevoir représentait 1 341 millions d'USD (31 décembre 2022 : 1 149 millions d'USD).

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances est une bonne approximation de leur juste valeur étant donné que l'impact des escomptes n'est pas significatif. La balance âgée des créances commerciales courantes et des produits acquis, des intérêts à recevoir, des autres créances, des prêts courants et non-courants consentis aux clients se décompose respectivement de la manière suivante au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 respectivement :

	Valeur nette comptable	Dont: ni dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Moins de 30 jours	Entre 30 et 59 jours	Entre 60 et 89 jours	Plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	4 347	4 118	162	43	18	6
Prêts aux clients	72	51	9	12	-	-
Intérêts à recevoir	45	45	-	-	-	-
Autres créances	609	580	9	7	11	2
	5 073	4 794	180	62	29	8

	Valeur nette comptable	Dont: ni dépréciés ni échus à la date de clôture	Dont: non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante			
			Moins de 30 jours	Entre 30 et 59 jours	Entre 60 et 89 jours	Plus de 90 jours
Créances commerciales et produits acquis	3 637	3 418	151	41	24	4
Prêts aux clients	81	78	1	1	1	-
Intérêts à recevoir	67	67	-	-	-	-
Autres créances	702	684	11	4	3	-
	4 487	4 247	162	46	28	4

Les prêts à long terme consentis aux clients sont également présentés ci-dessus dans l'analyse de la balance âgée des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales, quand AB InBev possède des garanties suffisantes ou si le client a conclu un plan de paiement. Les pertes de valeur des créances commerciales et autres créances comptabilisées pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 s'élèvent à 47 millions d'USD (31 décembre 2022 : 38 millions d'USD).

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt est détaillée dans l'Annexe 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

20. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dépôts en banque à court terme	4 201	4 685
Comptes courants bancaires et comptes de caisse	6 131	5 288
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 332	9 973
Découverts bancaires	(17)	(83)
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	10 314	9 890

Le solde de trésorerie au 31 décembre 2023 inclut une encaisse affectée d'un montant de 109 millions d'USD (31 décembre 2022 : 73 millions d'USD). Cette encaisse affectée est principalement liée à des montants déposés sur un compte bloqué liés à l'enquête en matière d'aide d'état concernant le système belge d'accords fiscaux préalables en matière « d'excess profit » (76 millions d'USD).

Placements

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Titres dans des entreprises non-cotées en bourse	151	149
Titres d'emprunt	27	26
Placements non courants	178	175
Titres d'emprunt	67	97
Placements courants	67	97

Au 31 décembre 2023, les titres d'emprunt courants de 67 millions d'USD représentaient principalement des investissements dans des obligations d'État (31 décembre 2022 : 97 millions d'USD). Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créance à court terme visent principalement à faciliter la liquidité et à préserver le capital.

21. Modifications des capitaux propres et bénéfice par action

SITUATION DU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous résument les modifications des capitaux propres et des actions propres au cours de 2023:

Capital souscrit	Capital souscrit	
	Millions d'actions	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	2 019	1 736
Variation au cours de l'exercice	-	-
	2 019	1 736
Dont :		
Actions ordinaires	1 737	
Actions restreintes	282	

Actions propres	Actions propres		Résultat de l'utilisation d'actions propres
	Millions d'actions	Millions d'USD	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent	35.5	(3 706)	(4 559)
Variation au cours de l'exercice	(0.1)	240	(477)
Au terme de l'exercice en cours	35.4	(3 465)	(5 036)

Au 31 décembre 2023, le capital d'AB InBev s'élève à 1 238 608 344.12 euros (1 736 millions d'USD). Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale, dont 35 414 191 sont des actions propres détenues par AB InBev et ses filiales. Toutes les actions sont des actions ordinaires nouvelles, à l'exception de 282 044 710 actions restreintes (31 décembre 2022 : 282 050 690). Au 31 décembre 2023, le capital total autorisé non émis atteint 37 millions d'euros.

Les actions propres détenues par l'entreprise sont comptabilisées dans les capitaux propres en Actions propres.

Les détenteurs d'actions ordinaires et restreintes ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de l'entreprise. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev et ses filiales, leurs droits économiques et de vote sont suspendus.

Les actions restreintes ne sont ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse, et sont soumises, entre autres, à des restrictions de transférabilité jusqu'à leur conversion en actions ordinaires nouvelles. À partir du 11 octobre 2021 (cinquième anniversaire de la finalisation du regroupement avec SAB), les actions restreintes sont convertibles au choix du détenteur en nouvelles actions ordinaires sur la base d'une pour une et elles sont à égalité de rang avec les actions ordinaires en matière de dividendes et de droits de vote. Au 31 décembre 2023, sur les 326 millions d'actions restreintes émises au moment du regroupement avec SAB, 44 millions d'actions restreintes ont été converties en nouvelles actions ordinaires.

La structure de l'actionnariat est établie à partir des déclarations faites à l'entreprise conformément à la loi belge du 2 mai 2007, qui régit la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées. Elle est présentée dans la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* du rapport annuel d'AB InBev.

MODIFICATIONS DES DROITS DE DETENTION

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 *États financiers consolidés*, l'acquisition ou la cession d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

En 2023, il n'y a pas eu d'acquisitions ou de cessions significatives de participations ne donnant pas le contrôle dans les filiales.

ACQUISITIONS ET ALIÉNATIONS D' ACTIONS PROPRES (RAPPORT EN VERTU DE L'ARTICLE 7:220 DU CODE BELGE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS) ET EMPRUNTS D' ACTIONS PROPRES

En 2023, l'entreprise a acquis des actions propres conformément à l'article 7:215 du Code belge des Sociétés et des Associations (anciennement article 620 du Code belge des Sociétés) et a procédé aux aliénations suivantes de ses propres actions.

Actions propres

Faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés lors de l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2021, le Conseil d'administration a approuvé un programme de rachat d'actions d'un montant d'un milliard d'USD. Au 31 décembre 2023, AB InBev a racheté 5.813.148 actions pour un montant total de 362 millions d'USD, ce qui correspond à 0.29% du total des actions en circulation. Les actions acquises ont été principalement utilisées pour remplir les divers engagements de livraison d'actions de la société dans le cadre du plan d'actionariat.

Au 31 décembre 2023, le groupe possédait 35 414 191 actions propres dont 34 775 830 étaient détenues directement par AB InBev. La valeur nominale de l'action est de 0.61 euro. Les actions propres que l'entreprise possédait encore à la fin de 2023 représentaient 26 508 604 USD (21 602 657 euros) du capital souscrit.

Prêt de titres

Afin d'honorer ses engagements dans le cadre de différents plans d'options sur actions en cours, AB InBev avait en 2023 des accords de prêt de titres en vigueur pour un maximum de 30 millions d'actions qui ont été totalement utilisées dans le cadre de plans d'options sur actions. L'entreprise s'acquittera d'un montant équivalent aux dividendes nets relatifs à ces actions empruntées. Ce paiement sera comptabilisé en capitaux propres en tant que dividende.

DIVIDENDES

Le 28 février 2024, un dividende de 0.82 euro par action ou 1 645 millions d'euros a été proposé par le conseil d'administration et sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires du 24 avril 2024.

Le 26 avril 2023, un dividende de 0.75 euro par action ou 1 510 millions d'euros a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires. Le dividende a été versé le 5 mai 2023.

Le 27 avril 2022, un dividende de 0.50 euro par action, soit environ 1 004 millions d'euros, a été approuvé par l'assemblée des actionnaires. Le dividende a été versé le 5 mai 2022.

RESERVE DE CONVERSION

Les écarts de conversion comprennent toutes les différences de change des monnaies étrangères provenant de la conversion des états financiers des opérations étrangères. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés d'un investissement efficace net.

RESERVE DE COUVERTURE

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultat.

TRANSFERTS DES FILIALES

Le nombre de dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales d'exploitation est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et des restrictions liées au contrôle de change dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capitaux sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Au 31 décembre 2023, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas été jugées assez significatives que pour altérer la capacité de l'entreprise à accéder, utiliser les actifs ou régler les passifs de ses filiales d'exploitation.

Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à des retenues à la source. Ces retenues à la source, lorsqu'elles existent, ne dépassent généralement pas 15%.

RESERVES LIEES AUX AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

Les variations des réserves liées aux autres éléments du résultat global sont les suivantes :

Millions d'USD	Écart de Réserves	Réserves pour opérations de couverture	Écart actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2023	(34 677)	145	(1 021)	(35 553)
Autres éléments du résultat global				
Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	4 497	-	-	4 497
Couvertures de flux de trésorerie	-	36	-	36
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	(134)	(134)
Autres éléments du résultat global	4 497	36	(134)	4 398
Au 31 décembre 2023	(30 180)	181	(1 155)	(31 155)

Le gain dans les réserves de conversion résulte essentiellement de l'effet combiné de la hausse des taux de change à la clôture du peso colombien et du peso mexicain, et l'affaiblissement du taux de clôture du peso argentin et du rand sud-africain, qui a entraîné un écart de conversion de devises net de 4 497 millions d'USD au 31 décembre 2023 (augmentation des capitaux propres).

Millions d'USD	Écart de Réserves	Réserves pour opérations de couverture	Écart actuariels gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
Au 1^{er} janvier 2022	(33 554)	481	(1 504)	(34 577)
Autres éléments du résultat global				
Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes))	(1 123)	-	-	(1 123)
Couvertures de flux de trésorerie	-	(336)	-	(336)
Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi	-	-	483	483
Autres éléments du résultat global	(1 123)	(336)	483	(976)
Au 31 décembre 2022	(34 677)	145	(1 021)	(35 553)

BENEFICE PAR ACTION

Le calcul du bénéfice de base par action pour l'exercice 2023 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 5 341 millions d'USD (2022 : 5 969 millions d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de l'année, calculé comme suit :

Millions d'actions	2023	2022
Actions ordinaires et restreintes émises au 1 ^{er} janvier, moins les actions propres	1 984	1 981
Impact du programme d'emprunt d'actions	30	30
Impact de la livraison d'actions propres et des programmes de rachat d'actions	2	2
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 31 décembre	2 016	2 013

Le calcul du résultat dilué par action pour l'exercice clos de 2023 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 5 341 millions d'USD (2021 : 5 969 millions d'USD) et sur une moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de l'année, calculée comme suit :

Millions d'actions	2023	2022
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 31 décembre	2 016	2 013
Impact des options d'achat d'actions, PSU et actions restreintes	38	37
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées) au 31 décembre	2 054	2 050

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non sous-jacents est basé sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev hors éléments non sous-jacents et effets du traitement comptable de l'hyperinflation. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non sous-jacents attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

Pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre		
Millions d'USD	2023	2022¹
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 341	5 969
Impact net des éléments non sous-jacents sur le bénéfice (voir Note 8)	614	153
Bénéfice hors éléments non sous-jacents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 955	6 122
Effets du traitement comptable de l'hyperinflation	203	(30)
Bénéfice sous-jacent	6 158	6 093

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du bénéfice par action (BPA) :

Pour la période de douze mois se terminant le 31 décembre		
Millions d'USD	2023	2022
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 341	5 969
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 016	2 013
Bénéfice de base par action	2.65	2.97
Bénéfice sous-jacent	6 158	6 093
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes	2 016	2 013
BPA sous-jacent	3.05	3.03
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev	5 341	5 969
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées)	2 054	2 050
Bénéfice de base par action, dilué	2.60	2.91

Le bénéfice sous-jacent par action est une mesure financière complémentaire non définie par les IFRS.

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. Pour le calcul du BPA dilué, 46 millions d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives en 2023 (2022 : 51 millions d'options sur actions).

22. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Obligations émises non garanties	71 896	76 798
Dettes de location	2 126	1 963
Autres emprunts non garantis	119	95
Emprunts bancaires garantis	23	24
Emprunts non-courants portant intérêts	74 163	78 880
Obligations émises non garanties	2 514	-
Dettes de location	703	529
Emprunts bancaires garantis	392	369
Emprunts bancaires non garantis	182	100
Autres emprunts non garantis	196	30
Emprunts courants portant intérêts	3 987	1 029
Emprunts portant intérêts	78 150	79 909

Les prêts et emprunts courants et non courants portant intérêts s'élèvent à 78.1 milliards d'USD au 31 décembre 2023, contre 79.9 milliards d'USD au 31 décembre 2022.

¹ Au 1^{er} janvier 2023, les gains/(pertes) évalués à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de nos programmes de paiement fondés sur des actions sont rapportés dans les produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents. La présentation de 2022 a été modifiée pour se conformer à la présentation de 2023.

Au 31 décembre 2023, l'entreprise n'avait aucun solde impayé sur les billets de trésorerie (31 décembre 2022 : néant). Les billets de trésorerie étaient relatifs à des programmes en USD et en euros avec une émission totale autorisée maximale de respectivement 5.0 milliards d'USD et 3.0 milliards d'euros.

Le 5 décembre 2023, la société a complété les offres publiques d'achat de treize séries d'obligations en USD, de trois séries d'obligations en EUR et de deux séries d'obligations en GBP pour un prix d'achat total pouvant atteindre 3.0 milliards d'USD. La société a accepté les offres publiques d'achat de sept séries d'obligations émises par Anheuser-Busch InBev SA/NV (« ABISA »), et ses filiales détenues à 100% Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (« ABIWW »), Anheuser-Busch Companies, LLC (« ABC ») et Anheuser-Busch InBev Finance Inc. (« ABIFI ») et a racheté 3.4 milliards d'USD en principal de ces obligations. Le montant total du principal racheté dans les offres publiques d'achat est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Date de remboursement	Émetteur (en abrégé)	Titre de la série d'obligations partiellement rachetées	Devise	Montant initial en principal (en millions)	Montant en principal racheté (en millions)	Montant en principal non racheté (en millions)
5 décembre 2023	ABISA	Obligations à 2.850 % avec maturité en 2037	GBP	411	163	248
5 décembre 2023	ABIWW	Obligations à 3.750 % avec maturité en 2042	USD	471	121	350
5 décembre 2023	ABIWW	Obligations à 4.600 % avec maturité en 2060	USD	497	150	347
5 décembre 2023	ABIWW	Obligations à 4.500 % avec maturité en 2050	USD	1 567	465	1 102
5 décembre 2023	ABIWW	Obligations à 4.600 % avec maturité en 2048	USD	2 179	1 124	1 055
5 décembre 2023	ABIWW et ABC	Obligations à 3.650 % avec maturité en 2026	USD	3 491	1 237	2 254
5 décembre 2023	ABIFI	Obligations à 4.000 % avec maturité en 2043	USD	404	64	340

Ces offres publiques d'achat ont été financées par des liquidités.

La dette nette est définie comme les emprunts portant intérêts courants et non-courants ainsi que les découverts bancaires moins les titres d'emprunt et la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière utilisé par la direction d'AB InBev pour mettre en évidence les évolutions de la position globale de liquidité de l'entreprise.

La dette nette d'AB InBev a diminué à 67.6 milliards d'USD au 31 décembre 2023, contre 69.7 milliards d'USD au 31 décembre 2022. Outre les résultats d'exploitation nets des dépenses d'investissement, la dette nette est principalement affectée par le paiement d'intérêts et d'impôts (5.8 milliards d'USD), le versement de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (3.0 milliards d'USD) et l'impact des taux de change sur la dette nette (augmentation de l'endettement net de 0.9 milliard d'USD).

Le tableau suivant présente la situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées :

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Emprunts non-courants portant intérêts	74 163	78 880
Emprunts courants portant intérêts	3 987	1 029
Emprunts portant intérêts	78 150	79 909
Découverts bancaires	17	83
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(10 332)	(9 973)
Prêts portant intérêts consentis et autres dépôts (inclus dans les créances commerciales et autres créances)	(168)	(183)
Titres d'emprunt (inclus dans les placements)	(94)	(123)
Dette nette	67 573	69 713

Rapprochement des passifs liés à des activités de financement

Le tableau ci-dessous détaille les variations des passifs de l'entreprise résultant des activités de financement, y compris les variations de trésorerie et celles sans impact sur la trésorerie. Les passifs liés aux activités de financement sont ceux pour lesquels les flux de trésorerie étaient ou seront classés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés provenant des activités de financement.

Millions d'USD	Dettes à long-terme, nette de la tranche court terme	Dettes court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1^{er} janvier 2023	78 880	1 029
Émissions d'emprunts	59	143
Remboursement d'emprunts	(3 004)	(94)
Nouvelles / (remboursement de) dettes de location	686	(458)
Coût amorti	61	-
Effets de la variation du taux de change non réalisés	909	83
Tranche court terme de la dette à long terme	(3 113)	3 113
(Gain)/Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements	(316)	171
Solde au 31 décembre 2023	74 163	3 987

Millions d'USD	Dettes à long-terme, nette de la tranche court terme	Dettes court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme
Solde au 1^{er} janvier 2022	87 369	1 408
Émissions d'emprunts	74	17
Remboursement d'emprunts	(6 698)	(567)
Nouvelles / (remboursement de) dettes de location	794	(519)
Coût amorti	63	-
Effets de la variation du taux de change non réalisés	(1 776)	(6)
Tranche court terme de la dette à long terme	(617)	617
(Gain)/Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements	(329)	79
Solde au 31 décembre 2022	78 880	1 029

23. Pensions et obligations similaires

AB InBev a mis en place différents régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à travers le monde, tels que des régimes de retraite à cotisations définies, à prestations définies, et d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme. Conformément à la norme IAS 19 *Avantages du personnel*, les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont classés soit en régime de retraite à cotisations définies, soit en régime de retraite à prestations définies.

RÉGIMES DE RETRAITE À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le cadre des régimes de retraite à cotisations définies, AB InBev paie des cotisations à des fonds de pension publics ou privés, ou souscrit des contrats d'assurance. Lorsque les cotisations ont été payées, la société n'a plus d'obligation. Les paiements réguliers des cotisations constituent des charges comptabilisées au cours de l'année où ils sont dus. En 2023, les cotisations versées dans le cadre de régime de retraite à cotisations définies se sont élevées à 166 millions d'USD contre 164 millions d'USD en 2022.

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES

En 2023, l'entreprise participe à 84 régimes à prestations définies, dont 65 concernent des régimes de retraite ou de cessation d'activité, 15 sont relatifs à des régimes de frais médicaux et 4 autres concernent des régimes d'avantages au personnel à long terme. La plupart des régimes procurent des avantages de retraite et de départ proportionnels aux salaires et aux années de services rendus. Dans de nombreux pays, les régimes sont partiellement financés. Lorsque les plans sont financés, les actifs sont détenus dans des fonds légalement distincts constitués conformément aux obligations légales et aux pratiques en vigueur dans chaque pays. Les régimes relatifs aux frais médicaux à la Barbade, au Brésil, au Canada, en Colombie, en Afrique du Sud et aux États-Unis procurent une assistance médicale aux employés et leur famille après la retraite. De nombreux régimes de retraite à prestations définies ne sont pas accessibles aux nouveaux entrants.

La valeur actuelle des obligations financées comprend une dette de 113 millions d'USD relative à deux plans médicaux au Brésil, pour lesquels les avantages sont délivrés via la Fundação Antônio Helena Zerrener (« FAHZ »). La FAHZ est une entité légalement distincte qui fournit une assistance médicale, dentaire, sociale et éducative pour les employés actuels ou retraités d'Ambev. Au 31 décembre 2023, les obligations actuarielles relatives aux avantages procurés par la FAHZ sont complètement compensées par les actifs existants dans le fonds. La dette nette comptabilisée à l'état de la situation financière est donc nulle.

Le passif net au titre des avantages du personnel s'élève à 1 661 millions d'USD au 31 décembre 2023, contre 1 523 millions d'USD au 31 décembre 2022. En 2023, la juste valeur des actifs du régime a diminué de 75 millions d'USD et les obligations au titre des prestations définies ont augmenté de 212 millions d'USD. L'augmentation de l'obligation nette au titre des avantages sociaux est principalement due à la baisse des taux d'actualisation partiellement compensée par des rendements favorables d'actifs.

Le passif net de l'entreprise au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des régimes conférant des avantages à long terme se décompose comme suit au 31 décembre 2023 et 2022 :

Millions d'USD	2023	2022
Valeur actuelle des obligations financées	(4 784)	(4 604)
Juste valeur des actifs du régime de retraite	3 882	3 807
Valeur actuelle des obligations nettes pour des régimes de retraite financés	(902)	(797)
Valeur actuelle des obligations non financées	(619)	(587)
Valeur actuelle des obligations nettes	(1 521)	(1 384)
Actif non comptabilisé	(38)	(43)
Passif net	(1 559)	(1 427)
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme	(102)	(96)
Total avantages du personnel	(1 661)	(1 523)
Montants des avantages du personnel figurant au bilan :		
Passifs	(1 673)	(1 534)
Actifs	12	11
Passif net	(1 661)	(1 523)

Les changements dans la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies sont comme suit :

Millions d'USD	2023	2022
Obligations au titre des prestations définies au 1^{er} janvier	(5 191)	(7 478)
Coût des services rendus au cours de la période	(50)	(69)
Coût financier	(302)	(229)
Gain/(perte) sur services passés non acquis	4	-
Règlements de plans	99	114
Prestations servies	469	549
Contribution des bénéficiaires	(2)	(2)
Gains/(pertes) actuariels – Hypothèses démographiques	17	(2)
Gains/(pertes) actuariels – Hypothèses financières	(220)	1 854
Ajustements basés sur l'expérience propre	(44)	(116)
Différences de change	(182)	243
Transferts et autres mouvements	-	(55)
Obligations au titre des prestations définies au 31 décembre	(5 403)	(5 191)

En date de la dernière évaluation, la valeur actuelle des obligations au titre des prestations définies est composée d'environ 1.1 milliard d'USD lié aux salariés actifs, 1.0 milliard d'USD lié aux personnes bénéficiant de droits acquis différés et 3.3 milliards d'USD liés à des personnes à la retraite.

Les changements dans la juste valeur des actifs du régime de retraite sont comme suit :

Millions d'USD	2023	2022
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 1^{er} janvier	3 807	5 381
Produits d'intérêts	217	157
Coûts administratifs	(17)	(17)
Rendement des actifs du régime hors revenus d'intérêt	94	(1 084)
Cotisations par AB InBev	218	220
Cotisations par participants	2	2
Prestations servies nettes des coûts administratifs	(469)	(551)
Actifs distribués sur liquidations	(97)	(112)
Différences de change	127	(188)
Transferts et autres mouvements	-	(2)
Juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre	3 882	3 807

Le rendement réel des actifs du régime s'est traduit par un gain de 311 millions d'USD en 2023 contre une perte de (927) millions d'USD dollar en 2022.

Les changements dans l'actif non comptabilisé sont les suivants :

Millions d'USD	2023	2022
Impact du surplus non recouvrable au 1^{er} janvier	(43)	(32)
Charges d'intérêts	(4)	(3)
Variations hors montants repris dans la charge d'intérêt	9	(8)
Impact du surplus non recouvrable au 31 décembre	(38)	(43)

Les charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies se détaillent de la manière suivante :

Millions d'USD	2023	2022
Coût des services rendus au cours de la période	(50)	(66)
Coûts administratifs	(17)	(17)
Coût des services passés suite aux modifications, liquidations ou règlements de plans	6	2
Gains/(pertes) dus aux changements d'hypothèses d'expérience ou démographiques	(1)	-
Bénéfice d'exploitation	(61)	(81)
Coût financier net	(88)	(73)
Charge totale sur l'avantage au personnel	(150)	(154)

La charge des avantages du personnel est incluse dans les rubriques suivantes du compte de résultat :

Millions d'USD	2023	2022
Coûts des ventes	(18)	(25)
Frais de distribution	(9)	(11)
Frais commerciaux et de marketing	(14)	(17)
Frais administratifs	(21)	(28)
Coût financier net	(88)	(73)
Charge totale sur l'avantage au personnel	(150)	(154)

Les hypothèses moyennes pondérées utilisées pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies des plans significatifs de l'entreprise à la date de clôture se résument comme suit :

	2023					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume-Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	5.3%	4.6%	9.3%	9.2%	4.7%	5.6%
Inflation	2.0%	2.0%	3.5%	3.5%	3.2%	2.6%
Taux prévu des augmentations salariales	-	1.0%	4.3%	6.7%-3.9%	-	3.7%
Taux prévu des augmentations des pensions	-	2.0%	3.5%	3.5%	3.1%	2.8%
Taux d'évolution des coûts médicaux	6.8%-4.5%	4.5%	-	7.1 %	-	6.7%-6.2%
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	86	87	85	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	88	90	88	87	89	88

	2022					
	États-Unis	Canada	Mexique	Brésil	Royaume-Uni	AB InBev
Taux d'actualisation	5,5 %	5,1 %	9,5%	10,0 %	4,9 %	5.9%
Inflation	2,5 %	2.0%	3.5%	3.5%	3.2%	2.7%
Taux prévu des augmentations salariales	-	1.0%	4.5%-4.0%	7.1%-5.3%	-	4.0%
Taux prévu des augmentations des pensions	-	2.0%	3.5%	3.5%	3.0%	2.7%
Taux d'évolution des coûts médicaux	7.0%-4.5%	4.5%	-	7.1 %	-	6.8%-6.1%
Espérance de vie d'un homme de 65 ans	86	87	85	85	87	85
Espérance de vie d'une femme de 65 ans	88	90	88	87	89	88

Au travers de ses régimes de retraite à prestations définies et de ses régimes postérieurs à l'emploi liés aux soins de santé, l'entreprise est exposée à un certain nombre de risques dont les plus importants sont détaillés ci-dessous :

STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

En cas de plans financés, l'entreprise veille à ce que les positions d'investissement soient gérées dans un cadre de gestion actif /passif (GAP) qui a été développé pour réaliser des investissements à long terme en phase avec les obligations découlant des régimes de retraite. Dans ce cadre, l'objectif GAP de l'entreprise est de faire correspondre les actifs avec les obligations de retraite en investissant dans des titres long terme à taux fixe avec des échéances qui correspondent à celles des versements de prestations dans la devise appropriée. L'entreprise contrôle activement la façon dont la durée et le rendement attendu des investissements correspondent aux sorties de fonds prévues découlant de l'obligation de retraite.

VOLATILITE DES ACTIFS

De manière générale, les plans financés de l'entreprise sont investis dans une combinaison d'actions, d'obligations et de biens immobilier, générant des rendements élevés mais volatils pour les actions et des rendements stables et équivalents au passif pour les obligations.

Lorsque les plans arrivent à échéance, l'entreprise réduit généralement le niveau de risque de placement en investissant davantage dans des actifs qui correspondent mieux aux échéances des dettes. Depuis 2015, l'entreprise a mis en place une stratégie de diminution des risques de pension pour réduire le profil de risque de certains plans en réduisant graduellement l'exposition au risque des instruments de capitaux propres et changer ces actifs en titres à revenus fixes.

CHANGEMENTS DES RENDEMENTS OBLIGATAIRES

Une augmentation des rendements des obligations diminuera les passifs du régime mais cet effet sera en partie compensé par une diminution de la valeur des obligations détenues dans les plans.

RISQUE D'INFLATION

Certaines des obligations de retraite de l'entreprise, principalement au Royaume-Uni, étant liées à l'inflation, une croissance de celle-ci impliquera une augmentation des dettes. Les actifs des plans ne sont, quant à eux, en général pas ou peu corrélés à l'inflation. Par conséquent, en cas de croissance de l'inflation, les dettes nettes de pension de l'entreprise augmenteraient.

ESPERANCE DE VIE

La majorité des plans offre des avantages aux membres jusqu'au décès. Dès lors, toute augmentation de l'espérance de vie se traduira par une croissance des dettes des plans.

L'échéance moyenne pondérée des dettes au titre des prestations définies en 2023 est de 11.0 ans (2022 : 11.4 ans). Une augmentation des rendements obligataires réduit la durée moyenne.

La sensibilité par rapport aux principales hypothèses pondérées montre les impacts suivants sur les obligations au titre de prestations définies :

Millions d'USD	2023		
	Changement dans les hypothèses	Hausse dans les hypothèses	Baisse dans les hypothèses
Taux d'actualisation	0.5%	(275)	300
Inflation	0.5%	96	(103)
Taux prévu des augmentations salariales	0.5%	23	(21)
Taux d'évolution des coûts médicaux	1%	25	(22)
Mortalité	Un an	155	(157)

Les montants ci-dessus représentent des changements purement hypothétiques dans les hypothèses individuelles, toute autre hypothèse restant constante : les conditions économiques et leur évolution ont souvent un impact simultané sur plusieurs hypothèses et l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire.

Les sensibilités représentent les changements d'hypothèses raisonnablement possibles. Elles sont calculées en utilisant la même approche que celle utilisée pour déterminer les obligations au titre des prestations définies. De plus, l'impact de changements des hypothèses principales n'est pas linéaire.

La juste valeur des actifs du régime de retraite au 31 décembre se répartit de la manière suivante :

Millions d'USD	2023			2022		
	Coté	Non coté	Total	Coté	Non coté	Total
Obligations d'état	38%	-	38%	34%	-	34%
Obligations d'entreprises	27%	1%	28%	30%	-	30%
Instruments de fonds propres	22%	-	22%	24%	-	24%
Bien immobilier	-	6%	6%	-	7%	7%
Contrats d'assurance et autres	3%	3%	6%	4%	1%	5%
	90%	10%	100%	91%	8%	100%

AB InBev s'attend à payer environ 229 millions d'USD au titre de versements à ses régimes financés d'avantages postérieurs à l'emploi et 76 millions d'USD de prestations pour ses plans de prestations définies non financés et ses plans médicaux postérieurs à l'emploi en 2024.

24. Paiements fondés sur des actions

Différents programmes fondés sur des actions permettent aux cadres supérieurs de l'entreprise et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev, Ambev ou Budweiser APAC. AB InBev dispose de trois plans principaux de compensation fondés sur des actions : le plan de compensation fondé sur des actions, le plan à long terme d'unités d'actions restreintes (« RSU ») pour administrateurs, et les différents plans à long terme d'intéressement (LTI) pour cadres. Ces programmes de paiement fondés sur des actions concernent soit les actions AB InBev, soit les American Depository Shares (« ADS ») en temps qu'instruments de capitaux propres sous-jacents. Tous les plans de l'entreprise dont le paiement est fondé sur des actions sont réglés en instruments de capitaux propres. Les montants ont été convertis en USD au taux moyen de la période, sauf indication contraire. Les paiements fondés sur des actions ont entraîné une charge totale de 570 millions d'USD pour 2023, comparé à 448 millions d'USD pour 2022.

AB INBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan de compensation fondé sur des actions pour cadres

Dans le cadre de ce plan, les membres du Comité exécutif et les autres cadres supérieurs reçoivent leur prime en espèces mais ont le choix d'investir une partie ou la totalité de la valeur de leur prime en actions AB InBev, appelées actions volontaires. Les actions volontaires ont droit à des dividendes à compter de la date d'octroi et seront bloquées sur une période de trois ans. Elles sont accordées au prix du marché, auquel est appliqué un rabais pouvant atteindre 20%. L'escompte est versé sous forme d'unités de RSU (actions escomptées). Les cadres qui investissent dans des actions volontaires reçoivent également une part et demie d'actions correspondantes pour chaque action volontairement investie, dans la limite d'un pourcentage du bonus alloué à chaque participant. Ces actions correspondantes sont également remises sous forme d'unités de RSU. Les unités de RSU relatives aux actions correspondantes et aux actions escomptées sont acquises sur une période de trois ou cinq ans et sont soumises à des restrictions spécifiques ou des dispositions de confiscation en cas de cessation de service.

En 2023, AB InBev a émis 1.7 million d'unités de RSU escomptées et correspondantes en rapport avec les bonus accordés aux employés et au management de l'entreprise (2022 : 4.8 millions d'unités de RSU escomptées et correspondantes). Ces unités de RSU escomptées et correspondantes représentent une juste valeur d'environ 102 millions d'USD (2022 : 293 millions d'USD).

Plan d'unités d'actions restreintes pour administrateurs

La rémunération des administrateurs se compose d'une partie fixe en espèces et d'une partie fondée sur des actions. La part de la rémunération des administrateurs fondée sur des actions est accordée sous la forme d'unités de RSU qui deviennent définitivement acquises après cinq ans et donnent droit à leurs titulaires, au moment de l'acquisition définitive, à une action AB InBev par unité d'action restreinte.

Durant l'exercice 2023, 0.1 million d'unités de RSU ayant une juste valeur estimée de 4 millions d'USD ont été octroyées à des administrateurs (2022 : 0.1 million d'unités d'actions restreintes ayant une valeur d'environ 4 millions d'USD).

Plans annuels LTI pour cadres

Sous réserve de l'évaluation par la direction de la performance et du potentiel futur du cadre, les membres de la haute direction peuvent obtenir une prime d'intéressement annuelle à long terme, payée en unités de RSU, en unités d'actions de performance (« PSUs ») et/ou en options d'achat d'actions.

- Unités de RSU d'incitation à long terme : Elles sont acquises en bloc sur une période de trois ou cinq ans. Au moment de l'acquisition, chaque unité de RSU donne à son titulaire le droit d'acquérir une action. En 2023, AB InBev a émis 2.9 millions d'unités de RSU avec une juste valeur estimée à 183 millions d'USD dans le cadre de ce plan (2022 : 3.9 millions d'unités de RSU dont la juste valeur est estimée à 228 millions d'USD dans le cadre de ce plan). Parmi ces unités de RSU, 0.1 million ont été accordées aux membres du comité exécutif (2022 : 0.5 million).

- **Unités de PSU à long terme** : Elles sont acquises en bloc sur une période de trois ans. Lors de l'acquisition des unités de PSU, le nombre d'actions auxquelles les porteurs de celles-ci auront droit dépendra d'un test de performance mesurant (en base percentile) le Total Shareholder Return (TSR) de la société sur trois ans par rapport au TSR réalisé pour cette période par un échantillon représentatif de sociétés cotées appartenant au secteur des biens de consommation. Le nombre d'actions auxquelles ces unités donnent droit est soumis à un seuil et à un plafond. Au cours de l'année 2023, 0.5 million d'unités de PSU avec une juste valeur estimée à 39 millions d'USD ont été attribuées à des cadres (2022 : 0.5 million d'unités de PSU avec une juste valeur estimée à 39 millions d'USD). Parmi ces unités de PSU, 33 milliers ont été accordées aux membres du comité exécutif (2022 : 0.1 million d'unités de PSU).

Plans exceptionnels LTI pour cadres

Des unités de RSU, unités de PSU ou options sur actions peuvent être attribuées de temps à autre aux cadres supérieurs de la société qui ont contribué de manière significative au succès de la société (réalisation du programme de croissance, acquisitions spécifiques, etc.). L'acquisition de ces unités de RSU, unités de PSU ou options d'achat d'actions peut être soumise à la réalisation de conditions de performance qui seront liées aux objectifs de ces octrois exceptionnels.

En 2023 et 2022, aucun octroi n'a été effectué aux cadres dans le cadre des plans exceptionnels d'intéressement à long terme.

Autres plans LTI d'unités de RSU récurrents pour cadres

AB InBev a mis en place des programmes récurrents spécifiques d'intéressement par unités de RSU à long terme, notamment :

- Un **programme de base d'unités de RSU à long terme** permettant d'octroyer aux membres de la haute direction de la société des unités de RSU. En plus des unités de RSU annuelles à long terme décrites ci-dessus, dans le cadre de ce programme, des unités d'actions restreintes peuvent être octroyées dans le cadre d'autres sous-plans assortis de conditions spécifiques et à des fins spécifiques, par exemple pour des primes de fidélité exceptionnelles ou pour indemniser les expatriés en cas d'envoi dans certains pays. Dans la majorité des cas, les unités de RSU sont acquises définitivement après trois ou cinq ans sans test de performance et s'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent. Le conseil d'administration peut fixer des périodes d'acquisition différentes pour des sous-plans spécifiques ou introduire des tests de performance conformément à la culture de haute performance de la société et à la création d'une valeur durable à long terme pour ses actionnaires. En 2023, 0.6 million d'unités de RSU d'une juste valeur estimée à 35 millions d'USD ont été attribuées dans le cadre de ce programme (2022 : 0.7 million d'unités de RSU d'une juste valeur estimée à 44 millions d'USD). Aucune unité de RSU n'a été attribuée aux membres du comité exécutif en 2023 et 2022 dans le cadre de ce programme.
- Un programme permettant à certains employés d'acquérir des actions de la société pour un prix inférieur à leur valeur de marché afin de les inciter à rester à long terme pour (i) certains employés de la société ayant un potentiel très élevé et qui exercent des fonctions à un niveau de cadre moyen (« **People bet share purchase program** ») ou (ii) des employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans les actions de la société conduit à l'octroi d'un nombre correspondant d'unités de RSU qui sont définitivement acquises après cinq ans. En cas de cessation des fonctions d'un employé avant la date d'acquisition définitive, des règles de déchéance spécifiques s'appliquent. En 2023, aucune unité de RSU n'a été attribuée dans le cadre de ce plan (2022 : 0.1 million d'unités de RSU représentant une juste valeur de 7 millions d'USD).

Autres informations à fournir pour les paiements fondés sur les actions

Aucune option sur actions n'a été attribuée en 2023 et 2022. Le nombre total d'options AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d'options	2023	2022
Options en circulation au 1er janvier	83.2	102.7
Options émises au cours de l'exercice	(2.2)	(1.0)
Options annulées au cours de l'exercice	(1.3)	(14.9)
Options échues au cours de l'exercice	(3.9)	(3.6)
Options en circulation au 31 décembre	75.8	83.2

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation se situe entre 10.32 euros (11.40 USD)¹ et 128.46 euros (141.95 USD) alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 5.8 ans.

Sur les 75.8 millions d'options en circulation, 23.7 millions sont acquises au 31 décembre 2023.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options d'AB InBev est comme suit :

Montants en USD	2023	2022
Options en circulation au 1er janvier	76.04	64.77
Exercées au cours de l'exercice	29.96	16.11
Annulées au cours de l'exercice	67.66	94.76
Échues au cours de l'exercice	96.27	88.10
En circulation au 31 décembre	79.46	76.04
Exercables au 31 décembre	108.11	102.19

Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options sur actions en 2023 était de 54.83 euros (60.59 USD)^{Erreur ! Signet non défini.}

Le nombre total d'unités de RSU et d'unités de PSU d'AB InBev en circulation se décompose comme suit :

Millions d'unités de RSU et d'unités de PSU	2023	2022
Unités de RSU et unités de PSU en circulation au 1er janvier	28.7	20.9
Unités de RSU et unités de PSU émises au cours de l'exercice	5.9	10.1
Unités de RSU et unités de PSU acquises au cours de l'exercice	(4.3)	(0.5)
Unités de RSU et unités de PSU annulées au cours de l'exercice	(1.3)	(1.8)
Unités de RSU et unités de PSU en circulation au 31 décembre	29.0	28.7

AMBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Depuis 2005, Ambev dispose d'un plan en substance similaire au Plan de compensation fondé sur des actions, selon lequel les primes accordées aux employés et aux cadres de l'entreprise sont en partie réglées sous forme d'actions. Selon le Plan de compensation fondé sur des actions, Ambev a émis, en 2023, 47 milliers d'unités de RSU correspondantes ayant une juste valeur estimée inférieure à 1 million d'USD (2022 : 44 milliers d'unités de RSU correspondantes ayant une juste valeur estimée inférieure à 1 million d'USD).

Depuis 2018, Ambev dispose d'un plan en substance similaire au Plan de compensation fondé sur des actions, selon lequel les primes accordées aux employés et aux cadres de l'entreprise sont en partie réglées sous forme d'actions. La période d'acquisition est de trois ou cinq ans. Selon le Plan de compensation fondé sur des actions de 2018, Ambev a émis, en 2023, 33.7 millions d'unités de RSU correspondantes ayant une juste valeur estimée de 93 millions d'USD (2022 : 49.3 millions d'unités de RSU correspondantes ayant une juste valeur estimée de 148 millions d'USD).

Depuis 2010, les cadres supérieurs sont éligibles à un plan d'intéressement discrétionnaire à long terme payable en options Ambev LTI (ou en instruments similaires fondés sur des actions), en fonction de l'évaluation par la direction de la performance et du potentiel futur de l'employé. Aucune option sur actions n'a été attribuée en 2023 et 2022.

Le nombre total d'options Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d'options	2023	2022
Options en circulation au 1er janvier	99.8	113.8
Options annulées au cours de l'exercice	(11.8)	(14.0)
Options en circulation au 31 décembre	88.0	99.8

La fourchette des prix d'exercice des options en circulation est comprise entre 15.95 réaux brésiliens (3.29 USD) et 32.81 réaux brésiliens (6.78 USD) alors que la moyenne pondérée de la durée de vie contractuelle restante est de 3.6 ans.

Sur les 88 millions d'options en circulation, 68.6 millions sont acquises au 31 décembre 2023.

Le prix d'exercice moyen pondéré des options Ambev se présente comme suit :

Montants en USD	2023	2022
Options en circulation au 1er janvier	3.72	3.57
Annulées au cours de l'exercice	4.68	4.33
En circulation au 31 décembre	3.89	3.72
Exercables au 31 décembre	3.94	3.86

¹ Les montants ont été convertis en USD au taux de clôture de la période concernée.

Le nombre total d'unités de RSU et d'unités de PSU Ambev en circulation se présente comme suit :

Millions d'unités de RSU et d'unités de PSU	2023	2022
Unités de RSU et unités de PSU en circulation au 1 ^{er} janvier	109.8	63.8
Unités de RSU et unités de PSU émises au cours de l'exercice	33.7	49.3
Unités de RSU et unités de PSU acquises au cours de l'exercice	(18.3)	(0.2)
Unités de RSU et unités de PSU annulées au cours de l'exercice	(5.2)	(3.1)
Unités de RSU et unités de PSU en circulation au 31 décembre	120.0	109.8

BUDWEISER APAC – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan de compensation fondé sur des actions

En mars 2020, Budweiser APAC a mis en place un programme permettant à certains employés d'investir une partie ou la totalité de leur rémunération variable en actions Budweiser APAC (Actions Volontaires). En guise de récompense supplémentaire, les employés qui investissent dans des Actions Volontaires reçoivent également en contrepartie une action et demie correspondante pour chaque Action Volontaire investie dans la limite d'un pourcentage total de la rémunération variable de chaque employé. En 2023, Budweiser APAC a émis 4.1 millions d'unités de RSU correspondantes en relation avec les primes accordées aux employés de Budweiser APAC, avec une juste valeur estimée à 13 millions d'USD (2022 : 12.5 millions d'unités de RSU correspondantes avec une juste valeur estimée à 39 millions d'USD).

Plan d'unités d'actions restreintes discrétionnaires

En décembre 2019, Budweiser APAC a mis en place un nouveau plan d'unités de RSU discrétionnaires qui permet d'octroyer des unités de RSU à certains employés dans certaines circonstances particulières, à la discrétion du conseil d'administration, par exemple une prime spéciale de rétention. Les unités de RSU sont acquises après trois à cinq années et dans le cas où les services fournis par l'employé cessent avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2023 et 2022, aucune unité de RSU n'a été octroyée dans le cadre de ce programme.

Nouveau plan d'unités d'actions restreintes

En novembre 2020, Budweiser APAC a mis en place un nouveau plan d'unités de RSU qui permet d'offrir des unités de RSU à certains employés éligibles dans certaines circonstances spécifiques, à la discrétion du conseil d'administration, par exemple, comme incitation à long terme. La période d'acquisition des unités de RSU est en principe entre trois et cinq ans sans test de performance et en cas de cessation de service avant la date d'acquisition, des règles de renonciation s'appliquent. Le conseil d'administration peut fixer des périodes plus courtes ou plus longues pour des attributions spécifiques ou introduire des tests de performance similaires à d'autres programmes de l'entreprise. En 2023, certaines unités de RSU impliquent un test de performance. Elles sont acquises en bloc sur une période de trois ou cinq ans. Lors de l'acquisition, le nombre d'actions auxquelles les porteurs de celles-ci auront droit dépendra d'un test de performance mesurant (en base percentile) le Total Shareholder Return (TSR) de la société sur trois à cinq ans par rapport au TSR réalisé pour cette période par un échantillon représentatif de sociétés cotées appartenant au secteur des biens de consommation. Le nombre d'actions auxquelles ces unités donnent droit est soumis à un seuil et à un plafond. Au cours de l'année 2023, 29.8 millions d'unités de RSU avec une juste valeur estimée à 50 millions d'USD ont été attribuées dans le cadre de ce programme à un nombre sélectionné d'employés (2022 : 14.1 millions d'unités de RSU avec une juste valeur estimée à 45 millions d'USD).

Plan « People Bet »

En mars 2020, Budweiser APAC a mis en place un programme permettant à certains employés d'acheter des actions Budweiser APAC à un prix réduit dans le but d'offrir une incitation à la rétention à long terme pour les employés à haut potentiel de l'entreprise, qui se situent à un niveau de cadre intermédiaire (« Programme d'achat d'actions People bet »). L'investissement volontaire dans les actions de la société conduit à l'octroi d'un nombre correspondant d'unités d'actions restreintes qui sont définitivement acquises après cinq ans. En cas de cessation des fonctions d'un employé avant la date d'acquisition définitive, des règles de déchéance particulières s'appliquent. En 2023, aucune unité de RSU n'a été attribuée dans le cadre de ce programme (2022 : 0.5 million d'unités de RSU avec une juste valeur estimée de 2 millions d'USD).

25. Provisions

Millions d'USD	Restructuration	Litiges	Autres	Total
Solde au 1^{er} janvier 2023	51	436	85	572
Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères	1	16	(3)	14
Provisions constituées	31	132	-	163
Provisions utilisées	(14)	(86)	(19)	(119)
Provisions reprises	-	(42)	-	(42)
Autres mouvements	-	20	(19)	1
Solde au 31 décembre 2023	69	476	44	589

Les provisions pour restructuration s'expliquent principalement par le réaligement des structures – voir aussi Note 8 *Éléments non sous-jacents*. Les provisions pour litiges concernent principalement différents litiges relatifs à des impôts autres que les impôts sur le revenu et des plaintes d'anciens employés.

Les provisions devraient être réglées selon l'échéancier suivant :

Millions d'USD	1 an ou moins	Plus d'1 an	Total
Restructuration	56	13	69
Impôts indirects	24	79	103
Main-d'œuvre	34	71	105
Commercial	50	24	74
Droits d'accise	2	19	21
Autres litiges	81	92	173
Litiges	191	285	476
Autres provisions	23	21	44
Total des provisions	270	319	589

26. Dettes commerciales et autres dettes

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Taxes indirectes à payer	105	174
Dettes commerciales	256	176
Contrepartie éventuelle sur les acquisitions	308	464
Autres dettes	69	46
Dettes commerciales et autres dettes à long terme	738	859
Dettes commerciales et charges à imputer	17 729	18 589
Dettes salariales et sociales	1 439	1 520
Taxes indirectes à payer	3 149	2 768
Intérêts à payer	1 407	1 428
Emballages consignés	1 041	1 012
Dividendes à payer	376	356
Contrepartie éventuelle sur les acquisitions	441	313
Autres dettes et produits à reporter	399	362
Dettes commerciales et autres dettes à court terme	25 981	26 349

La société a conclu des accords d'affacturage inversé avec des fournisseurs pour un montant de 102 millions d'USD au 31 décembre 2023, principalement en raison d'obligations légales (31 décembre 2022 : 134 millions d'USD). La nature, ainsi que les termes et conditions des engagements qui font partie de ces accords ne diffèrent pas de ceux des dettes commerciales normales de la société. Par conséquent, ces dettes sont présentées comme faisant partie des dettes commerciales et autres dettes conformément à la norme IAS 1 *Présentation des états financiers*.

Au 31 décembre 2023, la contrepartie éventuelle sur les acquisitions est principalement composée de 0.6 milliard d'USD pour l'option de vente présente dans le pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev (31 décembre 2022 : 0.6 milliard d'USD). Voir aussi la Note 27 *Risques provenant d'instruments financiers* et la Note 28 *Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie*.

27. Risques provenant d'instruments financiers

A) ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit un aperçu des actifs et passifs financiers, détenus par l'entreprise aux dates indiquées :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022 ¹			Total	Total
	Au coût amorti	À la juste valeur par le résultat	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	Au coût amorti	À la juste valeur par le résultat	À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Millions d'USD								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 332	-	-	10 332	9 973	-	-	9 973
Créances commerciales et autres créances	5 517	-	-	5 517	4 973	-	-	4 973
Placements	27	67	151	245	25	97	149	272
Contrats de change à terme	-	48	315	363	-	41	186	227
Matières premières	-	-	131	131	-	-	101	101
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	-	52	52	-	-	63	63
Swaps de taux d'intérêt	-	3	-	3	-	-	-	-
Actifs financiers	15 876	118	649	16 642	14 971	139	498	15 608
Non-courant	473	-	195	668	522	15	193	730
Courant	15 403	118	454	15 975	14 450	124	305	14 878
Dettes commerciales et autres dettes	21 284	741	-	22 026	21 983	762	-	22 746
Emprunts non-courants portant intérêts	73 592	571	-	74 163	78 880	-	-	78 880
Emprunts courants portant intérêts	3 987	-	-	3 987	1 029	-	-	1 029
Découverts bancaires	17	-	-	17	83	-	-	83
Swaps d'actions	-	4 718	-	4 718	-	4 763	-	4 763
Contrats de change à terme	-	18	414	432	-	20	245	265
Swaps de taux d'intérêt et de change	-	-	164	164	-	16	171	187
Matières premières	-	-	145	145	-	-	271	271
Swaps de taux d'intérêt	-	10	-	10	-	3	2	5
Passifs financiers	98 880	6 058	723	105 662	101 975	5 565	689	108 229
Non-courant	73 920	876	151	74 947	79 108	473	168	79 749
Courant	24 961	5 182	573	30 715	22 867	5 092	521	28 480
Current interest-bearing loans and borrowings	3 987	-	-	3 987	1 029	-	-	1 029
Bank overdrafts	17	-	-	17	83	-	-	83
Equity swaps	-	4 718	-	4 718	-	4 763	-	4 763
Foreign exchange derivatives	-	18	414	432	-	20	245	265
Cross currency interest rate swaps	-	-	164	164	-	16	171	187
Commodities	-	-	145	145	-	-	271	271
Interest rate swaps	-	10	-	10	-	3	2	5
Financial liabilities	98 880	6 058	723	105 662	101 975	5 565	689	108 229
Non-current	73 920	876	151	74 947	79 108	473	168	79 749
Current	24 961	5 182	573	30 715	22 867	5 092	521	28 480

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2023.

B) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

AB InBev est exposée de par son activité à une variété de risques financiers : risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt sur la juste valeur, le risque d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque sur les matières premières et le risque sur actions), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'entreprise analyse chacun de ces risques individuellement et de manière combinée, et définit ensuite des stratégies visant à gérer l'impact économique sur la performance de l'entreprise, en ligne avec ses politiques de gestion des risques financiers.

AB InBev utilise principalement les instruments financiers dérivés suivants : les contrats de change, les contrats de change à terme (« futures »), les swaps de taux d'intérêt, les swaps de taux d'intérêt et de change (« CCIRS »), les swaps sur les matières premières, les contrats à terme (« futures ») négociés sur les marchés des matières premières et les swaps d'actions.

Le tableau ci-dessous fournit un aperçu des montants notionnels des instruments financiers dérivés existants aux dates indiquées par maturité.

Millions d'USD	31 décembre 2023					31 décembre 2022				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Monnaies étrangères										
Contrats de change	13 440	105	300	-	-	11 445	479	-	-	-
Contrats de change à terme (« futures »)	245	-	-	-	-	503	-	-	-	-
Taux d'intérêt										
Swaps de taux d'intérêt	580	-	-	-	-	1 000	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	1 217	1 863	510	4 353	717	900	1 923	1 834	2 608	560
Matières premières										
Swaps d'aluminium	1 780	-	-	-	-	2 161	4	-	-	-
Autres dérivés des matières premières	913	25	-	-	-	1 160	22	-	-	-
Capitaux propres										
Dérivés des instruments de capitaux propres	11 189	-	-	-	-	10 800	-	-	-	-

C) RISQUE DE CHANGE

AB InBev s'expose à un risque de change lorsque des contrats sont libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entité. Cela concerne les emprunts, les placements, les ventes (prévues), les achats (prévus), les redevances, les licences, les dividendes, les contrats de gestion et les charges/produits d'intérêts. Pour gérer les risques de change, l'entreprise utilise principalement des contrats de change, des contrats négociés sur un marché de change à terme (« futures ») et des swaps de taux d'intérêt et de change (« CCIRS »)

Risque de change sur les activités opérationnelles

La politique d'AB InBev est de couvrir les transactions opérationnelles relativement prévisibles (telles que le coût des ventes, les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux) sur la période de prévision telle que déterminée par la politique de gestion des risques financiers. Les transactions opérationnelles considérées certaines sont couvertes sans limite de temps. Les transactions non opérationnelles (telles que les acquisitions et cessions de filiales) sont couvertes dès qu'elles sont hautement probables.

Le tableau ci-après montre les principales positions nettes en devises de l'entreprise, par couple de devises, aussi bien concernant les engagements fermes que les transactions prévisibles. Les positions ouvertes sont le résultat de l'application des politiques de gestion des risques d'AB InBev. Les montants positifs indiquent que l'entreprise a une position longue (flux futurs de trésorerie nets entrants) dans la première monnaie du couple de monnaies, alors que les montants négatifs indiquent que la position de l'entreprise est courte (flux futurs de trésorerie nets sortants) dans la première monnaie du couple de monnaies. La deuxième monnaie du couple représente la monnaie fonctionnelle de la filiale en question.

Millions d'USD	31 décembre 2023			31 décembre 2022 ¹		
	Exposition totale	Total dérivés	Position ouverte	Exposition totale	Total dérivés	Position ouverte
Euro/Peso colombien	(138)	65	(73)	(66)	41	(25)
Euro/Peso mexicain	(99)	95	(4)	(108)	100	(8)
Euro/Livre sterling	(71)	65	(6)	(136)	112	(24)
Euro/Rand sud-africain	(99)	86	(13)	(67)	31	(36)
Peso mexicain/Euro	(219)	180	(39)	(269)	268	(1)
Peso mexicain/Dollar américain	(100)	71	(29)	(68)	50	(18)
Dollar américain/Peso argentin	(437)	-	(437)	(702)	206	(496)
Dollar américain/Real brésilien	(1 832)	1 833	1	(1 955)	1 789	(166)
Dollar américain/Dollar canadien	(310)	291	(19)	(310)	249	(61)
Dollar américain/Peso chilien	(164)	129	(35)	(135)	129	(6)
Dollar américain/Yuan chinois	(87)	83	(4)	(125)	113	(12)
Dollar américain/Peso colombien	(546)	542	(4)	(615)	559	(56)
Dollar américain/Peso dominicain	(108)	26	(82)	(121)	-	(121)
Dollar américain/euro	(90)	100	10	(134)	111	(23)
Dollar américain/Peso mexicain	(1 229)	1 282	53	(1 442)	1 436	(6)
Dollar américain/Guarani paraguayen	(157)	152	(5)	(144)	135	(9)
Dollar américain/Nuevo sol péruvien	(217)	209	(8)	(264)	276	12
Dollar américain/Rand sud-africain	(224)	189	(35)	(196)	121	(75)
Dollar américain/Won sud-coréen	(146)	135	(11)	(121)	110	(11)
Autres	(394)	254	(140)	(305)	240	(65)

Une analyse plus détaillée de l'impact des positions ouvertes est présentée ci-dessous dans la partie Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères.

Les couvertures d'engagements fermes et de transactions prévues et hautement probables sont définies comme des couvertures des flux de trésorerie.

Risque de change des dettes libellées en monnaies étrangères

La politique d'AB InBev est d'avoir, dans la mesure du possible, la dette de ses filiales dans leur monnaie fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change est géré en utilisant des instruments dérivés à moins que le coût ne soit supérieur aux avantages. Les décisions concernant les taux d'intérêt et le mix de devises préféré de la dette et de la trésorerie sont décidés à l'échelle mondiale et prennent en considération une approche globale de gestion des risques.

Une description de la couverture du risque de change des instruments de dette émis dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de la filiale est donnée ci-dessous dans la section du *Risque de Taux d'Intérêt*.

Analyse de sensibilité aux monnaies étrangères

Risque transactionnel de change

La plupart des instruments financiers non dérivés d'AB InBev sont soit libellés dans la devise fonctionnelle de la filiale, soit convertis dans la devise fonctionnelle au moyen d'instruments financiers dérivés. Dans certains pays où le manque de liquidité du marché local empêche l'entreprise d'avoir une couverture à un coût raisonnable, l'entreprise peut avoir des positions ouvertes. Le risque transactionnel de change provient principalement de positions ouvertes en peso argentin, en dollar canadien, en peso chilien, en peso dominicain et en rand sud-africain par rapport au dollar américain.

La société utilise une analyse de sensibilité pour estimer l'impact sur son compte de résultat consolidé et sur les autres éléments du résultat global d'un renforcement ou d'un affaiblissement du dollar américain par rapport aux autres devises du groupe. Si les positions ouvertes restent inchangées et que toutes les autres variables restent constantes, un renforcement ou un affaiblissement de 10% du dollar américain par rapport aux autres devises pourrait entraîner une diminution/augmentation estimée du bénéfice consolidé avant impôts d'environ 98 millions d'USD au cours des 12

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2023.

prochains mois (31 décembre 2021 : 144 millions d'USD). L'application d'une sensibilité similaire à l'ensemble des positions sur produits dérivés pourrait entraîner un impact négatif/positif avant impôt sur les réserves de capitaux propres de 504 millions d'USD (31 décembre 2022 : 537 millions d'USD). Les résultats de l'analyse de sensibilité ne doivent pas être considérés comme des projections d'événements futurs probables, car les gains ou les pertes de change à l'avenir peuvent différer en raison de l'évolution des marchés financiers mondiaux.

Risque de change sur des investissements nets dans les opérations étrangères

AB InBev atténue les risques liés à ses investissements dans les opérations étrangères en utilisant des instruments financiers dérivés et non dérivés comme instruments de couverture.

Au 31 décembre 2023, le montant des instruments financiers dérivés désignés au titre de la couverture d'investissement net appliqué sur la dette de l'entreprise s'élève à 7 908 millions d'équivalent USD (31 décembre 2022 : 8 482 millions d'USD). Ces instruments sont utilisés pour couvrir des activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est principalement libellée en dollar canadien, yuan chinois, peso mexicain et won sud-coréen.

Résultats nets de change

Le résultat de change reconnu sur les positions couvertes et non couvertes est détaillé comme suit :

Millions d'USD	2023	2022
Couvertures (économiques)	70	297
Hors couverture	(423)	(660)
	(353)	(363)

D) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'entreprise applique une approche dynamique de la couverture de taux d'intérêt qui consiste à établir une combinaison optimale de taux d'emprunt fixes et variables revue périodiquement. L'objectif de cette politique est d'atteindre un équilibre optimal entre le coût de financement et la volatilité des résultats financiers, tout en tenant compte des conditions de marché ainsi que de la stratégie globale d'AB InBev.

Couvertures de juste valeur

Couvertures des obligations à taux fixe en USD (risque de taux d'intérêt sur les emprunts en USD)

L'entreprise gère et réduit l'impact des variations de taux d'intérêt en USD sur la juste valeur de certaines obligations à taux fixe pour un montant total de 0.6 milliard d'USD au moyen de plusieurs swaps de taux d'intérêt fixe/taux d'intérêt variable. Ces instruments dérivés ont été désignés comme couverture de juste valeur.

Couvertures des flux de trésorerie

Couvertures des obligations en livre sterling (risque de change et risque de taux d'intérêt sur les emprunts en livre sterling)

En septembre 2013, l'entreprise a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 500 millions de livres sterling à un taux d'intérêt de 4.00% par an et venant à échéance en septembre 2025. En mai 2017, l'entreprise a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 700 millions de livres sterling à un taux d'intérêt de 2.25% par an et venant à échéance en mai 2029, et a émis des obligations en livre sterling pour une valeur de 900 millions de livres sterling à un taux d'intérêt de 2.85% par an et venant à échéance en mai 2037. Les montants en principal restant dû de ces obligations au 31 décembre 2023 s'élèvent à 500 millions, 337 millions et 248 millions de livres sterling, respectivement.

L'impact des variations de taux de change en livre sterling et du taux d'intérêt de ces obligations est géré et réduit au moyen de plusieurs swaps de taux d'intérêt et de change fixe livre sterling/fixe euro. Ces instruments dérivés ont été désignés comme des couvertures de flux de trésorerie.

Couvertures de prêts bancaires en dollars américains (risque de change sur les emprunts contre le naira nigérien)

L'entreprise dispose d'un prêt à taux variable libellé en dollar américain pour un total de 389 millions au Niger. Ce prêt est détenu par une entité dont la monnaie fonctionnelle est le naira nigérien Afin de se prémunir contre les fluctuations des taux de change, l'entreprise a conclu des contrats à terme sur devises qui ont été désignés comme étant une couverture de flux de trésorerie.

Couverture économique

Couverture de titres de dette négociables (risque de taux d'intérêt en réal brésilien)

En 2023 et 2022, Ambev a investi dans des titres de dettes d'État très liquides libellés en réal brésilien.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières portant intérêts à la date de clôture ainsi que les devises dans lesquelles les emprunts sont libellés :

31 décembre 2023 Dettes financières portant intérêt Millions d'USD	Avant couverture		Après couverture	
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Euro	4.27%	1 086	4.27%	1 086
Dollar américain	6.00%	505	6.35%	789
Autres	10.47%	299	11.66%	595
		1 889		2 469
Taux fixe				
Dollar canadien	4.54%	625	4.37%	2 988
Yuan chinois	2.91%	57	2.49%	2 437
Euro	2.26%	21 233	2.46%	22 072
Livre sterling	5.38%	2 122	8.24%	827
Won sud-coréen	5.49%	49	1.85%	2 209
Dollar américain	5.02%	50 368	5.20%	43 344
Autres	8.85%	1 825	10.00%	1 820
		76 277		75 697
31 décembre 2022 Dettes financières portant intérêt Millions d'USD				
	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable
Taux variable				
Dollar canadien	-	-	4.34%	1 455
Euro	1.68%	1 048	1.68%	1 048
Livre sterling	-	-	3.70%	1 078
Won sud-coréen	-	1	3.08%	311
Dollar américain	5.05%	430	-	-
Autres	13.39%	252	11.17%	666
		1 730		4 557
Taux fixe				
Dollar canadien	4.50%	613	4.37%	3 741
Yuan chinois	2.44%	50	2.50%	1 230
Euro	2.27%	20 391	2.31%	21 242
Livre sterling	5.13%	2 208	5.55%	1 607
Won sud-coréen	2.96%	46	0.94%	1 896
Dollar américain	4.99%	53 478	5.27%	44 547
Autres	10.53%	1 476	12.19%	1 172
		78 261		75 434

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 17 millions d'USD (31 décembre 2022 : 83 millions d'USD). Comme présenté dans le tableau ci-dessus, 2 469 millions d'USD ou 3.2% des passifs financiers portant intérêts sont à taux d'intérêt variable.

L'analyse de sensibilité a été préparée sur base de l'exposition aux taux d'intérêt pour la dette à taux variable après couverture, en supposant que le montant du passif en cours à la date de clôture soit en cours pendant toute l'année. L'entreprise estime qu'une augmentation ou une diminution de 100 points de base représente un changement raisonnablement possible des taux d'intérêt applicables. Par conséquent, si les taux d'intérêt avaient été supérieurs ou inférieurs de 100 points de base, toutes les autres variables restant constantes, les charges d'intérêt auraient été supérieures ou inférieures de 26 millions d'USD (31 décembre 2022 : 46 millions d'USD). Cet impact aurait été plus que compensé par la hausse/baisse de 96 millions d'USD de produits d'intérêts sur les actifs financiers porteurs d'intérêts (31 décembre 2022 : 93 millions d'USD). En outre, l'impact avant impôt sur les réserves de capitaux propres de la valeur de marché des instruments de couverture n'aurait pas été significatif.

Charges d'intérêts

Les charges d'intérêts comptabilisées sur les passifs financiers couverts et non couverts sont détaillées ci-dessous :

Millions d'USD	2023	2022
Passifs financiers au coût amorti – non couverts	(3 722)	(3 641)
Couvertures de juste valeur	(22)	(20)
Couvertures de flux de trésorerie	28	24
Couvertures nettes d'investissement - instruments de couverture (composante intérêt)	10	(1)
Couvertures économiques	-	42
	(3 705)	(3 597)

E) RISQUE LIÉ AU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Les marchés des matières premières ont connu et continueront à connaître des fluctuations de prix. AB InBev utilise dès lors des contrats d'achat à prix fixe et des dérivés sur matières premières afin de gérer son exposition à la volatilité du prix de ces dernières. Les expositions principales aux risques sont incluses dans le tableau ci-dessous (exprimées en montants notionnels) :

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Aluminium	1 780	2 165
Énergie	249	417
Maïs	289	321
Blé	163	127
Plastique	95	122
Riz	51	100
Sucre	91	95
	2 719	3 348

Analyse de sensibilité aux prix des matières premières

La variation du prix des matières premières couvertes financièrement n'aurait pas eu d'impact significatif sur les profits d'AB InBev en 2023, dans la mesure où elles sont couvertes par des contrats dérivés et sont désignées dans une comptabilité de couverture conformément à la norme IFRS 9.

Les tableaux ci-dessous montrent l'impact estimé, sur les réserves, de variations du prix des matières premières, pour lesquelles AB InBev a des expositions significatives liées à ces dérivés.

Millions d'USD	2023			2022		
	Volatilité des prix en % ¹	Impact sur fonds propres avant impôt		Volatilité des prix en % ¹	Impact sur fonds propres avant impôt	
		Augmentations des prix	Diminution des prix		Augmentations des prix	Diminution des prix
Aluminium	19%	337	(337)	31%	665	(665)
Énergie	52%	130	(130)	49%	206	(206)
Maïs	27%	78	(78)	22%	72	(72)
Blé	35%	56	(56)	52%	66	(66)
Plastique	15%	14	(14)	32%	25	(25)
Riz	26%	13	(13)	19%	19	(19)
Sucre	29%	26	(26)	22%	21	(21)

F) RISQUE DE PRIX DES ACTIONS

AB InBev conclut des instruments financiers dérivés de swap d'actions pour couvrir le risque sur le prix de ses actions en lien avec ses programmes de paiements fondés sur des actions, comme indiqué à la Note 24 *Paiements fondés sur des actions*. AB InBev couvre aussi le risque lié aux actions émises en lien avec les regroupements avec Modelo et SAB (voir aussi la Note 11 *Charges et produits financiers*). Ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat net.

Au 31 décembre 2023, un risque équivalent à 100.5 millions d'actions d'AB InBev a été couvert, générant une perte de (325) millions d'USD comptabilisé au compte de résultat de la période en revenus/(coûts) financiers non sous-jacents. Au 31 décembre 2023, le passif relatif aux contrats d'instruments financiers dérivés de swap d'action s'élève à 4.7 milliards d'USD (31 décembre 2022 : 4.8 milliards d'USD).

¹ L'analyse de sensibilité est évaluée en fonction de la volatilité annuelle en utilisant des données journalières de marché observables pendant 250 jours au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022.

Analyse de sensibilité du prix des actions

L'analyse de sensibilité menée sur les instruments financiers dérivés de swap d'actions, en prenant l'hypothèse d'une volatilité raisonnable et possible du prix des actions d'AB InBev estimée à 18% (2022: 28%), toutes les autres variables restant constantes, met en évidence un impact positif/négatif sur le bénéfice 2023 avant impôts de 1 181 millions d'USD (31 décembre 2022 : 1 660 millions d'USD).

G) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillance de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers grâce à divers mécanismes. Elle a établi des cotes de crédit minimales et ne conclut des transactions qu'avec des institutions financières de premier ordre notées « investment rating ». L'entreprise surveille de près l'exposition aux risques de crédit des tiers et revoit immédiatement tout déclassement externe de la cote de crédit. Afin d'atténuer le risque antérieur au règlement des instruments, les standards minimums de crédit exigés de la contrepartie deviennent plus stricts lorsque la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec différentes institutions financières.

L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec toutes les institutions financières qui sont contreparties d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 31 décembre 2023 sont limités.

Exposition au risque de crédit

La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de l'entreprise. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture était de :

Millions d'USD	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Brut	Dépréciation	Valeur nette comptable	Brut	Dépréciation	Valeur nette comptable
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 332	-	10 332	9 973	-	9 973
Créances commerciales	4 734	(387)	4 347	3 980	(343)	3 637
Autres créances	1 483	(74)	1 409	1 545	(68)	1 477
Actifs financiers dérivés	549	-	549	391	-	391
Dépôts de trésorerie donnés en garantie	164	-	164	189	-	189
Titres dans des entreprises non-cotées en bourse	151	-	151	155	(5)	149
Prêts aux clients	72	-	72	81	-	81
Titres d'emprunt	94	-	94	123	-	123
	17 578	(462)	17 116	16 434	(416)	16 019

Au 31 décembre 2023, il n'existait pas de concentration significative de risque de crédit avec une seule contrepartie et aucun client ne représentait à lui seul plus de 10% du chiffre d'affaires total du groupe en 2023.

Dépréciations

La dépréciation pour perte de valeur se décompose comme suit par classe d'actif financier :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Solde au terme de l'exercice précédent	(416)	(402)
Charges de dépréciation	(54)	(38)
Décomptabilisation	26	24
Variation des devises et autres	(18)	1
Solde au terme de l'exercice	(462)	(416)

H) RISQUE DE LIQUIDITE

Historiquement, les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et les actions. Les besoins de trésorerie significatifs de l'entreprise comprennent :

- Le service de la dette ;
- Les dépenses d'investissement ;
- Les investissements dans les sociétés ;
- L'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des parts de capital ;
- Les programmes de rachat d'actions ; et
- Le paiement des dividendes et la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés liés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. L'entreprise a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non dérivées incluant les paiements d'intérêts et les passifs dérivés :

31 décembre 2023							
Millions d'USD	Valeur comptable¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Obligations émises non garanties	(74 410)	(125 728)	(5 689)	(3 699)	(6 352)	(16 731)	(93 258)
Dettes commerciales et autres dettes	(26 719)	(27 020)	(26 026)	(233)	(156)	(240)	(365)
Dettes de location	(2 829)	(3 228)	(823)	(596)	(472)	(599)	(738)
Emprunts bancaires garantis	(415)	(426)	(395)	(5)	(5)	(10)	(10)
Emprunts bancaires non garantis	(182)	(182)	(182)	-	-	-	-
Autres emprunts non garantis	(314)	(364)	(200)	(109)	(28)	(16)	(11)
Découverts bancaires	(17)	(17)	(17)	-	-	-	-
	(104 886)	(156 965)	(33 331)	(4 642)	(7 013)	(17 597)	(94 383)
Passifs financiers dérivés							
Dérivés des instruments de capitaux propres	(4 718)	(4 718)	(4 718)	-	-	-	-
Contrats de change à terme	(432)	(432)	(428)	-	(4)	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(174)	(174)	(24)	(34)	(13)	(103)	-
Dérivés des matières premières	(145)	(145)	(145)	-	-	-	-
	(5 469)	(5 469)	(5 316)	(34)	(16)	(103)	-
Dont : liés aux couvertures de flux de trésorerie	(542)	(542)	(494)	(34)	-	(14)	-
31 décembre 2022							
Millions d'USD	Valeur Comptable¹	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non-dérivés							
Obligations émises non garanties	(76 798)	(133 670)	(3 273)	(5 683)	(3 783)	(15 482)	(105 450)
Dettes commerciales et autres dettes	(27 208)	(27 453)	(26 376)	(170)	(349)	(260)	(297)
Dettes de location	(2 492)	(2 840)	(618)	(566)	(414)	(531)	(712)
Emprunts bancaires garantis	(393)	(405)	(371)	(5)	(5)	(10)	(14)
Emprunts bancaires non garantis	(100)	(100)	(100)	-	-	-	-
Autres emprunts non garantis	(125)	(193)	(34)	(78)	(28)	(31)	(23)
Découverts bancaires	(83)	(83)	(83)	-	-	-	-
	(107 199)	(164 745)	(30 856)	(6 501)	(4 579)	(16 313)	(106 496)
Passifs financiers dérivés							
Dérivés des instruments de capitaux propres	(4 763)	(4 763)	(4 763)	-	-	-	-
Contrats de change à terme	(265)	(265)	(265)	-	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(192)	(191)	(9)	(43)	(47)	(62)	(30)
Dérivés des matières premières	(271)	(251)	(249)	(2)	-	-	-
	(5 492)	(5 471)	(5 287)	(45)	(47)	(62)	(30)
Dont : liés aux couvertures de flux de trésorerie	(551)	(530)	(469)	-	(43)	(17)	-

¹ La « valeur comptable » fait référence à la valeur nette comptable comptabilisée dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture.

I) GESTION DU CAPITAL

AB InBev cherche à optimiser de manière continue sa structure de capital afin de maximiser la valeur pour les actionnaires tout en maintenant la flexibilité financière désirée afin d'exécuter les projets stratégiques. La politique en matière de structure du capital d'AB InBev et le cadre de cette politique consistent à optimiser la valeur pour l'actionnaire à travers la distribution de flux de trésorerie des filiales vers l'entreprise, tout en maintenant une notation « investment grade » et en minimisant les investissements présentant des rendements en dessous du coût moyen pondéré du capital d'AB InBev. Excepté les exigences de fonds propres minimum statutaires qui s'appliquent aux filiales d'AB InBev dans certains pays, AB InBev n'est assujettie à aucune exigence externe en termes de capital minimum. La direction utilise la même distinction dette/fonds propres que celle appliquée dans ses comptes établis en conformité avec les normes IFRS pour l'analyse de la structure du capital.

J) JUSTE VALEUR

Le tableau suivant résume, pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs à l'état de la situation financière :

	Actifs		Passifs		Net	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022 ¹	31 décembre 2023	31 décembre 2022 ¹	31 décembre 2023	31 décembre 2022 ¹
Millions d'USD						
Monnaies étrangères						
Contrats de change à terme	363	227	(432)	(265)	(70)	(38)
Taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	3	-	(10)	(5)	(7)	(5)
Swaps de taux d'intérêt et de change	52	63	(164)	(187)	(112)	(124)
Matières premières						
Aluminium (dérivés)	72	52	(57)	(174)	15	(122)
Énergie (dérivés)	30	12	(29)	(28)	1	(16)
Autres dérivés des matières premières	29	36	(58)	(69)	(30)	(32)
Capitaux propres						
Dérivés des instruments de capitaux propres	-	-	(4 718)	(4 763)	(4 718)	(4 763)
	549	391	(5 469)	(5 492)	(4 920)	(5 101)
Dont :						
Non-courant	44	60	(151)	(184)	(107)	(124)
Courant	505	331	(5 318)	(5 308)	(4 813)	(4 977)

Le tableau suivant reprend la valeur comptable et la juste valeur des dettes financières portant intérêts à taux fixe comme comptabilisées au bilan. Les dettes financières portant intérêts à taux variable, les créances commerciales et autres créances et les dettes commerciales et autres dettes, dettes de location, et instruments financiers dérivés, ont été exclus de l'analyse étant donné que leur valeur comptable représente une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Dettes financières portant intérêt Millions d'USD	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Valeur comptable ²	Juste valeur	Valeur comptable ²	Juste valeur
Taux fixe				
Dollar américain	(49 917)	(52 268)	(52 993)	(52 158)
Euro	(20 379)	(19 796)	(19 655)	(17 926)
Livre sterling	(2 069)	(2 012)	(2 148)	(2 039)
Dollar canadien	(526)	(505)	(515)	(437)
Autres	(558)	(554)	(458)	(448)
	(73 449)	(75 135)	(75 769)	(73 008)

¹ Modifié pour être conforme à la présentation de 2023.

² La « valeur comptable » fait référence à la valeur nette comptable comptabilisée dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture.

Le tableau suivant présente la hiérarchie de juste valeur définissant le degré selon lequel les principales données de marché sont observables :

Hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2023 Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) niveau 1	Contributions observables du marché niveau 2	Contributions non-observables du marché niveau 3
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	-	9	-
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	51	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	28	381	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	89	-
	28	530	-
Passifs financiers			
Contrepartie éventuelle sur acquisition à la juste valeur	-	-	741
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	4 736	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	18	524	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	10	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	181	-
	18	5 451	741
Hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2022 Millions d'USD			
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)	-	9	-
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	41	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	36	219	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	94	-
	36	364	-
Passifs financiers			
Contrepartie éventuelle sur acquisition à la juste valeur	-	-	762
Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat	-	4 799	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	26	525	-
Dérivés de couverture de juste valeur	-	4	-
Dérivés de couverture d'investissements nets	-	138	-
	26	5 466	762

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les techniques de mesure et d'évaluation, ni de transferts significatifs entre les niveaux des actifs et passifs financiers au cours de la période. Les mouvements en 2023 et 2022 dans la catégorie de juste valeur « niveau 3 » des passifs financiers, évalués de manière récurrente, sont principalement liés au règlement et à la réévaluation de la contrepartie différée des acquisitions des années précédentes.

Passifs financiers non-dérivés

Dans le cadre du pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et ELJ, suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), un contrat d'achat à terme (la combinaison d'une option de vente et d'achat) peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. En juillet 2020, Ambev et ELJ ont modifié le pacte d'actionnaires pour prolonger leur partenariat et modifier les conditions et la date d'exercice des options d'achat et de vente. ELJ détient actuellement 15% de CND et l'option de vente est exerçable en 2024 et 2026. Au 31 décembre 2023, l'option de vente sur les actions restantes détenues par ELJ était évaluée à 577 millions d'USD (31 décembre 2022: 585 millions d'USD) et comptabilisée en contrepartie éventuelle à la juste valeur dans la catégorie de niveau 3 ci-dessus.

Le 31 janvier 2024, ELJ a exercé son option de vente à Ambev d'environ 12% des actions de CND pour un montant net de 0.3 milliard d'USD. La finalisation de la transaction a fait passer la participation d'Ambev dans CND de 85% à 97%.

K) RÉSERVES DE COUVERTURE

Les réserves de couverture de l'entreprise présentées à la Note 21 *Modifications des capitaux propres et résultat par action* se rapportent aux instruments suivants :

Millions d'USD	Monnaies étrangères	Matières premières	Autres	Réserves totales de couverture
Au 1^{er} janvier 2023	491	(476)	131	145
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture dans les autres éléments du résultat global	(237)	(197)	-	(434)
Reclassé en résultat net/coûts des stocks	102	368	-	470
Au 31 décembre 2023	356	(304)	131	181

Millions d'USD	Monnaies étrangères	Matières premières	Autres	Réserves totales de couverture
Au 1^{er} janvier 2022	679	(306)	111	481
Variation de juste valeur de l'instrument de couverture dans les autres éléments du résultat global	143	39	-	183
Reclassé en résultat net/coûts des stocks	(331)	(208)	22	(518)
Au 31 décembre 2022	491	(476)	131	145

L) COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers suivants font l'objet d'accords de compensation globale exécutoires et d'accords similaires:

31 décembre 2023				
Millions d'USD	Montant brut	Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière ²³	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation ²⁴	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	549	549	(538)	11
Passif d'instruments financiers dérivés	(5 469)	(5 469)	538	(4 931)
31 décembre 2022				
Millions d'USD	Montant brut	Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière ¹	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation ²	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés	391	391	(381)	10
Passif d'instruments financiers dérivés	(5 492)	(5 492)	381	(5 111)

²³ Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière après avoir tenu compte des accords de compensation qui remplissent les critères de compensation des normes IFRS.

²⁴ Les autres accords de compensation incluent les nantissements et autres instruments de garantie, ainsi que les accords de compensation qui ne remplissent pas les critères des normes IFRS.

28. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Instruments de garantie donnés pour engagements propres	277	306
Engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles	641	538
Engagements contractuels de reprise de prêts aux associés/clients	59	72
Autres engagements	1 846	1 800

Les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 277 millions d'USD au 31 décembre 2023 comprennent 164 millions d'USD de garanties données sous forme de trésorerie (31 décembre 2022 : les instruments de garantie donnés pour engagements propres de 306 millions d'USD comprenaient 189 millions d'USD de garanties données sous forme de trésorerie). De tels dépôts en espèces sont généralement liés à des litiges au Brésil : conformément aux lois et réglementations brésiliennes, une société peut ou doit (en fonction de circonstances particulières) effectuer un dépôt auprès d'une banque désignée par le tribunal ou fournir d'autres titres de garantie tels que des nantissements sur immobilisations corporelles, des garanties d'assurance ou des lettres de garantie. En ce qui concerne les procédures judiciaires, AB InBev a constitué les provisions appropriées en conformité avec IAS 37 *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* – voir aussi Note 25 *Provisions*. Dans l'état de la situation financière de l'entreprise, les garanties constituées sous forme de trésorerie sont présentées en autres créances – voir Note 19 *Créances commerciales et autres créances*. Les procédures judiciaires couvertes par des garanties d'assurance et des lettres de garantie émises par l'entreprise sont décrites dans la Note 29 *Passifs éventuels*. La partie restante des instruments de garantie donnés pour engagements propres de 113 millions d'USD au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 117 millions d'USD) contient des nantissements sur des biens d'AB InBev en faveur des autorités fiscales et dont le montant est déterminé en fonction du niveau des droits d'accise mensuels dus, des niveaux de stock et du risque de transport, ainsi que des nantissements sur des immobilisations corporelles pour des prêts en cours. Dans le cas où AB InBev ne respecterait pas ses obligations inscrites dans les contrats existants ou viendrait à perdre une affaire en cours en justice, les actifs nantis seraient utilisés pour le règlement des obligations d'AB InBev.

AB InBev a pris des engagements d'achat de biens, installations et équipements pour 641 millions d'USD au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 538 millions d'USD).

Dans un nombre limité de pays, AB InBev s'est engagé à reprendre des prêts accordés par des banques à des associés/clients pour leur montant nominal si ces derniers ne respectent pas leurs propres engagements de remboursement auprès de ces banques. Le montant total de ces prêts s'élève à 59 millions d'USD au 31 décembre 2023 (31 décembre 2022 : 72 millions d'USD).

Les autres engagements de 1 846 millions d'USD au 31 décembre 2023 comprennent principalement des garanties données aux fonds de pension, des cautions locatives et d'autres garanties (31 décembre 2022 : 1 800 millions d'USD).

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions. Pour plus de détails, voir la Note 22 *Modifications des capitaux propres et résultat par action*.

Au 31 décembre 2023, les engagements liés aux fusions et acquisitions sont indiqués ci-dessous.

Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »)

Dans le cadre du pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et E. León Jimenes SA (« ELJ »), suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana SA (« CND »), une option de vente et d'achat est en place, ce qui pourrait conduire Ambev à acquérir des actions supplémentaires de CND. En janvier 2018, Ambev a augmenté sa participation dans CND de 55% à 85%. En juillet 2020, Ambev et ELJ ont modifié le pacte d'actionnaires pour prolonger leur partenariat et modifier les conditions et la date d'exercice des options d'achat et de vente, l'option de vente étant exerçable en 2024 et 2026. Au 31 décembre 2023, l'option de vente pour les actions restantes détenues par ELJ était évaluée à 0.6 milliard d'USD. Le 31 janvier 2024, ELJ a exercé son option de vente à Ambev d'environ 12% des actions de CND pour un montant net de 0.3 milliard d'USD. La finalisation de la transaction a fait passer la participation d'Ambev dans CND de 85% à 97%.

29. Passifs éventuels

La société a des passifs éventuels liés à des procédures judiciaires et à des questions fiscales survenant dans le cours normal de ses activités. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitudes, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous. Les montants ont été convertis en dollars US au taux de clôture de la période concernée.

QUESTIONS FISCALES D'AMBEV

Aux 31 décembre 2023 et 31 décembre 2022, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes :

Millions d'USD	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Impôts sur le revenu et cotisations sociales	13 141	11 586
Taxes sur la valeur ajoutée et accises	5 528	4 965
Autres taxes	953	854
	19 622	17 405

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous.

Ambev et ses filiales disposent de garanties d'assurance et de lettres de garantie pour certaines procédures judiciaires, qui sont présentées comme des garanties dans les procédures civiles, sociales et fiscales.

Le 20 septembre 2023, la loi 14.689 a été promulguée au Brésil (« Loi 14,689/2023 »), qui prévoit l'annulation des amendes imposées dans le cadre de procédures administratives fiscales décidées en faveur des autorités fiscales fédérales brésiliennes par un vote décisif au niveau administratif fédéral, y compris toute procédure de ce type qui a ensuite été portée au niveau judiciaire et, à la date de publication de la Loi 14,689/2023, était en attente d'une décision au niveau des tribunaux judiciaires de deuxième instance. Après la promulgation de la Loi 14.689/2023, Ambev a réévalué les chances de succès dans les cas où des amendes ont été imposées dans des procédures décidées par un vote décisif. Cela a entraîné le reclassement du risque de perte de possible à faible pour un montant approximatif de 6,9 milliards de réaux brésiliens (1,4 milliard de dollars américains) dans certains des cas discutés ci-dessous, tels que la déductibilité des dépenses d'amortissement du goodwill, les bénéfices étrangers, la compensation des pertes fiscales et la taxe IPI relative à la zone de libre-échange de Manaus.

Impôt sur le revenu et cotisation sociale

Revenus étrangers

Depuis 2005, Ambev et certaines de ces filiales ont reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant les bénéfices de ses filiales étrangères. Les affaires sont contestées au Brésil tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire.

Les procédures administratives ont abouti à des décisions partiellement favorables, dont la plupart fait toujours l'objet d'un examen devant la Cour Administrative. En octobre 2022, la Cour Administrative Inférieure a rendu une décision favorable à Ambev dans l'une des affaires. En mars 2023, la Cour Administrative Inférieure a rendu deux décisions favorables et une décision partiellement favorable à Ambev dans trois affaires liées à l'imposition des bénéfices de filiales étrangères. Ambev attend la notification officielle de ces décisions afin d'analyser leur contenu et les éventuelles requêtes ou appels juridiques applicables. Dans les procédures judiciaires, Ambev a reçu des injonctions favorables qui suspendent le caractère exécutoire du crédit d'impôt, ainsi que des décisions favorables en première instance, qui restent soumises à un appel de la juridiction de deuxième instance.

En décembre 2023, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition concernant l'imposition des bénéfices des filiales étrangères. Ambev a déposé une défense en janvier 2024 et l'affaire est en attente d'une décision du tribunal administratif de première instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 31 décembre 2023 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 6,1 milliards de réaux brésiliens (1,3 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à ce titre.

Goodwill InBev Holding

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill au cours années civiles de 2005 à 2010 résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. Au niveau administratif, Ambev a obtenu une

décision partiellement favorable tant devant la Cour Administrative Inférieure que devant la Cour Administrative Supérieure. Ambev a introduit des procédures judiciaires afin de contester la partie défavorable des décisions des Cours administratives inférieure et supérieures et a demandé des injonctions, qui ont été accordées, afin de suspendre l'exécution du crédit d'impôt restant.

En juin 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif au solde de la valeur de l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2011 à 2013 et a introduit un recours. Ambev a reçu des décisions partiellement favorables du tribunal administratif de première instance et de la Cour Administrative Inférieure relative à cet avis d'imposition partiellement favorable. Ambev et les autorités fiscales ont introduit des Recours Spéciaux qui ont été partiellement admis par la Cour Administrative Supérieure. Pour la partie défavorable de la décision, qui est devenue définitive au niveau administratif, Ambev a également engagé une procédure judiciaire pour demander une injonction pour suspendre le caractère exécutoire du crédit d'impôt, laquelle lui a été accordée.

En avril 2023, Ambev a reçu une décision partiellement favorable de la Cour Administrative Supérieure concernant la partie de l'avis d'imposition qui faisait l'objet des Recours Spéciaux déposés par Ambev et les autorités fiscales. En juin 2023, Ambev a entamé une procédure judiciaire pour faire appel de la partie défavorable de la décision, laquelle est en attente de jugement par la juridiction de première instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2023 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 6,5 milliards de réaux brésiliens (1,3 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte. Dans l'éventualité où Ambev devrait payer ces montants, AB InBev remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par AB InBev suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

Goodwill Beverage Associate Holding (BAH)

En octobre 2013, Ambev a reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2007 à 2012 résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. La décision de la Cour administrative en première instance était défavorable à Ambev. Ambev a introduit un recours contre cette décision devant la Cour Administrative Inférieure, qui a été partiellement accordé. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour Administrative Supérieure. En juillet 2022, la Cour Administrative Supérieure a rendu une décision partiellement favorable à Ambev. La décision n'a pas reconnu le recours spécial déposé par les autorités fiscales, préservant ainsi la partie de la décision rendue par la Cour Administrative Inférieure qui était favorable à Ambev en ce qui concerne les pénalités qualifiées appliquées et le délai de prescription pour l'une des années civiles en question ; cette partie de la décision est définitive. En janvier 2023, Ambev a entamé une procédure judiciaire pour faire appel de la partie défavorable de la décision et a reçu une décision favorable par la juridiction de première instance. Les autorités fiscales ont fait appel de cette décision et l'affaire est en attente d'un jugement par la juridiction de deuxième instance.

En avril et août 2018, Ambev a reçu des nouveaux avis d'imposition imputant la valeur restante de l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2013 et 2014 et a introduit des recours. En avril 2019, le tribunal administratif de première instance a rendu des décisions défavorables à Ambev. En conséquence, Ambev a interjeté appel à la Cour Administrative Inférieure. En novembre et décembre 2019, Ambev a reçu des décisions partiellement favorables de la Cour Administrative Inférieure. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour Administrative Supérieure. En avril 2023, la Cour Administrative Supérieure a rendu des décisions partiellement favorables à Ambev concernant les pénalités qualifiées, dans le cadre des recours spéciaux. En juin 2023, Ambev a engagé une procédure judiciaire pour faire appel de la partie défavorable des décisions, et a reçu des décisions favorables de la juridiction de première instance. Les autorités fiscales ont fait appel de ces décisions et l'affaire est en attente de jugement par la juridiction de deuxième instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2023 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 1,4 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte.

Goodwill CND Holdings

En novembre 2017, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill pour les années civiles 2012 à 2016 résultant de la fusion de CND Holdings avec Ambev. La décision du tribunal administratif de première instance n'était pas favorable à Ambev. Ambev a introduit un recours devant la Cour Administrative Inférieure. En février 2020, la Cour Administrative Inférieure a rendu une décision partiellement favorable envers Ambev. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des recours spéciaux devant la Cour Administrative Supérieure. Le recours spécial déposé par Ambev a été partiellement admis et est en attente de jugement.

En octobre 2022, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition portant sur la valeur restante de l'amortissement du goodwill

au cours de l'année civile 2017. Ambev a présenté une défense et a reçu en octobre 2023 un jugement défavorable du tribunal administratif de première instance. Ambev a interjeté appel auprès de la Cour Administrative Inférieure.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2023 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 1,4 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte.

Goodwill MAG

En décembre 2022, CRBS S.A (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2017 à 2020, résultant de la fusion de RTD Barbados avec CRBS. Ambev a déposé une défense en janvier 2023. En novembre 2023, Ambev a reçu un jugement partiellement favorable du tribunal administratif de première instance qui a réduit la sanction qualifiée appliquée à 100 % (au lieu de 150 % comme initialement imposé). Cette décision n'est pas définitive et peut faire l'objet d'un réexamen par la Cour Administrative Inférieure. Ambev a interjeté appel auprès de la Cour Administrative Inférieure contre la partie défavorable de la décision.

Le montant mis à jour associé à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2023 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 0,3 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire au vu de la probabilité de perte.

Ambev a continué à prendre les mêmes déductions pour les années civiles suivant les périodes évaluées (2021 à février 2022). Par conséquent, si Ambev reçoit des avis d'imposition similaires pour cette période, la direction d'Ambev estime que le résultat sera cohérent avec les périodes déjà évaluées.

Refus de déduction de dépenses financières

En 2015, 2016 et 2020, Ambev a reçu des avis d'imposition concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. Ambev a présenté ses arguments et, en novembre 2019, a reçu une décision favorable du tribunal administratif de première instance concernant l'affaire de 2016, qui a été confirmée par la Cour Administrative Supérieure en avril 2023.

En juin 2021, Ambev a reçu une décision partiellement favorable pour l'affaire de 2020 au tribunal administratif de première instance et a interjeté appel auprès de la Cour administrative inférieure. En mars 2023, Ambev a reçu une décision favorable de la Cour Administrative Inférieure annulant intégralement l'avis d'imposition relatif à l'année 2020 et cette décision est devenue définitive en mai 2023. En juin 2022, Ambev a reçu une décision partiellement favorable du tribunal administratif de première instance concernant l'affaire de 2015 et a interjeté appel auprès de la Cour Administrative Inférieure. La partie favorable de la décision est également soumise à un contrôle obligatoire de la Cour Administrative Inférieure.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 31 décembre 2023 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 0,3 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire au vu de la probabilité de perte.

Refus de déduction d'impôts payés à l'étranger

Depuis 2014, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne pour les années civiles depuis 2007 concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger par ses filiales et prétendument non-prouvés et a introduit des moyens de défense. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En novembre 2019, la Cour Administrative Inférieure a rendu une décision favorable à Ambev dans l'une des affaires (concernant l'exercice d'imposition de 2010), qui est devenue définitive.

En janvier 2020, la Cour Administrative Inférieure a rendu des décisions défavorables concernant quatre de ces avis concernant les périodes de 2015 et 2016, contre lesquelles Ambev a déposé des Recours Spéciaux devant la Cour Administrative Supérieure. Ambev a reçu des décisions défavorables de la Cour Administrative Supérieure concernant lesdits Recours Spéciaux en avril 2023 et a interjeté appel devant la juridiction de première instance en novembre 2023.

En relation avec les avis d'imposition relatifs aux périodes de 2015 et 2016, des avis d'imposition supplémentaires ont été déposés pour infliger des amendes isolées en raison de l'absence de paiement anticipés mensuels de l'impôt sur le revenu à la suite de déductions prétendument indues d'impôts payés à l'étranger. En 2021, Ambev a reçu des décisions défavorables de la part du tribunal administratif de première instance dans deux de ces avis concernant les affaires d'amendes isolées de 2015 et 2016, et a déposé des recours dans ce cadre, qui sont en attente de jugement par la Cour Administrative Inférieure. En 2022, Ambev a reçu une décision défavorable du tribunal administratif de première instance dans le cadre de la deuxième évaluation liée à l'affaire de l'amende isolée de 2016, et a déposé un appel à ce sujet qui attend d'être jugé par la Cour Administrative Inférieure. En octobre 2022, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition portant

sur une amende isolée de 2017. Ambev a présenté une défense dans cette affaire, qui attend d'être jugée par le tribunal administratif de première instance.

Les autres affaires sont toujours en attente de décisions définitives tant au niveau des cours administratives que judiciaires.

En novembre 2023, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition lui imputant cette amende isolée pour l'année civile 2018. Ambev a déposé une défense dans cette affaire, qui est en attente de jugement du tribunal administratif de première instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2023 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 14,3 milliards de réaux brésiliens (2,9 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce sujet.

La société a repris les mêmes déductions pour les années civiles suivant les périodes évaluées (de 2018 à 2023). Par conséquent, si Ambev reçoit des avis d'imposition similaires pour cette période, la direction de Ambev estime que le résultat serait le même que celui des années fiscales déjà évaluées.

Résultats présumés

En avril 2016, Arosuco (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant l'usage d'une méthode de « résultats présumés » pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale sur le résultat net à la place de la méthode des « résultats réels ». En septembre 2017, Arosuco a reçu une décision administrative défavorable en première instance et a introduit un recours. En janvier 2019, la Cour Administrative Inférieure a rendu une décision favorable à Arosuco, qui est devenue définitive.

En mars 2019, Arosuco a reçu un nouvel avis d'imposition concernant le même sujet et a introduit un recours. En octobre 2019, Arosuco a reçu une décision administrative de première instance défavorable et a déposé un recours auprès de l'*Administrative Council for Tax Appeals* (« CARF »).

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 31 décembre 2023 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 0,6 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD). Arosuco n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte.

En février 2024, Arosuco a reçu une décision favorable unanime de la CARF. Arosuco attend la notification officielle de cette décision pour évaluer tout impact potentiel sur la probabilité de perte et prendre toute autre mesure nécessaire.

Déductibilité des frais d'intérêts sur le capital

En 2013, comme approuvé lors d'une assemblée des actionnaires, Ambev a mis en œuvre une restructuration d'entreprise dans le but, entre autres, de simplifier sa structure d'entreprise et de se transformer en une société à une seule catégorie d'actions. L'une des étapes de cette restructuration a consisté en un apport d'actions suivi de la fusion de son entité contrôlée, Companhia de Bebidas das Américas, dans Ambev. Suite à cette restructuration, l'inscription en contrepartie de la différence positive entre la valeur des actions émises dans le cadre la fusion et la valeur nette des actions de sa société contrôlée a été comptabilisée, conformément aux normes IFRS 10/CPC 36 et ICPC09, au compte de capitaux propres d'Ambev dénommé ajustement de la valeur comptable.

En novembre 2019, Ambev a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant la déduction des intérêts sur le capital (« IOC ») en 2014. L'avis d'imposition se réfère principalement aux effets comptables et sociaux de la restructuration effectuée par Ambev en 2013 et à son impact sur l'augmentation de la déductibilité des dépenses IOC. En août 2020, Ambev a obtenu une décision partiellement favorable du tribunal administratif de première instance et a interjeté appel devant la Cour Administrative Inférieure, qui est en attente de jugement. La partie favorable de la décision est soumise à un examen obligatoire par la Cour Administrative Inférieure.

En décembre 2020, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition quant à la déduction des intérêts sur le capital en 2015 et 2016. Ambev a déposé une défense à l'encontre de ce nouvel avis d'imposition en janvier 2021. En juin 2021, Ambev a reçu une décision partiellement favorable et a déposé un recours auprès de la Cour Administrative Inférieure, qui est également en attente de jugement. Comme pour le premier avis d'imposition, la partie favorable de la décision est également soumise à une révision obligatoire par la Cour Administrative Inférieure.

En décembre 2022, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition lié à la déduction de l'IOC en 2017. Ambev a déposé une défense contre ce nouvel avis d'imposition en janvier 2023. En septembre 2023, Ambev a reçu une décision partiellement favorable de la part du tribunal administratif de première instance et a interjeté appel auprès de la Cour Administrative Inférieure contre la partie défavorable de la décision. La partie favorable de la décision fait l'objet d'un examen obligatoire par la Cour Administrative Inférieure.

En novembre 2023, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif à la déduction du IOC pour les périodes de 2018 à 2021. Ambev a déposé une défense contre ce nouvel avis d'imposition, qui est en attente d'une décision du tribunal administratif de première instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2023 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 27,4 milliards de réaux brésiliens (5,7 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte.

La position fiscale incertaine selon l'IFRIC 23 a continué d'être adoptée par Ambev car elle a également distribué ou cumulé les IOC dans les années suivant la période évaluée (2022-2023) et déduit ces montants de sa base imposable pour l'impôt sur les sociétés. Par conséquent, dans le cas où la déductibilité des IOC serait également remise en question pour la période après 2021 sur la même base et avec les mêmes arguments que l'avis d'imposition susmentionné, le management d'Ambev estime que le résultat de ces potentiels futurs avis d'imposition serait cohérent avec les périodes déjà évaluées.

En décembre 2023, la Loi n°14,789/2023 (introduite en août 2023 en tant que mesure provisoire n°1,185) a été promulguée au Brésil, ce qui a modifié la base de calcul des intérêts sur les capitaux propres à compter du 1er janvier 2024. Par conséquent, à compter du 1er janvier 2024, le traitement fiscal incertain, au sens de l'IFRIC 23, est limité uniquement à l'impôt sur le revenu des sociétés (*Corporate Income Taxes*) calculé conformément aux règles et réglementations en vigueur avant l'adoption de la Loi n°14,789/2023.

Rejet de la déduction d'impôt sur le revenu

En janvier 2020, Arosuco, une filiale d'Ambev, a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de l'avantage de réduction de l'impôt sur le revenu prévu par la mesure provisoire n° 2199-14/2001, pour les années civiles 2015 à 2018 et une défense administrative a été déposée. En octobre 2020, le tribunal administratif de première instance a rendu une décision défavorable à Arosuco. Arosuco a interjeté appel contre cette décision.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 2,6 milliards de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte.

Cette position fiscale incertaine au sens de l'IFRIC 23 a continué d'être appliquée par la société pour les années civiles suivant celles évaluées (2019-2023) au cours desquelles elle a bénéficié de la réduction d'impôt sur le revenu, prévue par la mesure provisoire n° 2199-14/2001. Dans le cas où Arosuco serait interrogée sur cette question pour des périodes futures, sur la même base et avec les mêmes arguments que l'évaluation fiscale susmentionnée, la direction d'Arosuco estime que le résultat de ces éventuelles évaluations supplémentaires serait cohérent avec les périodes déjà évaluées.

En février 2024, Arosuco a reçu une décision unanime et partiellement favorable de la CARF, qui a partiellement accepté l'appel interjeté par Arosuco. La décision reconnaît la pleine jouissance par Arosuco de la réduction de l'avantage fiscal prévue par la Mesure Provisoire n°2199-14/2001 et n'exige que le paiement d'une partie de l'évaluation liée à la différence de méthodologie de calcul entre les autorités fiscales et Arosuco, en tant que contribuable. La partie du montant évalué au 31 décembre 2023 liée à l'incitation fiscale est d'environ 2,6 milliards de réaux brésiliens (0,5 milliard de dollars américains), et la partie liée à la différence de calcul est d'environ 0,02 milliard de réaux brésiliens (5 millions de dollars américains). Arosuco attend la notification officielle de cette décision pour évaluer tout impact potentiel sur la probabilité de perte et prendre toute autre mesure nécessaire.

Compensation des pertes fiscales

Ambev et certaines de ses filiales ont reçu un certain nombre d'avis de la part des autorités fiscales fédérales brésiliennes concernant la compensation des pertes fiscales reportées dans le cadre de regroupements d'entreprises.

En février 2016, la Cour Administrative Supérieure a rendu une décision défavorable à Ambev dans deux de ces affaires, à la suite de quoi Ambev a engagé des procédures judiciaires. En septembre 2016, Ambev a reçu une décision favorable en première instance pour l'une des affaires judiciaires, qui a été confirmée en seconde instance en décembre 2022. Cette décision fait l'objet d'un appel de la part des autorités fiscales. En mars 2017, Ambev a reçu une décision défavorable en première instance concernant la deuxième affaire judiciaire et a interjeté appel, qui est en attente d'un jugement du tribunal en seconde instance.

Dans une troisième affaire, Ambev a reçu une décision défavorable rendue par la Cour Administrative Inférieure en juin 2019. Ambev a interjeté un appel auprès de la Cour Administrative Supérieure qui a fait l'objet d'une décision défavorable envers Ambev par une voix prépondérante en février 2023. En raison de l'issue du jugement et compte tenu

des réductions prévues par la Loi n°14,689/2023, Ambev a choisi de payer l'évaluation en décembre 2023, avec les réductions correspondantes.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 31 décembre 2023 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 0,2 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire au vu de la probabilité de perte.

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, ACCISES (« IPI ») ET TAXES SUR LES VENTES NETTES

Zone de Libre Echange de Manaus – IPI / Cotisations sociales

Au Brésil, les produits fabriqués dans la Zone de Libre Echange de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés et/ou détaxés des droits d'accises (« IPI ») et des cotisations sociales (« PIS/COFINS »). Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de produits exemptés y étant fabriqués. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de ces crédits.

Ambev et ses filiales ont également reçu des redevances de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant (i) des impôts fédéraux prétendument compensés indûment avec les crédits d'impôt liés à la taxe d'accises IPI présumés et rejetés qui sont débattus dans le cadre de ces procédures et (ii) des montants PIS/COFINS prétendument dus sur le versement d'Arosuco aux filiales d'Ambev.

En avril 2019, la Cour Suprême Fédérale (« STF ») a rendu son jugement sur l'Appel Extraordinaire n° 592.891/SP, avec effet contraignant, statuant sur les droits des contribuables qui enregistrent des crédits présumés de droits d'accises IPI sur les acquisitions de matières premières et les entrées exemptées provenant de la Zone de Libre Echange de Manaus. À la suite de cette décision, Ambev a reclassé une partie des montants liés à ces affaires IPI comme des pertes à distance, maintenant comme pertes possibles uniquement les questions liées à d'autres discussions supplémentaires non soumises à l'analyse de la STF. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible liée à ces procédures à environ 6,3 milliards de réaux brésiliens (1,3 milliard d'USD) au 31 décembre 2023. Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

Suspension IPI

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne imposant les taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En juillet 2022, Ambev a reçu une première décision à cet égard ; la décision était défavorable à Ambev, qui a interjeté appel. En juillet 2023, la Cour Fédérale a rendu sa décision sur l'appel, annulant la décision de première instance et ordonnant la production des preuves techniques demandées par Ambev afin de démontrer la collecte correcte de l'IPI. Le gouvernement fédéral a déposé des demandes de clarification contre cette décision, qui sont en attente de jugement par la Cour Fédérale.

En octobre 2022, la Cour Administrative Supérieure a rendu une décision partiellement favorable à Ambev dans l'un des cas liés à cette affaire, ordonnant un audit fiscal pour déterminer le montant de l'impôt déjà effectivement payé. Les résultats de l'audit fiscal, qui ont été notifiés en janvier 2024, ont été partiellement favorables à Ambev, réduisant de 98% le montant prétendument dû par Ambev dans cette affaire. Ambev déposera un recours au niveau judiciaire contre la partie défavorable de la décision.

La direction d'Ambev évalue la perte possible liée à ces avis à un montant d'environ 1,8 milliard de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD) au 31 décembre 2023. Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

Crédits d'impôts ICMS

Actuellement, Ambev conteste des avis d'imposition émis par les états de Sao Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais, entre autres, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt relatifs à la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) résultant de transactions avec des sociétés offrant des incitants fiscaux accordés par d'autres Etats. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des cours. En août 2020, la Cour Suprême du Brésil (STF) a rendu une décision contraignante (*Appel Extraordinaire n° 628.075*) statuant que les crédits d'impôt accordés par les Etats dans le cadre de la guerre fiscale de ICMS seront considérés comme illégaux. La décision a également reconnu que les Etats devaient respecter le processus de validation des incitations fiscales prévu par la Loi Complémentaire n° 160/17. Cette décision est devenue finale (et plus susceptible d'appel) en décembre 2021.

En ce qui concerne les avis d'imposition émis par l'État de São Paulo, Ambev a reçu des décisions défavorables en

deuxième instance administrative en avril, mai et juin 2022, et a déposé des demandes de réexamen en deuxième instance administrative. En septembre 2023, Ambev a reçu des décisions partiellement favorables concernant les demandes de réexamen. La partie favorable de ces décisions est devenue définitive et n'est pas susceptible d'appel, tandis que la partie défavorable doit encore être examinée au niveau judiciaire. En décembre 2023, le STF a rendu une décision contraignante (« *Claim of Non-compliance with a Fundamental Precept – ADPF No. 1004* ») déclarant que les décisions défavorables concernant les crédits d'impôt de l'État d'Amazonas émises par l'État de São Paulo en 2022 sont inconstitutionnelles. Par conséquent, même si Ambev ne fait pas partie de ce procès au STF, la discussion centrale a généré un impact positif sur les évaluations de la société. La direction d'Ambev évalue les pertes possibles en relation à ces avis d'imposition à environ 0,5 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD) au 31 décembre 2023. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En outre, en 2018 et 2021, Ambev a reçu des avis d'imposition des États de Rio Grande do Sul et de São Paulo imputant des différences présumées au titre d'ICMS en raison du rejet de crédits découlant de transactions avec des fournisseurs situés dans la zone de libre-échange de Manaus. En ce qui concerne l'avis d'imposition émis par l'État de Rio Grande do Sul, Ambev a reçu un jugement favorable au deuxième niveau administratif, lequel a été modifié par le troisième niveau administratif en faveur des autorités fiscales. Cette décision n'est pas définitive et reste susceptible d'appel au niveau judiciaire. En ce qui concerne les avis d'imposition émis par l'État de São Paulo, Ambev a reçu des décisions défavorables au premier niveau administratif. Dans ces dossiers, Ambev a interjeté appel en deuxième instance administrative. Dans l'une de ces affaires, Ambev a reçu une décision défavorable de l'autorité administrative de deuxième instance, qui n'est pas définitive et qui a fait l'objet d'un appel auprès d'une autorité de troisième instance. En ce qui concerne les deux autres affaires, l'une est en attente de jugement et la décision de première instance rendue pour l'autre a été annulée, nécessitant la tenue d'un nouveau procès.

La direction d'Ambev estime les pertes éventuelles liées à ces avis d'imposition à environ 0.8 milliard de réaux brésiliens (0.2 milliard d'USD) au 31 décembre 2023.

Déclencheur ICMS-ST

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'imposition exigeant le paiement des différences présumées en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), considérées comme dues lorsque le prix des produits vendus par Ambev est supérieur à ceux fixés par les États concernés dans leur tableau des prix, des hypothèses dans lesquelles les autorités fiscales des États prétendent que la base de calcul devrait être basée sur un pourcentage de valeur ajoutée sur les prix réels et non sur le tableau des prix fixes. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les tribunaux. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire.

La direction d'Ambev évalue le montant total de la perte possible liée à cette question à environ 10,7 milliards de réaux brésiliens (2,2 milliards d'USD) au 31 décembre 2023. Ambev n'a pas enregistré de provisions à cet égard.

COTISATIONS SOCIALES

Depuis 2015, Ambev a reçu certains avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne, relatifs à des montants PIS / COFINS prétendument dus sur des produits bonus accordés à ses clients. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire des cours. En 2019, 2020 et 2023, Ambev a reçu des décisions finales favorables au niveau administratif dans certaines de ces affaires. En 2023, la Cour Administrative Inférieure a rendu des décisions favorables à Ambev dans deux autres affaires et Ambev attend la notification officielle de ces décisions, qui ne sont pas définitives et sont toujours susceptibles d'appel. Au niveau judiciaire, une affaire en est en attente d'une décision de la juridiction de deuxième instance après que la juridiction de première instance a rendu une décision défavorable à Ambev.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible relative à ces avis à environ 1,8 milliards de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD) au 31 décembre 2023. Ambev n'a pas enregistré de provisions à cet égard.

MATIERES FISCALES D'AB INBEV EN TANZANIE

Tanzania Breweries Limited (« TBL »), une filiale d'AB InBev en Tanzanie, a reçu un avis d'imposition de 850 milliards de shillings tanzaniens (0,3 milliard d'USD) relatif à l'impôt sur le revenu sur la présumée plus-value découlant du changement dans la propriété sous-jacente de TBL qui, selon l'autorité fiscale tanzanienne, était supérieure à 50 % à la suite de la fusion de SAB et AB InBev en 2016. TBL a interjeté appel auprès du conseil d'appel des recettes fiscales (*Tax Revenue Appeals Board*). TBL estime que l'avis d'imposition n'est pas fondé et se défendra avec vigueur contre cet avis. Conformément à l'IFRIC 23, aucune provision correspondante n'a été constituée.

MATIERES FISCALES D'AB INBEV EN AFRIQUE DU SUD

L'administration fiscale sud-africaine (« SARS ») a mené un audit auprès de la filiale sud-africaine d'AB InBev, la South African Breweries (Pty) Ltd. (« SAB »), en relation avec le rachat en 2017 de la participation de SAB dans Coca-Cola Beverages Africa (Pty) Ltd (« CCBA »), l'entreprise d'embouteillage de Coca-Cola en Afrique, par CCBA. D'après l'évaluation de la SARS, SAB devrait 6,4 milliards de rands sud-africains (0,3 milliard d'USD) en impôts, en plus des pénalités et intérêts, qui, à la date de l'évaluation, représentent un total de 17,7 milliards de rands sud-africains (1 milliard d'USD). L'opération de rachat comprenait également une indemnité pour certaines dettes fiscales de CCBA. CCBA a informé SAB qu'elle avait reçu un avis d'imposition de la SARS pour un montant de 8,9 milliards de rands sud-africains (0,5 milliard d'USD). Les deux évaluations sont contestées mais SAB pourrait être tenue de garantir ou de payer à l'avance une partie ou la totalité des montants évalués, en attendant le résultat de la contestation et de tout appel. Conformément à l'IFRIC 23, aucune provision n'a été constituée pour ces dossiers, au vu des probabilités de perte.

AUTRES MATIÈRES FISCALES

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires (*excess profits ruling system*). Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges ont contacté les sociétés qui ont bénéficié de ce système et ont informé chaque société du montant d'aide incompatible qui est potentiellement susceptible d'être récupéré. En outre, la décision de la Commission européenne a fait l'objet d'un appel auprès du Tribunal de l'Union européenne par la Belgique en date du 22 mars 2016 et par AB InBev en date du 12 juillet 2016. Le 14 février 2019, le Tribunal de l'Union européenne a conclu que le système belge de *ruling* sur les bénéfices excédentaires ne constitue pas une aide d'état illégale. La Commission européenne a introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne. L'audience publique dans le cadre des procédures d'appel a eu lieu le 24 septembre 2020 et AB InBev a été entendue comme partie intervenante.

Le 3 décembre 2020, l'avocat général (AG) de la Cour de Justice de l'Union Européenne a présenté ses conclusions non contraignantes sur la procédure de recours relative à la décision d'ouverture du 11 janvier 2016, déclarant que, contrairement à l'arrêt du 14 février 2019 du Tribunal de l'UE, le système belge de décision sur les bénéfices excessifs remplirait les conditions légales d'un « régime d'aide ». Dans le premier arrêt du Tribunal de l'UE, le tribunal s'est limité à constater que les décisions belges sur les bénéfices excessifs ne constituaient pas un « régime d'aide », mais n'a pas examiné si elles constituaient une aide d'État. En conséquence, l'AG a conseillé à la Cour de justice européenne de renvoyer l'affaire devant le Tribunal de l'UE pour qu'il examine si les décisions belges sur les bénéfices excessifs constituent une aide d'État. Le 16 septembre 2021, la Cour européenne de justice a donné raison à l'AG et a conclu que le système de décision sur les bénéfices excessifs constitue un régime d'aide et a annulé l'arrêt du Tribunal de l'UE. L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal de l'UE pour qu'il décide si le système belge de décision sur les bénéfices excessifs constitue une aide d'État illégale, ainsi que les autres questions en suspens dans le cadre du recours. Le 20 septembre 2023, le Tribunal Européen a confirmé la décision de la Commission Européenne. AB InBev et d'autres parties ont fait appel de ce jugement devant la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Après l'annulation initiale de la décision de la Commission européenne par le Tribunal de l'UE en 2019, la Commission européenne a ouvert de nouvelles enquêtes en matière d'aides d'État sur les différentes décisions fiscales belges, dont celle rendue en septembre 2019 à l'égard d'AB InBev, afin de répondre aux préoccupations qui ont conduit à l'annulation. Ces enquêtes portent sur les mêmes décisions que celles qui ont fait l'objet de la décision de la Commission européenne du 11 janvier 2016. AB InBev a déposé ses observations quant aux décisions d'ouverture auprès de la Commission européenne. Le 28 octobre 2021, la Commission européenne a suspendu les nouvelles enquêtes sur les aides d'État concernant les décisions fiscales belges individuels dans l'attente de la résolution finale de l'affaire.

En outre, l'administration fiscale belge a également remis en cause la validité et l'application du système d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires qui a été émis en faveur d'AB InBev et a refusé l'exemption fiscale que ce système confère. AB InBev a introduit une demande contre cette décision devant le tribunal de première instance de Bruxelles, qui a décidé en faveur d'AB InBev le 21 juin 2019, et à nouveau le 9 juillet 2021 pour les années suivantes. Les autorités fiscales belges ont fait appel de ces deux jugements.

En janvier 2019, AB InBev a déposé 68 millions d'euros (75 millions d'USD) sur un compte bloqué. En fonction du résultat final des procédures auprès de la Cour Européenne relatives au système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires, ainsi que les procédures judiciaires belges en cours, ce montant sera légèrement modifié, libéré au bénéfice de la société ou payé à l'Etat belge. Dans le cadre des procédures devant la Cour Européenne, AB InBev a comptabilisé une provision de 68 millions d'euros (75 millions d'USD) en 2020.

ARIBTRAGE CERBUCO BREWING

Cerbuco Brewing Inc. (« Cerbuco »), une filiale canadienne d'Ambev, détient une participation de 50 % dans Cerveceria Bucanero S.A. (« Bucanero »), une *joint venture* à Cuba. En 2021, Cerbuco a entamé une procédure d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce internationale (« CCI »), concernant la violation potentielle de certaines obligations liées à la *joint venture*, le mandat étant formellement exécuté en 2022. En fonction de l'issue de l'arbitrage, les droits de Cerbuco pourraient être affectés. En conséquence, la capacité d'Ambev à continuer à consolider Bucanero dans ses états financiers pourrait également être affectée. L'impact financier n'a pas encore été déterminé, car il dépend de l'issue de l'arbitrage.

WARRANTS

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Les détenteurs de ces warrants ont exigé de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 1.2 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) en plus des honoraires légaux. Parmi les sept affaires liées à ce sujet, une a été réglée au cours des années précédentes. Cinq affaires ont été résolues en faveur d'Ambev, dont trois décisions au cours du deuxième trimestre de l'année 2023. La dernière affaire a été rendue en faveur d'Ambev par la Cour Suprême et, la décision est devenue définitive en septembre 2023. Avec la clôture de la dernière affaire, ce litige s'est entièrement terminé en faveur de la société. Aucune provision n'a été constituée en rapport avec ce litige.

PROJET DE RECOURS COLLECTIF AU QUÉBEC

Labatt et d'autres défendeurs tiers ont été cités dans un projet de recours collectif devant la Cour Suprême du Québec visant à obtenir des dommages-intérêts compensatoires et punitifs non quantifiés. Les plaignants allèguent que les défendeurs n'ont pas mis en garde contre certains risques spécifiques pour la santé liés à la consommation des boissons alcoolisées des défendeurs. Une sous-catégorie de plaignants allègue en outre que leurs maladies ont été causées par la consommation des produits des défendeurs. Le projet de recours collectif n'a pas encore été autorisé par la Cour Suprême.

30. Participations ne donnant pas le contrôle

Aux 31 décembre 2023 et 2022, les participations significatives ne donnant pas le contrôle concernent Ambev, une filiale brésilienne d'AB InBev cotée en bourse dans laquelle AB InBev a une participation de 61.76%, et Budweiser APAC, une filiale en Asie-Pacifique cotée en bourse dans laquelle AB InBev a une participation de 87.22%. Les tableaux ci-dessous présentent les informations résumées provenant des états financiers consolidés d'Ambev et de Budweiser APAC aux 31 décembre 2023 et 2022, conformément aux normes IFRS.

Les informations financières résumées d'Ambev et de Budweiser APAC, dans lesquelles l'entreprise a des participations significatives ne donnant pas le contrôle, se présentent comme suit :

Millions d'USD	Ambev		Budweiser APAC	
	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Informations résumées de l'état de la situation financière				
Actifs courants	7 552	7 248	4 259	3 606
Actifs non-courants	19 846	19 193	11 975	12 390
Dettes à court terme	8 470	7 770	4 649	4 414
Dettes à long terme	2 374	2 700	735	748
Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres	16 312	15 707	10 785	10 765
Participations ne donnant pas le contrôle	242	263	65	69

Millions d'USD	Ambev		Budweiser APAC	
	2023	2022	2023	2022
Informations résumées du compte de résultats et du résultat global				
Produits	15 920	15 434	6 856	6 478
Revenu net	2 987	2 883	880	949
Attribuable aux :				
Porteurs de capitaux	2 895	2 800	852	913
Participations ne donnant pas le contrôle	92	84	28	36
Revenu net	2 987	2 883	880	949
Autres éléments du résultat global	(1 909)	(1 300)	(286)	(812)
Résultat global total	1 078	1 584	594	137
Attribuable aux :				
Porteurs de capitaux	1 011	1 517	567	105
Participations ne donnant pas le contrôle	67	67	27	32
Informations de flux de trésorerie résumées				
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	4 934	3 997	1 811	1 577
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(1 151)	(969)	(447)	(440)
Flux de trésorerie des activités de financement	(3 218)	(3 164)	(621)	(500)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	565	(136)	743	637

Les dividendes payés par Ambev et ses filiales aux participations ne donnant pas le contrôle (à savoir, aux entités en dehors du groupe AB InBev) ont atteint 1.0 milliard d'USD en 2023 (2022 : 1.0 milliard d'USD). En 2023, Budweiser APAC et ses filiales ont versé un dividende final lié à l'exercice 2022 aux participations ne donnant pas le contrôle d'un montant de 94 millions d'USD (2022 : 83 millions d'USD).

Les autres participations ne donnant pas le contrôle qui ne sont pas considérées individuellement significatives par l'entreprise sont principalement liées aux activités de l'entreprise en Afrique en association avec le groupe Castel (par exemple, au Botswana, Ghana, Mozambique, Nigeria, Tanzanie, Ouganda et Zambie), ainsi que des participations minoritaires dans des opérations de cannettes basées aux États-Unis, provenant d'Apollo Global Management, Inc. (« Apollo ») et des participations ne donnant pas le contrôle comptabilisées en ce qui concerne les filiales de la société en Colombie, en Équateur et au Pérou.

31. Parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES ADMINISTRATEURS ET LES MEMBRES DU COMITE EXECUTIF (DIRIGEANTS PRINCIPAUX)

La rémunération des membres du comité Exécutif d'AB InBev se compose des avantages sociaux à court terme (principalement des salaires) et des avantages postérieurs à l'emploi provenant des plans de pension de leur pays respectif – voir aussi la Note 23 *Pensions et obligations similaires*. Les dirigeants clés bénéficient également du plan d'option d'achat d'actions, du programme d'unités d'actions restreintes et d'autres programmes d'échange d'actions (voir Note 24 *Paiements fondés sur des actions*). La rémunération des administrateurs et des membres du Comité Exécutif comptabilisée dans le compte de résultat peut être détaillée de la manière suivante :

Millions d'USD	2023		2022	
	Administrateurs	Comité exécutif	Administrateurs	Comité exécutif
Avantages au personnel à court terme	2	12	2	15
Indemnités de fin de contrat	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	46	-	35
	2	58	2	50

La rémunération des administrateurs repose principalement sur des jetons de présence.

En 2023, AB InBev a conclu les opérations suivantes :

- La location de locaux commerciaux, l'acquisition de gaz naturel et la vente de boissons à base de malt et de bière auprès de sociétés dans lesquelles un des membres du conseil d'administration avait une influence significative au 31 décembre 2023. Les transactions ont eu lieu principalement par l'intermédiaire de la filiale d'AB InBev, Bavaria S.A., pour un montant total d'environ 65 millions d'USD (31 décembre 2022 : 33 millions d'USD). Au 31 décembre 2023, le montant ouvert de ces opérations est de 3 million d'USD (31 décembre 2022 : 1 million d'USD).

ENTITES CONTROLEES CONJOINTEMENT

Les intérêts dans des coentreprises concernent trois entités au Brésil, une au Mexique et une au Canada. Aucune de ces coentreprises n'est significative pour l'entreprise.

TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Les participations significatives dans des entreprises associées sont présentées dans la Note 16 *Participations dans des entreprises associées*. Les transactions avec les entreprises associées d'AB InBev se détaillent comme suit :

Millions d'USD	2023	2022
Marge brute	(233)	(4)
Actifs courants	108	100
Dettes à court terme	9	16

TRANSACTIONS AVEC LES REGIMES DE RETRAITE

Les transactions d'AB InBev avec les régimes de retraite comprennent principalement des autres charges pour (13) millions d'USD aux régimes de retraite aux États-Unis en 2023 (2022 : (12) millions d'USD).

32. Événements survenus après la date de clôture

Aucun.

33. Entreprises appartenant à AB InBev

Les principales sociétés d'AB InBev incluses dans le périmètre de consolidation sont énumérées ci-dessous. La liste complète des investissements de la société est disponible auprès d'AB InBev NV, Brouwerijplein 1, B-3000 Leuven, Belgique. L'adresse du siège de la société est Grand Place 1, 1000 Bruxelles, Belgique.

LISTE DES PRINCIPALES FILIALES CONSOLIDEES SELON LA METHODE DE L'INTEGRATION GLOBALE

Nom et siège des entreprises consolidées	% d'intérêt économique au 31 décembre 2023
Afrique du Sud	
SABSA Holdings (Pty) Ltd - 65 Park Lane, Sandown - 2001 - Johannesburg	100.00%
The South African Breweries (Pty) Ltd - 65 Park Lane, Sandown - 2146 - Johannesburg	100.00%
Allemagne	
Anheuser-Busch InBev Deutschland GmbH & Co. KG - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100.00%
Anheuser-Busch InBev Germany Holding GmbH - Am Deich 18/19 - 28199 - Bremen	100.00%
Argentine	
Cerveceria y Malteria Quilmes Saica Y G - Charcas 5160 - C1425BOF Buenos Aires	61.62%
Belgique	
Anheuser-Busch InBev NV - Grand Place 1 - 1000 Bruxelles	Consolidé
Brasserie de l'Abbaye de Leffe S.A. - Place de l'Abbaye, 1 - 5500 - Dinant	98.54%
Brouwerij van Hoegaarden N.V. - Stoopkensstraat 46 - 3320 - Hoegaarden	100.00%
Cobrew N.V - Brouwerijplein 1, 3000 Leuven	100.00%
InBev Belgium BV/SRL - Boulevard Industriel, 21 - 1070 Anderlecht	100.00%
Bolivie	
Cerveceria Boliviana Nacional S.A. - Av. Montes 400 & Calle Chuquisaca No. 121, Zona Challapampa, La Paz	52.70%
Botswana	
Kgalagadi Breweries (Pty) Ltd - Grant Thornton Business Services, Plot 50370, Acumen Park, Fairgrounds, Gaborone ¹	31.06%
Brésil	
Ambev S.A. - Rua Dr. Renato Paes de Barros 1017, 3° Andar Itaim Bibi, São Paulo	61.76%
Canada	
Labatt Brewing Company Limited - 207 Queen's Quay West, Suite 299 - M5J 1A7 - Toronto	61.76%
Chili	
Cerveceria Chile S.A - Av. Presidente Eduardo Frei Montalva 9 600, Quilicura - 8700000 Santiago de Chile	61.76%
Chine	
Anheuser-Busch Inbev (Chine) Sales Company Limited - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area - 430051 - Wuhan City, Hubei Province	87.22%
Anheuser-Busch InBev (Wuhan) Brewing Co., Ltd. - Shangshou, Qin Duan Kou, Hanyang Area - 430051 - Wuhan City, Hubei Province	84.66%
Anheuser-Busch InBev Sedrin Brewery Co., Ltd - No.1 West Xuejin Avenue, Hanjiang District - 351111 - Putian City, Fujian Province	87.22%
Anheuser-Busch InBev Southeast Sales Co., Ltd. - No.1 West Xuejin Avenue, Hanjiang District, Putian, Fujian , P.R.China - 351111 - Putian City, Fujian Province	87.22%
Blue Girl Beer (Guangzhou) Co. Ltd - Units 2101,21/F, Tower A, China International Centre, 33 Zhongshan San Road - 510000 - Guangzhou City	56.69%
Colombie	
Bavaria & Cia S.C.A. - Carrera 53 A, No 127 - 35 - 110221 - Bogota	99.16%
Corée du Sud	
Oriental Brewery Co Ltd - 517, Yeongdong-daero, Gangam-gu, Seoul - Asem Tower 8th floor - Seoul	87.22%
Équateur	
Cerveceria Nacional S.A. - Via a daule km 165 y calle cobre s/n - EC090150 - Guayaquil, Guayas	95.58%

¹ Les actions du groupe donnent un double droit de vote.

Espagne	
Compañía Cervecera de Canarias S.A. - C/ Mali, 7 (38320 La Laguna - Santa Cruz de Tenerife)	51.03%
États-Unis	
Anheuser-Busch Americas Holdings LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
Anheuser-Busch Companies LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
Anheuser-Busch International LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
Anheuser-Busch LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
Anheuser-Busch North American Holding LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
Anheuser-Busch America Investments LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
AB MAZ Holdings LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	100.00%
MCC Holding Company LLC - One Busch Place - MO 63118 - St. Louis	50.10 %
France	
AB InBev France S.A.S. - Immeuble Crystal, 38, Place Vauban - C.P. 59110 - La Madeleine	100.00%
Ghana	
Accra Brewery PLC - 20 Graphic Road, South Industrial Area - Box GP1219 - Accra	61.61%
Honduras	
Cervecería Hondureña S.A. de C.V. - Boulevard del Norte - Postal No. 86 - San Pedro Sula	99.61%
Hong Kong	
Budweiser Brewing Company APAC Limited - Flat/RM 12-16, BLK2, 30/F Times Square, 1 Matheson Street, Causeway Bay - 999077 - Hong Kong	87.22%
Inde	
Crown Beers India Private Limited - 510/511, Minerva House, Sarojini Devi Road - 500003 - Secunderabad, Telangana	87.22%
Anheuser Busch InBev India Limited - Unit No.301-302, Dynasty Business Park, 3rd Floor Andheri - Kurla Road, Andheri (East) - 400059 - Mumbai, Maharashtra	87.05%
Italie	
Anheuser-Busch InBev Italia - Piazza Gae Aulenti n. 8, 20154 Milano, Italy	100.00%
Luxembourg	
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch S.A. - Rue de la Brasserie, 1 - L-9214 - Diekirch	95.82%
Mexique	
Cervecería Modelo de México S. de R.L. de C.V. - Cerrada de Palomas 22, 6th Floor, Reforma Social, Miguel Hidalgo, 11650 Mexico City	100.00%
Mozambique	
Cervejas De Moçambique SA - Rua do Jardim 1329, Maputo	51.47%
Nigeria	
International Breweries PLC - 22/36 Glover Road, Lagos, Ikoyi ¹	43.65%
Ouganda	
Nile Breweries Ltd - Plot M90 Yusuf Lule Road, Njeru - P.O. Box 762 - Jinja	61.76%
Panama	
Cervecería Nacional S. de R.L. - Complejo Business Park, Costa del Este Torre Oeste, Piso No.2 Panamá	61.76%
Paraguay	
Cervecería Paraguaya S.A. - Ruta Acceso Sur Km 30 s/ Desvío a Villeta N° 825	53.95%
Pays-Bas	
AB InBev Africa B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	62.00%
InBev Nederland N.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	100.00%
Interbrew International B.V. - Ceresstraat 1 - 4811 CA - Breda	100.00%
Pérou	
Compania Cervecera AmBev Peru S.A.C. - Av. Los Laureles Mza. A Lt. 4 del Centro Poblado Menor Santa María de Huachipa - Lurigancho (Chosica) - 25 - Lima	100.00%
Unión de Cervecerías Peruanas Backus y Johnston S.A.A. - Av. Nicolas Ayllon 3986, Ate - 3 - Lima	93.65%

¹ La société est consolidée en raison de la participation majoritaire du groupe et de sa capacité à contrôler les opérations.

République dominicaine	
Cervecería Nacional Dominicana S.A. - Autopista 30 de Mayo Km 61/2, Distrito Nacional - A.P. 10100 - Santo Domingo ¹	52.49%
République tchèque	
Pivovar Samson s.r.o. - Lidická 458/51, 37 001, České Budějovice	100.00%
Royaume-Uni	
AB InBev Holdings Limited - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
AB InBev International Brands Limited - AB InBev House, Church Street West, Woking, Surrey, GU21 6HT	100.00%
AB InBev UK Limited - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
ABI SAB Group Holding Limited - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
ABI UK Holding 1 Limited - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
ZX Ventures Limited - Bureau, 90 Fetter Lane - EC4A 1EN - London	100.00%
Salvador	
La Constanca Ltda de C.V. - Avenida Independencia, No 526 - PBX (503) 2209-7555 - San Salvador	100.00%
Suisse	
Anheuser-Busch InBev Procurement GmbH - Suurstoffi 22 - 6343 - Rotkreuz	100.00%
BEES Global AG - Suurstoffi 22 - 6343 - Rotkreuz	100.00%
Tanzanie	
Tanzania Breweries PLC - Uhuru Street, Plot No 79, Block AA, Mchikichini, Ilala District, Dar es Salaam ²	39.65%
Uruguay	
Cerveceria y Malteria Paysandu S.A. - Cesar Cortinas, 2 037 - C.P. 11500 Montevideo	61.76%
Vietnam	
Anheuser-Busch InBev Vietnam Brewery Co., Ltd - 2 VSIP II-A, Street No. 28 - 820000 - Tan Uyen Town, Binh Duong Province	87.22%
Zambie	
Zambian Breweries PLC - Plot No 6438, Mungwi Road - P.O. Box 31293 - Lusaka	54.02%

LISTE DES PRINCIPALES ENTREPRISES CONSOLIDÉES PAR MISE EN EQUIVALENCE (ENTREPRISES ASSOCIÉES)

Nom et siège social des entreprises associées	% d'intérêt économique au 31 décembre 2023
France	
Société des brasseries et glaciers internationales S.A. - 2 rue du Colonel Driant, 1 ^{er} - 75008 – Paris ²⁷	20.00%
Luxembourg	
B.I.H. Brasseries Internationales Holding (Angola) Limited - 34-38 Avenue de la Liberté - 1930 Luxembourg ²⁷	27.50%
B.I.H. Brasseries Internationales Holding Limited - 34-38 Avenue de la Liberté - 1930 Luxembourg ³	20.00%
Pays-Bas	
AB InBev Efes B.V. - 1227 Strawinskyalaan - 1077XX Amsterdam	50.00%
Turquie	
Anadolu Efes Biracilik Ve Malt Sanayii A.S. - Bahçelievler Mahallesi, Sehit Ibrahim Koparir Caddesi No. 4, Bahçelievler Istanbul	24.00%
Zimbabwe	
Delta Corporation Limited - Sable House, Northridge Close, Borrowdale - P.O. Box BW 343 - Harare	25.27%

¹ 85% possédé par Ambev S.A.

² La société est consolidée en raison de la participation majoritaire du groupe et de sa capacité à contrôler les opérations.

³ En rapport avec le groupe Castel.

Information aux actionnaires

Résultats, dividendes, action et cours de l'action

	2023	2022	2021	2020	2019
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (USD par action)	6.58	6.61	7.37	5.45	6.75
Bénéfice sous-jacent par action (USD par action)	3.05	3.03	2.88	2.51	3.63
Dividende (euro par action)	0.82	0.75	0.5	0.5	1.3
Cours maximum de l'action (euro par action)	61.33	59.53	65.34	74.49	92.71
Cours minimum de l'action (euro par action)	49.45	46.27	47.00	30.97	57.47
Cours de l'action à la date de clôture (euro par action)	58.42	56.27	53.17	57.01	72.71
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (millions d'actions)	2 016	2 013	2 007	1 998	1 984
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes diluées (millions d'actions)	2 054	2 050	2 045	2 037	2 026
Volume négocié des actions (millions d'actions)	354	435	416	587	452

Informations sur les frais des commissaires aux comptes et frais liés

Le commissaire d'AB InBev est PwC Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Koen Hens, réviseur d'entreprises.

Les honoraires de base relatifs à l'audit des comptes annuels d'AB InBev et de ses filiales sont déterminés par l'assemblée générale des actionnaires après revue et approbation par le comité d'audit et le conseil d'administration de l'entreprise.

Les honoraires relatifs aux services prestés en 2023 par PwC Réviseurs d'Entreprises SRL s'élèvent à 2 616k d'USD (2022 : 2 322k d'USD), dont 2 455k d'USD pour la mission d'audit annuel des états financiers (2022 : 2 263k d'USD) et 161k d'USD pour des missions directement liées à la mission d'audit (2022 : 59k d'USD).

Les honoraires relatifs à des services rendus par d'autres bureaux du réseau de PwC en 2023 s'élèvent à 22 857k d'USD (2022 : 17 841k d'USD), dont 16 194k d'USD concernent l'audit des comptes annuels (2022 : 14 321k d'USD), 6 329k d'USD pour des services de nature fiscale (2022 : 3 185k d'USD) et 334k d'USD pour des services d'audits (2022 : 334k d'USD), qui ont tous été approuvés au préalable par le comité d'audit.

Calendrier financier

Publication des résultats de l'exercice 2023	29 février 2024
Rapport annuel 2023 disponible sur www.ab-inbev.com	29 février 2024
Assemblée générale des actionnaires	24 avril 2024
Date ex-dividende	3 mai 2024
Publication des résultats du premier trimestre	8 mai 2024
Publication des résultats du deuxième trimestre	1 août 2024
Publication des résultats du troisième trimestre	31 octobre 2024

Contacts investisseurs

Investisseurs

Shaun Fullalove

Tél. : +1 212 573 9287

E-mail : shaun.fullalove@ab-inbev.com

Ekaterina Baillie

Tél. : +32 16 276 888

E-mail : ekaterina.baillie@ab-inbev.com

Cyrus Nentin

Tél. : +1 646 746 9673

E-mail : cyrus.nentin@ab-inbev.com

Média

Relations médias :

E-mail : media.relations@ab-inbev.com

Extraits des comptes annuels statutaires d'AB InBev NV/SA (non consolidés) préparés conformément aux normes comptables belges

Les informations suivantes sont extraites des comptes annuels d'AB InBev NV/SA au 31 décembre 2023. Ces états financiers, ensemble avec le rapport de gestion du conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que le rapport du commissaire, seront déposés à la Banque Nationale de Belgique, dans les délais légaux prévus. Ces documents sont également disponibles sur demande chez : AB InBev NV/SA, Brouwerijplein 1, 3000 Leuven.

Il est à noter que seuls les états financiers consolidés, mis en avant précédemment, donnent une image fidèle de la situation financière et de la performance du groupe AB InBev.

Étant donné qu'AB InBev NV/SA est essentiellement une entreprise holding, détenant des participations reprises à leur valeur d'acquisition, les comptes annuels non consolidés ne donnent qu'une vue restreinte de la situation financière d'AB InBev NV/SA. Par conséquent, le conseil d'administration a estimé opportun de ne publier qu'une version abrégée du bilan et du compte de résultat en concordance avec les normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023.

L'auditeur statutaire a confirmé que ses procédures d'audit sont suffisamment complètes et que le bilan et le compte de résultat abrégés non consolidés d'AB InBev NV/SA préparés conformément aux normes comptables belges pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2023 sont conformes en tous points avec les comptes annuels dont ils ont été extraits.

Bilan non consolidé abrégé

Millions d'euros	2023	2022
ACTIF		
Actifs non-courants		
Immobilisations incorporelles	472	777
Immobilisations corporelles	235	192
Immobilisations financières	109 987	114 639
	110 694	115 608
Actifs courants	16 822	14 610
Total de l'actif	127 516	130 218
Passif et capitaux propres		
Capitaux propres		
Capital souscrit	1 239	1 239
Primes d'émission	13 186	13 186
Réserve légale	124	124
Réserves indisponibles	1 962	1 959
Réserves disponibles	33 009	33 009
Bénéfice reporté	33 048	26 508
	82 568	76 025
Provisions et impôts différés	85	98
Dettes à long terme	38 112	40 608
Dettes à court terme	6 751	13 487
Total des capitaux propres et du passif	127 516	130 218

Compte de résultat non consolidés abrégé

Millions d'euros	2023	2022
Produits d'exploitation	1 968	1 286
Charges d'exploitation	(1 269)	(1 296)
Résultat d'exploitation	699	(10)
Résultat financier	7 466	2 222
Résultat de l'exercice à affecter	8 165	2 212

Glossaire

ACTIF NET

Total des actifs moins total des passifs non courants et courants.

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION NORMALISÉ

Bénéfice d'exploitation hors éléments non sous-jacents.

BÉNÉFICE DILUÉ PAR ACTION

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BÉNÉFICE NORMALISÉ

Bénéfice hors éléments non sous-jacents et résultat des activités abandonnées.

BÉNÉFICE PAR ACTION (BPA)

Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev, divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BÉNÉFICE SOUS-JACENT

Bénéfice avant éléments non sous-jacents, activités abandonnées, gains/pertes à la valeur de marché sur certains produits dérivés liés à la couverture des programmes de paiement fondés sur des actions et impact de l'hyperinflation, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

BÉNÉFICE SOUS-JACENT PAR ACTION

Bénéfice sous-jacent divisé par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes.

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

Comprend les stocks, créances commerciales et autres créances, dettes commerciales et autres dettes, à la fois courantes et non courantes.

CAPITAUX INVESTIS

Ils se composent des immobilisations corporelles, des goodwill, des immobilisations incorporelles, des investissements dans les entreprises associées et des titres de capitaux propres, du fonds de roulement, des provisions, des avantages au personnel et des impôts différés.

DÉPENSES NETTES D'INVESTISSEMENT

Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, diminuées des produits des cessions.

DETTE FINANCIÈRE NETTE

Emprunts portant intérêts à long terme et à court terme augmentés des découverts bancaires et diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

EBIT

Bénéfice d'exploitation.

EBIT NORMALISÉ

Bénéfice d'exploitation hors éléments non sous-jacents.

EBITDA

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations.

EBITDA NORMALISÉ

Bénéfice d'exploitation avant amortissements et dépréciations, hors éléments non sous-jacents.

ÉLÉMENTS NON SOUS-JACENTS

Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature.

EMEA

Europe et Afrique.

ETP

Employés équivalent temps plein sur une base permanente ou temporaire, à l'exclusion du personnel des sous-traitants.

FLUX DE TRÉSORERIE LIBRE

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles moins les dépenses d'investissement nettes.

FRAIS COMMERCIAUX

Les frais commerciaux incluent tous les coûts de vente des produits, y compris les autres coûts (salaires, frais de bureau, etc.) du département commercial et de la force de vente.

FRAIS DE MARKETING

Les frais de marketing reprennent tous les coûts relatifs au support et à la promotion des marques. Ces coûts comprennent les divers coûts opérationnels (salaires, frais de bureau, etc.) du département marketing, les frais de publicité (frais d'agence, frais de média, etc.), les frais de sponsoring, les événements, les enquêtes et les études de marché.

FRAIS DE VENTE, DÉPENSES ADMINISTRATIVES ET AUTRES FRAIS GÉNÉRAUX

Dépenses relatives aux frais de distribution, frais commerciaux et de marketing et frais administratifs.

NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS ORDINAIRES ET RESTREINTES

Nombre d'actions en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions annulées, rachetées ou émises pendant la période, multiplié par un facteur temps moyen.

NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ DILUÉ D' ACTIONS ORDINAIRES ET RESTREINTES

Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et restreintes, ajusté de l'effet dilutif des stock-options et des actions restreintes.

NORMALISÉ

Le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, bénéfice par action, taux d'imposition effectif) avant éléments non sous-jacents et résultat des activités abandonnées. AB InBev estime qu'il est capital de communiquer et d'expliquer les mesures normalisées afin de permettre aux lecteurs de ses états financiers de cerner pleinement la performance durable de la société. Les mesures normalisées sont des mesures complémentaires utilisées par la direction et ne sont pas censées remplacer les mesures fixées par les normes IFRS en tant qu'indicateur de la performance de l'entreprise.

PÉRIMÈTRE (« SCOPE »)

Les données financières sont analysées en éliminant l'impact des changements des monnaies étrangères dans les opérations étrangères et du périmètre. Un périmètre (« scope ») représente l'impact d'acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réductions et les modifications apportées aux estimations comptables ainsi que d'autres hypothèses d'une année à l'autre que le management ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

PRODUITS

Chiffre d'affaires (produits bruts) moins les droits d'accises et ristournes.

PSU

Unités d'actions de performance.

RÉAJUSTEMENTS DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Composé des gains et pertes actuariels, de l'effet du plafond de l'actif (hors intérêts nets) et du rendement des régimes d'actifs (hors intérêts nets).

RSU

Unités d'actions restreintes.

TAUX DE DISTRIBUTION

Dividende brut par action multiplié par le nombre estimé d'actions ordinaires en circulation à la date d'enregistrement, divisé par le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.

TAUX D'IMPÔTS EFFECTIF NORMALISÉ

Taux d'impôts effectif corrigé des éléments non sous-jacents.

TAUX MOYEN D'IMPOSITION NOMINAL

Le taux moyen d'imposition nominal est basé sur les taux d'imposition statutaires sur les bénéfices en vigueur dans les différents pays.

DÉCLARATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

TABLE DES MATIÈRES

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES	165
DÉCLARATIONS ENVIRONNEMENTALES	169
DÉCLARATIONS SOCIALES	176
DÉCLARATIONS DE GOUVERNANCE	181
PÉRIMÈTRE DU RAPPORT	182
RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE INDÉPENDANT	184
INFORMATIONS PUBLIÉES EN VERTU DE L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT TAXONOMIE	186

1. Déclarations générales

Chez AB InBev, nous sommes convaincus que la durabilité rend notre vision commerciale possible, débloque de la valeur à long terme et remplit notre objectif entrepreneurial. Pour de plus amples informations sur notre stratégie commerciale, sur notre empreinte diversifiée et sur notre chaîne de valeur, veuillez vous reporter à la section **Stratégie** de ce rapport annuel.

Les présentes déclarations en matière de durabilité servent de rapport de publications de nos informations non financières relatives à des questions de responsabilité sociale des entreprises conformément à l'article 3:6, §4 et à l'article 3:32, §2 du Code belge des sociétés et des associations, qui transpose la directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014 modifiant la directive 2013/34/UE.

Les déclarations consolidées en matière de durabilité pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 comprennent la société et ses filiales détenues à 100% (dénommées ensemble « AB InBev » ou « la société » ou « nous »), et recouvrent les sociétés entièrement consolidées incluses dans le périmètre financier. Veuillez consulter la liste des entreprises consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans le **Rapport financier**. Toute exception à ce périmètre sera mentionnée dans le texte ou dans les notes de bas de page.

Sauf indication contraire explicite, les documents référencés ou les hyperliens inclus aux présentes sont uniquement indiqués à titre d'information et ne sont pas intégrés par référence dans ce rapport.

Gouvernance

En tant qu'organe décisionnel ultime de l'entreprise, le Conseil d'administration supervise l'approbation des stratégies de durabilité et l'examen des performances en matière de durabilité. Le Conseil d'administration a reçu de multiples mises à jour sur les questions de durabilité en 2023.

- Le Comité de nomination traite les questions de gouvernance d'entreprise dans le cadre de son rôle de nomination et de rétention des directeurs et des cadres.
- Le Comité de rémunération traite les politiques et les packages de rémunération dans le cadre de son rôle de rémunération et de rétention des directeurs et des cadres.
- Le Comité de finance traite les questions de développement durable dans le cadre de son évaluation des obligations de financement, du risque financier, de la sécurité de l'approvisionnement et des stratégies de sourcing.
- Le Comité d'audit traite les questions environnementales et sociales dans le cadre de sa fonction d'audit.

Pour plus de détails, consultez la **déclaration de gouvernance d'entreprise** dans le présent rapport.

Le Chief Executive Officer, assisté du Comité exécutif, assure l'exécution et la gestion des questions de durabilité. Au sein de notre Équipe de haute direction, les Global Function Leads (Chiefs) supervisent les objectifs mondiaux pour les questions de durabilité relatives à leurs équipes commerciales respectives. Les CEO régionaux pilotent les objectifs de la zone pour les questions de durabilité relatives à leurs zones. Intégrés dans l'entreprise, de nombreux collaborateurs sont responsables de la coordination et de la mise en œuvre des questions et initiatives en matière de durabilité relatives à leur équipe et/ou zone spécifique.

Les comités internes gèrent certains thèmes de durabilité qui concernent l'ensemble des équipes et des zones. Ils assurent la visibilité et promeuvent la collaboration et le partage des meilleures pratiques entre les zones et les équipes. Ces comités comprennent par exemple le Conseil de durabilité et le Conseil de conformité mondiale.

Une description des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques d'AB InBev est donnée dans le **Rapport financier** dans le présent rapport. Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont décrits dans la section **Risques et incertitudes** du Rapport financier. En outre, les outils de gestion des risques spécifiques sont décrits dans les divulgations thématiques dans les **déclarations en matière de durabilité**.

Les objectifs de durabilité associés à la rémunération variable annuelle liée aux performances (bonus) sont transmis du plus haut niveau de la société à nos business units et operating units. En 2023, plus de 3 000 collègues de nos différentes zones et équipes ont réalisé des objectifs de performance annuelle liés à des thèmes de développement durable. En plus de notre Chief Sustainability Officer, ces derniers incluent notre Chief Finance Officer, Chief People Officer et Chief Legal and Corporate Affairs Officer, pour lesquels l'objectif représente 10 à 20% de leur bonus annuel à court terme.

Pour de plus amples informations concernant notre politique en matière de rémunération, veuillez consulter la **déclaration de gouvernance d'entreprise**.

Interactions avec les parties prenantes

Nous interagissons fréquemment avec les parties prenantes sur l'ensemble de notre chaîne de valeur.

Partie prenante	Description	Comment nous interagissons
Communautés	Nous sommes très proches des communautés au sein desquelles nous vivons et travaillons. Nous nous efforçons de contribuer favorablement aux enjeux importants auxquels font face ces communautés, tels que le développement durable, la consommation réfléchie et la sécurité routière. Nous nous concentrons sur les domaines où nous pouvons agir et avoir le plus grand impact positif.	<ul style="list-style-type: none"> • Activités en matière de consommation réfléchie et de durabilité • Activités soutenant les communautés telles que les interventions d'urgence et le bénévolat
Consommateurs	La bière rassemble les gens pour célébrer les moments de la vie, et nous nous mettons au service de nos consommateurs en essayant de leur offrir les meilleurs produits et des expériences de marque significatives, toujours de manière responsable.	<ul style="list-style-type: none"> • Événements et activations • Interactions numériques (plateformes DTC) • Média • Publicités et parrainage
Gouvernements	Nous interagissons avec les responsables politiques des gouvernements afin de donner notre avis sur les questions importantes pour notre activité et pour le bien-être de nos communautés. Nous le faisons en accord avec notre Code de conduite d'entreprise et avec la législation locale.	<ul style="list-style-type: none"> • Consultations officielles dans le secteur privé • Associations et groupes du secteur • Tables rondes • Réunions bilatérales
Clients	Nous nous associons avec des détaillants, clients d'établissements horeca, grossistes et distributeurs de grande valeur, pour acheminer nos bières jusqu'aux consommateurs, tout en soutenant leur croissance, en nous efforçant de fournir le meilleur service et en visant une excellente performance de nos marques dans l'on trade et l'off trade.	<ul style="list-style-type: none"> • Services clients et BEES • Réunions Sales • Événements et activations • Avis sur les produits • Réseaux sociaux et sites web
Collègues	Nous sommes animés par des collaborateurs remarquables et constituons des équipes solides grâce à la collaboration et à notre culture axée sur la performance.	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes annuelles d'implication • Évaluations annuelles des performances • Assemblées publiques en matière de leadership • Activités du personnel • Intranet et sites web • Service d'assistance en matière de conformité
Fournisseurs	L'aspect relationnel, en particulier avec nos fournisseurs, est essentiel dans nos activités. Notre collaboration mutuelle est un élément clé dans l'élaboration d'une chaîne d'approvisionnement résiliente, qui crée de la valeur et contribue à nos objectifs de développement durable 2025.	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariats (par ex. via notre plateforme Eclipse pour soutenir la décarbonisation) • Programmes de développement • Événements du secteur • Service d'assistance en matière de conformité
Autres partenaires	Nous sommes conscients qu'aucune organisation ne peut résoudre les défis mondiaux actuels. Des partenariats efficaces sont nécessaires pour s'attaquer aux problèmes les plus urgents, actuels et futurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Associations et groupes du secteur • Collaborations multipartites (telles que les Food Innovation Hubs du FEM, la Global Alliance for Social Entrepreneurship du FEM, le Pacte mondial des Nations Unies) • Partenariats • Programme 100+ Accelerator (voir section Stratégie)
Actionnaires	Nous apprécions la confiance de nos actionnaires et nous efforçons de fournir des résultats positifs. Nous nous	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels et intermédiaires • Assemblée annuelle des actionnaires

Partie prenante	Description	Comment nous interagissons
	engageons à créer de la valeur et à assurer une croissance constante et rentable.	<ul style="list-style-type: none"> ● Réunions et webdiffusions relatives aux relations avec les investisseurs ● Conférences sur les résultats trimestriels ● Divulgations sur le site web
Interactions avec le secteur	Nous consultons des experts externes indépendants tels que des conseillers environnementaux qui se concentrent sur la durabilité de l'eau et de l'agriculture. Ces conseillers apportent une perspective différente et donnent des conseils sur les stratégies et la mise en œuvre de nos programmes en matière de gestion de l'eau et d'agriculture intelligente.	<ul style="list-style-type: none"> ● Consultation d'experts indépendants ● Associations et collaborations sectorielles (telles que la table ronde environnementale de l'industrie des boissons (BIER), BSR, le 2030 Water Resource Group, Business Fights Poverty)

Évaluation de l'importance

En vue de nos efforts et déclarations en matière de durabilité, nous avons mené une double évaluation de l'importance en 2023, une évaluation antérieure ayant été menée en 2020, et pourrions continuer à mener de telles évaluations à l'avenir. Ces évaluations intègrent les contributions de différentes parties prenantes et diffèrent de la façon dont nous abordons les divulgations (y compris l'évaluation de l'importance et la considération de l'impact sur l'importance) dans nos obligations de reporting financier en vertu des lois applicables. Ces déclarations en matière de durabilité comprennent certaines informations et décrivent des événements potentiels à venir, qui peuvent être notables, mais tout caractère notable ne doit pas être interprété comme atteignant le niveau d'importance justifiant une divulgation dans notre rapport financier.

Nous avons interagi avec des parties prenantes internes et externes afin de déterminer l'importance financière et l'importance de l'impact. La société a utilisé des informations publiques, des ensembles de données externes et internes et des interviews de parties prenantes pour établir une liste solide et complète de problèmes de durabilité importants pour AB InBev.

AB InBev a adopté une approche top-down pour identifier les impacts, risques et opportunités importants. Les démarches suivantes ont été entreprises :

1. Les problèmes environnementaux, sociaux et de gouvernance qui sont susceptibles d'être importants pour AB InBev ont été définis sur la base de recherches, des thèmes identifiés dans notre évaluation précédente de l'importance et de benchmarks du secteur.
2. Les problèmes et les impacts, risques et opportunités associés ont été évalués en utilisant :
 - une plateforme qui identifie et analyse les thèmes de durabilité provenant de sources disponibles publiquement, y compris les rapports annuels d'entreprise, les réglementations obligatoires et politiques volontaires, les actualités et les médias en ligne ;
 - des interviews et ateliers avec des parties prenantes externes ; et
 - des contributions internes.
3. Des analyses ont été réalisées à la fois sur l'importance financière et de l'impact en tenant compte de l'échelle, de l'impact, de la portée et du caractère remédiable ou non. Cela a permis de dégager 11 thèmes importants.



Une description des impacts, risques et opportunités par problème est disponible dans les sections pertinentes de cette déclaration.

Nous évaluons régulièrement les risques et opportunités, en exerçant une surveillance au moyen d'outils et de cadres, dont :

- la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) pour les risques et opportunités liés au climat (voir la section **Climat** de ce rapport) ;
- un outil d'évaluation du risque de l'eau pour examiner nos risques opérationnels au niveau mondial (voir la section **Eau** de ce rapport) ;
- des processus de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (voir la section **Travailleurs dans la chaîne de valeur** de ce rapport).

2. Déclarations environnementales

2.1 Eau

Au-delà d'être un ingrédient clé des produits d'AB InBev, l'eau est une ressource essentielle pour la santé et le bien-être de toutes les communautés. Les contraintes climatiques, l'infrastructure inadaptée et la mauvaise gestion amplifient les défis liés aux ressources en eau. La raréfaction croissante des ressources en eau douce n'est pas seulement un problème important pour l'entreprise, mais l'est également pour le bien-être économique, social et environnemental de nos communautés.

L'approche de la société à l'égard de la gestion de l'eau tient compte des normes et initiatives de tiers telles que le CEO Water Mandate du Pacte mondial des Nations Unies et le 2030 Water Resources Group. AB InBev collabore avec les communautés locales, y compris les agriculteurs, dans son travail sur les bassins versants. Nous participons également à des forums sectoriels, dont la table ronde environnementale de l'industrie des boissons (BIER) et des organisations partenaires telles que The Nature Conservancy et le World Wildlife Fund pour façonner la stratégie d'AB InBev en matière d'eau, partager les meilleures pratiques et mettre en place des projets liés aux bassins versants.

La société utilise son système interne de gestion environnementale pour surveiller et gérer systématiquement sa consommation d'eau dans ses activités et pour déployer les meilleures pratiques et les normes de performance sur les sites opérationnels dans le but de favoriser l'efficacité de la consommation d'eau, les rejets responsables et la réutilisation des effluents.

AB InBev s'est fixé pour ambition de parvenir à un taux moyen d'efficacité de consommation d'eau de 2.5 hectolitres/hectolitre (hl/hl) dans nos brasseries au niveau mondial d'ici 2025. En 2023, la société a atteint un taux d'efficacité de consommation d'eau de 2.53[Ⓐ] hl/hl au niveau mondial, soit une amélioration de 17.9% par rapport à la référence de 2017 (3.08 hl/hl).

La société s'est également fixée pour ambition de parvenir à un taux d'efficacité de consommation d'eau de 2.0 hl/hl sur les 36 sites très sensibles visés par l'objectif de gestion de l'eau 2025. En 2023, nous avons atteint un taux d'efficacité de consommation d'eau de 2.30 /hl sur ces sites, soit une amélioration de plus de 17.8% par rapport à la référence de 2017 (2.8 hl/hl). Veuillez consulter la section **écosystèmes agricoles et naturels** de ce rapport pour de plus amples informations sur la manière dont nous avons identifié ces sites très sensibles.

	2017 (référence)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation d'eau¹							
Consommation totale d'eau (en milliards d'hl)	1.71	1.59	1.56	1.41	1.52	1.55 [Ⓐ]	1.44 [Ⓐ]
Consommation d'eau par hectolitre produit (hl/hl)	3.08	2.94	2.79	2.68	2.64	2.64 [Ⓐ]	2.53 [Ⓐ]
Prélèvements d'eau (en milliards d'hl)							1.70
Rejets d'eau ² (en milliards d'hl)							1.01 [Ⓐ]
Eau réutilisée/recyclée (en milliards d'hl)							0.22 [Ⓐ]
Prise d'eau de la brasserie par source (%)							2023
Tiers (i.e., communale, camion-citerne ou vapeur)							40.26 [Ⓐ]
Eau de surface							18.80 [Ⓐ]
Eau souterraine							40.93 [Ⓐ]
Eau de pluie							0.01 [Ⓐ]

La fabrication de nos produits nécessite de grandes quantités d'eau, y compris celle consommée dans la chaîne d'approvisionnement agricole. Les changements au niveau des régimes de précipitations et la fréquence des épisodes météorologiques extrêmes sont susceptibles d'affecter notre approvisionnement en eau et, par conséquent, nos opérations physiques. L'eau peut aussi être sujette à des hausses de prix dans certaines régions, et les modifications de la taxation et des réglementations relatives à l'eau dans certaines zones peuvent affecter négativement nos revenus d'exploitation.

[Ⓐ] Indicateur approuvé (veuillez vous référer au rapport d'assurance externe à la fin de ces déclarations en matière de durabilité)

¹ Nos données relatives à l'eau comprennent nos sites de production de boissons et n'incluent pas nos opérations verticales comme les usines de malt et les usines de conditionnement.

² Volume par destination (en milliards d'hl) : rejets dans les eaux de surface/dans la mer (0.04[Ⓐ]), rejets dans les eaux de surface douces (0.48[Ⓐ]), rejets dans les eaux souterraines (0.05[Ⓐ]), rejets dans une destination de tiers (0.44[Ⓐ]) / Volume par traitement (en milliards d'hl) : aucun traitement (0.06[Ⓐ]), traitement primaire (0.04[Ⓐ]), traitement secondaire (0.63[Ⓐ]), traitement tertiaire (0.28[Ⓐ])

En tant que premier brasseur mondial, AB InBev s'est engagé à jouer le rôle de partenaire dans la gestion de l'eau dans l'ensemble de ses activités, de ses communautés et de sa chaîne d'approvisionnement. Nous continuons d'intensifier nos efforts de gestion des ressources en eau en stimulant l'efficacité de l'eau dans nos activités et en prenant avec les acteurs locaux des mesures pour protéger les bassins versants, en particulier dans les zones très sensibles. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la section **Écosystèmes agricoles et naturels** de ce rapport.

2.2 Climat

Notre activité est étroitement liée à l'environnement naturel. Les cultures agricoles et l'eau sont nos ingrédients clés. Nous avons besoin de matières premières pour nos emballages. Nous avons besoin d'énergie et de carburant pour brasser, transporter et refroidir nos bières. Notre activité est également étroitement liée aux communautés locales et aux populations à travers notre empreinte mondiale. Tous ces éléments peuvent être impactés par le changement climatique. Nous observons déjà des impacts, tant au niveau environnemental que social, dans notre chaîne de valeur et nos communautés.

AB InBev utilise les Normes internationales d'information financière (IFRS) S2 Divulgations liées au climat (anciennement la Taskforce for Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)), en accord avec les normes GRI, pour estimer les risques et opportunités liés au climat à court terme (un à cinq ans), à moyen terme (six à dix ans) et à long terme (plus de dix ans). Face à cet horizon temporel, nous évaluons les risques et opportunités associés à la politique, aux technologies, aux changements du marché, à la réputation et aux risques physiques chroniques et graves. Nous considérons deux scénarios pour chacun des risques physiques et de transition à moyen et à long terme. Nous analysons les risques à court terme à l'aide de nos processus internes de gestion des risques. Les résultats de ces analyses façonnent notre stratégie climatique.

Pour analyser les risques et opportunités physiques, nous avons tenu compte de deux scénarios, en utilisant les voies de concentration représentatives (RCP) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) :

- **Risques physiques scénario 1** : RCP 4.5, un scénario à forte atténuation dans lequel les émissions commencent à diminuer au milieu du siècle ; et
- **Risques physiques scénario 2** : RCP 8.5, un scénario extrême dans lequel le réchauffement climatique atteint 4 degrés Celsius,

Pour analyser les risques et opportunités de transition, nous avons sélectionné deux scénarios développés par l'Agence internationale de l'énergie (IEA) :

- **Risques de transition scénario 1** : Activités inchangées, selon le Stated Policies Scenario (STEPS) en tenant compte des paramètres des politiques actuelles (politiques déjà mises en œuvre ou politiques à venir confirmées) ; et
- **Risques de transition scénario 2** : Neutralité carbone d'ici 2050, avec une trajectoire étroite mais réalisable pour que le secteur énergétique mondial atteigne la neutralité carbone d'ici 2050, conformément au scénario à 1.5 degrés Celsius.

Les tableaux à la page suivante résument les résultats de nos analyses. Bien que ces scénarios soient différents, nous avons la conviction que notre stratégie nous permettra de faire face aux risques et opportunités potentiels présentés dans chaque scénario.

Bien que ces déclarations en matière de durabilité contiennent des déclarations basées sur des scénarios et suppositions hypothétiques ou très défavorables, ces déclarations ne doivent pas nécessairement être interprétées comme représentatives des risques actuels ou réels ou des prévisions des risques attendus. De plus, notre analyse de scénario de risque climatique et notre stratégie d'ambition de neutralité carbone restent en cours de développement car nous continuons d'affiner notre analyse et notre réponse aux risques et opportunités potentiels futurs liés au changement climatique. Par ailleurs, les données et la méthodologie qui étayent notre analyse et notre stratégie sont toujours susceptibles d'évoluer. Nous pensons que la méthodologie de l'analyse de scénario climatique et de comptabilité carbone continuera d'évoluer et de se perfectionner, en particulier en ce qui concerne les émissions de scope 3. À ce titre, dans les prochains rapports, certaines divulgations pourraient différer de celles contenues dans ces déclarations en matière de durabilité en raison des améliorations de la qualité et l'exhaustivité de nos données et de mises à jour de notre méthodologie.

Avec l'évaluation annuelle décrite ici, nous développons une liste non-exhaustive de facteurs de risques et incertitudes, qui est reprise dans notre rapport annuel dans la section **Risques et incertitudes**.

Nous évaluons les risques de transition et les risques physiques liés au changement climatique conformément aux recommandations IFRS S2. Les risques associés à notre organisation sont liés à la fois à nos activités directes et à notre chaîne d'approvisionnement. Ils vont de l'impact potentiel de la tarification du carbone dans les régions où nous opérons, aux risques associés aux changements de modèle climatique, à la pénurie d'eau et aux événements météorologiques extrêmes dans notre chaîne de valeur. Nous prenons également en compte les risques liés aux changements au sein des marchés et aux attentes des consommateurs, ainsi que l'impact qu'ils pourraient avoir sur notre réputation en tant qu'entreprise. De plus, nous avons entrepris une analyse de nos sources d'approvisionnement en orge pour évaluer les impacts possibles du changement climatique et identifier les zones à fort potentiel de production.

Sujet	Scénario 1 : RCP 4.5	Scénario 2 : RCP 8.5	Notre réaction
Risques physiques : Projections des impacts du changement des conditions climatiques sur les rendements de l'orge (risque chronique)	Faible Les impacts financiers négatifs potentiels pourraient résulter de la baisse de rendement et des coûts des pertes de production d'orge qui en découlent dans certaines régions à court terme en raison de l'impact du changement climatique. Il est également possible que de nouvelles régions de culture de l'orge se développent en raison des changements climatiques.	Moyen Dans ce scénario, des impacts financiers négatifs pourraient résulter des baisses de rendement projetées et des coûts de remplacement de la production d'orge en raison des impacts climatiques à plus long terme tels que des températures durablement plus élevées	Pour créer nos produits, nous dépendons d'un approvisionnement fiable et de qualité en cultures agricoles. Nous employons des équipes de recherche en cultures et d'agronomie et investissons dans les technologies agricoles pour gérer les coûts des matières premières et minimiser les perturbations. Dans l'ensemble de nos régions d'approvisionnement, nous œuvrons au développement de variétés de cultures brassicoles à rendement plus élevé et de meilleure qualité, qui sont également économes en ressources, résistantes aux maladies et résilientes face aux facteurs de stress climatiques tels que la sécheresse. En ce qui concerne l'orge, nous aidons les producteurs à améliorer leurs pratiques de production grâce à des analyses et des informations qui leur permettent de prendre de meilleures décisions de gestion des cultures en fonction des saisons.
Risques physiques : Projections des impacts d'une sécheresse extrême sur les rendements de l'orge (risque grave)	Faible Les conditions météorologiques extrêmes telles que la diminution des précipitations saisonnières pourraient entraîner des perturbations à plus long terme des chaînes d'approvisionnement agricoles et une augmentation des coûts de nos matières en raison du rendement. Aucun impact immédiat n'est attendu à court terme.	Faible Des impacts climatiques provoqués par des événements, tels qu'une sécheresse extrême, pourraient réduire la qualité et la quantité d'orge à long terme et auraient probablement des impacts financiers négatifs sur les coûts de production de l'orge.	
Risques physiques : Risques pour la disponibilité de l'eau dans nos activités mondiales (risques graves et chroniques)	Faible Les projections de disponibilité du volume d'eau futur sur certains sites pourraient représenter un risque grave sur la base des indicateurs hydrologiques et météorologiques locaux.	Élevé Il pourrait être estimé que les impacts financiers négatifs soient plus élevés en raison de la possibilité de réduction de la production sur l'ensemble des sites à cause de risques chroniques liés à l'eau et à sa disponibilité.	Nous avons mis au point un outil d'évaluation du risque hydrique qui s'appuie sur des sources de données externes et sur les contributions de nos équipes locales pour examiner notre risque opérationnel à l'échelle mondiale sur une base trimestrielle. Grâce à cet outil, nous avons identifié et continuons à donner la priorité à nos sites se trouvant dans des zones très sensibles. Nous nous efforçons de participer à la mise en œuvre d'une solution pour faire face aux problèmes d'eau croissants dans nos communautés et notre chaîne d'approvisionnement, en cherchant à favoriser l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans nos activités et en investissant dans la sécurité partagée de l'eau et la santé des bassins versants dans les communautés locales.
Sujet	« Business as Usual » (activités inchangées)	Neutralité carbone d'ici 2050	Notre réaction
Risques de transition : Politique	Élevé Une certaine exposition à des coûts futurs liés à la taxation du carbone et aux systèmes de tarification du carbone pourrait être attendue, mais les projections des réglementations climatiques ne comporteraient pas de changements significatifs. De tels cadres politiques pourraient limiter les trajectoires pour atteindre nos ambitions climatiques à long terme.	Faible Une exposition à des coûts potentiels plus élevés liés à la taxation du carbone et aux systèmes de tarification du carbone pourrait être attendue à mesure que les réglementations climatiques s'accroissent. Les cadres politiques seraient probablement plus propices à la réalisation de nos ambitions climatiques à long terme.	Les risques et opportunités réglementaires pertinents sont évalués au niveau de nos activités locales dans chaque pays où nous opérons. Cela permet d'éclairer les décisions stratégiques sur les investissements et les plans liés à la tarification du carbone. Dans le cadre de notre objectif d'action pour le climat 2025, nous avons fixé un objectif fondé sur des données scientifiques de réduction de nos émissions de GES de 25% par hectolitre à travers l'ensemble de notre chaîne de valeur d'ici 2025 par rapport à l'année de référence 2017 et de réduction de nos émissions absolues des scopes 1 et 2 de 35% dans le même laps de temps. Nous sommes convaincus que cet objectif, associé à notre ambition d'atteindre la neutralité carbone, peut contribuer à atténuer l'impact des éventuelles réglementations à venir en réduisant nos émissions directes. Pour de plus amples informations sur nos progrès concernant nos objectifs de durabilité 2025, consultez la section Stratégie de ce rapport.
Risques de transition : Approvisionnement futur en aluminium	Moyen Une exposition aux variations de l'offre et de la demande d'aluminium pourrait être attendue sur la base du coût du carbone associé à l'approvisionnement en aluminium. Aucune réduction des émissions ne serait attendue de l'augmentation de la part d'aluminium recyclé sur le marché.	Moyen Une exposition aux risques de marché dans l'offre et la demande d'aluminium pourrait être attendue sur la base du coût du carbone associé à l'approvisionnement en aluminium. Une réduction potentielle des coûts et des émissions serait attendue en raison d'une augmentation de la part de l'aluminium recyclé sourcé.	Nous continuons à innover et à faire équipe avec des fournisseurs clés par le biais de notre plateforme Eclipse pour soutenir la décarbonisation dans nos chaînes d'approvisionnement d'emballages et pour aider à résoudre les défis actuels et futurs pour augmenter le contenu recyclé, en particulier pour le verre et l'aluminium.
Risques de transition : Approvisionnement futur en verre	Moyen Une exposition aux variations de l'offre et de la demande de verre pourrait être attendue, ainsi qu'aux coûts connexes du carbone, avec un faible potentiel de réduction des émissions grâce à l'augmentation de la part de verre recyclé sur le marché.	Moyen Une exposition aux variations futures de l'offre et de la demande de verre pourrait être attendue, ainsi qu'aux coûts connexes du carbone, mais avec plus de potentiel de réduction des émissions grâce à l'augmentation de la part de verre recyclé sourcé.	

Notre approche pour lutter contre le changement climatique est centrée sur les activités dans nos opérations et dans l'ensemble de notre chaîne de valeur :

- décarboner activement nos opérations, y compris nos brasseries et nos opérations verticales qui produisent les matériaux d'emballage et le matériel de brassage, en cherchant à réduire la consommation d'énergie et en mettant en place des solutions d'électricité et de chaleur renouvelables (soit via la génération sur place, soit via des contrats d'achat d'électricité virtuels) ; et
- inciter les partenaires de la chaîne de valeur à chercher à réduire les émissions dans les catégories clés, ce qui comprend :
 - l'agriculture : s'efforcer d'augmenter le rendement grâce à des variétés de cultures nouvelles et plus résilientes, collaborer avec les agriculteurs sur la gestion des nutriments et l'optimisation de l'application de fertilisants, et introduire des solutions naturelles dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement agricole pour l'élimination du carbone.
 - les opérations brassicoles : collaborer pour augmenter l'efficacité dans les processus de brassage, mettre en place des solutions d'électricité et de chaleur renouvelables et continuer à œuvrer pour atteindre quasiment zéro déchet de production mis à la décharge.
 - les emballages : œuvrer en vue d'augmenter le contenu recyclé, déployer les solutions sobres en carbone à plus grande échelle et mettre en place des solutions d'allègement.
 - la logistique : poursuivre l'optimisation des charges, l'efficacité de routage et le changement de mode et mettre en place des carburants alternatifs pour camions.
 - le refroidissement des produits : mettre en place une réfrigération plus efficace à l'aide de solutions de refroidissement innovantes et étendre l'électricité renouvelable à nos détaillants du monde entier.
 - la fin de vie du produit : promouvoir le recyclage local et chercher à réduire les déchets en utilisant des matériaux recyclés et par le biais d'initiatives d'allègement d'emballage.

Pour de plus amples informations sur nos activités en accord avec les actes délégués relatifs aux objectifs climatiques de la taxonomie de l'UE, veuillez consulter la section **Taxonomie** de ce rapport.

Par le biais de notre objectif d'action pour le climat 2025, nous œuvrons au développement de la résilience climatique en nous engageant à acheter 100% de notre électricité à partir de sources renouvelables³ et à réduire nos émissions GES de 25% dans toute notre chaîne de valeur d'ici 2025. Nous avons inclus environ 87% de nos émissions de scope 3 dans notre objectif, ce qui nous place bien au-delà du seuil d'inclusion recommandé des deux tiers par la Science Based Targets initiative. Cela inclut les catégories de scope 3 suivantes : achats de produits et services, transport en amont, émissions liées à la consommation de carburant non incluses dans les scopes 1 et 2, transport en aval, utilisation des produits vendus (refroidissement des produits), et fin de vie des produits et déchets. En 2018, suite à la recommandation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, nous nous sommes engagés à réduire les émissions absolues de GES de Scopes 1 et 2 de 35% d'ici 2025 par rapport à l'année de référence 2017, conformément à la trajectoire visant à limiter le réchauffement climatique à 1.5 degré Celsius.

En décembre 2021, nous avons annoncé notre ambition d'atteindre la neutralité carbone à travers l'ensemble de notre chaîne de valeur d'ici 2040. Avec cette ambition, nous visons à réduire nos émissions absolues de GES de Scopes 1, 2 et 3.

Nous enregistrons des progrès dans ces objectifs et ambitions, et en 2023, nous avons réduit de 44% nos émissions absolues des Scopes 1 et 2, et réduit de 24.2% nos émissions des Scopes 1, 2 et 3 par hectolitre de production par rapport à l'année de référence 2017.

Les émissions de scope 3, qui représentent 87% de nos émissions en 2023, constituent les opportunités majeures de réduction des émissions.

En 2023, notre électricité renouvelable contractuelle s'élève à un équivalent de 100%, dont 73.6% est déjà opérationnelle.

³ Nous nous alignons sur les directives RE100 sur la production d'énergie, en tirant parti de l'énergie autoproduite par le biais d'installations sur site ou de contrats d'achat d'énergie hors site.

Consommation d'énergie & émissions de GES ⁴	2017 (référence)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre total de GJ d'énergie (en millions)	59.83	59.46	58.51	52.36	56.23	55.45 ^(A)	52.94 ^(A)
Nombre total de GJ d'énergie achetés (en millions)	*	57.71	56.57	50.51	53.82	52.71 ^(A)	50.03 ^(A)
Consommation d'énergie par hectolitre produit (en Mj/hl)	111.42	109.95	104.74	99.50	97.37	94.43	92.99 ^(A)
Énergie achetée par hectolitre produit (en Mj/hl)	*	106.69	101.28	95.98	93.19	89.76 ^(A)	87.89 ^(A)
% d'électricité renouvelable : opérationnelle ⁵	/	16.9%	20.9%	32.2%	41.2 %	67.6% ^(A)	73.6% ^(A)
% d'électricité renouvelable : contractuelle ⁵	/	51.1 %	63.5%	73.6%	84.7%	97.1% ^(A)	100% ^(A)
Total des émissions de GES directes et indirectes des Scopes 1 et 2 (en millions de tonnes de CO ₂ e)	6.05	5.67	5.12	4.44	4.14	3.68 ^(A)	3.39 ^(A)
Total des émissions de GES directes et indirectes des Scopes 1, 2 et 3 (en millions de tonnes de CO ₂ e)	30.72	29.12	29.36	26.59	28.83	27.77 ^(A)	25.77 ^(A)
Émissions de GES de scope 1 et 2 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e)	8.34	7.67	6.94	6.43	5.04	4.64 ^(A)	4.46 ^(A)
Émissions de GES de scope 1, 2 et 3 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e) ⁶	59.66	55.44	54.27	52.45	50.03	47.29 ^(A)	45.24 ^(A)
Émissions de GES de scope 3 par hectolitre produit (en kg CO ₂ e)	47.91	44.63	44.81	43.70	42.84	41.01 ^(A)	39.30 ^(A)
Émissions significatives de GES de scope 3⁷							
Émissions de GES (de scope 3) indirectes brutes totales (tCO ₂ e)	24.09 ^(A)	22.38 ^(A)					
Agriculture	14.8 %	15.7%					
Transformation des ingrédients de brassage	3.8 %	4.4 %					
Matériaux d'emballage	42.5%	40.7%					
Activités de brassage	2.1%	2.3%					
Logistique	10.3%	10.6 %					
Refroidissement des produits	23.9%	25.1%					
Fin de vie du produit	2.6 %	1.2%					
Émissions totales de GES par zone							
Amérique du Nord	20.2% ^(A)	18.7% ^(A)					
Amériques du Centre	22.8% ^(A)	22.1% ^(A)					
Amérique du Sud	14.9% ^(A)	15.8% ^(A)					
EMEA	18.9% ^(A)	19.2% ^(A)					
Asie-Pacifique	23.2% ^(A)	24.2% ^(A)					

^(A) Indicateur approuvé (veuillez vous référer au rapport d'assurance externe à la fin de ces déclarations en matière de durabilité)

⁴ Les émissions de GES par hectolitre produit et l'énergie concernent uniquement nos sites de production de boissons et n'incluent pas nos opérations verticales telles que les usines de malt et les usines de conditionnement. Les données des émissions de GES directes et indirectes totales concernent les sites de production de boissons et la plupart des opérations verticales, y compris les usines de malt et les usines de conditionnement.

Le scope 1 représente 76.8% de nos émissions opérationnelles et inclut l'équivalent CO₂ (CO₂e) du carburant utilisé dans nos processus de fabrication et dans les usines de cogénération qui produisent de l'électricité sur place. Le scope 2 représente environ 23.2% et correspond aux émissions provenant de l'électricité achetée. Les scopes 2 et 3 sont calculés selon une approche basée sur le marché.

* Conformément à nos objectifs de développement durable 2025, l'énergie sera rapportée en énergie achetée plutôt que consommée. L'énergie achetée par hl s'accorde avec notre objectif de développement durable RE100 consistant à compenser 100% de nos achats d'électricité par de l'électricité provenant de sources renouvelables. L'énergie achetée par hl n'a pas été rapportée pour les brasseries rachetées à SABM en 2017.

⁵ Nous rapportons l'électricité renouvelable selon deux indicateurs : l'électricité opérationnelle et l'électricité contractuelle. Notre stratégie primaire est de contribuer à financer de nouveaux projets de production d'électricité renouvelable à l'échelle mondiale. L'indicateur d'électricité contractuelle reflète les progrès de la capacité contractuelle, indépendamment du marché dans lequel l'électricité renouvelable a été utilisée, ou de la question de savoir si elle a été utilisée dans nos activités. Notre volume d'électricité renouvelable contractuelle dépassant 100% n'est pas rapporté. L'indicateur d'électricité opérationnelle mesure notre utilisation annuelle d'électricité renouvelable dans chacune des régions.

⁶ Émissions de GES par type d'emballage en 2023 (kgCO₂e/hL) : fûts consignés (2.0), bouteilles consignées (7.4), bouteilles PET (7.4), canettes (23.0) et bouteilles à usage unique (41.3).

⁷ Les catégories de scope 3 sont fixées en interne et diffèrent de celles figurant dans le protocole GES. Les émissions de scope 3 sont des estimations basées sur un mélange de chiffres fournis par les fournisseurs, de facteurs d'émissions globales et de suppositions. Les catégories de scope 3 comprennent l'achat de biens et services, la distribution en amont et en aval, le refroidissement de produits (sur site et hors site, mais à l'exclusion du refroidissement chez le consommateur) et la fin de vie. Environ 50% des émissions sont calculées sur la base de nos propres données ou des données déclarées par les fournisseurs via le CDP.

2.3 Économie circulaire et utilisation des ressources

AB InBev dépend de cultures agricoles de haute qualité et de sources sûres de matériaux d'emballage pour ses produits. Nous nous efforçons d'utiliser ces ressources de manière responsable tout en les préservant pour l'avenir. En matière d'emballages, nous adoptons une approche circulaire pour générer des avantages financiers à long terme, assurer à notre entreprise une sécurité d'approvisionnement en emballages à long terme et contribuer à éliminer les déchets. Nous collaborons avec nos partenaires de la chaîne d'approvisionnement pour augmenter la quantité de matériaux réutilisés ou recyclés dans nos emballages et récupérer davantage de déchets post-consommation. En matière d'agriculture, nous observons déjà l'impact du changement climatique dans nos régions d'approvisionnement, c'est pourquoi nous œuvrons à renforcer la résilience par le biais de la gestion des cultures, de variétés améliorées et d'outils d'atténuation du risque, tout en explorant les manières dont l'agriculture peut contribuer à réduire les émissions de carbone, à protéger les bassins versants et à améliorer la biodiversité.

Nous visons à réduire les emballages et le besoin de matériaux vierges par le biais d'initiatives, telles que l'allègement, qui utilisent les capacités en matière de design et d'innovation des emballages pour repenser les modèles d'emballage et de distribution. Nous œuvrons également pour l'amélioration des chaînes de valeur du recyclage afin d'augmenter la disponibilité de matériaux recyclés sur le marché, ce qui nous permet de continuer à augmenter la quantité de matériaux recyclés utilisés dans tous nos types d'emballages. Outre le recyclage, nous promouvons la récupération et la réutilisation de nos emballages et œuvrons pour l'augmentation de nos volumes de bouteilles consignées et de notre taux de restitution.

Nous avons fixé un objectif d'emballage circulaire 2025 selon lequel 100% de nos emballages seront consignés ou fabriqués majoritairement à partir de matériaux recyclés (plus de 50%) d'ici 2025⁸. Cet objectif s'applique aux emballages primaires au niveau mondial, ce qui représente plus de 83.3% des volumes d'emballages totaux d'AB InBev en termes de poids. En 2023, 77.5% de nos produits étaient consignés ou à contenu majoritairement recyclé (plus de 50%).

Emballage circulaire	2017 (référence)	2018	2019	2020	2021	2022	2023
% d'emballages consignés	47.2%	44.1%	43.4%	38.2%	37.0%	40.3% ^(A)	41.2% ^(A)
% de contenu recyclé dans les emballages primaires							
Verre	36.8%	40.5%	44.3%	45.8%	45.8%	48.0% ^(A)	48.3% ^(A)
Canettes	59.7%	58.9%	59.3%	58.1%	56.2%	56.7% ^(A)	61.3% ^(A)
PET	23.3%	17.5%	27.5%	31.6%	23.3%	36.5% ^(A)	42.6% ^(A)

En matière d'agriculture, nous œuvrons pour un approvisionnement plus durable dans nos programmes directs en promouvant les pratiques agricoles durables qui contribuent à protéger les bassins versants et à améliorer la biodiversité et en renforçant la résilience au moyen de la gestion des cultures, de variétés améliorées et d'outils d'atténuation des risques. Pour de plus amples informations sur notre objectif d'agriculture intelligente 2025, veuillez consulter la section **Travailleurs dans la chaîne de valeur**.

Nous continuons à nous efforcer d'atteindre des taux de recyclage de 100% dans nos opérations au niveau mondial, tout en nous conformant également aux lois et réglementations locales. La société a recyclé 99.5% des déchets générés par ses processus de production de boissons en 2023.

Une portion significative de nos dépenses d'exploitation sont liées aux matières premières, telles que l'orge malté, le blé, le maïs, le riz, l'eau, le verre, le PET et l'aluminium. La fourniture et le prix des matières premières utilisées pour fabriquer nos produits peuvent être affectés par des facteurs qui comprennent le niveau de production des cultures dans le monde, les conditions météorologiques extrêmes, les catastrophes naturelles et d'autres facteurs.

^(A) Indicateur approuvé (veuillez vous référer au rapport d'assurance externe à la fin de ces déclarations en matière de durabilité)

⁸ AB InBev collecte les données de tonnage total par matériau et par fournisseur, ainsi que le pourcentage de tonnage à partir de contenu recyclé. Le pourcentage de contenu recyclé par lot est cumulé au niveau de l'usine. En outre, chaque brasseur compte sur les certifications et enquêtes fournisseurs pour calculer le contenu recyclé. Pour le contenu recyclé, nous cumulons entre les pays et les zones afin de calculer un pourcentage global de contenu recyclé par matériau. Nous utilisons une moyenne pondérée basée sur le tonnage acheté par fournisseur pour calculer un contenu recyclé moyen pour le verre, les canettes et le PET par pays, par zone et au niveau mondial. Les données concernant le pourcentage de contenu recyclé sont communiquées par les fournisseurs et suivies de façon régulière. Les informations relatives aux achats d'emballages proviennent du propre système d'approvisionnement d'AB InBev. Chaque brasseur discute avec les fournisseurs d'emballages des indicateurs clés de performance, des mesures et des principaux projets pour permettre l'amélioration du contenu recyclé.

2.4 Écosystèmes agricoles et naturels

AB InBev dépend de cultures agricoles et d'eau de haute qualité provenant d'écosystèmes naturels sains pour brasser ses bières, et nous cherchons à protéger et à restaurer la biodiversité par nos efforts dans le domaine des bassins versants et de l'agriculture. Avec une chaîne de valeur profondément enracinée dans les écosystèmes naturels du monde, nous visons à identifier comment minimiser notre impact sur la nature tout en explorant les opportunités d'investir dans des solutions naturelles dans l'agriculture ainsi que dans la restauration et la conservation des bassins versants.

AB InBev a mis au point un outil d'évaluation du risque hydrique qui s'appuie sur des sources de données externes et sur les contributions de ses équipes locales pour examiner les risques opérationnels à l'échelle mondiale. Grâce à cet outil, nous avons identifié et continuons à donner la priorité aux sites se trouvant dans des zones très sensibles. En 2023, 46 sites au total se trouvaient dans des zones très sensibles. Nous avons mis en place un processus complet de gestion des bassins versants dans ces zones pour contribuer à identifier les défis spécifiques liés aux bassins versants locaux ainsi que les solutions adéquates. Aux côtés d'autorités locales, d'autres consommateurs d'eau et de partenaires dont The Nature Conservancy et le World Wildlife Fund, nous avons investi des moyens financiers et techniques afin de soutenir des initiatives d'infrastructures vertes, des projets de conservation et de reforestation, de restauration d'habitats, et des techniques de conservation des sols.

En 2018, AB InBev a fixé son objectif de gestion de l'eau 2025 : 100% de nos communautés situées dans des zones très sensibles bénéficieront d'une amélioration significative de l'accès à l'eau et de la qualité de l'eau d'ici 2025. 36 sites sont inclus dans l'objectif, sur la base d'une analyse par rapport à l'année de référence 2017 utilisant l'outil d'évaluation du risque hydrique de la société. La société est sur la bonne voie et pense atteindre cet objectif. En 2023, 100% des 36 sites ont mené des actions de sensibilisation, analysé les problèmes d'eau locaux et identifié et commencé à mettre en place des solutions, avec des améliorations déjà observables pour 55.6% d'entre eux.

Les écosystèmes naturels sont une composante essentielle des projets de durabilité dans l'ensemble de nos opérations et de notre chaîne de valeur (voir les sections **Climat**, **Eau** et **Utilisation des ressources et économie circulaire**). AB InBev s'est associé à des experts externes afin de cartographier les zones prioritaires pour la biodiversité dans nos opérations et notre chaîne de valeur, en adoptant une approche cohérente par rapport à des cadres internationaux tels que la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD). La société évalue actuellement le chevauchement spatial de ses activités avec les larges zones prioritaires pour la biodiversité afin d'évaluer où les activités sont potentiellement situées dans ou à proximité de zones terrestres, d'eau douce et/ou de marine côtière importantes pour la conservation.

3. Déclarations sociales

3.1 Notre main d'œuvre

En tant que signataires du Pacte mondial des Nations Unies, nous nous sommes engagés à adopter des pratiques commerciales qui respectent les droits de l'homme et qui s'alignent sur les normes internationales de conduite commerciale responsable. Notre approche des droits de l'homme est basée sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP) et est décrite dans notre [Politique mondiale en matière de droits de l'homme](#).

L'une des façons dont nous interagissons avec nos collègues est l'enquête d'engagement que nous menons chaque année. Cette enquête leur permet de donner un feedback sur les récompenses, la reconnaissance, le bien-être, l'inclusion et le niveau de confort lorsqu'il s'agit de signaler des comportements potentiellement contraires à l'éthique ou d'autres plaintes sans crainte de représailles. En 2023, notre score d'engagement annuel était de 87%.

Notre ligne d'assistance pour la conformité, mondialement accessible, permet aux collègues et aux tiers d'avoir un contact direct avec les équipes d'éthique et de conformité pour signaler leurs préoccupations. Pour de plus amples informations, consultez la section **Conduite commerciale**.

Bon nombre de nos collaborateurs dans tous nos segments d'activités sont représentés par des syndicats et divers accords de négociation collective sont en place.

Ce tableau présente quelques indicateurs démographiques de diversité parmi nos collaborateurs.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Pourcentage de femmes occupant un poste de direction	19%	20%	22%	24%	26%	28%	29%
Pourcentage de femmes occupant un poste de haute direction	10%	11%	12%	14%	14%	14%	14%

Nous œuvrons pour atteindre des normes élevées en matière de santé et de sécurité dans nos bureaux et nos brasseries ainsi que dans l'ensemble de notre chaîne de valeur en établissant et en promouvant une culture de sécurité par le biais de programmes de formation, d'ateliers et de séances d'accompagnement. Les indicateurs liés à la sécurité sont transmis et contrôlés au moyen de nos systèmes de gestion de la sécurité en matière d'approvisionnement et de logistique. Notre approche de la sécurité est axée sur l'atténuation. Nous nous concentrons sur plusieurs domaines, notamment : atténuer les risques, faire tourner des processus à haut risque en toute sécurité, former les collègues pour leur permettre de mieux évaluer les risques, rendre les personnes et les équipes capables de prendre des décisions plus sûres, utiliser les données de sécurité pour stimuler l'amélioration continue, exécuter des programmes de sécurité routière et mettre en place des programmes de prévention de la violence.

Au 31 décembre 2023, les indicateurs de sécurité d'AB InBev sont les suivants⁹ :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Accidents avec incapacité de travail (LTI)						
Collaborateurs Supply	134 ^(A)	94 ^(A)	67 ^(A)	41 ^(A)	37 ^(A)	41 ^(A)
Logistique sur le dernier kilomètre / Collaborateurs Sales	313 ^(A)	206 ^(A)	125 ^(A)	127 ^(A)	109 ^(A)	113 ^(A)
Prestataires de services (tous)	479	254	110	113	85	89
Total des accidents déclarés (TRI)						
Collaborateurs Supply	410 ^(A)	309 ^(A)	256 ^(A)	237 ^(A)	183 ^(A)	135 ^(A)
Logistique sur le dernier kilomètre / Collaborateurs Sales	1 109	1 177	523	511	384	325
Prestataires de services (tous) ¹⁰			205	285	216	180
Accidents mortels¹¹						
Collaborateurs Supply	1 ^(A)	1 ^(A)	0 ^(A)	1 ^(A)	0 ^(A)	0 ^(A)
Logistique sur le dernier kilomètre / Collaborateurs Sales	4 ^(A)	1 ^(A)	4 ^(A)	3 ^(A)	2 ^(A)	2 ^(A)
Prestataires de services (tous)	9 ^(A)	5 ^(A)	3 ^(A)	2 ^(A)	7 ^(A)	3 ^(A)

3.2 Travailleurs dans la chaîne de valeur

Nous développons des programmes innovants dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement afin de contribuer à renforcer notre performance en matière de durabilité avec nos partenaires commerciaux. Pour promouvoir la croissance inclusive et l'amélioration des moyens de subsistance au sein des communautés auxquelles nous appartenons, nous cherchons également à aider les agriculteurs et les petits détaillants de notre chaîne de valeur à améliorer leur rendement.

Notre [Politique mondiale d'approvisionnement responsable](#) définit notre approche et notre engagement à faire respecter les droits de l'homme, les normes du travail, la santé et la sécurité, la gestion environnementale et l'intégrité commerciale dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement mondiale. AB InBev a à cœur de travailler avec des fournisseurs, des vendeurs, des agents et des prestataires qui partagent ces valeurs. Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils veillent à ce que leurs collaborateurs, travailleurs temporaires, sous-traitants et les parties impliquées dans leur propre chaîne d'approvisionnement se conforment également à cette politique. La politique a été traduite dans les langues locales, communiquée aux vendeurs durant la passation de contrat et intégrée dans certaines clauses contractuelles.

⁹ (A) Indicateur approuvé (veuillez vous référer au rapport d'assurance externe à la fin de ces déclarations en matière de durabilité)

Les actes criminels non liés au travail (tels que les vols et agressions non liés au travail) entraînant un décès, un LTI ou un TRI n'entrent pas dans le champ d'application du rapport. Accidents avec incapacité de travail (LTI) : Accident du travail entraînant plus d'un jour d'absence au travail.

Total des accidents déclarés (TRI) : LTI + accidents nécessitant un travail adapté + accidents nécessitant un traitement médical.

Collaborateurs Supply : Collaborateurs travaillant au sein d'une brasserie ou d'un site de production, y compris la logistique de premier rang.

Logistique sur le dernier kilomètre/Collaborateurs Sales : Logistique sur le dernier kilomètre, collaborateurs Sales, collaborateurs du groupe au niveau zonal et mondial.

¹⁰ Les données des prestataires de services Supply sont uniquement communiquées à partir de <2021>, car les contrôles internes concernant la déclaration des TRI (MDI & MTI) des prestataires de services Supply n'étaient pas encore suffisamment mis en place au cours des années précédentes, entraînant un niveau moindre de qualité et de robustesse des données.

¹¹ Les données relatives aux accidents mortels ne comprennent pas les accidents mortels survenant sur le trajet domicile-lieu de travail, ni les accidents mortels impliquant la communauté, conformément aux définitions d'AB InBev en matière de reporting. Le tableau n'inclut pas non plus les accidents de la route mortels de prestataires de services qui sont entièrement gérés par la société prestataire de services.

Accidents mortels survenant sur le trajet domicile-lieu de travail : Accident qui se produit sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail et qui entraîne le décès d'un ou de plusieurs de nos collaborateurs.

Accidents mortels impliquant la communauté : Accidents touchant des personnes en dehors de nos sites

Nous avons créé nos Principes d’approvisionnement responsable pour les fermes afin de compléter la Politique d’approvisionnement responsable. Nous adoptons une approche axée sur les producteurs pour soutenir l’agriculture durable. Nous travaillons directement avec plus de 23 500 agriculteurs, allant des grandes exploitations commerciales aux petits exploitants agricoles, et avons créé ces principes afin de les appliquer dans une vaste gamme de contextes agricoles. Nous tirons parti de nos relations directes et locales avec les producteurs, assurées par nos agronomes et chercheurs présents sur le terrain, pour nous rapprocher de notre objectif d’agriculture intelligente dans le cadre duquel 100% de nos producteurs directs seront qualifiés, connectés et indépendants financièrement d’ici 2025¹². Avec cet objectif, AB InBev vise à tenir compte des aspects environnementaux de l’agriculture ainsi que des éléments économiques et sociaux.

En 2023, nous avons progressé vers notre objectif, 95% de nos producteurs étant qualifiés, 92% connectés et 86% financièrement indépendants.

Agriculture intelligente ¹³	2019	2020	2021	2022	2023
Producteurs directs qualifiés, connectés et Indépendants financièrement					
Qualifiés	49%	75%	74%	89%	95%
Connectés	44%	57%	64%	72%	92%
Indépendants financièrement	34%	59%	68%	72%	86%

Pour de plus amples informations sur la chaîne de valeur d’AB InBev, veuillez consulter la section **Stratégie** de ce rapport.

Consultez la section **Nos propres travailleurs** pour la Politique d’AB InBev en matière de droits de l’homme.

Le devoir de diligence est un élément clé de notre approche de la gestion des droits de l’homme : identifier les impacts actuels et potentiels et mettre en place des mesures pour prendre en compte, prévenir et résoudre les problèmes susceptibles de survenir. La responsabilité en matière de droits de l’homme est partagée entre les fonctions pertinentes telles que les équipes locales et mondiales. À titre d’exemple de la manière dont nos équipes locales œuvrent à l’identification et au traitement des risques pertinents en matière de droits de l’homme, les équipes Legal Compliance locales convoquent et rassemblent des représentants de différentes équipes, dont Procurement, Sales, Supply, Logistics, People, Corporate Affairs et Marketing, pour cartographier la chaîne de valeur dans le pays et identifier les impacts potentiels sur les droits de l’homme. En 2023, des ateliers ont été organisés en République dominicaine, au Mexique et en Colombie.

Lorsque nous travaillons directement avec des agriculteurs, nous avons cartographié les risques clés liés aux droits de l’homme et à l’approvisionnement responsable. En outre, notre système de gestion de l’approvisionnement définit le processus de gestion des risques, qui comprend la surveillance et le contrôle des risques liés aux droits de l’homme. En 2023, nous avons évalué plus de 3 500 fournisseurs.

3.3 Consommateurs et utilisateurs finaux

Consommation responsable et modération

Nous pensons que la bière accompagne les célébrations à travers le monde et constitue un moteur important de l’activité économique. Des données de l’Organisation mondiale de la santé (« OMS ») montrent que la consommation nocive d’alcool a diminué à travers le monde au cours des dix dernières années. En tant que premier brasseur mondial, nous tenons à aider nos consommateurs à faire des choix intelligents lorsqu’ils savourent nos produits, et entendons utiliser les forces fondamentales de notre entreprise et investir dans des initiatives basées sur des faits pour promouvoir la « Consommation réfléchie ».

Marketing des normes sociales

Les recherches montrent que les habitudes de consommation des individus peuvent être améliorées en rappelant aux consommateurs que la modération et le contrôle sont les normes du groupe. Le marketing des normes sociales est une combinaison de techniques basées sur des faits encourageant des comportements positifs spécifiques. Par le biais du marketing des normes sociales, nous visons à améliorer les modèles de consommation en promouvant des normes

¹² Un producteur qualifié cultive une variété approuvée, a reçu un protocole de culture pour cette variété et a participé à deux engagements techniques par an avec nos agronomes ou avec nos partenaires. Un exploitant commercial connecté : reçoit des informations de SmartBarley ou d’une plateforme similaire. Un petit exploitant agricole connecté reçoit au moins trois communications numériques durant l’année sur le marché, la météo ou des conseils agronomiques. Un exploitant commercial indépendant financièrement a accès à des outils de partage des coûts ou d’atténuation du risque. Un petit exploitant agricole indépendant financièrement reçoit une formation financière annuelle et a accès à des outils financiers adéquats.

¹³ Les données relatives à l’agriculture intelligente sont basées sur des estimations annuelles

sociales produisant des résultats positifs. Nos efforts en matière de normes sociales s'articulent autour des programmes suivants :

- Investir dans des campagnes de marketing et programmes de normes sociales : En 2015, nous nous sommes engagés à investir 1 milliard d'USD sur l'ensemble de nos marchés dans des campagnes de marketing social dédiées et des programmes associés d'ici fin 2025. Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre notre objectif d'ici 2025, des investissements d'environ 900 millions d'USD ayant été réalisés¹⁴ jusqu'en 2023.
- Adhérer à un code clair de marketing et de communication responsables (RMCC) : Le RMCC définit les normes de notre marketing et de nos communications commerciales à travers le monde pour garantir qu'ils visent uniquement les personnes ayant l'âge légal de consommation et soient mis en œuvre de manière socialement responsable. Nos collègues des départements Sales, Marketing, Legal et Corporate Affairs, nos prestataires et nos agences sont formés périodiquement dans des matières liées au RMCC.
- Établir des principes directeurs numériques : En 2014, nous avons collaboré avec l'International Alliance for Responsible Drinking (IARD) et la World Federation of Advertisers (WFA) pour développer les principes directeurs numériques internationaux (IDGP). Il s'agit d'un ensemble de normes pour le marketing numérique responsable, les systèmes de confirmation de l'âge, la transparence du site, la réglementation du contenu généré par les utilisateurs, les avis préalable et les messages sur la consommation responsable.

Projets pilotes pluriannuels

Nous estimons devoir collaborer avec les communautés pour réduire la consommation nocive et offrir des interventions basées sur des faits et ayant un impact. Via notre programme de villes pilotes pour la consommation réfléchie, nous avons identifié les meilleures pratiques qui pourraient être déployées à plus grande échelle, ainsi que trois interventions dont nous pensons qu'elles pourraient avoir le plus d'impact pour contribuer à réduire les effets nocifs de la consommation, et nous œuvrons pour rendre ces outils accessibles et évolutifs.

- Formations en service de boissons responsable : Ce programme de formation destiné aux professionnels des points de vente communautaires, tels que les barmans et les serveurs, vise à promouvoir les comportements positifs des consommateurs.
- Interventions de dépistage et de briefing : Ce programme préventif mesure les habitudes de consommation d'un individu lors de visites ambulatoires ou de bien-être et incite les personnes identifiées comme étant à risque d'une consommation nocive à changer leur comportement.
- Initiatives de sécurité routière : Nous soutenons l'objectif des Nations Unies de réduire de la moitié le nombre d'accidents de la route mortels d'ici 2030 et investissons dans des programmes innovants pour améliorer la sécurité routière et réduire les blessures et les décès résultant d'accidents de la route. En 2023, nous avons renouvelé et étendu notre partenariat avec l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche afin d'améliorer la sécurité routière. Nous continuons à collaborer avec Together for Safer Roads, une coalition du secteur privé qui œuvre pour l'amélioration de la sécurité routière.

En partenariat avec des experts locaux, des gouvernements et la Fondation AB InBev, nous soutenons 53 programmes à travers 21 pays qui utilisent des techniques basées sur des faits que nous avons testées dans nos villes pilotes.

Offrir le choix au sein de notre portefeuille de produits

En 2015, nous avons joué un rôle de pionnier dans le secteur en fixant l'objectif d'étendre notre volume de bières peu et non alcoolisées à 20% de notre volume mondial de bière d'ici fin 2025, permettant à cette catégorie de profiter d'une attention au niveau mondial et, par conséquent, d'une bonne dynamique. En 2023, 6.83% de notre volume mondial de bière avait un taux alcoolométrique volumique (TAV) inférieur à 3.5%. Bien que nous nous efforcions d'atteindre notre objectif, nous pensons que nous n'arriverons pas à 20% d'ici 2025. Par rapport au TAV classique de 5% pour la bière, les alternatives peu alcoolisées représentent une part plus importante de notre portefeuille. Aujourd'hui, les produits ayant un TAV de 4.5% ou moins représentent 54% de notre portefeuille. Nous tenons à étendre notre portefeuille de produits peu ou non alcoolisés pour offrir aux consommateurs plus de choix et promouvoir la modération et la consommation responsable à travers le monde. Nous allons plus loin dans cet effort en profilant Corona Cero, notre marque de bière sans alcool qui connaît la croissance la plus rapide, comme marque mondiale principale partenaire des Jeux olympiques.

Étiquetage

Nos étiquettes et emballages secondaires forment un point de contact clé avec les consommateurs. Les étiquettes informatives ne sont pas obligatoires dans de nombreux pays. Cependant, dans le cadre de notre initiative d'étiquetage

¹⁴ 472 millions d'USD du montant total ont été validés par un auditeur externe indépendant. L'investissement restant est en cours d'évaluation. L'investissement total peut potentiellement changer en fonction des résultats du processus d'assurance externe.

informatif volontaire, dans 26 pays où il n'existe actuellement aucune obligation légale d'avertissement, nous avons mis à jour nos étiquettes sur nos emballages primaires afin de fournir des conseils concrets aux consommateurs.

Qualité des produits

Notre passion pour la bière se traduit par un engagement sans compromis en faveur de la qualité pour contribuer à garantir que nos consommateurs puissent déguster les bières les plus fraîches et les plus savoureuses. Dans nos efforts visant à maintenir la sécurité des produits, nous suivons un système complet de gestion de la qualité dans nos brasseries et sur nos autres sites, et étendons ces normes à nos fournisseurs.

Si les consommateurs ont des questions, des commentaires ou des problèmes, ils peuvent s'adresser à un représentant de la société en appelant le numéro gratuit de notre service clientèle imprimé sur nos emballages. En 2023, nous avons observé une réduction de 23% des plaintes de consommateurs, d'une année à l'autre.

En 2023, 100% de nos sites ont été soumis à un audit interne sur base des exigences de la norme mondiale BRC pour la sécurité des aliments et 44% ont été soumis à un audit externe.

En tant que société de produits de consommation, AB InBev est susceptible d'être soumise à un rappel de produits ou à d'autres responsabilités associées, ce qui pourrait impacter négativement nos activités, notre réputation et notre performance.

4. Déclarations de gouvernance

4.1 Conduite commerciale

Politiques de conduite commerciale

Notre Code de conduite commerciale contient des principes éthiques et inclut des politiques qui définissent les responsabilités des collègues et les comportements attendus de leur part. Il aborde des domaines de risques clés tels que l'anti-corruption, les droits de l'homme, l'éthique numérique et la confidentialité des données, le harcèlement et la discrimination, ainsi que les conflits d'intérêts. Pour de plus amples informations concernant cette politique, veuillez consulter la **Déclaration de gouvernance d'entreprise** dans ce rapport.

Mécanisme de plainte et processus d'investigation

Par le biais de notre [Politique d'alerte](#), nous encourageons les collègues à s'exprimer. Nous adoptons une politique de tolérance zéro concernant toutes représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, soulève une préoccupation ou participe à une enquête.

Toute préoccupation concernant une violation potentielle de notre Code de conduite commerciale, de nos politiques ou des lois et réglementations en vigueur peut être signalée via notre ligne d'assistance Conformité. Ce moyen de signalement sûr est disponible 24/7 pour les utilisateurs internes et externes. Les déclarations peuvent être soumises en différentes langues, et de manière anonyme si la personne le souhaite et si la loi locale l'autorise. Toutes les déclarations sont prises au sérieux et sont examinées dans les plus brefs délais par l'équipe Éthique et conformité.

Formation et connaissance de la politique

AB InBev lance chaque année une série de modules de formation obligatoires pour enseigner le Code de conduite commerciale et nos politiques au personnel. Outre ces formations, les politiques sont accessibles en ligne à tous les collaborateurs, en plusieurs langues.

Afin d'assurer une application et une interprétation correctes des politiques de la société, les collègues peuvent se faire conseiller et demander des approbations de conformité via notre Canal de conformité. Toutes les soumissions subissent un examen complet par des équipes spécialisées. En 2023, notre plateforme a reçu plus de 2 000 demandes de collègues, qui ont été suivies avec diligence par des équipes dédiées à cette tâche.

Détection des risques

Notre plateforme d'analyse et de gestion des données de conformité, BrewRIGHT, cherche à cumuler, standardiser et visualiser les systèmes de la société pour identifier les schémas dans les opérations quotidiennes afin de prédire et de tenter d'identifier tout risque potentiel de corruption au sein de la société.

5. Périmètre du rapport

Périmètre du rapport

AB InBev a rédigé les Déclarations en matière de durabilité 2023 en se basant sur les directives établies par la Global Reporting Initiative (GRI) et le Sustainability Accounting Standards Board (SASB). Pour contribuer à déterminer le contenu développé, il a été procédé à une évaluation de l'importance, qui nous a aidés à identifier les questions clés les plus cruciales pour nos parties prenantes et notre entreprise. L'indice GRI et l'indice SASB pour les déclarations de cette année se trouvent dans les **Annexes 3 et 4**, qui font partie intégrante des présentes Déclarations en matière de durabilité.

Les données présentées dans les Déclarations en matière de durabilité 2023 ont été collectées et vérifiées avec l'aide des propriétaires des contenus dans toutes les fonctions et zones géographiques. AB InBev a élaboré des processus pour favoriser un reporting exact et cohérent des données sur la consommation réfléchie, les objectifs de développement durable 2025 et les données de performance en matière de sécurité, ainsi que des indicateurs clés de performance (KPI). Dans le Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant (section 7 dans les Déclarations en matière de durabilité 2023), et à divers endroits clés tout au long du rapport, nous avons identifié les indicateurs qui ont été soumis à cette assurance indépendante. Ces indicateurs approuvés sont marqués par le symbole (A). Sauf indication contraire, la portée des Déclarations en matière de durabilité est alignée sur le reporting financier du groupe.

Les données environnementales provenant des opérations récemment acquises sont exclues du cycle actuel. Ces implantations seront incluses dans les prochains rapports.

En l'absence de données disponibles en interne, par exemple en raison d'activités récemment acquises, des estimations sont utilisées. Pour le contenu recyclé dans les emballages primaires et les émissions de GES de Scope 3, nous estimons les valeurs en combinant nos propres données et des données de tiers étant donné que ces émissions incluent les activités en amont et/ou en aval de notre organisation. Le pourcentage total des émissions de scope 3 est conforme à la Science-based Target Initiative, où au moins 66% des émissions doivent être incluses dans le périmètre ciblé. Environ la moitié des données de scope 3 sont nos propres données et des données rapportées par nos fournisseurs via le CDP (anciennement le « Carbon Disclosure Project »).

Les données relatives à la sécurité sont immédiatement contrôlées pour tous les sites et incluses, sauf mention contraire dans le texte ou les notes de bas de page. Les données relatives aux incidents survenus en fin d'année mentionnées dans le présent rapport sont enregistrées à la mi-janvier de l'année suivante et validées sur la base d'informations disponibles à partir de ce moment. Les accidents peuvent évoluer et changer de statut ultérieurement en fonction du diagnostic médical, du traitement et de la gestion de l'incident. C'est une pratique cohérente pour permettre une comparaison précise de données d'un point unique dans le temps, d'une année à l'autre. Les changements apportés à la classification des accidents au cours des années suivant l'année de référence ne sont pas pris en compte aux fins du reporting de l'année en cours ni dans les données comparatives d'années antérieures.

Les objectifs mondiaux liés à l'eau, aux achats d'énergie et aux émissions de GES présentés dans le présent rapport, ainsi que les KPI tels que la consommation d'énergie, comprennent nos activités de boissons et verticales, sauf mention contraire dans le texte ou les notes de bas de page.

La consommation et les achats d'énergie n'incluent pas l'énergie exportée à des tiers ni certains projets en chantier. La consommation et les achats d'énergie non pris en compte ne reflètent pas la quantité d'énergie consommée lors de nos processus de brassage. Pour nos opérations liées aux boissons et nos opérations verticales, y compris les sites de maltage et de conditionnement, nous utilisons notre système de gestion globale des opérations VPO. Les indicateurs clés de performance que sont la consommation d'énergie, la consommation d'eau et les émissions de scope 1 et 2 par hectolitre produit (en kilogrammes de CO₂/hectolitre), excluent les opérations verticales. Ces données sont rapportées chaque année au CDP.

Certains tableaux de données contiennent des notes de bas de page fournissant des données complémentaires. Les opérations spéciales (SOP) remplissent un ou plusieurs critères, dont le volume réduit, le nombre bas d'ETP, la complexité du mix de marques et les produits ou processus de production inhabituels. Celles-ci sont exclues du périmètre du rapport. L'impact potentiel des 67 SOP comptabilisées en 2023 est estimé à 2.7% des émissions de scope 1 et 2 totales. Cet écart de pourcentage des émissions correspond également à l'écart maximal attendu pour tous les autres KPI.

Les hypothèses suivantes sont appliquées pour le calcul de ce pourcentage : 1) les moyennes par pays des émissions de scope 1 et 2 par hectolitre sont appliquées, 2) le volume de production moyen par pays est appliqué, 3) pour les centres

expérimentaux, les tonnes de CO₂ appliquées sont les mêmes que pour les petites installations, et 4) pour les opérations SOP verticalisées, les moyennes d'émissions des plus grands sites existants s'appliquent.

Nous rapportons l'électricité renouvelable selon deux indicateurs : l'électricité opérationnelle et l'électricité contractuelle. Notre stratégie primaire est de contribuer à financer de nouveaux projets de production d'électricité renouvelable, mais ces projets peuvent être longs à construire, c'est pourquoi nous pensons qu'il est important de rapporter ces deux indicateurs. L'indicateur d'électricité contractuelle suit les progrès de toute l'électricité renouvelable contractuelle, indépendamment du marché dans lequel l'électricité renouvelable a été utilisée, ou de la question de savoir si elle a été utilisée dans nos activités. L'électricité opérationnelle mesure nos réalisations annuelles réelles pour atteindre notre objectif 100% d'électricité renouvelable dans chacune des régions dans lesquelles nous opérons d'ici 2025.

Le contenu recyclé est calculé en établissant une moyenne pondérée du contenu recyclé sur la base des achats à chaque fournisseur et du contenu recyclé présent dans les matériaux. Notre objectif en matière d'emballage concerne nos emballages primaires, qui représentent plus de 82% de notre volume d'emballage total en poids au niveau mondial, bien que nos travaux en matière de circularité s'étendent aux emballages secondaires et aux déchets post-consommation. Pour les emballages non consignés (bouteilles en verre à usage unique, canettes en aluminium et bouteilles en PET), nous nous engageons à atteindre un contenu recyclé d'au moins 50%. Les données concernant le pourcentage de contenu recyclé sont communiquées par les fournisseurs et suivies de façon régulière. Les informations relatives aux achats d'emballages proviennent du propre système d'approvisionnement d'AB InBev. Nous discutons avec les fournisseurs d'emballages de leurs indicateurs clés de performance, de leurs mesures et de leurs principaux projets pour permettre l'amélioration du contenu recyclé.

Pour le calcul des émissions de scope 1 et 2, les installations décrites ci-dessus sont incluses. Les émissions de scope 3, qui concernent les informations au-delà de nos opérations et qui ont un impact sur notre chaîne d'approvisionnement, sont des valeurs estimées basées sur une combinaison de nos propres données d'entreprise et de données de tiers. Le pourcentage total des émissions de scope 3 est conforme à la Science-based Target Initiative, où au moins 66% des émissions doivent être incluses dans le périmètre ciblé. Environ 50% des données du scope 3 sont nos propres données et des données rapportées par les fournisseurs via le CDP. Les données du CDP sont utilisées pour calculer les émissions liées aux fournisseurs de matières premières et de matériaux d'emballage servant à la fabrication des bières. Une approche hybride, validée par la Science Based Targets initiative et le CDP et impliquant une combinaison de données de l'entreprise, de données de fournisseurs et d'estimations de marché, a été utilisée. Sur les 15 catégories, le scope 3 inclut les catégories suivantes : achats de biens et services, distribution en amont et en aval, émissions provenant de la consommation de carburant non incluses dans les scopes 1 et 2, utilisation de produits (refroidissement de produits sur site et hors site, mais à l'exclusion du refroidissement chez le consommateur), et fin de vie du produit. Les catégories exclues comprennent : biens d'équipement, déchets générés par les activités (plus de 99% des déchets générés sont recyclés), voyages d'affaires, déplacements, actifs loués en amont et en aval, traitement des produits vendus, franchises, investissements. Ces catégories représentent approximativement moins de 10% des émissions totales de scope 3. Nous espérons que notre ambition d'atteindre la neutralité carbone et les données justificatives puissent être révisées à mesure que les normes de mesure, la méthodologie de modélisation et le niveau de granularité des données s'améliorent.

6. Rapport d'Assurance Limitée de l'Auditeur Indépendant

TRADUCTION LIBRE D'UN RAPPORT D'ASSURANCE DONT L'ORIGINAL A ÉTÉ PRÉPARÉ EN ANGLAIS

Rapport sur une sélection d'informations sur le développement durable concernant l'année de référence 2023 incluses dans les Déclarations en matière de Durabilité 2023 d'AB InBev

A l'organe d'administration d'AB InBev

Conclusion

Nous avons réalisé une mission dans laquelle nous avons effectué des procédures afin d'obtenir une assurance limitée sur le fait si les informations de durabilité sélectionnées d'Anheuser Bush InBev NV («AB InBev») au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, énumérées ci-dessous et marquées du symbole dans les Déclarations en matière de Durabilité 2023 d'AB InBev («l'Information Sélectionnée») ont été préparées conformément aux critères d'évaluation appliqués, tels qu'ils sont décrits dans la section «Périmètre du Rapport» aux pages 182-183 des Déclarations en matière de Durabilité 2023 d'AB InBev (les «Critères de Reportage»).

L'information Sélectionnée sont décrites ci-dessous :

- Consommation d'eau par hectolitre produit, consommation totale d'eau en hl (page 169)
- Consommation totale d'eau en hectolitre, par source (page 169)
- Rejets d'eau – Volume total (page 169)
- Rejets d'eau – Volume par destination (page 169)
- Rejets d'eau – Volume par traitement (page 169)
- Volume d'eau recyclé et/ou réutilisé (page 169)
- Total d'énergie achetée et énergie achetée par hectolitre produit (page 174)
- Consommation d'énergie par hectolitre de production (MJ/hl) (page 174)
- Pourcentage d'électricité (opérationnelle) issue de sources renouvelables achetée (page 174)
- Pourcentage d'électricité contractuelle issue de sources renouvelables (page 174)
- Total des émissions de GES directes et indirectes (en tonnes métriques d'équivalent CO₂) et total des émissions de GES directes et indirectes par hectolitre produit (en kg d'équivalent CO₂/hl) (page 174)
- Total des émissions de GES directes et indirectes (en tonnes métriques d'équivalent CO₂), par zone (page 174)
- Total des émissions de GES de scope 3 (en tonnes métriques de CO₂e) et par hectolitre produit (en kg CO₂e/hl) (page 174)
- Pourcentage d'emballages primaires consignés (page 175)
- Pourcentage de contenu recyclé dans les emballages primaires (page 175)
- Accidents de travail avec arrêt (LTI) - Collaborateurs supply, Logistique sur le dernier kilomètre / Collaborateurs Sales (page 177)
- Total des accidents déclarés (TRI) – Collaborateurs Sales (page 177)
- Accidents mortels (page 177)

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenu, nous n'avons pas relevé aucun élément nous permettant de conclure que l'Information Sélectionnée d'AB InBev au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux Critères de Reportage

Notre conclusion sur l'Information Sélectionnée ne s'étend pas à toute autre information qui accompagne ou contient l'Information Sélectionnée et notre rapport d'assurance...

Fondement de la conclusion

Nous avons réalisé notre mission conformément à la Norme Internationale de Missions d'Assurance (ISAE) 3000 (Revised), « Assurance Engagements Other Than Audits or Reviews of Historical Financial Information » publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB). Nos responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont plus amplement décrites dans la section « Nos Responsabilités » de notre rapport.

Nous nous sommes conformés aux exigences en matière d'indépendance et aux autres exigences éthiques du Code International de Déontologie des Comptables Professionnels (y compris les Normes Internationales d'Indépendance) publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA).

Notre cabinet applique l'International Standard on Quality management (ISQM) 1, *Quality Management for Firms that Perform Audits or Reviews of Financial Statements, or Other Assurance or Related Services Engagements* publiée par l'IAASB, qui exige notre cabinet de concevoir, de mettre en œuvre et d'assurer le fonctionnement du système de gestion de la qualité, y inclus des politiques ou procédures concernant la conformité aux exigences éthiques, aux normes professionnelles et aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Responsabilités à l'égard de l'Information Sélectionnée

La direction d'AB InBev est responsable de:

- conception, mettre en œuvre et maintenir un contrôle interne relatif à la préparation de l'Information Sélectionnée qui sont exemptes d'anomalies significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur;
- sélectionner ou élaborer des critères appropriés à la préparation de l'Information Sélectionnée et de se référer ou de les décrire de manière appropriée aux critères; et
- préparer l'Information Sélectionnée conformément aux Critères de Reportage.

Nos responsabilités

Nous sommes responsables de :

- la planification et la réalisation de la mission afin d'obtenir un niveau d'assurance limitée que l'information Sélectionnée ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs
- former une conclusion indépendante, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus; et
- présenter notre conclusion à l'organe d'administration d'AB InBev.

Nous exerçons de jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la mission. Nous avons conçu et mis en œuvre nos procédures afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés sur les Informations Sélectionnées pour fonder notre conclusion. Les procédures sélectionnées dépendent de notre compréhension de l'Information Sélectionnée et des autres circonstances de la mission, ainsi que de notre considération des domaines dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de se produire. Dans le cadre de notre mission, nous avons interrogé les personnes responsables de la fourniture de l'information, de l'exécution des procédures de contrôle interne relatives à l'information Sélectionnée et de la consolidation des données dans les Déclarations de Durabilité 2023 d'AB InBev ;

- enquêtes auprès du personnel concerné de la fourniture de l'information, de l'exécution des procédures de contrôle interne relatives à l'information Sélectionnée et de la consolidation des données dans les Déclarations en matière de Durabilité 2023 d'AB InBev ;
- visites de sites à distances dans un échantillon de sept sites de production établis en Afrique du Sud (deux sites), au Brésil, en Chine, en Belgique, aux États-Unis et au Mexique, avec pour objectif, au niveau local, de valider les données sources et d'évaluer la conception et l'exécution des procédures de contrôle interne et de validation;
- revue des documents internes et externes pertinents, sur la base de tests limités, afin de déterminer la fiabilité de l'Information Sélectionnée;
- évalué, pour une sélection d'estimations figurant dans l'Information Sélectionnée, la plausibilité des méthodes identifiées et des hypothèses retenues, ainsi que la pertinence et la fiabilité des sources de données sélectionnées utilisées pour leur détermination, et vérification de l'exactitude mathématique des calculs sous-jacents;
- effectué des procédures de contrôle analytique préliminaires et finales afin de confirmer notre compréhension des tendances de l'Information Sélectionnée au niveau des sites et de l'entreprise.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée varient dans leur nature et leur calendrier et sont moins étendues que celles mises en œuvre lors d'une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est nettement plus faible que celui qui aurait été obtenu si une mission d'assurance raisonnable.

Bruxelles, le 29 février 2024

KPMG Bedrijfsrevisoren - Réviseurs d'Entreprises BV/SRL

Mike Boonen - Réviseur d'Entreprises

7. Informations divulguées en vertu de l'article 8 du règlement taxonomie

Aperçu du règlement taxonomie de l'UE

Cette section contient les informations relatives à la taxonomie de l'UE requises en vertu de l'article 8 du règlement 2020/852 (le règlement taxonomie de l'UE). L'article 9 du règlement taxonomie de l'UE identifie les six objectifs environnementaux suivants :

1. l'atténuation du changement climatique ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
4. la transition vers une économie circulaire ;
5. la prévention et la réduction de la pollution ;
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'UE a publié un catalogue d'activités économiques qui peuvent être prises en compte pour ces objectifs (les Règlements délégué). De notre point de vue, nos activités économiques fondamentales relatives à la production et à la vente de bières ne sont pas couvertes par les Règlements délégués et ne sont dès lors pas considérées actuellement aux fins de la taxonomie. Pour le rapportage de 2023, la proportion d'activités économiques éligibles à la taxonomie et « alignées » dans le chiffre d'affaires, les dépenses d'investissement (CapEx) et les dépenses d'exploitation (OpEx) doit être publiée pour les deux premiers objectifs environnementaux. En outre, la proportion d'activités économiques éligibles à la taxonomie dans le chiffre d'affaires, les Capex et les Opex doit être publiée pour les quatre objectifs environnementaux restants.

Application du règlement taxonomie de l'UE

Les montants utilisés pour le calcul des ratios du chiffre d'affaires, des Capex et des Opex sont basés sur les données rapportées dans les états financiers consolidés. Comme aucune de nos activités qui génèrent des produits n'est décrite actuellement dans les Règlements délégués, notre chiffre d'affaires éligible à la taxonomie de l'UE pour 2023 est nul. Pour cette même raison, nous ne rapportons aucune Capex liée à des actifs ou processus associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, ni de Capex faisant partie d'un plan visant à étendre des activités économiques alignées sur la taxonomie. Par conséquent, nous rapportons uniquement les Capex et les Opex associées résultant de l'acquisition de produits classées comme activités économiques éligibles à la taxonomie (et qui ne sont pas directement liées à nos activités générant du chiffre d'affaires). Comme ces activités ne sont pas directement liées à nos activités fondamentales qui génèrent des produits, nos ratios actuels de Capex et Opex éligibles à la taxonomie sont d'environ 1%¹⁵ et 3%¹⁶ respectivement à la fin de l'année 2023.

Si l'activité économique spécifique « fabrication de produits alimentaires et de boissons » est ajoutée aux futurs Règlements délégués, nos KPI pour le chiffre d'affaires, les Capex et les Opex éligibles à la taxonomie devraient sensiblement augmenter.

En utilisant les orientations fournies dans le règlement pour sélectionner nos activités éligibles à la taxonomie, nos ratios actuels de Capex et d'Opex alignées sur la taxonomie sont, à la fin de l'année 2023, d'environ 50%¹⁷ et 48%¹⁸, respectivement. Étant donné que les activités économiques fondamentales d'AB InBev liées à la production et à la vente de bière ne sont pas couvertes par les Règlements délégués, nous utilisons une version simplifiée du tableau complet prescrit dans le règlement UE 2021/2178. Les tableaux détaillés sont repris à l'**Annexe 1**, qui fait partie intégrante de ces Déclarations en matière de durabilité.

¹⁵ Le KPI Capex éligibles est défini comme les Capex éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par nos Capex totales (dénominateur). Les Capex totales comprennent les immobilisations incorporelles et corporelles (à l'exclusion du goodwill) et les actifs comptabilisés, y compris les acquisitions résultant de regroupements d'entreprises. Nos Capex totales peuvent être rapprochées des notes 13 et 15 de nos états financiers consolidés.

¹⁶ Le KPI Opex éligibles est défini comme les Opex éligibles à la taxonomie (numérateur) divisées par nos Opex totales (dénominateur). Les Opex totales comprennent les coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme et à l'entretien et aux réparations, et peuvent être retrouvées dans différentes lignes de notre compte de résultat.

¹⁷ Le KPI Capex alignées est défini comme les Capex alignées sur la taxonomie (numérateur) divisées par nos Capex éligibles à la taxonomie (dénominateur).

¹⁸ Le KPI Opex alignées est défini comme les Opex alignées sur la taxonomie (numérateur) divisées par nos Opex éligibles à la taxonomie (dénominateur).

	Proportion de Capex (%)	Proportion d'Opex (%)
A. Activités éligibles à la taxonomie	1%	3%
A1. Activités alignées à la taxonomie	50%	48%
A2. Activités éligibles à la taxonomie mais non alignées sur la taxonomie	50%	52%
B. Activités non éligibles à la taxonomie	99%	97%
TOTAL (A+B)	100%	100%

Il est pertinent de clarifier que la « non-éligibilité » en vertu du Règlement taxonomie de l'UE fait référence au fait que les activités restent actuellement en dehors du champ d'application des activités économiques pour lesquelles des critères d'examen techniques ont été élaborés en vertu des Règlements délégués. Dès lors, les activités non éligibles en vertu de la taxonomie de l'UE ne doivent pas être interprétées comme une indication de notre performance ou ambition en matière de durabilité. En outre, nous nous attendons à voir ces KPI augmenter à mesure que les quatre objectifs environnementaux restants seront ajoutés aux Règlements délégués et que des activités supplémentaires seront incluses dans les critères pour tous les objectifs environnementaux.

La taxonomie de l'UE évoluera, et les actes délégués seront intégrés progressivement, dans le but d'inclure toutes les activités qui ont le potentiel de contribuer aux six objectifs environnementaux. Il se peut que nous révisions les définitions utilisées pour dériver les données d'alignement, à mesure que nous continuons à développer notre compréhension de la taxonomie de l'UE. Bien que ces ratios ne concernent pas actuellement nos activités fondamentales, nous avons analysé les ratios d'éligibilité et d'alignement. Les Capex et les Opex pour les activités menées en dehors de l'UE ont été estimées, dans de nombreux cas, comme non alignées à la taxonomie pour ce rapport.

AB InBev ne s'implique pas dans de activités liées aux énergies fossiles et nucléaires. Le modèle 1 de l'Annexe XII des Règlements délégués (UE) 2021/2178 est repris à l'**Annexe 2**, qui fait partie intégrante de ces déclarations en matière de durabilité.

Autres activités actuelles et perspectives quant à notre futur potentiel d'éligibilité et d'alignement sur la taxinomie

Nous continuons d'explorer les moyens de réduire nos émissions par le biais de notre stratégie commerciale et d'investir dans la décarbonisation de nos activités et de notre chaîne de valeur dans le cadre de notre objectif d'action pour le climat 2025 et de notre ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2040. Nous continuerons d'évaluer nos activités éligibles à la taxonomie et alignées sur la taxonomie en tenant compte du cadre juridique évolutif du Règlement taxonomie de l'UE et continuerons à intégrer davantage les exigences du cadre de la taxonomie de l'UE dans notre modèle commercial et nos politiques et procédures de reporting.

ANNEXE 1A – CHIFFRE D’AFFAIRES ET OPEX

Cette Annexe fait partie intégrante des déclarations en matière de durabilité.

Proportion of Turnover from products/services associates with EU Taxonomy activities	Year 2023			Substantial contribution criteria						DNSH criteria (“Does Not Significantly Harm”)							Minimum Safeguards	% of Taxonomy aligned (A.1.) or eligible (A.2.) Turnover, year 2022	Category enabling activity	Category transitional activity	
	Code	Turnover (\$m)	Proportion of Turnover year 2023	Climate Change Mitigation	Climate Change Adaptation	Water	Pollution	Circular Economy	Biodiversity	Climate Change Mitigation	Climate Change Adaptation	Water	Pollution	Circular Economy	Biodiversity						
Economic Activities																					
A. TAXONOMY ELIGIBLE ACTIVITIES																					
A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)																					
Turnover of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)		0	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%										0.0%		
Of which enabling		0	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%												E
Of which transitional		0	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%												T
A.2. Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities)																					
Turnover of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)		0	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%										0.0%		
A. Turnover of Taxonomy eligible activities (A.1+A.2)		0	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%										0.0%		
B. TAXONOMY NON-ELIGIBLE ACTIVITIES																					
Turnover of Taxonomy-non- eligible activities		59,380	100.0%																100.0%		
TOTAL (A + B)		59,380	100.0%																100.0%		

Proportion of OpEx from products/services associates with EU Taxonomy activities	Year 2023			Substantial contribution criteria						DNSH criteria (“Does Not Significantly Harm”)							Minimum Safeguards	% of Taxonomy aligned (A.1.) or eligible (A.2.) OpEx, year 2022	Category enabling activity	Category transitional activity	
	Code	OpEx (\$m)	Proportion of OpEx year 2023	Climate Change Mitigation	Climate Change Adaptation	Water	Pollution	Circular Economy	Biodiversity	Climate Change Mitigation	Climate Change Adaptation	Water	Pollution	Circular Economy	Biodiversity						
Economic Activities																					
A. TAXONOMY ELIGIBLE ACTIVITIES																					
A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)																					
Installation, maintenance, repair of energy efficiency equipment	CCM 7.3	10	1.5%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	1.0%	E	
OpEx of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)		10	1.5%	1.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%										1.0%		
Of which enabling		10	100.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%												E
Of which transitional		0	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%												T
A.2. Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities)																					
Installation, maintenance, repair of energy efficiency equipment	CCM 7.3	6	0.9%	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL												
Nature-based solutions for flood and drought risk prevention and protection	WTR 3.1	5	0.8%																		
OpEx of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)		11	1.6%	0.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%										1.0%		
A. OpEx of Taxonomy eligible activities (A.1+A.2)		21	3.2%	2.4%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%										2.0%		
B. TAXONOMY NON-ELIGIBLE ACTIVITIES																					
OpEx of Taxonomy-non- eligible activities		650	96.8%																98.0%		
TOTAL (A + B)		671	100.0%																100.0%		

ANNEXE 1B – CAPEX

Cette Annexe fait partie intégrante des déclarations en matière de durabilité.

Proportion of CapEx from products/services associates with EU Taxonomy activities	Year 2023			Substantial contribution criteria						DNSH criteria (“Does Not Significantly Harm”)						Minimum Safeguards	% of Taxonomy aligned (A.1.) or eligible (A.2.) CapEx, year 2022	Category enabling activity	Category transitional activity
	Economic Activities	Code	CapEx (\$m)	Proportion of CapEx year 2023	Climate Change Mitigation	Climate Change Adaptation	Water	Pollution	Circular Economy	Biodiversity	Climate Change Mitigation	Climate Change Adaptation	Water	Pollution	Circular Economy				
A. TAXONOMY ELIGIBLE ACTIVITIES																			
A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)																			
Installation, maintenance, repair of energy efficiency equipment	CCM 7.3	6	0.1%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0.2%	E	
Production of heat/cool from bioenergy	CCM 4.24	2	0.0%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0.0%		
Production of heat/cool using waste heat	CCM 4.25	4	0.1%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0.0%		
Installation, maintenance and repair of instruments and devices for measuring, regulating and controlling energy performance in buildings	CCM 7.5	3	0.1%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0.1%		
Installation, maintenance and repair of renewable energy technologies on-site	CCM 7.6	2	0.0%	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0.0%		
Close to market research, development and innovation	CCA 9.2	2	0.0%	N/EL	Y	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	0.0%	E	
CapEx of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)		19	0.3%	0.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%								0.3%		
Of which enabling		8	43.5%	33.1%	10.4%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%									E	
Of which transitional		0	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%									T	
A.2. Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities)																			
Installation, maintenance, repair of energy efficiency equipment	CCM 7.3	4	0.1%	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Production of heat/cool from bioenergy	CCM 4.24	1	0.0%	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Production of heat/cool using waste heat	CCM 4.25	2	0.0%	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Installation, maintenance and repair of instruments and devices for measuring, regulating and controlling energy performance in buildings	CCM 7.5	2	0.0%	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Installation, maintenance and repair of renewable energy technologies on-site	CCM 7.6	1	0.0%	N	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Water supply	WTR 2.1	9	0.2%																
CapEx of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)		19	0.3%	0.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%								0.6%		
A. CapEx of Taxonomy eligible activities (A.1+A.2)		38	0.7%	0.7%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%								0.9%		
B. TAXONOMY NON-ELIGIBLE ACTIVITIES																			
CapEx of Taxonomy-non- eligible activities		5,529	99.3%														99.1%		
TOTAL (A + B)		5,567	100.0%														100.0%		

ANNEXE 2 – ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE (MODÈLE 1)

Cette Annexe fait partie intégrante des déclarations en matière de durabilité.

Activités liées à l'énergie nucléaire

1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté	NON

Activités liées au gaz fossile

4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	NON
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux	NON

ANNEXE 3 – INDICE GRI

Cette Annexe fait partie intégrante des déclarations en matière de durabilité. AB InBev a rapporté les informations citées dans cet indice de contenu GRI pour 2023 en se référant aux normes GRI. L'indice inclut les divulgations rapportées provenant des normes GRI ayant servi de référence, comme recommandé par notre évaluation de l'importance.

GRI 1 : Fondation 2021

Numéro de l'élément d'information	Nom de l'élément d'information	Source
Norme universelle		
GRI 2 : Informations générales 2021		
GRI 2-1	Détails sur l'organisation	Dénomination légale : Anheuser-Busch InBev SA/NV Localisation de son siège social : Anheuser-Busch InBev Global Headquarters, Brouwerijplein, 1, 3000 Leuven, Belgique Nature du capital et forme juridique : Anheuser-Busch InBev (AB InBev) est une société de droit belge Pays d'activité : AR p. 11
GRI 2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales » et « 6. Périmètre du rapport » État financier, p. 149 Rapport annuel p. 11
GRI 2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Période de reporting : Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 Fréquence de reporting : annuelle Point de contact pour toute question relative au rapport ou aux informations rapportées : corporategovernance@ab-inbev.com
GRI 2-4	Reformulations d'informations	Déclarations en matière de durabilité « 6. Périmètre du rapport »
GRI 2-5	Assurance externe	Déclarations en matière de durabilité « 7. Rapport d'assurance limitée indépendant »
GRI 2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Rapport annuel p. 10, 11
GRI 2-7	Employés	Rapport annuel p. 5, 4 Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales »
GRI 2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Non divulgué
GRI 2-9	Structure et composition de la gouvernance	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales » Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales » Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales » Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales » Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales » Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-15	Conflits d'intérêts	Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-16	Communication des préoccupations majeures	Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales » Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev

Numéro de l'élément d'information	Nom de l'élément d'information	Source
GRI 2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Non divulgué
GRI 2-19	Politiques de rémunération	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales » Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-20	Processus de détermination de la rémunération	Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport annuel p. 188
GRI 2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-23	Engagements politiques	Charte de gouvernance d'entreprise d'AB InBev
GRI 2-24	Intégration des engagements politiques	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales »
GRI 2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales » Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales » Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales » Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales »
GRI 2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Déclarations en matière de durabilité « 4. Déclarations de gouvernance »
GRI 2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Déclarations en matière de durabilité « 4. Déclarations de gouvernance »
GRI 2-28	Adhésions à des associations	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales »
GRI 2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales »
GRI 2-30	Négociations collectives	Politique mondiale en matière de droits de l'homme
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021		
GRI 3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales »
GRI 3-2	Liste des thèmes pertinents	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales »
GRI 3-3	Gestion des thèmes pertinents	Déclarations en matière de durabilité « 1. Déclarations générales »
Norme thématique		
GRI 201 : Performance économique 2016		
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Rapport annuel p. 45
GRI 201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales »
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016		
GRI 205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Déclarations en matière de durabilité « 4. Déclarations de gouvernance »
GRI 301 : Matières 2016		
GRI 301-2	Matières recyclées utilisées	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Économie circulaire et utilisation des ressources »
GRI 302 : Énergie 2016		
GRI 302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Climat »
GRI 302-3	Intensité énergétique	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Climat »
GRI 302-4	Réduction de la consommation énergétique	Rapport annuel p. 38
GRI 303 : Eau et effluents 2018		
GRI 303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Eau »

Numéro de l'élément d'information	Nom de l'élément d'information	Source
GRI 303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Eau » ; soumises au CDP annuellement Déclarations en matière de durabilité « 2. <i>Déclarations environnementales – Écosystèmes agricoles et naturels</i> »
GRI 303-3	Prélèvement d'eau	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Eau » ; soumises au CDP annuellement
GRI 303-4	Rejet d'eau	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Eau » ; soumises au CDP annuellement
GRI 303-5	Consommation d'eau	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Eau » ; soumises au CDP annuellement
GRI 304 : Biodiversité 2016		
GRI 304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – <i>Écosystèmes agricoles et naturels</i> »
GRI 304-3	Habitats protégés ou restaurés	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – <i>Écosystèmes agricoles et naturels</i> »
GRI 305 : Émissions 2016		
GRI 305-1	Émissions directes de GES (scope 1)	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Climat »
GRI 305-2	Émissions indirectes de GES (scope 2)	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Climat »
GRI 305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Climat »
GRI 305-4	Intensité des émissions de GES	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Climat »
GRI 305-5	Réduction des émissions de GES	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Climat »
GRI 306 : Déchets 2020		
GRI 306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Économie circulaire et utilisation des ressources »
GRI 306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Économie circulaire et utilisation des ressources »
GRI 306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Économie circulaire et utilisation des ressources »
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs 2016		
GRI 308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Politique mondiale de sourcing responsable
GRI 308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Eau » Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Climat » Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Économie circulaire et utilisation des ressources » Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – <i>Écosystèmes agricoles et naturels</i> »
GRI 403 : Santé et sécurité au travail 2018		
GRI 403-1	Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Notre main d'œuvre »
GRI 403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Notre main d'œuvre »

Numéro de l'élément d'information	Nom de l'élément d'information	Source
GRI 403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Notre main d'œuvre »
GRI 403-6	Promotion de la santé des travailleurs	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Notre main d'œuvre »
GRI 403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Notre main d'œuvre »
GRI 403-8	Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Notre main d'œuvre »
GRI 403-9	Accidents du travail	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Notre main d'œuvre »
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016		
GRI 405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Notre main d'œuvre »
GRI 405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Notre main d'œuvre »
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016		
GRI 407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Politique mondiale relative aux droits de l'homme ; Politique mondiale de sourcing responsable
GRI 408 : Travail des enfants 2016		
GRI 408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Politique mondiale relative aux droits de l'homme , Politique mondiale de sourcing responsable
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016		
GRI 409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	Politique mondiale relative aux droits de l'homme , Politique mondiale de sourcing responsable
GRI 413 : Communautés locales 2016		
GRI 413-1	Activités impliquant la communauté locale, l'évaluation des impacts et programmes de développement	Rapport annuel p. 36
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016		
GRI 414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	Politique mondiale de sourcing responsable
GRI 414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Travailleurs dans la chaîne de valeur »
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016		
GRI 416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Consommateurs et utilisateurs finaux »
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage 2016		
GRI 417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Consommateurs et utilisateurs finaux »

ANNEXE 4 – INDICE SASB

Tableau 1. Sujets de divulgation pour le développement durable et mesures comptables

Sujet	Mesure comptable	Catégorie	Unité de mesure	Code	Données	Référence
Gestion de l'énergie	(1) Énergie totale consommée (2) Pourcentage d'énergie provenant du réseau électrique (3) Pourcentage d'énergie provenant de sources renouvelables	Quantitatif	Gigajoules (GJ), Pourcentage (%)	FB-AB-130a.1	1. Nombre total de GJ d'énergie (en millions) : 52.94 2. Nombre total de GJ d'énergie achetés (en millions) : 50.03 3. % d'électricité renouvelable – opérationnelle : 73.6%. % d'électricité renouvelable – contractuelle : 100%	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Climat »
Gestion de l'eau	(1) Total d'eau prélevée (2) Total d'eau consommée, pourcentage de chaque total dans les régions au stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé	Quantitatif	Pourcentage (%), Milliards d'hl	FB-AB-140a.1	1. Prise d'eau de la brasserie par source : Eau souterraine (40.3%), Eau de surface (18.8%), Tiers (40.9%), Eau de pluie : (<0.1%) 2. Consommation totale d'eau (milliards d'hl) : 1.44. Consommation d'eau par hectolitre produit (hl/hl) : 2.53	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Eau »
	Description des risques liés à la gestion de l'eau et discussion des stratégies et pratiques visant à atténuer ces risques	Discussion et Analyse	N/A	FB-AB-140a.2	100% des sites situés dans des zones sensibles ont analysé les problèmes d'eau locaux. 100% des sites situés dans des zones sensibles ont commencé à mettre en œuvre des solutions. 20 sites situés dans des zones sensibles ont commencé à observer un impact tangible. Pour 100% de nos communautés situées dans des zones sensibles, la disponibilité et la qualité de l'eau seront considérablement améliorées d'ici 2025 Ratio d'efficacité de la consommation d'eau : 2.30 (hl/hl)	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Eau et Écosystèmes agricoles et naturels »
Consommation et marketing responsables	Pourcentage du nombre total d'impressions publicitaires réalisées sur des personnes ayant atteint ou dépassé l'âge légal de consommation d'alcool	Quantitatif	Pourcentage (%)	FB-AB-270a.1	Toutes les impressions publicitaires ciblent les personnes ayant l'âge légal de consommation. Notre code de Marketing et de Communication responsables	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Consommateurs et utilisateurs finaux »
	Nombre d'incidents de non-conformité aux codes de commercialisation et/ou d'étiquetage du secteur ou de la réglementation	Quantitatif	Nombre	FB-AB-270a.2	Nous avons mis à jour nos modèles d'étiquette sur 100% de nos emballages primaires dans les 26 pays où l'étiquetage n'a pas été rendu obligatoire. À l'heure actuelle, nos étiquettes communiquent des informations claires et concrètes sur la manière dont les consommateurs peuvent réduire leur consommation nocive d'alcool.	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Consommateurs et utilisateurs finaux »
	Montant total des pertes financières à la suite de procédures judiciaires associées à des pratiques de commercialisation et/ou d'étiquetage	Quantitatif	Devise de reporting	FB-AB-270a.3	N/A	
	Description des efforts visant à promouvoir la consommation responsable d'alcool	Discussion et Analyse	N/A	FB-AB-270a.4	Investir 1 milliard d'USD sur l'ensemble de nos marchés dans des campagnes de marketing social dédiées et des programmes associés d'ici fin 2025. Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre notre objectif d'ici 2025, des investissements d'environ 900 millions d'USD ayant été réalisés jusqu'en 2023. ¹⁹ Notre code de Marketing et de Communication responsables Membre de l'International Alliance for Responsible Drinking (IARD).	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Consommateurs et utilisateurs finaux »

¹⁹ 472 millions d'USD du montant total ont été validés par un auditeur externe indépendant. L'investissement restant est en cours d'évaluation. L'investissement total peut potentiellement changer en fonction des résultats du processus d'assurance externe.

Gestion du cycle de vie des emballages	(1) Poids total des emballages, (2) Pourcentage d'emballages composés de matières recyclées et/ou renouvelables, (3) Pourcentage d'emballages recyclables, réutilisables et/ou compostables	Quantitatif	Tonnes (t), Pourcentage (%)	FB-AB-410a.1	1. N/A 2. % de contenu recyclé dans les emballages primaires Verre : 48.3%, Canettes : 61.3%, PET : 42.6% 3. Emballages consignés :41.2% 77.5% de nos produits étaient conditionnés dans un emballage consigné (fûts et bouteilles en verre consignées) ou en contenu majoritairement recyclé (portefeuille de canettes avec plus de 50% de contenu recyclé)	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Utilisation des ressources et économie circulaire »
	Discussion sur les stratégies de réduction des répercussions environnementales des emballages au cours de leur cycle de vie	Discussion et Analyse	N/A	FB-AB-410a.2	100% de nos produits seront conditionnés dans des emballages consignés ou à contenu majoritairement recyclé d'ici 2025. Notre objectif en matière d'emballage concerne nos emballages primaires, qui représentent plus de 83.3% de notre volume d'emballage total en poids au niveau mondial, bien que nos travaux en matière de circularité s'étendent aux emballages secondaires et aux déchets post-consommation.	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Utilisation des ressources et économie circulaire »
Impacts environnementaux et sociaux de la chaîne d'approvisionnement des ingrédients	Audit de responsabilité sociale et environnementale des fournisseurs (1) taux de non-conformité (2) taux de mesures correctives associé pour (a) les non-conformités majeures et (b) les non-conformités mineures	Quantitatif	Taux	FB-AB-430a.1	1. (1) N/A 2. (2) N/A Modèle de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, politique en matière de droits de l'homme et politique de sourcing responsable, fondés sur les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.	Déclarations en matière de durabilité « 3. Déclarations sociales – Propre main d'œuvre et Travailleurs dans la chaîne de valeur »
Approvisionnement en ingrédients	Pourcentage d'ingrédients de boissons provenant de régions au stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé	Quantitatif	Pourcentage (%) par coût	FB-AB-440a.1	N/A	
	Liste des ingrédients de boissons prioritaires et description des risques d'approvisionnement dus à des considérations environnementales et sociales	Discussion et Analyse	N/A	FB-AB-440a.2	Nos cultures prioritaires comprennent l'orge, le riz, le houblon, le maïs, le sorgho et le manioc. Les considérations sociales et environnementales relatives à ces chaînes d'approvisionnement sont abordées dans les sections agriculture durable et TCFD de ce rapport.	Déclarations en matière de durabilité « 2. Déclarations environnementales – Utilisation des ressources et économie circulaire »

Tableau 2. Mesures d'activité

Mesure d'activité	Catégorie	Unité de mesure	Code	Données	Référence
Volume de produits vendus	Quantitatif	Millions d'hectolitres (Mhl)	FB-AB-000.A	584.73 millions d'hl	Rapport annuel p. 5
Nombre d'installations de production	Quantitatif	Nombre	FB-AB-000.B	Environ 172 brasseries majeures et 38 activités verticalisées (y compris les exploitations de houblon et les installations de maltage d'orge)	Rapport annuel p. 5, 10
Nombre total de kilomètres parcourus par le parc de véhicules	Quantitatif	Miles	B-AB-000.C	N/A	N/A

DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	198
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	201
CHIEF EXECUTIVE OFFICER ET EXECUTIVE MANAGEMENT	209
SENIOR LEADERSHIP TEAM	210
CONTRÔLE INTERNE ET SYSTÈMES DE GESTION DES RISQUES	213
STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT	215
ÉLÉMENTS DEVANT ÊTRE COMMUNIQUÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL BELGE DU 14 NOVEMBRE 2007	218
RÉMUNÉRATION	225

1. Introduction

1.1. Le Code belge de gouvernance d'entreprise

Les pratiques de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev sont inscrites dans sa Charte de gouvernance d'entreprise, disponible sur <https://www.ab-inbev.com/investors/corporate-governance/corporate-governance-documents.html>. Cette Charte fait l'objet d'une mise à jour régulière.

Anheuser-Busch InBev est une société de droit belge qui fait l'objet d'une cotation primaire sur Euronext Brussels (Euronext : ABI) et d'une cotation secondaire sur la Bourse de Mexico (MEXBOL : ANB) et sur la Bourse de Johannesburg (JSE : ANH), (ISIN : BE0974293251) et sur la Bourse de New York avec des American Depositary Shares ('ADSs'). En vertu de son statut de société de droit belge avec une cotation primaire sur Euronext Bruxelles, Anheuser-Busch InBev s'est conformée aux principes et dispositions du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 (www.corporategovernancecommittee.be) (« le Code de gouvernance d'entreprise »), en tenant compte de son statut spécifique de groupe multinational doté d'une cotation secondaire à Mexico et Johannesburg et avec des ADSs cotées sur la Bourse de New York.

En conformité avec la structure spécifique de l'actionnariat d'AB InBev ainsi que la nature internationale de ses activités, la société s'est écartée en 2023 des principes de soft law suivants du Code de gouvernance d'entreprise :

Principe 4.19 du Code de gouvernance d'entreprise : « Le Conseil constitue un comité de nomination composé majoritairement d'administrateurs non-exécutifs indépendants » : Le Conseil d'Administration nomme le président et les membres du Comité de Nomination parmi les administrateurs. Etant donné que le comité se compose exclusivement d'administrateurs non-exécutifs, en ce compris un administrateur indépendant, qui sont tous indépendants du management et libres de tout lien professionnel susceptible de gêner sensiblement l'exercice de leur jugement indépendant, le Conseil d'Administration considère que la composition de ce comité répond à l'objectif du principe 4.19 du Code de gouvernance d'entreprise.

Principe 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise : « Un administrateur non exécutif reçoit une partie de sa rémunération sous la forme d'actions de la société. Ces actions sont conservées au moins un an après que l'administrateur non exécutif ait quitté le Conseil et au moins trois ans après leur attribution. Les administrateurs non exécutifs ne bénéficient pas de stock-options. » : La composante en actions de la rémunération des administrateurs est versée sous la forme de Restricted Stock Units. Ces Restricted Stock Units sont acquises définitivement après cinq ans et, une fois acquises, donnent droit à leurs détenteurs à une action AB InBev par Restricted Stock Unit (sous réserve de toute retenue applicable). Les actions livrées aux administrateurs lors de l'acquisition définitive des Restricted Stock Units ne sont pas soumises à une période de blocage de trois ans après la date d'émission et d'un an après la date de départ de l'administrateur concerné. Toutefois, le Conseil d'Administration considère que la période de cinq ans d'acquisition définitive des droits sur les Restricted Stock Units favorise un engagement durable et à long terme des administrateurs vis-à-vis de la création de valeur pour les actionnaires, ce qui répond à l'objectif du Principe 7.6 du Code de gouvernance d'entreprise.

1.2. Cotation à la Bourse de New York

Suite à la cotation à la Bourse de New York d'ADSs représentant des actions ordinaires d'AB InBev, les règles de gouvernance d'entreprise de la Bourse de New York relatives aux émetteurs privés étrangers sont applicables à la société. AB InBev est également enregistrée aux États-Unis conformément à la loi américaine *Securities and Exchange* de 1934, telle que modifiée. Par conséquent, elle est également assujettie à la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002 ainsi qu'à certaines règles de droit américain relatives à la gouvernance d'entreprise.

1.3. Initiatives spécifiques en matière de gouvernance d'entreprise

1.3.1. FAVORISER LA CONDUITE ÉTHIQUE

Le Conseil d'Administration et le management d'AB InBev s'engagent à promouvoir et à préserver les normes les plus élevées en matière de comportement éthique et de transparence. Cela guide tout ce que fait AB InBev en tant qu'organisation et lui sert de base pour créer un avenir avec plus de célébrations.

AB InBev a établi des règles éthiques et des codes et politiques internes pour renforcer cet engagement. Le Code de Conduite fixe les normes éthiques auxquelles tous les collègues du monde entier sont tenus de se conformer et fournit une orientation pour les interactions avec les tiers. En 2023, le Code de Conduite a été mis à jour pour renforcer les principes et politiques clés. Il impose aux collègues de respecter l'ensemble des lois applicables, de révéler tout conflit d'intérêts pertinent, d'agir dans l'intérêt de la société et de mener toute activité dans un esprit d'honnêteté et d'éthique. Il couvre également la confidentialité des informations, les limites d'offre ou d'acceptation de cadeaux ou de divertissements, et l'utilisation adéquate des biens de la société. Le Code de Conduite comprend des politiques qui définissent les responsabilités et les comportements attendus des collègues, et comprend les politiques *Global Anti-Corruption*, *Human Rights*, *Data Privacy*, *Anti-Harassment and Anti-Discrimination* et *Conflict of Interest*. Par exemple, la *Global Anti-Corruption Policy* énonce qu'il est strictement interdit aux employés d'AB InBev de, directement ou indirectement, donner, offrir, promettre ou autoriser quelque valeur que ce soit à qui que ce soit dans l'intention d'exercer une influence ou une incitation inappropriée d'obtenir un avantage commercial indu pour l'entreprise, ou de servir de récompense pour une conduite inappropriée passée.

En vertu de cet engagement à l'intégrité, AB InBev encourage ses collègues et les tiers à s'exprimer par le biais d'un système d'alerte global. Ce système fournit, de manière simple, sécurisée, confidentielle et anonyme s'ils le souhaitent, de soulever des préoccupations ou de signaler des violations, réelles ou présumées, de la loi ou des politiques. La société utilise également la technologie et ses systèmes d'analyse *BrewRIGHT digital risk* pour surveiller de manière proactive les risques et les violations potentielles des politiques.

1.3.2. PROUVER L'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES

AB InBev s'est engagé à créer de la valeur pour ses actionnaires. A cet égard, la société les encourage à s'impliquer activement au sein de la société. Afin d'appuyer cet objectif, elle fournit des informations de qualité, en temps utile, grâce à une série d'outils de communication. Parmi ces derniers figurent les rapports annuels, semestriels, trimestriels et sur la durabilité, les annonces des résultats financiers, les séances d'information ainsi qu'une section du site web d'AB InBev dédiée aux investisseurs (www.ab-inbev.com/investors.html).

AB InBev reconnaît qu'un engagement à la transparence crée un climat de confiance avec les actionnaires et le public en général. La société a adopté un Disclosure Manual afin de concrétiser son engagement à respecter les meilleures pratiques en matière de transparence. Ce manuel est conçu pour promouvoir le caractère exhaustif, cohérent et régulier des communications relatives aux activités de la société.

1.3.3. PROMOUVOIR LES DROITS DES ACTIONNAIRES

Avant l'assemblée annuelle des actionnaires, ces derniers sont invités à soumettre les questions qu'ils souhaitent adresser au Président ou au CEO afin qu'elles soient abordées au cours de la réunion.

L'ordre du jour de l'assemblée des actionnaires ainsi que tous les documents qui s'y rapportent sont également publiés sur le site web d'AB InBev au plus tard 30 jours avant chaque réunion des actionnaires. Les actionnaires sont habilités à voter diverses résolutions relatives aux affaires de la société. S'ils sont dans l'impossibilité d'assister à une assemblée, les actionnaires peuvent soumettre leur vote par courrier ou désigner un mandataire. Les procès-verbaux des réunions et les résultats des votes sont publiés sur le site web d'AB InBev peu après la réunion (www.ab-inbev.com/investors/corporate-governance/shareholder-meetings.html).

L'avis de convocation à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, qui se tiendra le 24 avril 2024, sera publié le 22 mars 2024 et contiendra des informations complémentaires sur le format de la réunion et les modalités de participation.

1.3.4. PRÉVENIR L'UTILISATION ABUSIVE D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

Le Code of Dealing de la société s'applique à tous les membres du Conseil d'Administration, aux cadres supérieurs ainsi qu'à l'ensemble des employés et à certaines personnes liées. Il vise à prévenir l'utilisation abusive d'informations privilégiées, plus particulièrement au cours des périodes précédant des événements ou décisions pouvant avoir un impact sur le cours de bourse ou l'annonce de résultats financiers.

Le Code of Dealing interdit toute négociation des titres de la société par certaines personnes pendant toute « période close » (« *closed period* »), par exemple une période de 30 jours précédant toute annonce de résultats de la société. En outre, avant de pouvoir négocier des titres de la société, les membres du Conseil d'Administration, certains cadres supérieurs, en ce compris tous les membres de la Senior Leadership Team, et certaines personnes liées sont tenus d'obtenir une autorisation auprès du Clearance Committee, conformément au Code of Dealing.

Le respect du Code of Dealing est renforcé et contrôlé par le Compliance Program de la société.

Conformément au Règlement UE 596/2014 sur les abus de marché (MAR), la société établit des listes d'initiés lorsque cela est requis. Conformément à cette même réglementation, (i) les membres de l'Executive Committee ('ExCom') et (ii) les membres du Conseil d'Administration communiquent en outre leurs transactions (au-dessus d'un seuil annuel de 5.000 euros) à la société et à l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA), qui publie ces déclarations sur son site web.

1.3.5. RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

L'Objectif d'AB InBev est de rêver grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. La responsabilité sociale d'entreprise et la durabilité sont au cœur de la culture de la société et font partie intégrante de sa façon de faire des affaires.

Conformément à l'article 3:6, §4 et à l'article 3:32, §2 du Code belge des sociétés et des associations (le « Code belge des sociétés ») qui transpose la Directive 2014/95/UE du 22 octobre 2014 modifiant la Directive 2013/34/UE en ce qui concerne la publication d'informations non financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes, AB InBev a inclus dans son Rapport Annuel un état non-financier sur les questions de responsabilité sociale et de durabilité.

1.3.6 DIVERSITÉ ET LIEU DE TRAVAIL INCLUSIF

La procédure de nomination et de sélection des candidats au Conseil d'Administration est décrite dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La société vise à avoir un conseil d'administration équilibré et diversifié en tenant compte, entre autres, des compétences, des éducations, des expériences et des parcours pertinents des administrateurs. Actuellement, cinq des 15 membres du Conseil d'Administration sont des femmes (la même proportion que l'exercice précédent). Il est fait référence à la section 2.1 de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une courte biographie de chacun des membres du Conseil d'Administration, notamment leurs qualifications et leurs parcours, ainsi que pour de plus amples informations sur les exigences légales de diversité des genres de droit belge.

AB InBev est fière de compter 135 nationalités parmi ses employés dans toute la société. À compter du 1 mars 2024, 24 nationalités sont représentées au sein de la SLT et au niveau du niveau de direction directement en-dessous de la SLT, et deux des 18 membres au sein de la SLT sont des femmes (la même proportion que l'exercice précédent). Il est fait référence à la section 4 de cette Déclaration de gouvernance d'entreprise pour une courte biographie de chacun des membres de la SLT, notamment leurs qualifications et leur parcours. La représentation générale des femmes au sein des cadres supérieurs de notre société était de 29% en 2023 contre 28% en 2022. AB InBev continue de travailler à la construction d'équipes diversifiées tout en tenant compte des compétences, de la formation, de l'expérience et du parcours des employés pertinentes.

AB InBev a mis en place une Politique Globale de Diversité dans le cadre du Code de Conduite, qui comprend des politiques de lutte contre le harcèlement, de lutte contre les discriminations et de respect des droits de l'homme. Cette politique vise à cultiver et à maintenir un milieu de travail diversifié et inclusif. Nous dialoguons également avec nos collègues par le biais de notre enquête annuelle d'engagement. L'enquête comprend des commentaires sur les récompenses, la reconnaissance, le bien-être, l'inclusion et le niveau de confort pour signaler d'éventuels comportements contraires à l'éthique ou d'autres plaintes sans crainte de représailles.

2. Le Conseil d'Administration

2.1. Structure et composition

Le Conseil d'Administration se compose actuellement de 15 membres, tous non-exécutifs.

Les rôles et responsabilités du Conseil, sa composition, sa structure et son organisation sont décrits en détail dans la Charte de gouvernance d'entreprise d'Anheuser-Busch InBev. La Charte de gouvernance d'entreprise énumère également les critères auxquels doivent répondre les administrateurs qualifiés d'« indépendant ».

Sauf si l'assemblée générale décide d'une durée plus courte, les administrateurs (autres que les Administrateurs d'Actions Restreintes) sont nommés pour une durée de 4 ans maximum, renouvelable. Conformément à l'article 19.4 (b) de nos Statuts, les Administrateurs d'Actions Restreintes sont nommés pour des mandats renouvelables expirant à la prochaine assemblée ordinaire des actionnaires suivant leur nomination.

La nomination et le renouvellement des mandats des administrateurs (i) sont basés sur une proposition du Comité de Nomination, en tenant compte des règles concernant la composition du Conseil d'Administration établies dans les Statuts (par exemple, les règles concernant le nombre d'administrateurs indépendants et d'administrateurs nommés sur proposition de l'Actionnaire de Référence et des Actionnaires Restreints d'AB InBev), et (ii) sont soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

L'assemblée générale annuelle de la société qui s'est tenue le 26 avril 2023 a approuvé une proposition de révision des règles de composition du Conseil d'Administration par le biais d'une modification des Statuts, augmentant le nombre d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration de trois à quatre et diminuant le nombre d'administrateurs nommés sur proposition de notre Actionnaire de Référence de neuf à huit. En conséquence, conformément aux Statuts modifiés, le Conseil d'Administration est composé comme suit, reflétant la structure particulière de l'actionnariat de la société :

- quatre administrateurs sont des administrateurs indépendants nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration ; et
- tant que la Stichting Anheuser-Busch InBev (l'Actionnaire de Référence) et/ou l'une de ses Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs ou l'une des Personnes Liées à leurs Successeurs est/sont propriétaire(s) au total de plus de 30% des actions avec droit de vote dans le capital de la société, huit administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition de l'Actionnaire de Référence et/ou de l'une de ses Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs ou l'une des Personnes Liées à leurs Successeurs ; et
- tant que les détenteurs d'Actions Restreintes (les Actionnaires Restreints) (ensemble avec leurs Personnes Liées, l'un de leurs Successeurs respectifs et/ou les Personnes Liées à leurs Successeurs) sont propriétaires au total de :
 - plus de 13.5% des Actions avec droit de vote dans le capital de la société, trois administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition des Actionnaires Restreints (chacun de ces administrateurs étant un Administrateur d'Actions Restreintes) ;
 - plus de 9%, mais pas plus de 13.5%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la société, deux Administrateurs d'Actions Restreintes sont nommés ;
 - plus de 4.5%, mais pas plus de 9%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la société, un Administrateur d'Actions Restreintes est nommé ; et
 - 4.5%, ou moins de 4.5%, des Actions avec droit de vote dans le capital de la société, ils ne sont plus en droit de proposer de candidat en vue d'être nommé comme membre du Conseil d'Administration, et aucun Administrateur d'Actions Restreintes ne sera nommé.

Les Statuts établissent des règles détaillées concernant le calcul du capital de la société dont l'Actionnaire de Référence et les Actionnaires Restreints sont propriétaires en vue de déterminer les droits de nomination des administrateurs. Les termes « Personnes Liées » et « Successeurs » ont la signification qui leur est donnée dans les Statuts.

La composition du Conseil d'Administration sera équilibrée principalement en tenant compte des compétences, des éducations, des expériences et des parcours respectifs de chaque membre du Conseil d'Administration.

AB InBev se conforme pleinement au Code belge de gouvernance d'entreprise, qui recommande aux sociétés de compter au moins trois administrateurs indépendants.

Conformément au Code belge des sociétés, un tiers au moins des administrateurs doit être de sexe féminin. En tant que nouvelle société cotée ayant des titres admis à la négociation sur Euronext Brussels depuis le 11 octobre 2016, AB InBev devait satisfaire à ces obligations en matière de diversité des genres à partir du 1^{er} janvier 2022. La société est toutefois déjà conforme à cette exigence de diversités des genres depuis avril 2019, cinq femmes étant actuellement membres du Conseil d'Administration (sur un total de 15 membres du Conseil d'Administration). AB InBev poursuivra ses efforts en vue de favoriser la mixité au sein du Conseil d'Administration dans les années à venir.

Lors de l'assemblée générale des actionnaires annuelle ayant eu lieu le 26 avril 2023, les mandats d'administrateurs de Mme Mariasun Aramburuzabala, M. William F. Gifford, M. Elio Leoni Sceti, Mme Xiaozhi Liu et Mme Cecilia Sicupira ont pris fin. Mme Lynne Biggar, Mme Aradhana Sarin et M. Dirk Van de Put ont été nommés en tant que nouveaux administrateurs indépendants pour une période de quatre ans. De même, Mme Heloisa Sicupira a été nommée en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration, et les mandats de Mme Sabine Chalmers et de M. Claudio Garcia ont été renouvelés, pour une période de quatre ans, sur proposition de l'Actionnaire de Référence.

En outre, les mandats des trois Administrateurs d'Actions Restreintes ont pris fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue le 26 avril 2023. Conformément à l'article 19.4 (b) de nos Statuts, les mandats de MM. Martin J. Barrington et Alejandro Santo Domingo ont été renouvelés pour une période d'un an prenant fin à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra le 24 avril 2024. De même, M. Salvatore Mancuso a été nommé en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration pour une période d'un an, en remplacement de M. William F. Gifford.

Le Conseil d'Administration d'Anheuser-Busch InBev est composé comme suit à la fin de la période considérée :

Nom	Date de naissance Nationalité	Fonction	Début du mandat	Fin du mandat
Administrateurs indépendants				
Lynne Biggar	1962, Américaine	Administratrice indépendante non-exécutive	2023	2027
Michele Burns	1958, Américaine	Administratrice indépendante non-exécutive	2020	2024
Aradhana Sarin	1974, Américaine	Administrateur indépendant non-exécutif	2023	2027
Dirk Van de Put	1960, Belge	Administrateur indépendant non-exécutif	2023	2027
Administrateurs sur proposition de l'Actionnaire de Référence				
Paul Cornet de Ways Ruart	1968, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2020	2024
Sabine Chalmers	1965, Américaine	Administratrice non-exécutive, nommée par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2023	2027
Grégoire de Spoelberch	1966, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2020	2024
Alexandre Van Damme	1962, Belge	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2020	2024
Claudio Garcia	1968, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe A	2023	2027
Paulo Lemann	1968, Brésilien	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2020	2024
Nitin Nohria	1962, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2022	2026
Heloisa Sicupira	1987, Brésilienne	Administratrice non-exécutive, nommée par les détenteurs de certificats Stichting Anheuser-Busch InBev de classe B	2023	2027
Administrateurs sur proposition des Actionnaires Restreints (Administrateurs d'Actions Restreintes)				
Martin J. Barrington	1953, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par Altria	2023	2024
Salvatore Mancuso	1965, Américain	Administrateur non-exécutif, nommé par Altria	2023	2024
Alejandro Santo Domingo	1977, Colombien	Administrateur non-exécutif, nommé par Bevco	2023	2024

M. Barrington est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1953, il est citoyen américain et détient un *Juris Doctorate Degree* de l'Albany Law School of Union University. Il est l'ancien Président et Chief Executive Officer du Groupe Altria. Durant sa carrière de 25 ans sein du Groupe Altria, il a exercé divers rôles commerciaux et juridiques pour Altria et ses sociétés. Cela inclut les fonctions de Vice-Président du Groupe Altria ; Executive Vice President et Chief Administrative Officer du Groupe Altria ; Senior Vice President et General Counsel de Philip Morris International (une société publique séparée du Groupe Altria en 2008) ; et Senior Vice President et General Counsel de Philip Morris USA. Avant de rejoindre Altria, M. Barrington a pratiqué le droit dans le secteur public et privé.

Mme Biggar est un membre indépendant du Conseil d'Administration. Née en 1962, elle est citoyenne américaine et titulaire d'une licence en relations internationales de l'université de Stanford et d'un MBA de la Columbia Business School. Elle est Senior Advisor au Boston Consulting Group et membre indépendant du conseil d'administration de Voya Financial, Inc, une société leader dans le domaine de la santé, du patrimoine et de l'investissement basée aux États-Unis, et de Finastra, une société de logiciels financiers basée au Royaume-Uni. Elle est également membre indépendant du Executive Committee de Leading Hotels of the World. Mme Biggar a été Executive Vice President et Global Chief Marketing Officer chez Visa de 2016 à 2022. Avant de rejoindre Visa, elle a été vice-présidente exécutive du marketing et des revenus des consommateurs chez Time, Inc. et, auparavant, elle a passé plus de 20 ans chez American Express, où elle a occupé divers postes de direction. Mme Biggar est également membre du conseil d'administration de The New 42nd Street et du groupe de commerce mondial des médias MMA Global.

Mme Burns est un membre indépendant du Conseil d'Administration. Née en 1958, elle est citoyenne américaine et a obtenu avec la plus grande distinction de la University of Georgia un bachelier en Business Administration et un master en comptabilité. Mme Burns était Présidente et Chief Executive Officer de Mercer LLC de 2006 à 2012. Elle exerce actuellement des fonctions au sein du Conseil d'Administration du Groupe Goldman Sachs, Goldman Sachs International, Etsy et Circle Online Financial, une société privée. De 2003 à 2013, elle fut administratrice de Wal-Mart Stores. De 2013 à 2023, elle a siégé au conseil d'administration de Cisco Systems. De 2014 à 2018, elle a siégé au conseil d'administration d'Alexion Pharmaceuticals. Elle siège actuellement au Advisory Council du Stanford Center on Longevity à la Stanford University. Mme Burns a commencé sa carrière en 1981 chez Arthur Andersen, où elle est devenue associée en 1991. En 1999, elle a rejoint Delta Air Lines, exerçant le poste de Chief Financial Officer de 2000 à 2004. De 2004 à 2006, Mme Burns a été Chief Financial Officer et Chief Restructuring Officer de Mirant Corporation, un producteur d'énergie indépendant. De mars 2006 à septembre 2006, Mme Burns était Chief Financial Officer de Marsh et McLennan Companies.

Mme Chalmers est une représentante des actionnaires principaux (nommée par Eugénie Patri Sébastien S.A, le détenteur des certificats Stichting de classe A). Née en 1965, Mme Chalmers possède la double nationalité américaine et britannique et détient un bachelier en droit de la London School of Economics. Elle est qualifiée pour exercer le droit en Angleterre et dans l'Etat de New York. Mme Chalmers est la General Counsel, Company Secretary et Director of Regulatory Affairs de BT Group plc et est également membre de la Court of Directors de la banque d'Angleterre. Avant de rejoindre BT, elle était Chief Legal et Corporate Affairs Officer et Secretary du conseil d'administration d'AB InBev, poste qu'elle a occupé de 2005 à 2017. Mme Chalmers a rejoint AB InBev après 12 ans passés chez Diageo plc où elle a occupé plusieurs postes juridiques de haut niveau, notamment en tant que General Counsel des sociétés d'Amérique latine et d'Amérique du Nord. Avant de rejoindre Diageo plc, elle était associée au sein du cabinet d'avocats Lovell White Durrant à Londres, spécialisée dans les fusions et acquisitions.

M. Cornet de Ways Ruart est un représentant des actionnaires principaux (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1968, il est citoyen belge et détient un master d'Ingénieur Commercial de l'Université Catholique de Louvain ainsi qu'un MBA de la University of Chicago. Il a suivi le Master Brewer Program de l'Université Catholique de Louvain. De 2006 à 2011, il a travaillé à Yahoo! et était en charge du Corporate Development pour l'Europe avant d'accepter d'autres responsabilités en tant que Senior Financial Director for Audience et Chief of Staff. Avant de rejoindre Yahoo!, M. Cornet était Director of Strategy pour Orange U.K. et a passé sept ans chez McKinsey & Company à Londres et Palo Alto, Californie. Il est également un administrateur non-exécutif de EPS, Adrien Invest, Floridienne S.A. et de plusieurs sociétés privées.

M. Garcia est un représentant des actionnaires principaux (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1968 au Brésil, il est citoyen brésilien et est diplômé de l'Universidade Estadual de Rio de Janeiro, au Brésil, avec un B.A. en économie. M. Garcia a fait un stage à la Companhia Cervejaria Brahma en 1991 et a été employé comme Management Trainee en février 1993. De 1993 à 2001, M. Garcia a occupé plusieurs postes dans le domaine des finances, principalement dans le domaine de la budgétisation des sociétés. En 2001, il a créé le premier Shared Service Center pour Ambev et en 2003 il est devenu directeur des Technology et Shared Services operations. M. Garcia a participé à tous les projets d'intégration de fusions-acquisitions de 1999 à 2018. En 2005, il a été nommé Chief Information et Shared Service Officer pour InBev (suite au regroupement de Ambev et Interbrew) à Louvain, en Belgique. De 2006 à 2014, M. Garcia a combiné les fonctions de Chief People et Technology Officer. De 2014 à janvier 2018, M.

Garcia a été le Chief People Officer de Anheuser-Busch InBev. M. Garcia est membre du conseil d'administration de Americanas SA, la Garcia Family Foundation, Président de la Telles Foundation et Trustee à la Chapin School à New York.

M. Lehmann est un représentant des actionnaires principaux (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né au Brésil en 1968, il est citoyen brésilien et a reçu un B.A. en Economie de la Faculdade Candido Mendes de Rio de Janeiro. M. Lemann a effectué un stage à PriceWaterhouse en 1989 et a été employé en tant qu'analyste chez Andersen Consulting entre 1990 et 1991. M. Lemann a également effectué des analyses « equity » alors qu'il travaillait chez Banco Marka et Dynamo Asset Management (tous deux à Rio de Janeiro). De 1997 à 2004, il a développé le groupe d'investissement de hedge fund au sein de Tinicum Inc., un bureau d'investissement basé à New York qui a conseillé le Synergy Fund de Funds, où il a exercé les fonctions de Portfolio Manager. M. Lemann est un associé fondateur de Vectis Partners et est un membre du conseil de Americanas SA, Lemann Foundation et Lone Pine Capital.

M. Mancuso est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1965, il est citoyen américain et titulaire d'un Bachelier en comptabilité de l'Iona College, aux États-Unis. Il est Executive Vice President et Chief Financial Officer pour Altria Group. Au cours de ses 32 années passées chez Altria, il a occupé divers postes de direction dans les domaines de la finance, de la compliance, de la stratégie et du développement commercial. Auparavant, il a occupé les postes de Senior Vice President, Finance & Procurement, et de Treasurer & Vice President, Investor Relations and Accounting. Avant de rejoindre le groupe Altria, M. Mancuso a travaillé pour Pittston Company. Il siège également au conseil d'administration du Greater Richmond Partnership.

M. Nohria est un représentant des actionnaires majoritaires (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Né en 1962, il est citoyen américain et a obtenu un doctorat en gestion au Massachusetts Institute of Technology et une licence en génie chimique à l'Indian Institute of Technology de Bombay. M. Nohria a commencé sa carrière en tant que membre de la faculté de la Harvard Business School en 1988 et en a été le doyen de 2010 à 2020. Il est actuellement professeur à la Harvard Business School et président de Thrive Capital, une société de capital-risque. M. Nohria siège également aux conseils d'administration de Alsym, The Bridgespan Group, Exor, Mass General Brigham et Rakuten Medical.

M. Santo Domingo est un représentant des Actionnaires Restreints. Né en 1977, il est citoyen, américain colombien et espagnol et a obtenu un bachelier en Histoire du Harvard College. Il est le Senior Managing Director chez Quadrant Capital Advisors, Inc., à New York. Il était membre du Conseil d'Administration de SABMiller Plc jusqu'en 2016, où il était également Vice-Président de SABMiller Plc pour l'Amérique Latine. M. Santo Domingo est Président du Conseil de Bavaria S.A. en Colombie. Il est Président du Conseil de Valorem, une société qui détient un portefeuille diversifié d'actifs industriels et médiatiques en Amérique Latine. M. Santo Domingo est également un administrateur de Life Time Group Holdings, Inc., un propriétaire et exploitant de centres de fitness aux États-Unis et au Canada, Florida Crystals, le plus grand raffineur de sucre du monde, Caracol TV, le premier diffuseur colombien, El Espectador, un quotidien colombien de premier plan, et Cine Colombia, la première société colombienne de distribution de film et de cinéma. Dans le secteur caritatif, il est Président de la Wildlife Conservation Society et de la Fundación Santo Domingo. Il est aussi membre du Conseil de The Metropolitan Museum of Art, The British Museum, DKMS, une fondation qui se consacre à la lutte contre la leucémie et les troubles sanguins, WNET, Mount Sinai Health System, et la Fundación Pies Descalzos, une fondation qui se consacre à l'aide aux enfants démunis de Colombie. Il est membre du Harvard University's Global Advisory Council (GAC).

Mme Sarin est un membre indépendant du Conseil d'Administration. Née en 1974, elle est citoyenne américaine et titulaire d'un diplôme de médecine de l'université de Delhi, en Inde, et d'un MBA de la Stanford Business School, aux États-Unis. Mme Sarin est Executive Director et Chief Financial Officer d'AstraZeneca PLC depuis août 2021. Auparavant, elle était Chief Financial Officer d'Alexion, une société biopharmaceutique spécialisée dans les maladies rares. Avant Alexion, elle a été Managing Director, Corporate and Investment Banking chez Citi Global Healthcare Banking, Managing Director of Healthcare Investment Banking chez UBS, et a travaillé chez JP Morgan dans le groupe de conseil Fusions & Acquisitions. Mme Sarin a commencé sa carrière en pratiquant la médecine en Inde et en Afrique. Elle est membre du Conseil des gouverneurs de la Croix-Rouge Américaine.

Mme Sicupira est une représentante des actionnaires principaux (nommé par BRC S.à.R.L., le détenteur des certificats Stichting de classe B). Née en 1987, elle est de nationalité brésilienne et est diplômée de l'université de Columbia (USA) avec un MBA, ainsi que de Pontifícia Universidade Católica (Brésil) avec un bachelier en droit, et est qualifiée pour pratiquer le droit au Brésil. Elle a précédemment siégé au conseil d'administration de São Carlos Empreendimentos S.A. de 2018 à 2021. Mme Sicupira a commencé sa carrière en 2011 en tant qu'avocate spécialisée dans les marchés financiers. Depuis 2017, elle est analyste d'investissement et gestionnaire de portefeuille chez LTS Investments et avant cela, elle était analyste d'investissement chez MSD Capital.

M. de Spoelberch est un représentant des actionnaires principaux (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1966, il est citoyen belge et a reçu un MBA de l'INSEAD. M. de Spoelberch est un actionnaire actif de private equity et ses activités récentes comprennent des responsabilités partagées de Chief Executive Officer de Lunch Garden, la première chaîne belge de restaurants self-service. Il est membre du conseil de plusieurs sociétés familiales, telles qu'Eugénie Patri Sébastien S.A., Verlinvest et Cobehold (Cobepa). Il est également administrateur du Fonds Baillet-Latour, une fondation qui encourage les réussites sociales, culturelles, artistiques, techniques, sportives, éducationnelles et philanthropiques.

M. Van Damme est un représentant des actionnaires principaux (nommé par Eugénie Patri Sébastien S.A., le détenteur des certificats Stichting de classe A). Né en 1962, il est citoyen belge et est diplômé de la Solvay Business School à Bruxelles. M. Van Damme a rejoint l'industrie de la bière au début de sa carrière et a accompli plusieurs fonctions opérationnelles au sein d'Interbrew jusqu'en 1991, notamment Head of Corporate Planning and Strategy. Il a dirigé plusieurs sociétés de portefeuille de fonds privés (private venture) et est actuellement administrateur de plusieurs sociétés familiales telles que Patri S.A. (Luxembourg).

M. Van de Put est un membre indépendant du Conseil d'Administration. Né en 1960, il possède la double nationalité belge et américaine et est titulaire d'un doctorat en médecine vétérinaire de l'université de Gand, en Belgique. M. Van de Put est président et CEO de Mondelēz International, le leader mondial des biscuits et du chocolat, depuis 2017. Il a rejoint Mondelēz depuis McCain Foods Limited, le plus grand distributeur et fabricant de frites surgelées, de spécialités de pommes de terre et de hors-d'œuvre, où il était président-directeur général depuis 2010. Avant de rejoindre McCain, il a été président de la division OTC mondiale de Novartis Inc, une société pharmaceutique suisse, et a passé plus de dix ans au sein du Groupe Danone, un fabricant de produits laitiers, d'eaux, d'aliments pour bébés et de produits de nutrition médicale, où il a occupé les fonctions de président de la division Amériques et de co-président de la division Produits Laitiers Frais. Au cours des 15 premières années de sa carrière, il a occupé de nombreux postes dans les domaines de la vente et du marketing en Europe et en Amérique Latine pour Mars Inc. ainsi que pour The Coca Cola Company, où il a été président de Coca Cola Caribbean. Il est co-président du conseil d'administration du Consumer Goods Forum et a été précédemment administrateur non exécutif de Mattel, une entreprise mondiale de jouets, et de Keurig Dr Pepper, une entreprise de café et de boissons.

2.2. Fonctionnement

En 2023, le Conseil d'Administration d'Anheuser-Busch InBev a tenu neuf réunions dont la plupart se sont tenues physiquement. Certaines de ces réunions se sont tenues dans des zones géographiques où la société déploie des activités. A ces occasions, le Conseil d'Administration a bénéficié d'une séance d'information complète sur la zone et le marché en question, laquelle comprenant une présentation des résultats, des défis majeurs du marché ainsi que des mesures prises pour relever ces défis. Ces visites ont également donné aux membres du Conseil l'opportunité de rencontrer employés, stagiaires, consommateurs, clients et autres parties prenantes.

Parmi les autres principaux thèmes à l'ordre du jour du Conseil d'Administration en 2023 figurent l'impact et les réactions au conflit actuel entre la Russie et l'Ukraine ; les développements géopolitiques et macroéconomiques ; le plan à long terme (10YP) ; la réalisation des objectifs, les chiffres de ventes et la bonne santé des marques, en ce compris la performance de Bud Light ; les états financiers et le budget (1YP) ; les résultats consolidés ; l'orientation stratégique ; la culture et les collaborateurs, notamment la diversité et l'inclusion (D&I), la planification des successions au niveau du management ; la rémunération des dirigeants ; les nouveaux investissements et ceux en cours ; les opérations sur le marché des capitaux ; le profil financier et le désendettement ; les initiatives d'allocation de capital ; les initiatives de transformation ; la croissance externe et les acquisitions ; la stratégie de marketing ; les opinions des consommateurs ; la responsabilité sociale et la pérennité de la société, la gestion des risques et la conformité ; la cybersécurité et la protection des données ; ainsi que les discussions en matière de gouvernance et la planification des successions au sein du Conseil d'Administration.

Le taux moyen de participation aux réunions du Conseil d'Administration en 2023 était de 96 %.

En 2023, le Conseil d'Administration a bénéficié de l'assistance de quatre Comités : le Comité d'Audit, le Comité des Finances, le Comité de Rémunération et le Comité de Nomination.

A la date de ce rapport, les comités sont composés comme suit :

	Comité d'Audit	Comité de Nomination	Comité des Finances	Comité de Rémunération
Martin J. Barrington	Membre	Membre		
Lynne Biggar	Membre			
Michele Burns	Présidente	Membre	Membre	Membre
Sabine Chalmers		Membre		
Paul Cornet de Ways Ruart			Membre	
Grégoire de Spoelberch			Président	
Claudio Garcia		Président		Président
Paulo Lemann			Membre	
Salvatore Mancuso			Membre	
Nitin Nohria			Membre	
Aradhana Sarin	Membre			
Alejandro Santo Domingo			Membre	
Heloisa Sicupira		Membre		
Alexandre Van Damme		Membre		
Dirk Van de Put				Membre

COMITÉ D'AUDIT

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité d'Audit se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil d'Administration et au moins un de ses membres est administrateur indépendant en vertu du droit belge. En outre, Mme Burns et Mme Sarin disposent d'une large expérience dans les domaines de la comptabilité et de l'audit. Il est fait référence à la section 2.1 pour une courte biographie et un aperçu de leurs qualifications et leurs expériences.

Une majorité des membres votant du Comité d'Audit sont des administrateurs indépendants tel que ce terme est défini dans la Charte de gouvernance d'entreprise de la société et ils sont tous indépendants au sens de la règle 10A-3(b)(1)(ii) de la loi américaine *Securities Exchange* de 1934, telle que modifiée.

Le Comité d'Audit s'est réuni huit fois en 2023. Au cours de ses réunions, le Comité a examiné les états financiers de la société, les rapports annuels, semestriels et trimestriels, ainsi que les présentations des résultats. Le Comité s'est également penché sur des enjeux épinglés dans les audits internes menés par le département 'Internal Audit' ainsi que sur la mise en œuvre du Compliance Program de la société. Parmi d'autres points importants à l'ordre du jour du Comité en 2023, figuraient également les obligations dans le cadre de la loi *Sarbanes-Oxley*, l'examen de l'indépendance du commissaire externe, les programmes de la société en matière de confidentialité des données et de cybersécurité, l'évolution de la réglementation en matière de rapports de durabilité et une mise à jour trimestrielle de l'état des litiges importants. Les membres du Comité ont été présents à toutes les réunions (taux de participation de 100%).

COMITÉ DES FINANCES

Le Comité des Finances s'est réuni six fois en 2023. Les discussions de ce comité ont porté sur les bulletins de la trésorerie et la stratégie globale de gestion des risques en ce compris, mais pas exclusivement, les risques relatifs aux matières premières, les taux d'intérêt, les devises et liquidités, les politiques de couverture, la nature de la dette et la structure du capital du groupe, les pensions, les dividendes, et les rachats d'actions propres. Les membres du Comité des Finances ont été présents à chacune de ses réunions, à l'exception de M. Gifford et M. Mancuso, chacun excusés à une réunion (taux de participation moyen de 95%).

COMITÉ DE NOMINATION

Le rôle principal du Comité de Nomination est de guider le processus de succession au sein du Conseil. Le Comité identifie les personnes qualifiées pour devenir membre du Conseil d'Administration et recommande des candidats pour le poste d'administrateur afin que ceux-ci soient nommés par le Conseil d'Administration et que cette nomination soit approuvée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Comité de Nomination s'est réuni trois fois en 2023. Les discussions ont porté sur la succession du CEO, la nomination d'administrateurs en vue de leur élection ou du renouvellement de leur mandat, la composition du Conseil et des comités, les objectifs du management, le programme global de training du management, les initiatives et progrès en matière de D&I et la planification de la succession aux postes clés du management. En 2023, le Comité de Nomination a également supervisé le programme d'intégration des nouveaux administrateurs qui ont rejoint notre Conseil d'Administration le 26 avril 2023. Les membres du Comité ont été présents à chacune des réunions (taux de participation de 100%).

COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Conformément aux exigences du Code belge des sociétés, le Comité de Rémunération se compose exclusivement de membres non-exécutifs du Conseil d'Administration et la majorité des membres du Comité (Mme Michele Burns et M. Dirk Van de Put), ont le statut d'administrateur indépendant en vertu du droit belge.

Le rôle principal du Comité de Rémunération est de guider le Conseil, d'une part, dans les décisions en matière de politique de rémunération du Conseil, du CEO, de l'Executive Committee (ExCom) et de la Senior Leadership Team (SLT) et, d'autre part, en matière de rémunération individuelle des administrateurs, du CEO, des autres membres de l'ExCom et des membres de la SLT.

Le Comité de Rémunération s'est réuni cinq fois en 2023. Au cours de ses réunions, les discussions du Comité ont porté sur la réalisation des objectifs, la rémunération des dirigeants et du Conseil d'Administration, les actions et les RSU au profit du management, l'octroi de *Long Term Incentive*, les nouveaux plans de rémunération et les plans d'intéressement spéciaux. Les membres du Comité ont été présents à chacune des réunions (taux de participation de 100%).

2.3. Evaluation du Conseil d'Administration et de ses comités

Le Conseil d'Administration effectue pour chaque exercice une évaluation de ses prestations, à l'initiative du Président. Le Conseil d'Administration débat quant aux résultats de cette évaluation lors d'une séance à huis clos en l'absence du management. Un tiers peut intervenir en tant que modérateur.

Dans le cadre de ce processus d'évaluation, il est demandé à chaque administrateur de commenter et d'évaluer les points suivants :

- efficacité des activités du Conseil d'Administration et des comités (vérifier que les problèmes majeurs sont convenablement cernés et discutés, s'assurer que le temps consacré à la discussion des questions stratégiques est suffisant, vérifier la disponibilité et la pertinence de la lecture introductive) ;
- les qualifications et responsabilités des administrateurs individuels (contribution réelle de chaque administrateur, présence de l'administrateur aux réunions et participation de celui-ci/celle-ci aux discussions, impact des changements intervenus aux autres engagements importants des administrateurs en dehors de la société) ;
- efficacité de la supervision du management et interaction avec celui-ci ;
- composition et taille du Conseil d'Administration et des comités. Voici quelques exemples de critères pertinents qui sont pris en compte:
 - indépendance des administrateurs : une constatation de l'indépendance sera faite conformément aux critères d'indépendance publiés dans la Charte de gouvernance d'entreprise.
 - autres engagements des administrateurs : les engagements extérieurs au Conseil d'Administration de chaque administrateur accroissent l'expérience et les perspectives des administrateurs, mais sont examinés au cas par cas afin de garantir que chaque administrateur puisse consacrer toute l'attention nécessaire à l'exécution de ses responsabilités de surveillance.
 - circonstances disqualifiantes : certaines circonstances peuvent justifier la disqualification d'un membre du Conseil d'Administration (appartenance au Conseil d'Administration d'un fournisseur, client ou concurrent majeur de la société, appartenance à un gouvernement fédéral ou régional). Les circonstances sont évaluées au cas par cas afin de garantir qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêts dans le chef des administrateurs.
 - compétences et contributions précédentes : la société attend de tous les administrateurs qu'ils se préparent, assistent et participent de manière active et constructive à toutes les réunions, qu'ils exercent leur jugement en toute bonne foi, qu'ils concentrent leurs efforts pour garantir que les activités de la société soient menées en vue de servir les intérêts des actionnaires et qu'ils s'informent en permanence sur la société, sur les tendances commerciales et économiques pertinentes et sur les principes et pratiques de bonne gouvernance d'entreprise.

Après avoir étudié les réponses et en avoir discuté, le Président du Conseil d'Administration peut proposer des mesures visant à améliorer les prestations ou l'efficacité du fonctionnement du Conseil. L'avis d'un expert tiers peut être demandé.

L'évaluation du Comité d'Audit est un point récurrent à l'ordre du jour du Comité et a lieu environ une fois par an. Cette évaluation est discutée à une réunion du Comité et comprend l'évaluation de sa planification à l'avenir, la pertinence du temps alloué à ses différents domaines de responsabilité, sa composition et tout domaine à améliorer. Tout point d'action important qui en découle est signalé au Conseil.

2.4. Transactions diverses et autres relations contractuelles

Il n'y a pas de transactions ni d'autres relations contractuelles à déclarer entre la société et les membres de son Conseil d'Administration qui auraient donné lieu à des conflits d'intérêts tels que définis par les dispositions du Code belge des sociétés.

Il est interdit à la société d'accorder des prêts à ses administrateurs, que ce soit dans le but d'exercer des options ou à toute autre fin.

3. Le Chief Executive Officer et l'Executive Management

Le Chief Executive Officer (CEO) se voit confier par le Conseil d'Administration la responsabilité de la gestion journalière de la société. Il assume la responsabilité opérationnelle directe de l'ensemble de la société. Le CEO préside un Executive Committee (ExCom) qui comprend le CEO, le Chief Financial Officer, le Chief Strategy and Technology Officer et le Chief Legal & Corporate Affairs Officer.

L'ExCom été créé avec effet au 1^{er} janvier 2019 et succède à l'ancien Executive Board of Management. Il rend compte au CEO et travaille avec le Conseil d'Administration sur des questions telles que la gouvernance d'entreprise, la gestion générale de notre société et la mise en œuvre de la stratégie commerciale telle que définie par notre Conseil d'Administration. L'ExCom exécute toute autre tâche qui lui est confiée de temps à autre par le CEO ou le Conseil.

Au 1^{er} janvier 2024, notre Executive Committee était composé des membres suivants :

Michel Doukeris	CEO	David Almeida	Chief Strategy and Technology Officer
Fernando Tennenbaum	Chief Financial Officer	John Blood	Chief Legal and Corporate Affairs Officer and Corporate Secretary

4. Senior Leadership Team

La Senior Leadership Team (SLT) a été mise en place avec effet au 1^{er} janvier 2019. La SLT rend compte au Chief Executive Officer et se compose des membres de l'ExCom, de tous les autres Responsables fonctionnels et CEOs de Zone, en ce compris le Chief Executive Officer de Ambev et le Chief Executive Officer de Bud APAC, qui font rapport au Conseil d'Administration de Ambev et Bud APAC respectivement.

La SLT a un rôle consultatif auprès du Conseil d'Administration et de l'ExCom, et dirige l'agenda commercial et opérationnel, reflétant la stratégie définie par le Conseil d'Administration. En outre, la SLT effectue les missions qui peuvent lui être attribuées de temps à autre par le CEO, l'ExCom ou le Conseil.

Au 1^{er} janvier 2024, notre Senior Leadership Team était composée des membres suivants :

Michel Doukeris – CEO			
Members of the ExCom (other than the CEO)		Zone CEOs	
David Almeida	Chief Strategy and Technology Officer	Jan Craps	Asie Pacifique (APAC)
John Blood	Chief Legal & Corporate Affairs Officer and Corporate Secretary	Jean Jereissati	Amérique du Sud
Fernando Tennenbaum	Chief Financial Officer	Carlos Lisboa	Amérique Latine
Other Functional Chiefs		Cassiano de Stefano	Afrique
Ezgi Barcenás*	Chief Sustainability Officer	Jason Warner	Europe
Nick Caton	Chief B2B Officer	Brendan Withworth	North America
Katherine M. Barrett	General Counsel		
Lucas Herscovici	Chief Direct-to-Consumer Officer		
Nelson Jamel	Chief People Officer		
Donna Lorenson	Chief Communications Officer		
Marcel Marcondes	Chief Marketing Officer		
Ricardo Moreira	Chief Supply Officer		
Ricardo Tadeu	Chief Growth Officer		

* Ezgi Barcenás a décidé de quitter AB InBev, avec effet au 1^{er} mars 2024, pour saisir une autre opportunité professionnelle.

Michel Doukeris est le Chief Executive Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} juillet 2021. Né en 1973, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Chimique de la Federal University of Santa Catarina au Brésil ainsi qu'un master en Marketing de la Fundação Getulio Vargas, également au Brésil. Il a aussi suivi des programmes après ses études en Marketing et Marketing Strategy à la Kellogg School of Management et Wharton Business School aux Etats-Unis. M. Doukeris a rejoint AB InBev en 1996 et a occupé plusieurs postes d'opérations commerciales en Amérique Latine avant de s'installer en Asie où il a dirigé les opérations d'AB InBev en Chine et en Asie-Pacifique pendant sept ans. En 2016, il s'est installé aux Etats-Unis pour occuper le poste de Chief Sales Officer mondial. Avant sa nomination de CEO, M. Doukeris a exercé la présidence d'Anheuser-Busch et du business de l'Amérique du Nord depuis janvier 2018.

David Almeida est le Chief Strategy and Technology Officer d'AB InBev depuis le 29 avril 2020. Né en 1976, il est un citoyen américain et brésilien et détient un bachelier en économie de la University of Pennsylvania. Plus récemment, il a exercé les fonctions de Chief Strategy and Transformation Officer et avant cela de Chief Integration Officer et Chief Sales Officer par intérim, ayant précédemment exercé le poste de Vice President, US Sales et de Vice President, Finance pour l'organisation Amérique du Nord. Avant cela, il a servi en tant que Head of Mergers and Acquisitions d'InBev, où il a dirigé le regroupement avec Anheuser-Busch en 2008 et les activités d'intégration ultérieures aux États-Unis. Avant de rejoindre le groupe en 1998, il a travaillé chez Salomon Brothers à New York en tant qu'analyste financier dans la division Investment Banking.

Katherine Barrett est la General Counsel d'AB InBev. Née en 1970, elle est une citoyenne américaine et détient un bachelier en Business Administration de la Saint Louis University et un *Juris Doctorate degree* de la University of Arizona. Mme Barrett a rejoint Anheuser-Busch en 2000 en tant qu'avocate de contentieux au sein du département juridique. Elle a récemment occupé le poste de vice-présidente, U.S. General Counsel & Labor Relations, où elle était chargée de superviser toutes les questions juridiques aux États-Unis, notamment les questions commerciales, les litiges et les questions réglementaires ainsi que les relations de travail. Avant de rejoindre la société, Mme Barrett a travaillé en cabinet privé dans des cabinets d'avocats du Nevada et du Missouri.

John Blood est le Chief Legal & Corporate Affairs Officer et le Company Secretary d'AB InBev. Né en 1967, M. Blood est un citoyen américain et détient un bachelier du Amherst College ainsi qu'un diplôme de Droit de la University of Michigan Law School. M. Blood a rejoint AB InBev en 2009 en tant que Vice President Legal, Commercial and M&A. Plus

récemment, M. Blood était General Counsel d'AB InBev. Avant ce dernier rôle, il était Zone Vice President Legal & Corporate Affairs en Amérique du Nord où il a dirigé les affaires juridiques et commerciales pour les Etats-Unis et le Canada. Avant de rejoindre la société, M. Blood a travaillé au sein de l'équipe juridique de la société nord-américaine de Diageo et avait auparavant également exercé en cabinet privé dans un cabinet d'avocats à New York.

Nick Caton est le Chief B2B Officer d'AB InBev depuis avril 2022. Né en 1982, il est citoyen américain et a obtenu une bachelier en mathématiques à l'université de Stanford et un diplôme de droit à la Yale Law School. M. Caton travaille pour AB InBev depuis plus de 10 ans, et occupait récemment le poste de Chief Financial Officer d'Anheuser-Busch. Au cours de son séjour dans la société, M. Caton a occupé des postes dans les domaines des finances, de la technologie et des ventes dans la zone Amérique du Nord, la zone Asie-Pacifique, BEES et GHQ. Avant de rejoindre AB InBev, M. Caton a travaillé chez McKinsey et chez Skadden Arps LLP.

Jan Craps est le CEO de la Zone Asie Pacifique d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019 et le CEO et Co-Chair de Budweiser Brewing Company APAC depuis le 8 mai 2019. Né en 1977, il est un citoyen belge et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Commercial de la KU Leuven, en Belgique. M. Craps était consultant chez McKinsey & Company avant de rejoindre Interbrew en 2002. Il a acquis une large expérience internationale dans un certain nombre de postes de cadre dans les domaines du marketing, des ventes et de la logistique en France et en Belgique. En 2011, il s'est établi au Canada où il a été nommé Head of Sales pour le Canada, puis Président et CEO de Labatt Breweries of Canada en 2014. Jusqu'au 31 décembre 2018, il occupait la fonction de Président de la Zone Asie Pacifique Sud.

Lucas Herscovici est le Chief Direct-To-Consumer Officer d'AB InBev depuis août 2022. Né en 1977, il est citoyen argentin et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Industriel de l'Instituto Tecnológico de Buenos Aires. M. Herscovici a rejoint le groupe en 2002 en tant que Global Management Trainee dans la Zone Amérique Latine Sud et a construit sa carrière dans le secteur du marketing et des ventes. Après des années de direction de la Sales Strategy en Argentine, il a rejoint le siège mondial et en 2011, il était en charge de l'ouverture du « Beer Garage », le bureau mondial d'innovation digitale (*Global digital innovation office*) d'AB InBev à Palo Alto, CA. Après avoir dirigé le Digital Marketing et Consumer connections pour les Etats-Unis, il est ensuite devenu Global Marketing VP of Insights, Innovation and Consumer Connections et a gardé cette fonction jusqu'au 31 décembre 2018, où il est devenu Chief Non-Alcohol Officer, une position qu'il a gardé jusqu'en août 2020. Il a récemment occupé le poste de Chief Sales jusqu'en avril 2022.

Nelson Jamel est le Chief People Officer d'AB InBev depuis le 29 avril 2020. Né en 1972, il est un citoyen brésilien et a obtenu un diplôme de bachelier et de master d'Ingénieur Industriel de l'Universidade Federal do Rio de Janeiro. Son parcours de plus de 20 ans au sein d'AB InBev l'a amené à occuper des fonctions financières de premier plan au Brésil, en République dominicaine, en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Précédemment à sa fonction actuelle, il a occupé le poste de Vice President of Finance and Technology pour la zone Amérique du Nord.

Donna Lorenson est Chief Communications Officer d'AB InBev depuis novembre 2023. Née en 1973, elle est citoyenne américaine et titulaire d'un Bachelier de l'université de l'Idaho. Mme Lorenson possède plus de 23 ans d'expertise approfondie dans la direction d'équipes internationales dans le domaine des biens de consommation emballés et des industries hautement réglementées. Plus récemment, elle a été Chief Corporate Affairs Officer chez Kenvue, la plus grande société de santé 'pure-play' au monde. Auparavant, elle a dirigé le département Global Communications & Public Affairs pour le secteur Consumer Health business chez Johnson & Johnson. Avant de rejoindre Johnson & Johnson, Mme Lorenson a occupé des postes de direction chez Alcon, en tant que responsable de la communication aux États-Unis, et chez Edelman, dans les bureaux de Washington, D.C., et de New York. Avant d'entrer dans le domaine des relations publiques, Donna a servi dans l'armée américaine en tant qu'officier de police militaire et a été stationnée à Ansbach, en Allemagne.

Jean Jereissati Neto est le CEO de la Zone Amérique du Sud d'AB InBev et CEO de Ambev. Né en 1974, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Business Administration de la Fundação Getúlio Vargas (FGV) et une formation de cadre supérieur à Insead et Wharton. M. Jereissati a rejoint Ambev en 1998 et a occupé divers postes dans le domaine du Sales and Trade Marketing avant de devenir CEO de la Cerveceria Nacional Dominicana en 2013, et de s'intégrer avec succès à la CND. En 2015, il a rejoint la Zone Asie-Pacifique Nord pour devenir le Business Unit President pour la Chine et en 2017, il a été nommé Président de la Zone, dirigeant l'une des sociétés les plus complexes et les plus florissantes. Plus récemment, M. Jereissati a tenu le rôle de Business Unit President pour le Brésil.

Carlos Lisboa est le CEO de la Zone Amérique Centrale d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1969, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme en Business Administration de la Catholic University of Pernambuco et a effectué une spécialisation en Marketing auprès de FESP, tous deux au Brésil. M. Lisboa a rejoint Ambev en 1993 et a construit sa carrière dans le secteur du marketing et des ventes. Il était responsable de l'établissement de la marque Skol au Brésil en 2001 et est ensuite devenu Marketing Vice President de la Zone Amérique Latine Nord d'AB InBev. M. Lisboa a ensuite dirigé l'International Business Unit au sein de la Zone Amérique Latine Sud d'AB InBev. M. Lisboa a ensuite dirigé l'International Business Unit de la Zone Amérique Latine Sud d'AB InBev pendant deux ans avant de devenir Business Unit President pour le Canada. En 2015, il a été nommé Marketing Vice President pour les Marques Mondiales d'AB

InBev. Plus récemment, M. Lisboa a occupé la fonction de Président de la Zone Amérique Latine Sud jusqu'au 31 décembre 2018.

Marcel Marcondes est le Chief Marketing Officer d'AB InBev depuis avril 2022. Né en 1975, il est citoyen brésilien et titulaire d'un Master's Degree in business administration de la Business School São Paulo. M. Marcondes fait partie de l'entreprise depuis 2005, où il occupait dernièrement le poste de Global President, Beyond Beer Co. De 2017 à 2021, M. Marcondes a été Chief Marketing Officer chez Anheuser-Busch, où il a dirigé la stratégie marketing d'un vaste portefeuille de certaines des plus grandes marques de bière au monde. M. Marcondes siège au conseil d'administration de l'Association of National Advertisers (ANA) et est membre du Cannes Lions CMO Growth Council. Il siège également au Diversity & Inclusion Council d'Adweek et dirige les partenariats d'Anheuser-Busch avec #SeeHer et #SeeAll de l'AIMM pour promouvoir le marketing multiculturel. Avant de rejoindre AB InBev, M. Marcondes a passé sept ans dans la gestion des marques chez Unilever.

Ricardo Moreira est le Chief Supply Officer d'AB InBev depuis le 1^{er} janvier 2024. Né en 1971, il est citoyen portugais et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Mécanique de la Rio de Janeiro Federal University au Brésil, et a effectué une spécialisation en Management auprès de la University of Chicago, aux Etats-Unis. M. Moreira a rejoint Ambev en 1995 et a exercé plusieurs fonctions dans le domaine des ventes et de la finance, avant de devenir Regional Sales Director en 2001. Il a ensuite exercé les fonctions de Vice President Logistics & Procurement pour l'Amérique Latine Nord, Business Unit President pour l'Amérique Latine Hispanique (ALH) et Vice President Soft Drinks Amérique Latine Nord. En 2013, M. Moreira s'est établi à Mexico pour y diriger les secteurs Ventes, Marketing et Distribution d'AB InBev et diriger l'intégration commerciale de Grupo Modelo. Plus récemment, M. Moreira a occupé la fonction de CEO de la Zone Afrique jusqu'au 31 décembre 2023, et juste avant, Président de la Zone Amérique Latine COPEC jusqu'au 31 décembre 2018.

Cassiano de Stefano est le CEO pour la zone Afrique depuis le 1^{er} janvier 2024. Né en 1974, il est citoyen brésilien et titulaire d'un diplôme en génie civil de l'Unicamp et d'un Master en administration des affaires de l'Université de Sao Paulo. Il est également titulaire de diplômes de troisième cycle en commerce, vente, marketing, logistique et administration de la Wharton School, de l'INSEAD, de la Kellogg School of Management et de l'université de Stanford. M. de Stefano travaille pour AB InBev depuis plus de 24 ans et a occupé dernièrement le poste de président de Grupo Modelo au Mexique. Au sein de la société, Cassiano a occupé divers postes de direction dans les domaines de la vente et de la logistique, au Brésil et en Russie. Avant de s'installer au Mexique, il a été vice-président de la logistique et vice-président de High End Co pour AmBev.

Ricardo Tadeu est le Chief Growth Officer d'AB InBev depuis avril 2022. Né en 1976, il est citoyen brésilien et a obtenu un diplôme de Droit de la Universidade Candido Mendes au Brésil ainsi qu'un master en Droit de la Harvard Law School à Cambridge, Massachusetts. Il a également obtenu la certification Six Sigma Black Belt. Il a rejoint Ambev en 1995 et y a exercé plusieurs fonctions dans le domaine commercial. Il a été nommé Business Unit President pour les opérations en Amérique Latine Hispanique en 2005, et a exercé les fonctions de Business Unit President au Brésil de 2008 à 2012. Il a exercé le poste de Président de Zone pour le Mexique de 2013 jusqu'à sa nomination en tant que Président de la Zone Afrique à la réalisation du rapprochement avec SAB en 2016. M. Tadeu a récemment occupé le poste de Chief B2B Officer, chapeautant la création de BEES, et avant cela il a occupé les fonctions de Chief Sales Officer jusqu'en juillet 2020 et de Président de la Zone Afrique jusqu'au 31 décembre 2018.

Fernando Tennenbaum est le Chief Financial Officer d'AB InBev depuis le 29 avril 2020. Né en 1977, il a la double citoyenneté du Brésil et de l'Allemagne et a obtenu un diplôme d'Ingénieur Industriel de la Escola Politécnica da Universidade de São Paulo et un corporate MBA de Ambev. Il a rejoint la société en 2004 et a exercé différents rôles dans des fonctions financières (y compris Treasury, Investor Relation et M&A). Il a récemment occupé les postes de Vice President of Finance (zone Amérique du Sud) et Chief Financial and Investor Relations Officer d'Ambev S.A.

Jason Warner est le CEO de la Zone Europe d'AB Inbev depuis le 1^{er} janvier 2019. Né en 1973, il a la double nationalité britannique et américaine et a obtenu un diplôme BSc Eng Hons d'études de commerce industriel de la DeMontfort University au Royaume-Uni. Avant d'occuper sa fonction actuelle, il était Business Unit President pour l'Europe du Nord entre 2015 et 2018. Il a rejoint AB InBev en juillet 2009 en tant que Global VP Budweiser, basé à New York, avant de changer vers une double fonction de Global VP Budweiser et Marketing VP. Il a également occupé des fonctions de Global VP pour Corona ainsi que d'Innovation et Rénovation (*Innovation and Renovation*). Avant de rejoindre AB InBev, il a occupé diverses fonctions à The Coca-Cola Company et chez Nestlé.

Brendan Whitworth est le CEO de la zone Amérique du Nord d'AB InBev et le CEO d'Anheuser-Busch depuis le 1^{er} juillet 2021. Né en 1976, il est citoyen américain et titulaire d'un MBA de la Harvard Business School. Avant d'occuper son poste actuel, il était directeur des ventes d'Anheuser-Busch. M. Whitworth a rejoint AB InBev en 2013 en tant que Global Sales Director et a ensuite occupé divers postes de direction commerciale aux États-Unis, notamment ceux de vice-président U.S. Trade Marketing et de vice-président Sales U.S. Northeast Region. Avant de rejoindre AB InBev, M. Whitworth a occupé une série de postes de direction commerciale aux États-Unis chez PepsiCo Frito-Lay. Il a également servi dans l'US Marine Corps et dans la Central Intelligence Agency.

5. Contrôle Interne et Systèmes de Gestion des Risques

Le Conseil d'Administration et l'ExCom, assisté par le SLT, étaient responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat et de systèmes de gestion des risques pendant la période considérée. Le contrôle interne a pour but de garantir de manière raisonnable l'atteinte des objectifs relatifs à la réussite et au bon déroulement des opérations, la fiabilité de l'information financière et la conformité aux lois et réglementations applicables. La gestion des risques consiste à identifier les événements susceptibles d'affecter la société et à gérer le niveau et l'adéquation du risque.

Sans préjudice des responsabilités du Conseil, le Comité d'Audit surveille la gestion des risques financiers et économiques, discute du processus par lequel le management évalue et gère l'exposition de la société à ces risques et évalue les mesures prises afin de surveiller et contrôler cette exposition aux risques.

Les principaux risques et incertitudes auxquels font face la société sont décrits dans la section « Risques et Incertitudes » du Rapport de Gestion contenu dans le rapport annuel d'Anheuser-Busch InBev.

La société a établi et développe son contrôle interne et ses systèmes de gestion des risques sur base de lignes directrices définies par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). Le système de contrôle interne est basé sur l'*Internal Control – Integrated Framework* du COSO de 2013 et le système de gestion de risques sur l'*Enterprise Risk Management Framework* du COSO de 2017.

5.1 Reporting financier

L'ExCom, assisté par le SLT, était responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes adéquats de l'information financière pendant la période considérée. Le contrôle interne par la société de l'information financière est une procédure qui a pour but d'assurer raisonnablement la fiabilité de l'information financière ainsi que la fiabilité de la préparation des états financiers établis en conformité avec les *International Financial Reporting Standards* ('IFRS'). Les contrôles internes de l'information financière incluent les procédures écrites qui :

- se rapportent au maintien d'une documentation qui, dans des détails raisonnables, reflète de manière précise et fidèle les opérations et les cessions d'actifs de la société ;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont prises en compte pour permettre la préparation des états financiers en conformité avec les IFRS ;
- fournissent une assurance raisonnable que les recettes et dépenses sont conformes aux autorisations données par le management et les administrateurs de la société ; et
- fournissent une assurance raisonnable en ce qui concerne la prévention et la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession d'actifs non-autorisée de la société qui pourrait avoir un effet significatif sur les états financiers consolidés.

Le contrôle interne de l'information financière comprend l'évaluation de certains risques importants et l'identification et la surveillance des contrôles clés ainsi que des actions adoptées afin de corriger les imperfections identifiées. En raison de ses limites inhérentes, le contrôle interne de l'information financière est susceptible de laisser subsister des inexactitudes. De plus, les prévisions relatives à l'estimation de l'efficacité future sont sujettes au risque que le contrôle devienne inapproprié en raison du changement de certaines conditions, ou que le degré de conformité aux procédures en place se détériore.

Les cadres supérieurs ont évalué l'efficacité du contrôle interne par la société de l'information financière au 31 décembre 2023. Comme indiqué ci-dessus, il a basé son estimation sur les critères d'un contrôle interne efficace de l'information financière tels que décrits dans l'« *Internal Control – Integrated Framework* » émis par le COSO en mai 2013. L'estimation faite comprend une évaluation de la procédure de contrôle interne par la société de l'information financière et un examen de son efficacité opérationnelle. Au terme de l'évaluation, il a été conclu que, pour la période arrêtée au 31 décembre 2023, la société a maintenu un contrôle interne efficace de l'information financière.

Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ont revu l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne de l'information financière. Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ont principalement veillé à ce qu'il n'y ait pas de défaillance ni de faiblesse importante dans les schémas de contrôles internes de l'information financière, susceptibles d'affecter la

capacité de la société à enregistrer, à traiter, à résumer ou à rapporter l'information financière. Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ont d'autre part veillé à détecter les éventuelles fraudes, importantes ou non, qui impliqueraient le management ou d'autres employés ayant un rôle significatif dans le contrôle interne de l'information financière.

Suite à l'introduction d'Anheuser-Busch InBev en bourse de New York, la société doit désormais se conformer à la Section 404 de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002. En conséquence, la société a l'obligation de produire un rapport de gestion annuel sur l'efficacité du contrôle interne de l'information financière, tel que stipulé par la Section 404 de la loi américaine *Sarbanes-Oxley* de 2002 et ses règles dérivées. Le rapport du management et l'opinion du commissaire y relative sont intégrés au rapport annuel de la société sur format F-20. Le rapport annuel doit ensuite être déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission*.

5.2 Audit interne

La société dispose d'un département d'audit interne professionnel et indépendant (gestion des risques). La désignation du responsable de l'audit interne est examinée par le Comité d'Audit. Le Comité d'Audit examine et discute des risques épinglés par l'audit interne et le plan annuel d'audit, ainsi que des rapports d'audit que le Comité reçoit régulièrement.

Les défaillances du contrôle interne identifiées par l'audit interne sont communiquées en temps utile au management et un suivi périodique est effectué afin de vérifier que des mesures correctrices ont été prises.

5.3 Conformité

AB InBev dispose d'un *Ethics & Compliance Program* favorisant une culture de l'éthique, de l'intégrité et de comportement légal. Ce programme comprend un Code de Conduite (*Code of Business Conduct*) et une politique anti-corruption (*Anti-Corruption Policy*). En 2023, le Code de Conduite a été mis à jour pour renforcer les principes et politiques clés. En outre, la formation sur les politiques de la société a été élargie en 2023 pour couvrir plus de collègues et plus de sujets. En outre, le *Ethics & Compliance Program* promeut le respect des lois et réglementations applicables et l'accomplissement par le management d'une certification périodique de conformité au Code de Conduite.

Un ensemble de contrôles internes et un outil d'analyse de données ont été mis en œuvre et sont évalués périodiquement par les *Global* et *Local Ethics & Compliance Committees* et le Comité d'Audit.

Le *Global Ethics & Compliance Committee*, présidé par le *Global Head of Ethics & Compliance* de la Société, évalue les risques réglementaires ; éthique et de conformité de la société d'un point de vue global et fournit des orientations stratégiques concernant les activités de la fonction *Ethics and Compliance*. Sur base trimestrielle, le *Global Ethics & Compliance Committee* examine le fonctionnement du *Compliance Program* et assure le suivi des rapports présentés par le biais de la plateforme d'alerte confidentielle interne de la société (*Compliance Helpline*). Outre le *Global Ethics & Compliance Committee*, chaque Zone dispose d'un *Local Ethics & Compliance Committee* s'occupant des problèmes d'éthique et de conformité au niveau local.

Le Comité d'Audit examine le fonctionnement du *Ethics & Compliance Program* et les résultats de toute analyse ou communication soumise via la *Compliance Helpline*. Régulièrement, le Comité d'Audit examine les affaires juridiques, réglementaires et de conformité importantes qui sont susceptibles d'avoir un effet significatif sur les états financiers ou l'activité de la société, y compris les communications importantes faites aux agences gouvernementales, ou les demandes reçues de celles-ci. De plus, le Conseil d'Administration a consacré du temps en 2023 à un examen de la fonction et des programmes de conformité de l'entreprise, notamment dans les domaines de la confidentialité des données et de la cybersécurité.

6. Structure de l'Actionnariat

6.1. Structure de l'actionnariat

Le tableau suivant fait état de la structure de l'actionnariat d'Anheuser-Busch InBev au 31 décembre 2023 sur la base (i) des déclarations de transparence effectuées par les actionnaires qui doivent dévoiler leurs participations conformément à la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées et aux Statuts de la société, (ii) des déclarations effectuées par ces actionnaires à la société de façon spontanée le ou avant le 31 décembre 2023 afin de mettre à jour l'information mentionnée ci-dessus (iii) les notifications reçues par l'entreprise conformément au Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014 et (iv) les informations reprises dans les dépôts publics auprès de la *US Securities and Exchange Commission*.

Actionnaires Importants	Nombre d'Actions	Pourcentage des droits de vote ⁽¹⁾
Titulaires d'Actions Ordinaires		
1. Stichting Anheuser-Busch InBev , une stichting de droit néerlandais (l'« Actionnaire de Référence »)	663.074.832	33,42%
2. EPS Participations Sàrl , une société de droit luxembourgeois, liée à EPS, sa société mère	133.846.578	6,75%
3. EPS SA , une société de droit luxembourgeois, liée à l'Actionnaire de Référence qu'elle contrôle conjointement avec BRC	99.999	0,01%
4. BRC Sàrl , une société de droit luxembourgeois, liée à l'Actionnaire de Référence qu'elle contrôle conjointement avec EPS	28.097.078	1,42%
5. Rayvax Société d'Investissements SA , une société de droit belge	50.000	0,00%
6. Fonds Verhelst SC , une société à finalité sociale de droit belge	0	0,00%
7. Fonds Voorzitter Verhelst SC , une société à finalité sociale de droit belge, liée à Fonds Verhelst SRL à finalité sociale, qui la contrôle	6.997.665	0,35%
8. Stichting Fonds InBev – Baillet Latour , Stichting de droit néerlandais	0	0,00%
9. Fonds– Baillet Latour SC , une société de droit belge affiliée à Stichting Fonds InBev – Baillet Latour de droit néerlandais, qui la contrôle	5.485.415	0,28%
10. Olia 2 AG , une société de droit du Liechtenstein, agissant de concert avec Jorge Paulo Lemann au sens de l'article 3, §2 de la loi relative aux offres publiques	259.000	0,01%
Détenteurs d'Actions Restreintes		
1. Altria Group Inc. ⁽²⁾	185.115.417	9,33%
2. Bevco Lux Sàrl ⁽³⁾	96.862.718	4,88%

(1) Les pourcentages de participation sont calculés sur le nombre total d'actions en circulation, moins les actions détenues en propre (1.983.827.782). Au 31 décembre 2023, il y avait 2.019.241.973 actions en circulation, dont 35.414.191 Actions Ordinaires détenues en propre par AB InBev et certaines de ses filiales.

(2) En plus des Actions Restreintes énumérées ci-dessus, Altria Group Inc. a annoncé dans son rapport de participation bénéficiaire du 11 octobre 2016, en vertu de l'Annexe 13D (Schedule 13D), que suite à la réalisation du rapprochement d'entreprises avec SAB, elle a acquis 11.941.937 Actions Ordinaires de la société. Enfin, Altria Group Inc. a encore augmenté sa détention d'Actions Ordinaires dans la société de 12.341.937, tel que communiqué dans l'Annexe 13 D (Schedule 13D) du rapport de participation bénéficiaire du 1^{er} novembre 2016, déposé par la Stichting, entraînant une participation totale de 9,95% sur base du nombre d'actions avec droit de vote au 31 décembre 2023.

(3) En plus des Actions Restreintes énumérées ci-dessus, Bevco Lux Sàrl a annoncé dans une notification effectuée le 16 janvier 2017 en vertu de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, qu'elle a acquis 4.215.794 Actions Ordinaires de la société. Bevco Lux Sàrl nous a informé avoir augmenté sa participation d'Actions Ordinaires dans la société pour un total de 6.000.000 Actions Ordinaires, augmentant ainsi sa participation totale à 5,19% sur base du nombre d'actions avec droit de vote au 31 décembre 2023.

Les dix premières entités indiquées dans le tableau agissent de concert (étant entendu que (i) les neuf premières entités agissent de concert au sens de l'article 3, §1, 13° de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé et portant des dispositions diverses, transposant en droit belge la Directive 2004/109/CE, et (ii) la dixième entité agissent de concert avec les neuf premières entités au sens de l'article 3, §2 de la loi belge du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques) et détiennent, sur la base (i) des déclarations les plus récentes reçues par AB InBev et par la FSMA conformément à (a) l'article 6 de la loi belge du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des sociétés cotées ou (b) le Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 16 avril 2014, et (ii) des notifications à la société faites sur une base volontaire avant le 31 décembre 2023, au total, 837.910.567 Actions Ordinaires, représentant 42,24% des droits de vote attachés aux actions existantes au 31 décembre 2023, à l'exclusion des actions propres.

6.2. Accords entre actionnaires

La Stichting Anheuser-Busch InBev (l'Actionnaire de Référence) a conclu des conventions d'actionnaires avec (a) BRC, EPS, EPS Participations, Rayvax, Société d'Investissements SA (Rayvax), (b) Fonds Baillet Latour SC et Fonds Voorzitter Verhelst SC à finalité sociale, et (c) les plus importants détenteurs d'Actions Restreintes de la société (les Actionnaires Restreints).

A. CONVENTION CONCLUE AVEC L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

Dans le cadre du rapprochement entre Interbrew et Ambev en 2004, BRC, EPS, Rayvax et l'Actionnaire de Référence ont conclu une convention d'actionnaires le 2 mars 2004 qui prévoyait le maintien de la participation de BRC et EPS dans le capital de l'ancienne Anheuser-Busch InBev au travers de l'Actionnaire de Référence (sauf pour environ 134 millions d'actions détenues directement ou indirectement par EPS et environ 28 millions d'actions détenues directement par BRC sur la base de la dernière déclaration de participation reçue par la société au 31 décembre 2023). La convention d'actionnaires a été modifiée le 9 septembre 2009. Le 18 décembre 2013, EPS a apporté à EPS Participations ses certificats dans l'Actionnaire de Référence et les actions dans l'ancienne Anheuser-Busch InBev, sauf pour 100.000 actions. Immédiatement après, EPS Participations a rejoint le concert constitué par BRC, EPS, Rayvax et l'Actionnaire de Référence et a adhéré à la convention d'actionnaires. Le 18 décembre 2014, l'Actionnaire de Référence, EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires qui remplace le pacte précédent de 2009. Le 11 avril 2016, les parties ont conclu un nouveau pacte d'actionnaires modifié (la Convention d'Actionnaires 2016). Le 27 avril 2023, les parties à ce pacte ont conclu un pacte d'actionnaires modifié et mis à jour (le Pacte d'Actionnaires 2023), qui a remplacé dans son intégralité le Pacte d'Actionnaires 2016. Le Pacte d'Actionnaires 2023 a principalement modifié certaines dispositions relatives à la nomination des membres du Conseil d'Administration incluses dans le Pacte d'Actionnaires 2016.

La Convention d'Actionnaires 2023 aborde, entre autres, certaines questions relatives à l'administration et à la gestion d'AB InBev et de l'Actionnaire de Référence, ainsi qu'à (i) la cession des certificats de l'Actionnaire de Référence et (ii) aux procédures de décertification et re-certification des actions de la société (les Actions) et les circonstances dans lesquelles les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence peuvent être dé-certifiées et/ou gagées à la demande de BRC, EPS et EPS Participations.

La Convention d'Actionnaires 2023 prévoit des restrictions à la capacité de BRC et d'EPS/EPS Participations de transférer leurs certificats de l'Actionnaire de Référence.

Conformément aux dispositions de la Convention d'Actionnaires 2023, BRC et EPS/EPS Participations exercent, conjointement et à parts égales, un contrôle sur l'Actionnaire de Référence et sur les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence. L'Actionnaire de Référence est administré par un conseil d'administration composé de huit membres, et BRC et EPS/EPS Participations ont chacune le droit d'y désigner quatre membres. Sous réserve de certaines exceptions, au moins sept des huit administrateurs de l'Actionnaire de Référence devront être présents ou représentés afin de constituer un quorum au conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence, et toute mesure que le Conseil d'Administration de l'Actionnaire de Référence devra prendre, requerra, sous réserve de certaines conditions de majorité qualifiée, l'approbation de la majorité des administrateurs présents ou représentés, en ce compris au moins deux administrateurs nommés par BRC et deux administrateurs nommés par EPS/EPS Participations. Sous réserve de certaines exceptions, toutes décisions de l'Actionnaire de Référence relatives aux Actions que ce dernier détient, en ce compris les décisions relatives aux modalités d'utilisation du droit de vote attaché à ces Actions lors des assemblées générales d'AB InBev (« Assemblées Générales »), seront prises par le Conseil d'Administration de l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2023 requiert que le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence se réunisse avant chaque Assemblée Générale d'AB InBev afin de déterminer les modalités d'utilisation du droit de vote attaché aux Actions détenues par l'Actionnaire de Référence.

La Convention d'Actionnaires 2023 requiert également qu'EPS, EPS Participations, BRC et Rayvax, ainsi que tout autre détenteur de certificats émis par l'Actionnaire de Référence, votent leurs Actions de la même manière que les Actions détenues par l'Actionnaire de Référence. Les parties conviennent de réaliser toute cession libre de leurs Actions de façon ordonnée afin de ne pas perturber le marché des Actions, et en conformité avec les conditions établies par la société afin d'assurer une telle vente ordonnée. En outre, EPS, EPS Participations et BRC se sont engagées à ne pas acquérir d'actions représentatives du capital d'Ambev, sous réserve de certaines exceptions, en vertu de la Convention d'Actionnaires 2023.

Conformément aux dispositions de la Convention d'Actionnaires 2023, le conseil d'administration de l'Actionnaire de Référence proposera à l'Assemblée des Actionnaires d'AB InBev huit candidats au poste d'administrateurs, parmi lesquels BRC et EPS/EPS Participations ont chacune le droit de nommer quatre candidats.

La Convention d'Actionnaires 2023 reste en vigueur pour une période initiale qui court jusqu'au 27 août 2034. Elle sera automatiquement renouvelée pour des périodes successives de dix ans, à moins que, au plus tard deux ans avant la date d'expiration de la période initiale ou de toute période ultérieure de dix ans, une partie à la Convention d'Actionnaires 2023 notifie à l'autre son intention de mettre fin à la Convention d'Actionnaires 2023.

B. CONVENTION DE VOTE ENTRE L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE ET LES FONDATIONS

De plus, l'Actionnaire de Référence a conclu une convention de vote avec le Fonds Baillet Latour SRL à finalité sociale (désormais Fonds Baillet Latour SC) et le Fonds Voorzitter Verhelst SRL à finalité sociale (désormais Fonds Voorzitter Verhelst SC). Cette convention prévoit des concertations entre les trois entités avant toute Assemblée Générale d'AB InBev afin de décider des modalités d'utilisation des droits de vote attachés à leurs Actions. Un consensus est requis pour tous les points soumis à l'approbation de toute Assemblée Générale. Si les parties ne parviennent pas à un consensus, le Fonds Baillet Latour SC et le Fonds Voorzitter Verhelst SC exerceront les droits de vote attachés à leurs Actions de la même manière que l'Actionnaire de Référence. La convention de vote est valable jusqu'au 1^{er} novembre 2034.

C. CONVENTION DE VOTE ENTRE L'ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE ET LES ACTIONNAIRES RESTREINTS

Le 8 octobre 2016, l'Actionnaire de Référence et chaque détenteur d'Actions Restreintes (ces détenteurs étant les Actionnaires Restreints) détenant plus d'1% du capital social de la société, c'est-à-dire Altria Group Inc. et Bevco LTD, ont conclu une convention de vote, à laquelle la société est également partie, prévoyant notamment que :

- l'Actionnaire de Référence doit exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires afin de donner effet aux principes relatifs à la nomination des administrateurs tels qu'établis aux articles 19 et 20 des Statuts de la société ;
- chaque Actionnaire Restreint doit exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires et à ses Actions Restreintes, selon le cas, afin de donner effet aux principes relatifs à la nomination des administrateurs tels qu'établis aux articles 19 et 20 des Statuts de la société ; et
- chaque Actionnaire Restreint ne peut exercer les droits de vote attachés à ses Actions Ordinaires et à ses Actions Restreintes, selon le cas, afin de voter en faveur de toute résolution qui serait proposée afin de modifier les droits attachés aux Actions Restreintes, à moins qu'une telle résolution ait été approuvée par une majorité qualifiée des détenteurs d'au moins 75% des Actions avec Droit de Vote des Actionnaires Restreints (telles que définies dans les Statuts).

7. Éléments devant être communiqués conformément à l'Article 34 de l'Arrêté Royal belge du 14 novembre 2007

Conformément à l'article 34 de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007, Anheuser-Busch InBev expose les éléments suivants :

7.1. La structure de l'actionnariat et les autorisations accordées au Conseil

Le capital social de la société est divisé en deux catégories d'actions : toutes les actions sont des actions ordinaires (les Actions Ordinaires), sauf pour les actions restreintes qui ont été émises dans le cadre du regroupement avec SAB et qui restent en circulation de temps en temps (les Actions Restreintes). Depuis le 11 octobre 2021, les Actions Restreintes sont convertibles au choix de leurs détenteurs en nouvelles Actions Ordinaires, à raison d'une pour une. Suite aux demandes de conversion effectuées jusqu'au 31 décembre 2023, au 1^{er} janvier 2024, 282.044.710 Actions Restreintes restent en circulation par rapport aux 1.737.197.263 Actions Ordinaires en circulation. À cette date, les Actions Ordinaires représentaient 86,03 % du capital, tandis que les Actions Restreintes représentaient 13,97 % du capital. Les Actions Ordinaires et les Actions Restreintes ont les mêmes droits sauf dans les cas prévus par les Statuts. Les Actions Restreintes seront toujours sous forme nominative et ne seront pas cotées ni admises à la négociation sur un marché quelconque.

Anheuser-Busch InBev peut augmenter ou réduire son capital social moyennant une approbation spécifique de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires peuvent également octroyer au Conseil d'Administration une autorisation pour augmenter le capital social. Une telle autorisation doit être limitée dans le temps et dans son montant. Dans les deux cas, l'approbation ou l'autorisation des actionnaires doit satisfaire aux critères de quorum et de majorité requis pour les modifications des Statuts. A l'assemblée annuelle des actionnaires du 27 avril 2022, les actionnaires ont autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital social d'AB InBev à un montant ne devant pas excéder 3% du nombre total d'actions émises et en circulation au 27 avril 2022 (c'est-à-dire 2.019.241.973). Cette autorisation a été accordée pour cinq ans à dater de la publication de la modification des Statuts décidée par l'assemblée générale des actionnaires tenues le 27 avril 2022 (i.e. jusqu'au 3 juin 2027). Elle peut être utilisée à différentes fins, notamment lorsque la gestion saine des affaires de la société ou le besoin de réagir à des opportunités d'affaires appropriées appelle une restructuration, une acquisition (privée ou publique) de titres ou d'actifs dans une ou plusieurs sociétés ou, de façon générale, toute autre augmentation appropriée du capital de la société.

Le Conseil d'Administration d'AB InBev a été autorisé par l'assemblée générale des actionnaires à acquérir, en bourse ou hors bourse, des actions d'AB InBev à concurrence d'un maximum de 20% des actions émises pour un prix unitaire qui ne peut être inférieur à 1 euro ni plus de 20% au-dessus du cours de bourse de clôture le plus haut des 20 jours qui précèdent l'opération. Cette autorisation est conférée pour une durée de cinq ans, prenant cours à compter de la date de publication de la modification des Statuts décidée par l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 28 avril 2021 (c'est-à-dire jusqu'au 1 juin 2026).

7.2. Droits de vote et cessibilité des actions et accords entre actionnaires

DROITS DE VOTE, QUORUM ET CONDITIONS DE MAJORITÉ

Chaque action donne droit à son titulaire à un droit de vote. Conformément aux articles 7:217, §1^{er} et 7:224 du Code belge des sociétés et des associations, les droits de vote attachés aux actions détenues par Anheuser-Busch InBev et ses filiales sont suspendus.

De façon générale, il n'y a pas de conditions de quorum pour une assemblée générale et les décisions seront prises par un simple vote à la majorité des actions présentes ou représentées. Cependant, certaines questions requerront une majorité renforcée et/ou un quorum. Celles-ci comprennent :

- i. toute modification des Statuts (à l'exception des modifications relatives à l'objet social ou à un changement de forme juridique de la société), comprenant entre autre, des réductions ou des augmentations du capital social de la société (à l'exception des augmentations de capital décidées par le Conseil d'Administration en vertu du capital autorisé) ou toute résolution relative à une fusion ou scission de la société requiert la présence en personne ou par procuration des actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit, et l'approbation d'une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) ;
- ii. toute autorisation de rachat d'Actions requiert un quorum d'actionnaires détenant au total au moins 50 % du capital social et l'approbation à une majorité qualifiée d'au moins 75 % des voix exprimées lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) ;
- iii. toute modification de l'objet social de la société requiert un quorum d'actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit et doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 80% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) ;
- iv. les décisions relatives à la modification des droits attachés à une catégorie particulière d'actions requerront la présence en personne ou par procuration d'actionnaires détenant au total au moins 50% du capital souscrit dans chaque catégorie d'actions et doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions) pour chaque catégorie d'actions, (dans chacun des cas (i), (ii), (iii) et (iv), si le quorum n'est pas respecté, une seconde assemblée devra être convoquée. A la seconde assemblée, la condition de quorum ne s'applique pas. Cependant, la condition de majorité qualifiée de 75% ou 80%, selon le cas, est toujours d'application) ; et
- v. toute acquisition ou acte de disposition d'actifs corporels par la société pour un montant supérieur à la valeur d'un tiers du total des actifs consolidés de la société tels que mentionnés dans ses derniers comptes annuels consolidés audités doit être approuvée par une majorité qualifiée d'au moins 75% des votes exprimés lors de l'assemblée (sans tenir compte des abstentions), mais il n'y a pas de condition de quorum minimum.

De surcroît, en cas (i) d'apport en nature à la société d'actifs qui sont la propriété de toute personne physique ou personne morale qui est tenue de procéder à une déclaration de transparence conformément au droit belge applicable ou une filiale (au sens de l'article 1:15 du Code belge des sociétés) de l'une de ces personnes physique ou morale ou (ii) de fusion de la société avec une telle personne physique ou morale ou une filiale d'une telle personne physique ou morale, cette personne physique ou morale et ses filiales ne seront pas en droit de prendre part au vote sur la proposition de décision soumise à l'assemblée générale en vue de l'approbation d'un tel apport en nature ou d'une telle fusion.

CESSIBILITÉ DES ACTIONS

Les Actions ordinaires peuvent être librement transférées.

Pour ce qui concerne les Actions Restreintes, jusqu'au 10 octobre 2021 aucun Actionnaire Restreint ne pouvait transférer, vendre, apporter, offrir, accorder une option sur, disposer autrement de, gager, grever, céder, transférer à titre de garantie, accorder un privilège ou une sûreté sur, conclure une convention de certification ou de dépôt ou toute forme d'accord de couverture de risque concernant l'une ou l'autre de ses Actions Restreintes ou tout intérêt qui s'y attache ou tout droit y afférent, que ce soit directement ou indirectement, ou conclure tout contrat ou tout autre accord permettant de faire ce qui précède, sauf dans les cas spécialement énumérés dans les Statuts concernant des transactions avec des Personnes Liées et des Successeurs ou concernant les Gages. Les termes « Personnes Liées », « Successeurs » et « Gages » sont définis dans les Statuts. Depuis le 11 octobre 2021, ces restrictions de transfert ne sont plus applicables, mais les Actions Restreintes seront automatiquement converties en Actions Ordinaires (à raison d'une pour une) lors de tout transfert, vente, contribution ou autre cession d'Actions Restreintes, comme indiqué ci-dessous.

CONVERSION

Conversion volontaire

Depuis le 11 octobre 2021, tout Actionnaire Restreint a le droit de convertir tout ou partie des Actions Restreintes qu'il détient en Actions Ordinaires à son choix à tout moment.

Conversion automatique

Les Actions Restreintes seront automatiquement converties en Actions Ordinaires dans les cas prévus à l'article 7.6 des Statuts, c'est-à-dire :

- suite à un transfert, vente, apport ou autre acte de disposition, à l'exception des cas mentionnés à l'article 7.6 (a) des Statuts concernant des transactions avec des Personnes Liées, des Successeurs ou relatives à des Gages ;
- immédiatement avant la clôture d'une offre publique d'acquisition couronnée de succès portant sur toutes les actions de la société ou la réalisation d'une fusion de Anheuser-Busch InBev en tant que société absorbante ou société absorbée, dans des circonstances où les actionnaires contrôlant directement ou indirectement ou exerçant directement ou indirectement un contrôle conjoint sur AB InBev immédiatement avant une telle offre publique d'acquisition ou fusion ne contrôleront plus directement ou indirectement ou n'exerceront plus de contrôle conjoint sur AB InBev ou l'entité subsistante après ladite offre publique d'acquisition ou fusion ; ou
- suite à l'annonce d'une offre de reprise sur les actions existantes de la société, conformément à l'article 7:82 du Code belge des sociétés.

ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES

Veuillez-vous référer à la section 6.2 ci-dessus.

7.3. Accords importants ou titres d'Anheuser-Busch InBev qui peuvent subir l'impact d'un changement de contrôle de la société

1. REVOLVING CREDIT AND SWINGLINE FACILITIES AGREEMENT

La société a conclu, le 16 février 2021, un Amendment and Restatement Agreement quant au Revolving Credit and Swingline Facilities Agreement existant, initialement daté du 26 février 2010, tel que modifié de temps à autre et pour la dernière fois conformément à une lettre d'avenant datée du 27 octobre 2015 (le « Original Facilities Agreement » et, tel que modifié et mis à jour par le Amendment and Restatement Agreement, le « Restated Facilities Agreement »).

Le Original Facilities Agreement avait initialement été conclu par l'ancienne Anheuser-Bush InBev SA/NV, et avait été transférée à la société en conséquence de la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne Anheuser-Busch InBev SA/NV, qui eut lieu le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

Les engagements totaux de l'Original Facilities Agreement étaient, immédiatement avant la date d'entrée en vigueur du Amendment and Restatement Agreement, de USD 9.000.000 et, après la date de l'entrée en vigueur de l'Amendment and Restatement Agreement, de USD 10.000.000. Conformément à l'Amendment and Restatement Agreement, l'échéance de l'Original Facilities Agreement a été prolongée d'août 2022, en vertu de l'Original Facilities Agreement, à février 2026, en vertu du Restated Facilities Agreement. La société a, avec effet au 17 mars 2022, exercé la première de ses deux options en vertu du Restated Facilities Agreement pour prolonger l'échéance de l'accord de 10.100.000.000 USD jusqu'en février 2027. De même, la société a exercé, avec effet au 8 septembre 2023, la seconde de ses deux options en vertu du Restated Facilities Agreement pour prolonger l'échéance de cet accord jusqu'en février 2028 avec des engagements totaux de 9.750.000.000 USD pour la période allant de février 2027 à juin 2028.

Le Restated Facilities Agreement contient une clause 17 (Mandatory Prepayment) qui accorde, en substance, à tout prêteur au titre du Restated Agreement, en cas de changement de contrôle de la société, le droit (i) de ne pas financer un prêt ou une lettre de crédit (à l'exception d'un prêt rollover répondant à certaines conditions) et (ii) (moyennant un préavis écrit d'au moins 30 jours) d'annuler ses engagements non utilisés et d'exiger le remboursement de ses participations dans les prêts ou les lettres de crédit, ainsi que des intérêts courus y afférents, et de tous les autres montants dus à un tel prêteur en vertu du Restated Facilities Agreement (et de certains documents connexes). En vertu du Restated Facilities Agreement, (a) « *Changement de Contrôle* » signifie « *toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting InBev ou toute personne ou groupe de personnes agissant de concert avec ces détenteurs) obtenant le contrôle de la Société* », (b) « *action de concert* » signifie « *un groupe de personnes qui coopèrent*

activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la Société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la Société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « Contrôle » signifie (a) « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la Société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la Société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement », ou (b) le pouvoir (que ce soit par la propriété d'actions, par procuration, contrat, agence ou autre) à : (i) exprimer, ou contrôler l'expression de plus de 50% du maximum de voix qui pourraient être exprimées lors d'une assemblée générale ou (ii) nommer ou révoquer tous les administrateurs ou la majorité des administrateurs ou autres responsables équivalents ; ou (iii) donner des instructions au management en ce qui concerne les politiques opérationnelles et financières de l'entité auxquelles les administrateurs ou autres cadres équivalents de la société sont tenus de se conformer.

En vertu de l'article 7:151 du Code belge des sociétés et des associations, la clause 17 (Mandatory Prepayment) du Restated Facilities Agreement a été approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la société du 28 avril 2021. Des clauses similaires ont été, en ce qui concerne le Original Facilities Agreement, approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de l'ancienne Anheuser-Busch InBev SA/NV le 27 avril 2010 et le 27 avril 2016, conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés de 2009 alors applicable.

Au 31 décembre 2023, aucun prélèvement n'était en cours en vertu de l'Original Facilities Agreement 2010.

2. PROGRAMME EMTN

Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés de 2009, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev a approuvé le 24 avril 2013 (i) la clause 7.5 (*Redemption at the Option of the Noteholders*) (*Change of Control Put* – Option de vente en cas de changement de contrôle) des Conditions d'émission de l'*Euro Medium Term Note Programme* de 15 milliards d'euros mis-à-jour datant du 16 mai 2012 d'Anheuser-Busch InBev SA/NV et de *Brandbrew SA* (les « Emetteurs ») et de *Deutsche Bank AG., London Branch*, agissant en tant qu' *Arranger*, susceptible de s'appliquer en cas d'émission d'obligations dans le cadre du programme (le « Programme EMTN ») et (ii) toute autre disposition du Programme EMTN conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge, lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend de la survenance d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans les Conditions d'émission du Programme EMTN). En vertu du Programme EMTN, (a) « Changement de Contrôle » signifie « toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la *Stichting Anheuser-Busch InBev* ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la *Stichting Anheuser-Busch InBev*) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société », (b) « action de concert » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « Contrôle » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ».

Si une option de vente en cas de Changement de Contrôle est prévue dans les Conditions applicables définitives des obligations, la clause 7.5. des Conditions d'émission du Programme EMTN confère, en substance, à tout détenteur d'obligations le droit de demander le rachat de ses obligations au montant de rachat indiqué dans les Conditions définitives des obligations, avec, le cas échéant, les intérêts courus au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de *sub-investment*.

La disposition de changement de contrôle susmentionnée est reprise dans les Conditions définitives relatives aux :

- Obligations à 7,375 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2013 (remboursées le 30 janvier 2013), Obligations à 8,625 % à hauteur de 600 millions d'euros remboursables en 2017 (remboursées le 9 décembre 2016), et Obligations à 9,75 % à hauteur de 550 millions de GBP remboursables en 2024, chacune émises par la société en janvier 2009 ;
- Obligations à 6,57 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2014, émises par la société en février 2009 (remboursées le 27 février 2014);

- Obligations FRN à hauteur de 50 millions d'euros portant intérêt à taux variable Euribor 3 mois plus 3,90 %, émises par la société en avril 2009 (remboursées le 9 avril 2014);
- Obligations à 4,50 % à hauteur de 600 millions de CHF remboursables en 2014 (remboursées le 11 juin 2014), émises par Brandbrew SA en juin 2009 (et garanties par la société) ;
- Obligations à 5,75 % à hauteur de 250 millions d'euros remboursables en 2015 (remboursées le 22 juin 2015), et Obligations à 6,50 % à hauteur de 750 millions de GBP remboursables en 2017 (remboursées en juin 2017), chacune émise par la société en juin 2009 ; et
- Obligations à 4 % à hauteur de 750 millions d'euros remboursables en 2018 (remboursées en avril 2018), émises par la société en avril 2010.

Les séries d'Obligations indiquées dans le paragraphe ci-dessus ont été émises en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* initial de 10 milliards d'euros du 16 janvier 2009 ou en vertu de l'*Euro Medium Term Note Programme* mis-à-jour de 15 milliards d'euros du 24 février 2010 (en fonction). Les dispositions de changement de contrôle contenues dans les Conditions définitives de ces séries d'Obligations ont été approuvées par les assemblées générales de l'ancienne Anheuser-Busch InBev qui se sont tenues les 28 avril 2009 et 27 avril 2010.

Il n'y a aucune clause de changement de contrôle contenue dans les Conditions définitives de l'ensemble des séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN par la société et/ou Brandbrew SA après avril 2010.

Suite à la mise à jour du Programme EMTN le 22 août 2013, les Conditions définitives du Programme EMTN Mis-à-Jour ne prévoient plus d'Option de vente en cas de changement de contrôle (*Change of Control Put*).

En mai 2016, l'ancienne Anheuser-Busch InBev a invité les détenteurs d'obligations de certaines séries d'Obligations émises en vertu du Programme EMTN avant 2016 (les « Obligations ») à considérer certaines modifications aux conditions générales applicables à ces Obligations (la « Demande de Participation »). La Demande de Participation a été entreprise afin d'éviter que le regroupement avec SAB soit interprété comme une cessation d'activités (ou une menace de cesser les activités), liquidation ou dissolution de l'ancienne Anheuser-Busch InBev.

Le 1^{er} juin 2016, des assemblées générales des détenteurs d'obligations de chaque série d'Obligations ont été tenues au cours desquelles les détenteurs d'Obligations ont voté en faveur de la Demande de Participation pour chacune des séries d'Obligations concernées. Les conditions finales complétées et amendées pour chaque série d'Obligations reflétant les conditions générales modifiées, ont été signées par l'ancienne Anheuser-Busch InBev et par les garants subsidiaires qui y sont nommés le 1^{er} juin 2016.

Le Programme EMTN a été transféré à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

3. OBLIGATIONS ÉMISES EN US DOLLAR

Conformément à l'article 556 du Code belge des sociétés de 2009, l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev a approuvé le 26 avril 2011 (i) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations émises à hauteur de 3.250.000.000 de US Dollars le 26 et le 29 mars 2010, composées d'obligations à 2,50% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 26 mars 2013*), d'obligations à 3,625% émises à hauteur de 750.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 15 avril 2015*), d'obligations à 5% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 6 juin 2018*) et d'obligations à taux variable à hauteur de 500 millions de US Dollars remboursables en 2013 (*échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 2 septembre 2010 et remboursées le 26 mars 2013*) (les « *Obligations non-enregistrées émises en mars 2010* »), (ii) la clause de Changement de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises en septembre 2010 à hauteur de 3.250.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 2,50% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (*remboursées le 26 mars 2013*), d'obligations à 3,625% émises à hauteur de 750.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (*remboursées le 15 avril 2015*), d'obligations à 5% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (*remboursées le 6 juin 2018*) et d'obligations à taux variable émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2013 (*remboursées le 26 mars 2013*) et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en mars 2010 et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 5 août 2010 et clôturée le 2 septembre 2010 (les « *Obligations enregistrées émises en septembre 2010* »), (iii) la clause de Changement

de Contrôle relative aux obligations enregistrées émises à hauteur de 8.000.000.000 de US Dollars en mars 2011, composées d'obligations à 7,20% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (*remboursées le 20 juin 2011*), d'obligations à 7,75% émises à hauteur de 2.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (*remboursées le 19 mars 2018*), d'obligations à 8,20% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2039, d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 1.550.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (*remboursées le 15 novembre 2014*), d'obligations à 6,875% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (*remboursées le 15 novembre 2019*) et d'obligations à 8% émises à hauteur de 450.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 et qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 et d'obligations non-enregistrées correspondantes émises en mai 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 11 février 2011 et clôturée le 14 mars 2011 (les « Obligations enregistrées émises en mars 2011 »), étant entendu que toutes les Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, les Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et les Obligations enregistrées émises en mars 2011 ont été émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts), ainsi que (iv) toute autre disposition applicable aux Obligations non-enregistrées émises en mars 2010, aux Obligations enregistrées émises en septembre 2010 et aux Obligations enregistrées émises en mars 2011 et conférant des droits à des tiers qui pourraient affecter le patrimoine de la société ou donner naissance à un engagement à sa charge lorsque, dans tous les cas, l'exercice de ces droits dépend du lancement d'une offre publique d'acquisition sur les actions de la société ou d'un « Changement de Contrôle » (tel que défini dans le Prospectus d'Offre relatif aux Obligations non-enregistrées, selon le cas, et dans le Document d'Enregistrement relatif aux Obligations Enregistrées). En vertu du Prospectus d'Offre et du Document d'Enregistrement (a) « Changement de Contrôle » signifie « toute personne ou groupe de personnes agissant de concert (dans tous les cas, autre que la Stichting Anheuser-Busch InBev ou un ou plusieurs détenteur(s) direct(s) ou indirect(s) existants de certificats de la Stichting Anheuser-Busch InBev) obtenant le contrôle de la société, étant entendu qu'un changement de contrôle ne sera pas censé s'être produit si tous les actionnaires ou une grande partie des actionnaires de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné sont ou étaient, immédiatement avant l'événement qui aurait constitué un changement de contrôle dans d'autres circonstances, actionnaires de la société avec des participations dans le capital social de la personne concernée ou du groupe de personnes concerné identiques (ou en grande partie identiques) à celles que ces mêmes actionnaires ont ou, le cas échéant, avaient dans le capital de la société », (b) « action de concert » signifie « un groupe de personnes qui coopèrent activement, en vertu d'un contrat ou d'une entente (formelle ou tacite) pour obtenir le contrôle de la société, par l'acquisition, directe ou indirecte, d'actions de la société par l'une de ces personnes, que ce soit directement ou indirectement », et (c) « Contrôle » signifie « la détention directe ou indirecte de plus de 50 pour cent du capital social ou de droits de propriété similaires de la société ou le pouvoir d'orienter la gestion et les politiques de la société, que ce soit par la détention du capital, en vertu d'un contrat ou autrement ». La clause de Changement de contrôle confère à tout détenteur d'obligations, par essence, le droit de demander le rachat de ses obligations à un prix de rachat en espèces de 101 % de leur montant principal (augmenté des intérêts courus), au moment de la survenance d'un Changement de Contrôle accompagné d'un abaissement de notation y relatif des obligations à un niveau de sub-investment.

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev le 28 avril 2009 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 5.000.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 7,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 20 juin 2011), d'obligations à 7,75 % émises à hauteur de 2.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 19 mars 2018) et d'obligations à 8,20 % émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 (échangées contre des Obligations enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011) qui ont toutes été émises en janvier 2009 par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable d'Anheuser-Busch InBev SA/NV quant au paiement du principal et des intérêts (les « Obligations non-enregistrées émises en janvier 2009 »).

Une disposition de changement de contrôle similaire a été approuvée par l'assemblée générale de l'ancienne Anheuser-Busch InBev le 27 avril 2010 quant aux :

- obligations émises à hauteur de 3.000.000.000 de US Dollars en mai 2009, composées d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 1.550.000.000 de US Dollars remboursables en 2014 (*échangées contre des Obligations Enregistrées au cours d'une offre d'échange qui a été clôturée le 14 mars 2011 et remboursées le 15 novembre 2014*, d'obligations à 6,875% émises à hauteur de 1.000.000.000 de US Dollars remboursables en 2019 (*remboursées le 15 novembre 2019*) et d'obligations à 8% émises à hauteur de 450.000.000 de US Dollars remboursables en 2039 (les « *Obligations non-enregistrées émises en mai 2009* »), émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.
- obligations émises à hauteur de 5.500.000.000 de US Dollars en octobre 2009, composées d'obligations à 3% émises à hauteur de 1.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2012 (*échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 15 octobre 2012*), d'obligations à 4,125% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2015 (*échangées contre des Obligations Enregistrées au cours d'une offre d'échange qui a été clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 15 janvier 2015*), d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 2.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (*échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et remboursées le 23 avril 2018*) et d'obligations à 6,375% émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2040 (*échangées contre des Obligations Enregistrées dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 5 février 2010 et partiellement échangées contre une combinaison d'Obligations non-enregistrées et d'espèces dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 6 avril 2017*) (les « *Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009* »), toutes émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.
- obligations enregistrées émises en février 2010 à hauteur de 5.500.000.000 de US Dollars, composées d'obligations à 3% émises à hauteur de 1.500.000.000 de US Dollars remboursables en 2012 (*remboursées le 15 octobre 2012*), d'obligations à 4,125% émises à hauteur de 1.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2015, d'obligations à 5,375% émises à hauteur de 2.250.000.000 de US Dollars remboursables en 2020 (*remboursées le 23 avril 2018*) et d'obligations à 6,375% émises à hauteur de 500.000.000 de US Dollars remboursables en 2040 (*partiellement échangées contre une combinaison d'Obligations non-enregistrées et d'espèces dans le cadre d'une offre d'échange clôturée le 6 avril 2017*), qui ont été offertes en échange de montants correspondants d'Obligations non-enregistrées émises en octobre 2009, et ce, conformément à un document d'enregistrement F-4 de droit américain (le « Document d'Enregistrement ») suite à une offre d'échange aux Etats-Unis lancée par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. le 8 janvier 2010 et clôturée le 5 février 2010 (les « *Obligations Enregistrées émises en février 2010* »), toutes les obligations étant émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. avec une garantie inconditionnelle et irrévocable de l'ancienne Anheuser-Busch InBev quant au paiement du principal et des intérêts.

Les Obligations émises en US Dollars ont été transférées à la société suite à la fusion entre Anheuser-Busch InBev (anciennement « Newbelco ») et l'ancienne AB InBev, qui s'est déroulée le 10 octobre 2016 dans le cadre du regroupement avec SAB.

4. OBLIGATIONS ÉMISES CONFORMÉMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT F-3 D'ANHEUSER-BUSCH INBEV.

Par souci d'exhaustivité, il est précisé qu'aucune clause de Changement de Contrôle n'est applicable aux Obligations existantes émises conformément au document d'enregistrement F-3 d'Anheuser-Busch InBev (avec une garantie inconditionnelle et irrévocable du paiement du principal et des intérêts par Anheuser-Busch InBev SA/NV).

8. Rémunération

8.1. Politique de rémunération

La politique de rémunération s'applique aux administrateurs, au CEO et aux autres membres de l'ExCom. Les références à la rémunération des autres cadres de la société, y compris les autres membres de la Senior Leadership Team (SLT) sont purement informatives. La politique de rémunération a été approuvée par l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 avril 2022.

8.1.1. COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de Rémunération se compose de trois membres nommés par le Conseil d'Administration, tous administrateurs non-exécutifs. Actuellement, le président du Comité de Rémunération est un représentant de l'Actionnaire de Référence et les deux autres membres répondent aux critères d'indépendance tels qu'établis par le Code belge des sociétés et le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Le CEO et le Chief People Officer sont invités aux réunions du Comité de Rémunération.

Le Comité de Rémunération se réunit quatre fois par an et plus souvent si nécessaire. Il est convoqué par son président ou à la demande d'au moins deux de ses membres.

La composition détaillée, le fonctionnement et les responsabilités spécifiques du Comité de Rémunération sont décrits dans son règlement d'ordre intérieur, lequel fait partie intégrante de la Charte de gouvernance d'entreprise.

La fonction principale du Comité de Rémunération est de guider le Conseil d'Administration dans la prise de décisions relatives aux politiques de rémunération applicables au Conseil, au CEO, à l'ExCom et à la SLT ainsi qu'à leurs rémunérations individuelles. Son objectif est que le CEO et les membres de l'ExCom et de la SLT sont encouragés à réaliser des performances exceptionnelles et récompensés pour ces performances. Le Comité promeut également au maintien et à l'amélioration continue du cadre de rémunération de la société, qui s'applique à tous les employés.

Le cadre de rémunération d'AB InBev est fondé sur la méritocratie et la prise de responsabilité afin d'aligner les intérêts des employés sur les intérêts des actionnaires. Le Comité de Rémunération tient compte de la rémunération des employés lors de l'élaboration de la politique de rémunération applicable aux administrateurs, aux membres de l'ExCom et aux autres membres de la SLT. En particulier, le Comité examine et évalue les principaux domaines de la politique de rémunération pour l'ensemble du personnel tout au long de l'année, la réserve de bonus annuels et les résultats salariaux qui en résultent pour les employés dans l'ensemble du personnel, et tout changement important dans la structure de la rémunération du personnel.

Le Conseil d'Administration approuve les objectifs annuels de la société et du CEO ainsi que de chacun des membres de l'ExCom et de la SLT. Le Comité de Rémunération évalue la réalisation des objectifs et les incitants annuels à long terme correspondants du CEO et des autres membres de l'ExCom et de la SLT.

Le Comité de Rémunération prépare (et révisé le cas échéant) la politique de rémunération et le rapport de rémunération.

Dans des circonstances exceptionnelles, la société peut déroger temporairement à la politique de rémunération. Ces circonstances exceptionnelles couvrent les situations dans lesquelles la dérogation est nécessaire pour servir les intérêts à long terme et la durabilité de la société dans son ensemble ou pour assurer sa viabilité. Une telle dérogation nécessite l'approbation du Comité de Rémunération et du Conseil d'Administration. Le rapport de rémunération relatif à l'exercice financier concerné comprendra des informations sur toute dérogation, en ce compris sa justification.

Comme indiqué ci-dessus, le Comité de Rémunération est composé exclusivement d'administrateurs non exécutifs et une majorité de ses membres sont des administrateurs indépendants. Cela permet d'éviter les conflits d'intérêts concernant la mise en place, les modifications et la mise en œuvre de la politique de rémunération du CEO et des membres de l'ExCom. Le CEO et le Chief People Officer ne participent à aucune discussion ou délibération du Comité de Rémunération concernant leur rémunération. Le Comité de Rémunération peut tenir des sessions à huis clos sans la présence du management chaque fois qu'il le juge approprié.

De plus, le pouvoir d'approuver la politique de rémunération, avant sa soumission à l'assemblée des actionnaires, et la détermination de la rémunération du CEO et des membres de l'ExCom et de la SLT, est dévolu au Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération. Aucun membre de l'ExCom n'est en même temps membre du Conseil d'Administration. En ce qui concerne la rémunération des administrateurs, toutes les décisions sont adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

8.1.2. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS

A. Gouvernance en matière de rémunérations

Le Comité de Rémunération recommande la rémunération des administrateurs, en ce compris le président et les administrateurs siégeant dans un ou plusieurs des comités du Conseil d'Administration. Ce faisant, il compare de temps en temps la rémunération des administrateurs à celle dans des sociétés homologues, selon le cas, avec l'aide d'un cabinet de conseil indépendant. Ces recommandations sont soumises à l'approbation du Conseil d'Administration et, par la suite, à celle des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

En outre, le Conseil d'Administration fixe et révisé, de temps à autre, les règles et le niveau de rémunération des administrateurs exerçant un mandat spécial ainsi que les règles de remboursement des frais des administrateurs liés à leur activité professionnelle.

L'assemblée des actionnaires peut de temps à autre réviser la rémunération des administrateurs sur recommandation du Comité de Rémunération.

B. Structure de la rémunération

La rémunération des administrateurs comprend une partie fixe en espèces et une partie en actions consistant en une attribution de Restricted Stock Units, ce qui rend la rémunération du Conseil d'Administration simple, transparente et facile à comprendre pour les actionnaires. La rémunération est proportionnelle au temps que les administrateurs consacrent au Conseil d'Administration et à ses différents comités et est fixée par l'assemblée des actionnaires sur recommandation du Comité de Rémunération. En outre, la rémunération est conçue pour attirer et retenir des administrateurs de talent. L'attribution de Restricted Stock Units permet de mieux aligner les intérêts des administrateurs sur les objectifs de création de valeur durable de la société.

Les Restricted Stock Units correspondant à une valeur fixe en euros sont attribués aux membres de son Conseil d'Administration, dans le cadre de la rémunération fixe, pour l'exercice de leurs fonctions en tant que membres du Conseil. Ces restricted stock units sont acquises après cinq ans et, une fois acquises, elles donnent droit à une action AB InBev par restricted stock unit (sous réserve de toute retenue applicable). L'attribution et l'acquisition des Restricted Stock Units ne sont pas soumises à des critères de performance. Ces Restricted Stock Units sont donc qualifiées de rémunération fixe, comme le recommande le Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Contrairement à la recommandation de *soft law* du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, les actions remises aux administrateurs lors de l'acquisition des Restricted Stock Units ne sont pas soumises à une période de blocage de trois ans après la date de remise et d'un an après la date de départ de l'administrateur concerné. Toutefois, la période d'acquisition de cinq ans des Restricted Stock Units favorise un engagement durable et à long terme des administrateurs en faveur de la création de valeur pour les actionnaires qui répond à l'objectif du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

C. Autres

La société ne peut octroyer de prêts aux administrateurs, que ce soit pour leur permettre d'exercer des droits de souscription ou dans tout autre but (exception faite des avances de routine pour des dépenses professionnelles conformément aux règles de la société concernant le remboursement des frais).

La société ne procure pas de pensions, de remboursements pour frais médicaux ou d'autres avantages complémentaires à ses administrateurs.

8.1.3. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE L'EXCOM

La politique de rémunération de la société est conçue aux fins de promouvoir sa culture de haute performance et la création de valeur durable à long terme pour ses actionnaires. L'objectif de la politique de rémunération est de récompenser les cadres en leur octroyant une rémunération de premier ordre, liée tant aux performances individuelles qu'au succès global de la société. Elle favorise un alignement sur les intérêts des actionnaires en encourageant fortement les cadres à détenir des actions de la société et permet à la société d'attirer et de garder les meilleurs talents au niveau mondial.

Les salaires de base sont alignés sur la moyenne du marché. Des intéressements supplémentaires à court et long terme sont liés à des objectifs de performance ambitieux à court et à long terme et l'investissement de tout ou partie de la rémunération variable dans les actions de la société est encouragé (voir section 8.1.3.A.b).

Le Conseil d'Administration détermine le montant maximum pour le financement de la réserve de rémunération variable avant le début d'une année de performance et l'allocation est faite conformément aux critères déterminés par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité de Rémunération.

Tous les critères et la durée des périodes d'acquisition sont alignés sur l'horizon temporel pertinent de la société et sont fixés dans le but de favoriser un engagement durable et à long terme de la société en faveur de la création de valeur pour les actionnaires et sa stratégie de rétention des talents. Les critères et les objectifs sont examinés par le Comité de Rémunération et le Conseil d'Administration afin de promouvoir l'alignement avec l'objectif commercial de la société et son ambition stratégique.

Les cibles pour chacun des indicateurs clés de performance (KPIs) et les objectifs commerciaux et individuels du CEO et des autres membres de l'ExCom et de la SLT sont fixés et évalués par le Conseil d'Administration sur la base d'une matrice de performance prédéterminée, sur recommandation du Comité de Rémunération. La réalisation des objectifs et les incitations annuelles et à long-terme correspondantes du CEO et des autres membres de l'ExCom et de la SLT sont évaluées par le Comité de Rémunération.

Le Conseil d'Administration peut revoir le niveau de rémunération et approuver une politique de rémunération révisée sur recommandation du Comité de Rémunération, sous réserve de l'approbation de l'assemblée des actionnaires le cas échéant.

A. Éléments composants la rémunération des cadres

La rémunération des cadres est généralement composée de (a) un salaire fixe de base, (b) une rémunération variable liée aux performances (bonus), (c) des plans d'intéressement à long terme sous forme de Restricted Stock Units à long terme, Performance Stock Units à long terme et/ou des stock options à long terme, (d) des régimes de retraite, et (f) d'autres éléments.

Le rapport entre la rémunération fixe (composée des éléments (a), (d) et (e) énumérés ci-dessus) et la rémunération variable cible (composée des éléments (b) et (c) énumérés ci-dessus) dépend du niveau d'ancienneté des cadres. Notre structure de rémunération met fortement l'accent sur les composantes basées sur les actions, ce qui fait que les éléments (b) et (c) ont un poids relativement plus élevé si toutes les exigences de performance et autres sont pleinement satisfaites.

Afin de promouvoir leur conformité aux pratiques du marché, la rémunération totale de tous les cadres sont revus en fonction de barèmes de référence. Ces barèmes de référence sont rassemblés par des consultants en rémunération indépendants, parmi les secteurs et les marchés géographiques pertinents. Pour effectuer ces comparaisons, un échantillon personnalisé de plus de 20 sociétés mondiales homologues de premier plan (le *Compensation Peer Group*) est utilisé lorsqu'il est disponible. Le *Compensation Peer Group* comprend des sociétés de taille similaire à AB InBev, une majorité d'entre elles appartenant au secteur des biens de consommation, et chacune d'entre elles partage un modèle d'entreprise complexe et diversifié et opère dans des marchés de talents et de travail similaires à celui d'AB InBev.

Le *Compensation Peer Group* est établi par le Comité de Rémunération sur avis d'un consultant indépendant en matière de rémunération. Il peut être révisé de temps en temps en fonction de l'évolution de l'entreprise. Le *Compensation Peer Group* utilisé comme référence pour un exercice financier donné sera détaillé dans le Rapport de Rémunération de cet exercice.

Si les données du *Compensation Peer Group* ne sont pas disponibles pour une fonction donnée, les données des sociétés faisant partie du *Fortune 100* sont utilisées.

La rémunération totale du cadre à l'objectif se veut supérieure de 10% par rapport au troisième quartile.

a. Salaire de base

Les salaires de base des cadres se veulent alignés sur la moyenne en vigueur sur le marché pertinent et sont maintenus à ce niveau. La moyenne en vigueur sur le marché signifie que, pour un emploi similaire sur le marché, 50% des sociétés sur le marché paient plus et 50% paient moins.

b. Rémunération variable liée aux performances (bonus) – Share-based Compensation Plan

La rémunération variable liée aux performances (bonus) est un élément clé du système de rémunération de la société et vise à récompenser la réalisation de performance à court et long terme par les cadres.

La rémunération variable liée aux performances (bonus) est exprimée en un pourcentage du salaire de référence du marché (*market reference salary*) applicable au cadre en question. La rémunération variable maximale s'élève actuellement théoriquement à un maximum de 200 % de la rémunération de référence du marché pour les membres de l'ExCom, et 340 % pour le CEO. Une performance de la société inférieure ou supérieure à l'objectif entraînera le versement d'une prime inférieure ou supérieure au montant théorique de l'objectif, sous réserve d'un plafond. Un intéressement supplémentaire de 20 % sur le montant d'un bonus peut être accordé par le Comité de Rémunération en cas d'autres circonstances exceptionnelles.

Le versement effectif de la rémunération variable liée aux performances (bonus) est directement corrélé à la performance, c'est-à-dire lié à la réalisation des objectifs globaux de la société, de la division commerciale et des objectifs individuels, qui sont tous basés sur des mesures de performance. Si les cadres n'atteignent pas leur objectif individuel, aucun bonus n'est accordé, que l'ensemble de la société et/ou les divisions commerciales concernées atteignent ou non leurs objectifs. Si, par contre, les objectifs de l'ensemble de la société et/ou des divisions commerciales concernées ne sont pas atteints, une partie limitée de la prime est payable aux cadres s'ils atteignent leur objectif individuel.

Les objectifs des sociétés et des divisions commerciales sont basés sur des mesures de performance qui mettent l'accent sur la croissance du chiffre d'affaires, la rentabilité et la création de valeur à long-terme. Des exemples d'indicateurs clés de performance sont :

- EBITDA (organique)
- Génération de flux de trésorerie (Cash Flow)
- Croissance des recettes nettes (Net Revenue)
- Part de marché (Market Share)
- Objectifs de durabilité (Sustainability)

Ces indicateurs de performance peuvent évoluer au fil du temps. Les paramètres et l'importance relative attribuée à chacun d'entre eux sont fixés par le Conseil d'Administration annuellement, tenant compte des priorités stratégiques de l'entreprise. Des détails supplémentaires sur les paramètres de mesure pour un exercice donné sont inclus dans le rapport de rémunération de l'année en question.

Les **objectifs de performance individuels** du CEO et des autres membres de l'ExCom peuvent être des objectifs financiers et non financiers. Les objectifs financiers individuels peuvent, par exemple, être liés à l'EBITDA, aux recettes nettes, aux investissements et aux ratios d'endettement net (Net Debt Ratio). Parmi les exemples d'objectifs non financiers individuels, on peut citer le développement de la marque, des opérations et de l'innovation, de la durabilité et d'autres éléments de la responsabilité sociale de la société, la réputation de la société ainsi que des objectifs liés à la conformité/à l'éthique. Les mesures de performance individuelle typiques dans les domaines non financiers peuvent avoir trait à l'engagement des employés, la réserve de talents, les objectifs de durabilité et la conformité, et sont liées à la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise.

La réalisation des objectifs pour chaque indicateur clé de performance et des objectifs de l'entreprise et personnels est évaluée par le Comité de Rémunération sur la base des données comptables et financières et d'autres critères objectifs. Une note de performance pondérée est traduite en une courbe de paiement avec un plafond, sous réserve d'un seuil de réalisation pour les objectifs individuels. Le seuil est fixé au niveau de performance individuelle minimum acceptable pour déclencher l'éligibilité au versement d'un bonus.

La rémunération variable liées aux performances (bonus) est généralement versée chaque année à terme échu après la publication des résultats annuels de la société, au mois de mars de l'année concernée ou aux alentours de cette date. Exceptionnellement, son versement peut se faire semestriellement, à la discrétion du Conseil d'Administration. Dans ce cas, la première moitié de la rémunération variable est versée peu après la publication des résultats semestriels et la seconde moitié est versée après la publication des résultats annuels.

Les cadres reçoivent leur rémunération variable liée aux performances (bonus) en espèces, mais sont encouragés à investir une partie (jusqu'à 60 %) ou la totalité de sa valeur en actions de la société (Actions Volontaires).

Les modalités des Actions Volontaires sont les suivantes :

- les actions sont des actions ordinaires existantes ;
- les actions donnent droit aux dividendes payés à partir de la date de leur octroi ;
- sous réserve d'une période de blocage de trois ans; et
- les actions sont octroyées au prix du marché, auquel une remise allant jusqu'à 20% est appliquée. La ristourne est accordée sous la forme de Restricted Stock Units et est soumise à des restrictions spécifiques ou à des dispositions de déchéance qui s'appliquent en cas de cessation des fonctions (actions octroyées avec remise (Discounted Shares)).

Les cadres qui investissent dans des Actions Volontaires reçoivent également, de la société, une contrepartie d'une action et demie équivalente (Actions Equivalentes) pour chaque Action Volontaire investie, jusqu'à un pourcentage total limité (60%) de la rémunération variable de chaque cadre. Ces Actions Equivalentes sont également remises sous forme de Restricted Stock Units.

Les Restricted Stock Units relative aux Actions Equivalentes et aux actions octroyées avec remise sont acquises sur une période de trois ans. Aucune condition de performance ne s'applique à l'acquisition des Restricted Stock Units. Toutefois, les Restricted Stock Units ne seront attribuées qu'à la double condition que le cadre supérieur :

- ait gagné une rémunération variable qui est soumise à la réalisation d'objectifs de performance globale de la société, de la division commerciale et de l'individu (la condition de performance) ; et
- ait consenti à réinvestir tout ou partie de sa rémunération variable en actions de la société, qui sont soumises à une période de blocage comme indiqué ci-dessus (la condition de propriété).

Des règles de déchéances spécifiques s'appliquent dans le cas où le cadre quitte la société avant la date d'acquisition des Restricted Stock Units,

Conformément à l'autorisation accordée dans les Statuts de la société, ce système de rémunération variable s'écarte partiellement de l'article 7:91 du Code belge des sociétés et des associations, en ce qu'il permet :

- le paiement de la rémunération variable sur base de la réalisation d'objectifs annuels sans étaler cet octroi ou ce paiement sur une période de trois ans. Toutefois, comme indiqué ci-dessus, les cadres sont encouragés à investir tout ou partie du montant de leur rémunération variable en Actions Volontaires de la société. Un tel investissement volontaire permet également d'obtenir des Actions Equivalentes sous la forme de Restricted Stock Units, acquises sur une période de trois ans, ce qui promeut la durabilité à long terme de la performance ; et
- l'acquisition définitive immédiate des Actions Volontaires accordées en vertu du Share-based Compensation Plan au moment de leur octroi, au lieu d'appliquer une période d'acquisition d'un minimum de trois ans. Néanmoins, les Actions Volontaires sont soumises à une période de blocage de trois ans.

c. Incitants à long terme

Incitants annuels à long terme

Sous réserve de l'évaluation par la direction de la performance et du potentiel futur du cadre, les membres des cadres supérieurs peuvent obtenir une prime d'intéressement annuelle à long terme, payée en Restricted Stock Units, Performance Stock Units et/ou stock options. Tout octroi de prime d'intéressement annuelle à long terme aux membres de l'ExCom et de la SLT est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération. Les octrois aux cadres d'une certaine séniorité, y compris les membres de l'ExCom et du SLT, prendront principalement la forme d'une combinaison de Restricted Stock Units, et Performance Stock Units.

Les Restricted Stock Units à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

- une valeur d'attribution déterminée sur base du prix du marché ou d'un prix de marché moyen de l'action au moment de leur octroi ;
- en cas d'acquisition, chaque Restricted Stock Units donne à son titulaire le droit d'acquérir une action ;
- les sont acquises sur une période de trois ans ; et
- dans le cas où le cadre quitte la société avant la date d'acquisition, des règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Les Performance Stock Units à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

- une valeur d'attribution déterminée sur la base du prix du marché ou d'un prix moyen du marché de l'action au moment de l'octroi ;
- les Performance Stock Units sont acquises sur une période de trois ans ;
- lors de l'acquisition des Performance Stock Units, le nombre d'actions auxquelles leurs détenteurs auront droit dépendra d'un test de performance mesurant (sur une base percentile) le Total Shareholder Return (TSR) de la société sur trois ans par rapport au TSR réalisé pour cette période par un échantillon représentatif de sociétés cotées appartenant au secteur des biens de consommation. Le nombre d'actions auxquelles ces Units donnent droit est soumis à un seuil et à un plafond ; et
- dans le cas où le cadre quitte la société avant la date d'acquisition, des règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Les stock options à long terme présentent les caractéristiques suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix du marché ou à un prix moyen du marché de l'action au moment de l'octroi ;
- une durée de maximum 10 ans et une période d'exercice qui débute après cinq ans ;
- au moment de l'exercice, chaque option donne à son titulaire le droit d'acheter une action ;
- les options sont devenues exerçables après cinq ans ; et
- en cas de cessation des fonctions avant la date d'acquisition, des règles de déchéance spécifiques s'appliqueront.

Incitants exceptionnels à long terme

Des Restricted Stock Units, Performance Stock Units ou stock options peuvent être accordées de temps à autre aux cadres supérieurs de la société :

- qui ont contribué de manière significative au succès de la société ; ou
- qui ont apporté une contribution significative en matière d'acquisition et/ou de réalisation d'avantages liés à l'intégration ; ou
- pour encourager et retenir les cadres supérieurs qui sont considérés comme essentiels à la réalisation de l'ambitieux programme de croissance à court ou à long terme de la société.

L'acquisition de ces Restricted Stock Units, Performance Stock Units ou stock options peut être soumise à la réalisation de conditions de performance qui seront liées aux objectifs de ces octrois exceptionnels. De telles conditions de performance peuvent consister en des paramètres financiers liés aux conditions de marché (par exemple, TSR relatif) ou des conditions non liées au marché (par exemple, le taux de croissance annuel composé de l'EBITDA).

Les octrois prendront principalement la forme de Restricted Stock Units.

Tout octroi de prime d'intéressement annuelle à long terme aux membres de l'ExCom et de la SLT est soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité de Rémunération.

Les plans exceptionnels historiques d'intéressement à long terme suivants sont listés à titre exemplatif :

1. **Plan d'Intéressement 2020** : des options pouvaient être octroyées à certains cadres supérieurs de la société qui étaient considérés comme jouant un rôle essentiel pour aider la société à atteindre son ambitieux objectif de croissance.

Chaque option donnait à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante. Un prix d'exercice était fixé à un montant égal au prix du marché de l'action au moment de l'attribution. Les options avaient une durée de 10 ans à compter de leur attribution et étaient acquises au bout de cinq ans. Les options ne pouvaient être exercées que si la société satisfaisait à un test de performance. Ce test de performance était basé sur le montant des recettes nettes qui devait être atteint pour le 31 décembre 2022 au plus tard.

2. **Plan d'Intéressement à l'Intégration** : des options pouvaient être octroyées à certains cadres supérieurs de la société compte tenu de la contribution significative que ces employés pouvaient apporter au succès de la société et à la réalisation de ses bénéfices d'intégration.

Chaque option donnait à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante AB InBev. Le prix d'exercice des options était fixé à un montant égal au prix du marché de l'action au moment de l'octroi. Les options avaient une durée de 10 ans à compter de leur octroi et étaient définitivement acquises au 1^{er} janvier 2022 et ne devenaient exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance était atteint par la société au 31 décembre 2021 au plus tard. Ce test de performance était basé sur un taux de croissance annuelle établi par

référence à l'EBITDA qui devait être atteint et pouvait être complété par des objectifs additionnels spécifiques en termes de pays, de Zones ou de fonctions. Des règles particulières de déchéance étaient d'application si l'employé quittait la société avant que le test de performance n'ait été atteint ou avant la date à laquelle les options étaient définitivement acquises.

- 3. Plan d'Intéressement pour les employés de SAB** : des options pouvaient être octroyées aux employés de l'ancienne SAB. L'octroi résultait de l'engagement de la société dans les conditions du regroupement avec SAB de préserver, pour au moins un an, les conditions d'emploi de tous les employés qui restent attachés au groupe.

Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante AB InBev. Le prix d'exercice des options est fixé à un montant égal au prix du marché de l'action au moment de l'octroi. Les options ont une durée de 10 ans à compter de leur octroi et sont définitivement acquises après trois ans. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

- 4. Plan d'Intéressement de stock options à long terme** : des options peuvent être octroyées à certains cadres supérieurs de la société afin d'encourager et retenir les cadres qui sont considérés comme déterminants pour atteindre l'ambitieux objectif à long terme de la société pour les dix prochaines années. Chaque option donne à son bénéficiaire le droit à l'acquisition d'une action existante. Le prix d'exercice des options est fixé au cours de clôture de l'action au jour précédant la date de son octroi. Les options ont une durée de 15 ans à compter de leur octroi et, en principe, sont définitivement acquises après 5 ou 10 ans. Les options ne deviendront exerçables que dans l'hypothèse où un test de performance est atteint par la société. Ce test de performance est basé sur un taux de croissance organique annuelle établi par référence à l'EBITDA. Des règles particulières de déchéance seront d'application si l'employé quitte la société avant que le test de performance ne soit atteint ou avant la date à laquelle les options seront définitivement acquises.

Sur recommandation du Comité de Rémunération, le Conseil d'Administration peut implémenter des incitants exceptionnels à long terme similaires.

Autres programmes récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units

Plusieurs programmes spécifiques récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units sont en place :

- 1.** un programme de base de Restricted Stock Units à long terme permettant d'octroyer à des cadres supérieurs de la société des Restricted Stock Units.,

En plus des Restricted Stock Units annuelles à long terme décrites ci-dessus (voir section 8.1.3.A.c *Incitants annuels à long terme*), dans le cadre de ce programme, des Restricted Stock Units peuvent être octroyées dans le cadre d'autres sous-plans assortis de conditions spécifiques et à des fins spécifiques, par exemple pour des primes de fidélité exceptionnelles ou pour indemniser les expatriés en cas d'envoi dans certains pays. Dans la majorité des cas, les Restricted Stock Units sont acquises définitivement après trois ou cinq ans sans test de performance et s'il est mis fin au contrat de travail avant cette date, des règles particulières de déchéance s'appliquent. Le Conseil d'Administration peut fixer des périodes d'acquisition différentes pour des sous-plans spécifiques ou introduire des tests de performance conformément à la culture de haute performance de la société et à la création d'une valeur durable à long terme pour ses actionnaires. Toute attribution dans le cadre des programmes de Restricted Stock Units à long terme aux membres de l'ExCom et du SLT est soumise à l'approbation du Conseil, sur recommandation du Comité de Rémunération.

- 2.** Un programme permettant à certains employés d'acquérir des actions de la société pour un prix inférieur à leur valeur de marché afin de les inciter à rester à long terme au sein de la société, ce programme étant destiné à (i) certains employés de la société ayant un potentiel très élevé et qui exercent des fonctions à un niveau de cadre moyen (People bet share purchase program) (ii) des employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans les actions de la société conduit à l'octroi de jusqu'à trois Actions Equivalentes pour chaque action investie ou, selon le cas, un nombre d'Actions Equivalentes correspondant à une valeur monétaire fixe qui dépend du niveau d'ancienneté. Les Actions Equivalentes sont octroyées sous forme de Restricted Stock Units qui sont définitivement acquises après cinq ans. En cas de cessation des fonctions avant la date d'acquisition définitive, des règles de déchéance spécifiques s'appliquent. Depuis 2016, à la place de Restricted Stock Units, des stock options peuvent aussi être octroyées dans le cadre de ce programme avec des règles similaires d'acquisition définitive et de déchéance.

Programme d'échange d'actions

De temps en temps, certains membres de l'équipe du management d'Ambev sont transférés vers AB InBev et vice versa. Afin d'encourager la mobilité du management et de promouvoir l'alignement entre les intérêts de ces cadres et ceux d'AB InBev, le Conseil d'Administration a adopté un programme visant à permettre à ces cadres d'échanger aisément leurs actions Ambev contre des actions AB InBev.

En vertu de ce programme, les actions Ambev peuvent être échangées contre des actions AB InBev sur la base du prix moyen des actions Ambev et AB InBev à la date de la demande d'échange. Une remise de 16,66 % est accordée sur les actions en échange d'une période de blocage de cinq ans, à la condition que le cadre reste en service pendant cette période. Les actions octroyées avec remise sont annulées de plein droit en cas de cessation des fonctions avant la fin de la période de blocage de cinq ans.

Programmes visant à maintenir la cohérence des avantages accordés et à encourager la mobilité mondiale des cadres

Deux programmes visant à maintenir une cohérence dans les avantages accordés aux cadres et à encourager une mobilité internationale des cadres tout en veillant au respect de toutes les obligations légales et fiscales sont en place :

- 1. Le Programme d'Echange :** en vertu de ce programme, les restrictions relatives à l'exercice et à la cession des options de catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options d'avril 2009 ont pu être levées, par exemple, pour les cadres qui s'étaient expatriés aux États-Unis. Ces cadres se sont ensuite vu offrir la possibilité d'échanger leurs options contre des actions ordinaires AB InBev qui sont demeurées incessibles jusqu'au 31 décembre 2018 (soit cinq ans de plus que la période de blocage initiale). Depuis l'acquisition définitive le 1^{er} janvier 2014 des options de Catégorie A octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 et des options octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en avril 2009, le Programme d'Echange n'est plus pertinent pour ces options. Au lieu de cela, le Programme d'Echange est devenu applicable aux options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008. En vertu de ce programme tel qu'étendu, les cadres qui étaient délocalisés, par exemple aux États-Unis, pouvaient se voir offrir la possibilité d'échanger leurs options de Catégorie B contre des actions Anheuser-Busch InBev ordinaires qui restaient, en principe, bloquées jusqu'au 31 décembre 2023 (cinq ans de plus par rapport à la période initiale de blocage). En tant que variante à ce programme, le Conseil d'Administration a également approuvé la recommandation du Comité de Rémunération d'autoriser la dispense anticipée des conditions d'acquisition définitive des Options de Catégorie B octroyées dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options de novembre 2008 pour les cadres qui étaient délocalisés, par exemple aux États-Unis. Les actions qui résultaient de l'exercice de ces options restaient, en principe, bloquées jusqu'au 31 décembre 2023.
- 2. Le Programme de Renonciation au Dividende :** le cas échéant, la protection particulière en matière de dividende liée aux options existantes détenues par des cadres qui s'expatrient aux États-Unis est annulée. Afin de compenser la perte économique résultant de cette annulation, un certain nombre de nouvelles options est octroyé à ces cadres à concurrence du montant de cette perte. Les nouvelles options ont un prix d'exercice égal au prix de l'action le jour précédant l'octroi des options. Toutes les autres conditions des options, en particulier les conditions d'exercice, les restrictions d'exercice et les règles de déchéance des nouvelles options sont identiques à celles qui étaient applicables aux options pour lesquelles la protection particulière en matière de dividende est annulée. Par conséquent, l'octroi de ces nouvelles options n'entraîne pas l'octroi d'avantages économiques supplémentaires aux cadres concernés.

Il existe également une possibilité de relâche anticipée des conditions d'acquisition définitive de stock options ou de Restricted Stock Units non encore acquises qui seront définitivement acquises dans les six mois du déplacement des cadres. Les actions résultant de l'exercice anticipé des options ou de l'acquisition anticipée des Restricted Stock Units doivent demeurer bloquées jusqu'à la fin de la période d'acquisition initiale.

d. Régimes de retraite

Les cadres participent aux régimes de retraite d'Anheuser-Busch InBev, que ce soit aux États-Unis, en Belgique ou dans leur pays d'origine. Ces régimes sont conformes aux pratiques de marché prédominantes dans les pays respectifs. Il peut s'agir de régimes à prestations définies ou de régimes à contributions définies.

e. Autres avantages

Il est interdit à la société d'accorder des prêts aux membres de l'ExCom ou de la SLT, que ce soit pour exercer des options ou pour tout autre motif (à l'exception des avances de routine pour les dépenses liées à la société conformément aux règles de la société en matière de remboursement des frais).

Les cadres et leur famille peuvent participer aux régimes d'avantages sociaux des cadres supérieurs de l'employeur (Employer's Executive benefit plans) (y compris les régimes d'assurance médicale et d'hospitalisation, de décès et d'invalidité) en vigueur de temps à autre, conformément aux pratiques prédominantes du marché.

B. Seuil minimum d'actions à détenir par les membres de l'ExCom

Le Conseil d'Administration a fixé un seuil minimum d'actions de la société à détenir à tout moment par le CEO à deux ans de salaire de base (brut) et par les autres membres de l'ExCom à un an de salaire de base (brut). Les membres de l'ExCom nouvellement nommés ont trois ans pour atteindre ce seuil à compter de la date de leur nomination.

C. Principales conditions contractuelles d'emploi des membres de l'ExCom

Les conditions d'emploi des membres de l'ExCom sont contenues dans des contrats de travail individuels qui sont conclus pour une durée indéterminée. Les cadres sont également tenus de respecter les politiques et codes de la société, tels que le Code de Conduite et le Code of Dealing, et sont soumis à des obligations d'exclusivité, de confidentialité et de non-concurrence en vertu de leurs contrats de travail.

Le contrat prévoit généralement que le droit des cadres au paiement de leur rémunération variable est exclusivement fonction de la réalisation des objectifs collectifs et individuels établis par la société. Les conditions et modalités spécifiques de la rémunération variable sont déterminées séparément par la société et approuvées par le Comité de Rémunération.

Les dispositions relatives à la fin du contrat pour les membres de l'ExCom prévoient une indemnité de préavis équivalente à 12 mois de rémunération, en ce compris la rémunération variable en cas de licenciement sans cause. A cet effet, la rémunération variable est calculée sur la base de la moyenne des rémunérations variables payées au cadre durant les deux dernières années d'emploi précédant l'année où le contrat prend fin. En outre, si la société décide d'imposer au cadre une obligation de non-concurrence pendant une période de 12 mois, le cadre a le droit de recevoir une indemnité additionnelle équivalente à six mois de rémunération, sous réserve des lois et règlements applicables.

D. Récupération de la rémunération variable

Les plans de rémunération en actions et d'intéressement à long terme de la société contiennent une disposition de *malus* pour tous les octrois effectués depuis mars 2019. Cette disposition prévoit que les Restricted Stock Units et/ou stock options attribuées à un cadre expirent automatiquement et deviennent nulles et non avenues dans le cas où le Global Ethics and Compliance Committee constate que le cadre (i) est responsable d'une violation importante du Code de Conduite de la société ou (ii) fait l'objet d'une décision judiciaire ou administrative défavorable importante, dans chaque cas dans la période précédant l'acquisition des Restricted Stock Units ou l'exercice des stock options.

En outre, le 11 octobre 2023, la société a adopté une politique de récupération qui s'applique à la rémunération incitative reçue par certains cadres (qui comprend actuellement les membres de l'ExCom). Dans le cadre de cette politique, la « rémunération incitative » est définie au sens large et comprend toute rémunération accordée, gagnée ou acquise en fonction, entièrement ou en partie, de la réalisation d'une mesure d'information financière (par exemple, la rémunération variable liée à la performance (bonus) et les Performance Stock Units annuelles à long terme (PSUs)). La politique prévoit que si la Société est tenue de préparer un ajustement comptable de ses états financiers en raison d'une non-conformité importante de la société à toute exigence en matière d'information financière en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables, la société récupérera (sur la base d'un montant avant impôts) auprès des dirigeants concernés toute rémunération incitative reçue par ces cadres à partir du 2 octobre 2023 et au cours des trois exercices précédant la date à laquelle l'ajustement a été exigé, qui dépasse le montant de la rémunération incitative qui aurait autrement été reçue si cette rémunération incitative avait été déterminée conformément à l'ajustement comptable applicable, sous réserve d'exceptions limitées. La récupération de ces rémunérations s'applique indépendamment du fait qu'une faute ait été commise ou non et sans tenir compte du fait qu'un dirigeant ait commis une faute ou qu'il ait causé ou contribué à la nécessité d'un ajustement.

8.2. Rapport de Rémunération

Ce rapport de rémunération doit être lu conjointement avec la politique de rémunération qui, dans la mesure nécessaire, doit être considérée comme faisant partie de ce rapport de rémunération. La rémunération accordée aux administrateurs et aux membres de l'ExCom pour l'exercice 2023 est conforme à la politique de rémunération. Elle est conçue pour soutenir la culture de haute performance de la société et la création d'une valeur durable à long terme pour ses actionnaires et favorise l'alignement sur l'intérêt des actionnaires en encourageant fortement la détention d'actions par les cadres de la société.

Le rapport de rémunération sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 24 avril 2024.

8.2.1. RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

A. Aperçu général

a. Rémunération en espèces

La rémunération annuelle fixe des administrateurs s'élève à 75.000 euros, sauf pour le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité d'Audit dont les rémunérations annuelles fixes s'élèvent respectivement à 255.000 euros et 127.500 euros.

En outre, une provision annuelle fixe est payée comme suit : (a) 28.000 EUR pour le Président du Comité d'Audit, (b) 14.000 EUR pour les autres membres du Comité d'Audit, (c) 14.000 EUR pour chacun des présidents du Comité de Finance, du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination, et (d) 7.000 EUR pour chacun des autres membres du Comité de Finance, du Comité de Rémunération et du Comité de Nomination, étant entendu que les montants des provisions indiqués ci-dessus sont cumulatifs en cas de participation d'un administrateur à plusieurs comités.

b. Rémunération sur base d'actions (Share-based remuneration)

La partie de la rémunération sous forme d'actions des administrateurs de la société est octroyée sous la forme de Restricted Stock Units correspondant à une valeur brute fixe par an de (i) 550.000 EUR pour le Président du Conseil d'Administration, (ii) 350.000 EUR pour le Président du Comité d'Audit et (iii) 200.000 EUR pour les autres administrateurs.

Ces Restricted Stock Units sont définitivement acquises après cinq ans. Chaque administrateur a le droit de recevoir un nombre de Restricted Stock Units correspondant à la valeur ci-dessus auquel cet administrateur a droit divisée par le cours de clôture des actions de la société sur Euronext Brussels du jour précédant l'assemblée générale annuelle des actionnaires approuvant les comptes de l'exercice social auquel la rémunération en Restricted Stock Units correspond. Lorsqu'elles seront définitivement acquises, chaque restricted stock unit donnera droit à son détenteur à une action AB InBev (sous réserve de tout prélèvement applicable).

B. Rémunération individuelle des administrateurs

La rémunération individuelle des administrateurs pour 2023 est présentée dans le tableau ci-dessous. Tous les montants présentés sont des montants bruts exprimés en euros, avant déduction de toute retenue à la source.

	Nombre de participations aux réunions du Conseil	Rémunération annuelle pour les réunions du Conseil	Rémunérations pour les réunions des Comités	Rémunération totale	Nombre de Restricted Stock Units octroyées (4)
Maria Asuncion Aramburuzabala (1)	4	24.033	0	24.033	3.328
Martin J. Barrington	9	255.000	21.000	276.000	9.154
Lynne Biggar (2) (3)	5	50.967	9.550	60.517	0
Michele Burns	9	127.500	46.775	174.275	5.825
Sabine Chalmers	9	75.000	7.000	82.000	3.328
Paul Cornet de Ways Ruart	9	75.000	7.000	82.000	3.328
Grégoire de Spoelberch	9	75.000	14.000	89.000	3.328
Claudio Garcia	9	75.000	28.000	103.000	3.328
William F. Gifford (1) (4)	1	0	0	0	0
Paulo Lemann	9	75.000	7.000	82.000	3.328
Xiaozhi Liu (1)	4	24.033	4.450	28.483	3.328
Salvatore Mancuso (2) (4)	4	0	0	0	0
Nitin Nohria	9	75.000	7.000	82.000	3.328
Alejandro Santo Domingo	9	75.000	7.000	82.000	3.328
Aradhana Sarin (2)	4	50.967	9.550	60.517	0
Elio Leoni Sceti (1)	4	24.033	6.675	30.708	3.328
Cecilia Sicupira (1)	4	24.033	2.225	26.258	3.328
Heloisa Sicupira (2)	5	50.967	4.775	55.742	0
Alexandre Van Damme	9	75.000	7.000	82.000	3.328
Dirk Van de Put (2)	5	50.967	4.775	55.742	0
Ensemble des administrateurs		1.282.500	193.775	1.476.275	54.915

(1) Membre du conseil d'administration jusqu'au 26 avril 2023.

(2) Membre du conseil d'administration depuis le 26 avril 2023.

(3) Mme Lynne Biggar a été conseillère stratégique auprès du conseil d'administration avant d'être nommée membre du conseil d'administration le 26 avril 2023. Pour 2023, Mme Biggar a perçu 104.857 euros en cette qualité de conseillère.

(4) MM. William F. Gifford et Salvatore Mancuso ont renoncé à tout type de rémunération, y compris la rémunération en actions, liée à l'exercice de leur mandat en 2023 et avant (le cas échéant).

(5) Aucune Restricted Stock Units attribuée aux administrateurs n'a été acquise en 2023.

C. Options détenues par les administrateurs

Le tableau ci-dessous indique, pour chacun des administrateurs actuels de la société, le nombre de stock options LTI qu'ils détenaient au 31 décembre 2023⁽¹⁾. Les options LTI ne sont plus attribuées aux administrateurs (dernière attribution le 25 avril 2018)¹.

	LTI 26	LTI 25	LTI 24	LTI 23	LTI 22	
Date d'octroi	25 avril 2018	26 avril 2017	27 avril 2016	29 avril 2015	30 avril 2014	Nombre de Stock Options LTI détenues
Date d'acquisition	25 avril 2023	26 avril 2022	27 avril 2021	29 avril 2020	30 avril 2019	
Date d'expiration	24 avril 2028	25 avril 2027	26 avril 2026	28 avril 2025	29 avril 2024	
Martin J. Barrington	0	0	0	0	0	
Lynne Biggar	0	0	0	0	0	0
Michele Burns	25.500	25.500	25.500	0	0	76.500
Sabine Chalmers ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0
Paul Cornet de Ways Ruart	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	75.000
Grégoire de Spoelberch	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	75.000
Claudio Garcia ⁽²⁾	0	0	0	0	0	0
Paulo Lemann	15.000	15.000	15.000	15.000	0	60.000
Salvatore Mancuso	0	0	0	0	0	0
Nitin Nohria	0	0	0	0	0	0
Alejandro Santo Domingo	15.000	15.000	0	0	0	30.000
Aradhana Sarin	0	0	0	0	0	0
Heloise Sicupira	0	0	0	0	0	0
Alexandre Van Damme	15.000	15.000	15.000	15.000	15.000	75.000
Dirk Van de Put	0	0	0	0	0	0
Prix d'exercice (Euro)	84,47	104,50	113,25	113,10	80,83	

- (1) Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires du 30 avril 2014, tous les warrants LTI en circulation ont été convertis en stock options LTI, c'est-à-dire le droit d'acheter des actions ordinaires existantes au lieu du droit de souscrire à des actions nouvellement émises. Toutes les autres conditions des warrants LTI en circulation sont restées inchangées. En 2023, aucune des stock options LTI énumérées dans le tableau ci-dessus n'a été exercée par les administrateurs.
- (2) Claudio Garcia et Sabine Chalmers ne détiennent pas de stock options dans le cadre du plan de stock options LTI de la société pour les administrateurs. Toutefois, ils détiennent toujours certains stock options LTI qui leur ont été attribués dans le passé en leur qualité de cadres de la société. Parmi celles-ci, en 2023 Claudio Garcia a exercé 331.360 stock options LTI attribuées le 25 novembre 2008 à un prix d'exercice de EUR 10.32 et 177.021 stock options LTI attribuées le 1 décembre 2009 à un prix d'exercice de EUR 33.24.

¹ Jusqu'au 31 décembre 2018, la société avait un plan d'options sur actions d'incitants à long terme (LTI) pour les administrateurs. Toutes les attributions de LTI aux administrateurs étaient sous la forme d'options sur actions existantes avec les caractéristiques suivantes :

- un prix d'exercice égal au prix du marché de l'action au moment de l'attribution ;
- une durée de vie maximale de 10 ans et une période d'exercice qui commence après cinq ans ; et
- les options sur actions LTI sont acquises après cinq ans. Les options sur actions LTI non acquises sont soumises à des dispositions de déchéance dans le cas où le poste d'administrateur n'est pas renouvelé à l'expiration de son mandat ou est résilié au cours de son mandat, dans les deux cas en raison d'un manquement au devoir de l'administrateur.

Ce plan d'options sur actions LTI a été remplacé en 2019 par le plan RSU décrit à la section 8.2.1.A.b.

D. Restricted Stock Units détenues par les administrateurs

Le tableau ci-dessous indique, pour chacun des administrateurs actuels de la société, le nombre de Restricted Stock Units qu'ils détenaient au 31 décembre 2023 :

Date d'octroi	24 avril 2019	3 juin 2020	28 avril 2021	27 avril 2022	26 Avril 2023	Nombre de Restricted Stock Units détenues ⁽²⁾
Date d'acquisition	24 avril 2024	3 juin 2025	28 avril 2026	27 avril 2027	26 Avril 2028	
Martin J. Barrington	1.661	12.823	9.758	10.221	9.270	43.733
Lynne Biggar	0	0	0	0	0	0
Michele Burns	4.681	8.159	6.209	6.504	5.899	31.452
Sabine Chalmers	0	4.661	3.546	3.716	3.370	15.293
Paul Cornet de Ways Ruart	2.673	4.661	3.546	3.716	3.370	17.966
Grégoire de Spoelberch	2.673	4.661	3.546	3.716	3.370	17.966
Claudio Garcia	0	4.661	3.546	3.716	3.370	15.293
Paulo Lemann	2.673	4.661	3.546	3.716	3.370	17.966
Salvatore Mancuso ⁽¹⁾	0	0	0	0	0	0
Nitin Nohria	0	0	0	0	3.370	03.370
Alejandro Santo Domingo	2.673	4.661	3.546	3.716	3.370	17.966
Aradhana Sarin	0	0	0	0	0	0
Heloisa Sicupira	0	0	0	0	0	0
Alexandre Van Damme	2.673	4.661	3.546	3.716	3.370	17.966
Dirk Van de Put		0	0	0	0	0
Ensemble des administrateurs	19.707	53.609	40.789	42.737	42.129	198.971

(1) Salvatore Mancuso a renoncé à tout type de rémunération, en ce compris à une rémunération en actions, relatif à l'exercice de son mandat en 2023.

(2) Aucune Restricted Stock Units accordées aux administrateurs n'a été acquise en 2023.

8.2.2. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION RELATIF À L'EXCOM

Sauf disposition contraire, les informations contenues dans cette section concernent les membres de l'ExCom au 31 décembre 2023.

A. Éléments composants la rémunération des cadres

a. Aperçu Général et Peer Groups

Aperçu Général

La rémunération des cadres est généralement composée (a) d'un salaire de base fixe, (b) d'une rémunération variable liée aux performances (bonus), (c) des plans d'intéressement à long terme sous forme de Restricted Stock Units à long terme, Performance Stock Units à long terme et/ou stock options à long terme, (d) des régimes de retraite (e) d'autres éléments. Tous les montants indiqués ci-dessous sont des montants bruts avant déduction des retenues à la source et de la sécurité sociale.

Le rapport entre la rémunération fixe (composée des éléments (a), (d) et (e) énumérés ci-dessus) et la rémunération variable *on-target* (composée des éléments (b) et (c) énumérés ci-dessus) dépend des niveaux d'ancienneté des cadres. Notre structure de rémunération met l'accent sur les composantes basées sur les actions, ce qui fait que les éléments (b) et (c) ont un poids relativement plus élevé, en supposant que toutes les exigences de performance et autres soient pleinement satisfaites. La rémunération variable est un élément clé du système de rémunération de la société et vise à récompenser les performances à court et à long terme des cadres. Pour le CEO, la valeur d'attribution de la rémunération variable *on-target* pour 2023 pourrait s'élever jusqu'à 94 % de sa rémunération totale *on-target*, en supposant que toutes les exigences de performance et autres soient pleinement satisfaites. Pour les autres membres de l'ExCom, la valeur d'attribution de la rémunération variable *on-target* pour 2023 pourrait s'élever en moyenne à 89 % de leur rémunération totale *on-target*, en supposant que toutes les exigences de performance et autres soient pleinement satisfaites.

Peer Groups

Pour favoriser l'alignement sur les pratiques du marché, la rémunération totale des cadres est examinée par rapport à des références (voir la section 8.1.3.A.a. de notre politique de rémunération). Le Compensation Peer Group qui a été utilisé comme référence pour l'exercice 2023 était composé des sociétés suivantes :

2023 Compensation Peer Group		
Accenture	Johnson & Johnson	Oracle
Altria	Kraft Heinz	PepsiCo
Apple	LVMH	Philip Morris
Coca-Cola	McDonald's	Procter & Gamble
Comcast	Merck	Starbucks
Diageo	Microsoft	Walt Disney
FedEx	Nike	
IBM	Omnicom	

La société établit également un groupe de référence pour évaluer son Total Shareholder Return (TSR) sur trois ans par rapport au TSR réalisé pour cette période par un échantillon représentatif de 16 sociétés cotées appartenant au secteur des biens de consommation (le *TSR Peer Group*) (voir section 8.1.3.A.c. de notre politique de rémunération). Le TSR Peer Group ci-dessous a été utilisé pour les Performance Stock Units attribuées en 2023 :

2023 TSR Peer Group		
3M	Heineken	Procter & Gamble
Altria	Kraft Heinz	Reckitt Benckiser
Carlsberg	Mondelez	Starbucks
Coca-Cola	Nestlé	Unilever
Colgate-Palmolive	PepsiCo	
Diageo	Philip Morris	

b. Salaire de base




En 2023, sur la base de son contrat de travail, Michel Doukeris a gagné un salaire annuel fixe de base de 1,29 million d'euros (1,39 million de dollars US), tandis que les autres membres de l'ExCom ont gagné un salaire de base annuel global de 2,02 millions d'euros (2,19 millions de dollars US).

c. Rémunération variable liée aux performances (bonus) – Plan de rémunération en actions (Share-based Compensation Plan)

Le versement effectif de la rémunération variable (bonus) basé sur la performance, pour l'année 2023, est, le cas échéant, directement corrélé à la performance, c'est-à-dire lié à la réalisation des objectifs globaux de la société, de la division commerciale et des objectifs individuels, qui sont tous basés sur des mesures de performance, de sorte qu'en dessous d'un seuil de réalisation d'objectifs individuels, aucune rémunération variable n'est accordée.

Le Conseil d'Administration fixe des objectifs pour l'éligibilité au versement de la rémunération variable (bonus). Les objectifs de la société et des divisions commerciales sont basés sur des mesures de performance mettant l'accent sur la croissance du chiffre d'affaires, la rentabilité et la création de valeur à long terme. Les objectifs individuels sont dérivés du plan décennal de la société qui constitue le fondement de notre stratégie et qui est défini par trois piliers stratégiques: *Lead and Grow the Category*, *Digitize and Monetize our Ecosystem* et *Optimize our Business*.

Pour l'exercice social 2023, les mesures de performance pour l'ExCom et leur importance relative étaient les suivantes :

Component	Importance relative	Mesures de performance
Objectifs de la société	 40%	EBITDA organique
Objectifs de la division commerciale	 30%	Recettes nettes (Net Revenue) organique (40%) EBITDA organique (30%) Génération de flux de trésorerie (Cash Flow) organique (30%)
Objectifs individuels	 30%	Objectifs basés sur les piliers stratégiques qui fondent notre plan décennal

Rémunération variable (bonus) en fonction des performances en 2023– Payée en mars 2024

Sur la base des performances et des résultats en 2023, la société a en partie atteint ses objectifs de performance agrégés et des divisions commerciales.

Pour l'année 2023, Michel Doukeris a gagné un bonus de 4,20 millions d'euros (4,54 millions de dollars US). Les autres membres de l'ExCom (au 31 décembre 2023) ont gagné un bonus global de 3,43 millions d'euros (3,71 millions de dollars US).

Le montant de la rémunération variable (bonus) est basé sur les performances de l'entreprise au cours de l'année 2023 et sur l'atteinte des objectifs individuels du cadre. La rémunération variable sera versée en mars 2024 ou autour de cette date.

Les cadres recevront leur prime pour l'exercice 2023 en espèces, mais sont encouragés à investir une partie ou la totalité de sa valeur dans des Actions Volontaires. Cet investissement volontaire donne lieu à une remise pouvant aller jusqu'à 20 % et à l'octroi d'une Action et demie (1,5) d'Appariement par la société pour chaque Action Volontaire investie, jusqu'à un pourcentage total limité du bonus de chaque cadre, conformément à la politique de rémunération de la société.

Rémunération variable (bonus) en fonction des performances en 2022 – Payée en mars 2023

Le tableau suivant présente des informations concernant le nombre d'Actions Volontaires acquises par notre CEO et les autres membres de notre ExCom, ainsi que les Actions d'Appariement et les actions avec remise qui leur ont été attribuées en mars 2023 dans le cadre du plan de rémunération en actions, au titre de la rémunération variable (bonus) attribuée pour les performances de 2022, comme décrit dans le rapport de rémunération pour l'exercice 2022. Le CEO et les autres membres de notre ExCom ont investi la totalité de leur bonus dans des Actions Volontaires. Les Actions d'Appariement (à raison d'une et demi (1,5) Actions d'Appariement pour chaque Action Volontaires) et les actions avec remise ont été attribuées sous la forme de Restricted Stock Units qui seront acquises définitivement au bout de trois ans (le 6 mars 2026) conformément à la politique de rémunération de la société. Dans le cas où le cadre quitte la société avant la date d'acquisition des droits, les règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Nom	Actions Volontaires acquises	Actions d'appariement et avec remise
Michel Doukeris (CEO)	49.670	133.157
David Almeida	11.251	34.611
John Blood	12.787	35.921
Fernando Tennenbaum	16.951	47.842

d. Les plans d'incitations à long terme

Les Restricted Stock Units annuelles à long terme (RSUs)

Le 11 décembre 2023, des Restricted Stock Units annuelles à long terme pour 2023 ont été attribuées à Michel Doukeris (38.906 RSUs), David Almeida (30.459 RSUs), John Blood (14.797 RSUs) et Fernando Tennenbaum (33.334 RSUs). Conformément à la politique de rémunération, ces Restricted Stock Units sont définitivement acquises au bout d'une période de trois ans (11 décembre 2026). Si l'un des cadres quitte la société avant la date d'acquisition des droits, les règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Les Performance Stock Units annuelles à long terme (PSUs)

Le 11 décembre 2023, des Performance Stock Units annuelles à long terme (PSUs) pour 2023 ont été attribuées à Michel Doukeris (9.994 PSUs), David Almeida (8.736 PSUs), John Blood (4.958 PSUs) et Fernando Tennenbaum (9.654 PSUs).

Les Performance Stock Units sont définitivement acquises au bout d'une période de trois ans (11 décembre 2026). Si le cadre quitte la société avant la date d'acquisition, les règles de déchéance spécifiques s'appliquent.

Voir la section 8.2.2.A.a. pour le TSR Peer Group pertinent.

Incitants exceptionnels à long terme

En 2023, aucun octroi n'a été effectué aux membres de l'ExCom dans le cadre des plans exceptionnels historiques d'intéressement à long terme (décrit à la section 8.1.3.A.c).

Programmes spécifiques récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units

En 2023, aucun octroi n'a été effectué aux membres de l'ExCom dans le cadre des autres programmes spécifiques récurrents à long terme d'octroi de Restricted Stock Units d'AB InBev (comme décrits dans la section 8.1.3.A.c. de la Politique de Rémunération).

Programme d'échange d'actions

En 2023, aucun membre de l'ExCom n'a participé au programme d'échange d'actions de la société (comme décrit dans la section 8.1.3.A.c).

Programmes visant à maintenir la cohérence des avantages accordés et à encourager la mobilité mondiale des cadres

En 2023, aucun membre de l'ExCom n'a participé à l'un des programmes de la société visant à maintenir la cohérence des avantages accordés et à encourager la mobilité mondiale des cadres (comme décrits dans la section 8.1.3.A.c).

e. Régimes de retraite

Le CEO et les autres membres de l'ExCom participent à un régime à cotisations définies. La cotisation annuelle payée par la société pour Michel Doukeris s'élevait à environ USD 0.20 million en 2023. Les cotisations des autres membres de l'ExCom s'élevaient à environ 0,03 million de dollars US au total en 2023.

f. Autres avantages

Les cadres ont également droit à une assurance invalidité, vie, médicale (y compris les soins de la vue et les soins dentaires) et à une Group Variable Universal Life (GVUL) ainsi qu'à des avantages indirects qui sont compétitifs par rapport aux pratiques du marché, dont le coût total s'élevait en 2023 à environ 0,03 million USD pour Michel Doukeris et à environ 0,08 million USD au total pour les autres membres de l'ExCom.

B. Seuil minimum d'actions à détenir par les membres de l'ExCom

Le Conseil a fixé le seuil minimum d'actions de la société à détenir à tout moment par le CEO à deux ans de salaire de base (brut) et par les autres membres de l'ExCom à un an de salaire de base (brut). Les membres de l'ExCom nouvellement nommés ont trois ans pour atteindre ce seuil à compter de la date de leur nomination.

C. Principales conditions contractuelles d'emploi des membres du Comité Exécutif (ExCom) en 2022

Voir la section 8.1.3.C pour une description des principales conditions contractuelles d'emploi des membres de l'ExCom, y compris les accords de cessation de fonctions.

D. Récupération de la rémunération variable

Des dispositions relatives aux *malus* ont été incluses dans les plans de rémunération en actions et d'intéressement à long terme relatifs aux octrois effectués en 2023 (voir section 8.1.3. D.). Aucune rémunération variable n'a été récupérée en 2022.

En outre, le 11 octobre 2023, la société a adopté une politique de récupération qui s'applique à la rémunération incitative reçue par certains cadres de la société (qui comprend actuellement les membres de l'ExCom) (voir section 8.1.3.D.).

Aucune rémunération variable n'a été réclamée en 2023.

E. Options détenues par les membres de l'ExCom

Le tableau ci-dessous indique le nombre de stock options LTI détenues par les membres de notre ExCom au 31 décembre 2023 dans le cadre du programme d'intéressement annuel à long terme sous forme de stock options (voir section 8.1.3.A.c).

	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI
Date d'octroi	02 Dec 2013	01 Dec 2014	01 Dec 2015	22 Dec 2015	01 Dec 2016
Date d'acquisition	02 Dec 2018	01 Dec 2019	01 Dec 2020	22 Dec 2020	01 Dec 2021
Date d'expiration	01 Dec 2023	30 Nov 2024	30 Nov 2025	21 Dec 2025	30 Nov 2026
ExCom ⁽¹⁾	0 ⁽²⁾	113.468	36.035	45.837	36.728
Prix d'exercice (EUR)	75,15	94,46	121,95	113,00	98,04

	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI	Options LTI
Date d'octroi	20 Jan 2017	1 Dec 2017	22 Jan 2018	25 Jan 2019	02 Dec 2019
Date d'acquisition	20 Jan 2022	1 Dec 2022	22 Jan 2023	25 Jan 2024	02 Dec 2024
Date d'expiration	19 Jan 2027	30 Nov 2027	21 Jan 2028	24 Jan 2029	01 Dec 2029
ExCom ⁽¹⁾	75.756	19.112	146.486 ⁽³⁾	306.794	377.402
Prix d'exercice (EUR)	98,85	96,70	94,36	65,70	71,87

- (1) Aucune option n'a été exercée en 2023 par les membres de l'ExCom.
(2) Les options suivantes, attribuées le 2 décembre 2013, ont expiré le 1^{er} décembre 2023 :
- 33.573 options détenues par Michel Doukeris
 - 26.772 options détenues par David Almeida.
 - 17.886 options détenues par Fernando Tennenbaum.
 - 5.691 options détenues par John Blood.
- (3) Les options suivantes attribuées le 22 janvier 2018 ont été acquises le 22 janvier 2023 avec un prix d'exercice de EUR 94,36 :
- 69.806 options détenues par Michel Doukeris.
 - 55.527 options détenues par David Almeida .
 - 21.153 options détenues par John Blood

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options détenues par les membres de l'ExCom au 31 décembre 2023⁽¹⁾ dans le cadre de l'octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 (*le November 2008 Exceptional Option Grant*).

	Octroi exceptionnel d'options en novembre 2008 Options de Catégorie B – Renonciation au Dividende 09
Date d'octroi	1 Dec 2009
Date d'acquisition	01 Jan 2019
Date d'expiration	24 Nov 2023
ExCom ⁽²⁾	0
Prix d'exercice (Euro)	33,24

- (1) Les Options restantes avaient une durée de 15 ans à compter de leur attribution et sont acquises le 1^{er} janvier 2019. L'exercice des options est soumis, entre autres, à la condition que la société satisfasse à un test de performance. Ce test de performance, qui a été satisfait, imposait que le ratio dette nette/EBITDA, tel que défini (et après ajustement pour les éléments exceptionnels) tombe en dessous de 2,5 avant le 31 décembre 2013.
(2) Les options suivantes, attribuées le 1^{er} décembre 2009 avec un prix d'exercice de 33,24 euros, ont été exercées en 2023 :
- 228.943 options détenues par David Almeida.

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options attribuées dans le cadre de plans exceptionnels de long terme et détenues par les membres de l'ExCom au 31 décembre 2023 (voir section 8.1.3.A.c).

	Plan d'incitation à long Terme de Stock Options	Stock Options d'intéressement de mars 2020
Date d'octroi	1 décembre 2017	25 mars 2020
Date d'acquisition	1 ^{er} janvier 2028 ⁽¹⁾	25 mars 2025
Date d'expiration	31 décembre 2032	24 mars 2030
ExCom ⁽⁴⁾	2.503.130	4.980.927
Prix d'exercice (EUR)	96.70	40.40

- (1) L'exercice des LTI Stock Options est soumis, entre autres, à la condition que la société remplisse un test de performance. Ce test de performance est basé sur un objectif de taux de croissance annuel composé de l'EBITDA organique.
(2) Aucune option n'a été exercée en 2023 par les membres de l'ExCom.

F. Restricted Stock Units détenues par les membres de l'ExCom

Le tableau ci-dessous indique le nombre de Restricted Stock Units détenues par les membres de l'ExCom au 31 décembre 2023⁽¹⁾.

	RSU B exceptionnel décembre 2014	Actions Equivalentes mars 2018	RSU de performance août 2018	Actions Equivalentes mars 2019	Actions Equivalentes juillet 2019	Actions Equivalentes mars 2020
Date d'octroi	17 décembre 2014	2 mars 2018	14 août 2018	4 mars 2019	29 juillet 2019	2 mars 2020
Date d'acquisition	17 décembre 2024	2 mars 2023	14 août 2028	4 mars 2024	29 juillet 2024	2 mars 2025
ExCom	11.041	0	56.132	17.334	43.133	11.073

	Octroi RSU mars 2020	LTI RSU A décembre 2020	LTI RSU B décembre 2020	LTI RSU A décembre 2021	LTI RSU B décembre 2021	LTI RSU grant A mars 2022
Date d'octroi	25 mars 2020	14 décembre 2020	14 décembre 2020	13 décembre 2021	13 décembre 2021	1 ^{er} mars 2022
Date d'acquisition	25 mars 2025	14 décembre 2023	14 décembre 2025	13 décembre 2024	13 décembre 2026	1 ^{er} mars 2025
ExCom	1.308.417	0	36.507	26.646	26.646	70.344

	LTI RSU B mars 2022	Actions Equivalentes A mars 2022	Actions Equivalentes B mars 2022	LTI RSU décembre 2022	Actions Equivalentes mars 2023	LTI RSU décembre 2023
Date d'octroi	1 ^{er} mars 2022	1 ^{er} mars 2022	1 ^{er} mars 2022	14 décembre 2022	6 mars 2023	11 décembre 2023
Date d'acquisition	1 ^{er} mars 2027	1 ^{er} mars 2025	1 ^{er} mars 2027	14 décembre 2025	6 mars 2026	11 décembre 2026
ExCom	70.344	316.709	316.707	361.687	254.744	117.496

(1) Les Restricted Stock Units suivantes ont été acquises en 2023:

- 34.763, 31.435, 6.053 et 6.952 Restricted Stock Units attribuées le 2 mars 2018 et détenues respectivement par Michel Doukeris, David Almeida, Fernando Tennenbaum et John Blood acquises le 2 mars 2023 à un prix de 56,62 EUR.
- 16.496, 7.332, 6.110 et 6.110 Restricted Stock Units attribuées le 14 décembre 2020 et détenues respectivement par Michel Doukeris, David Almeida, Fernando Tennenbaum et John Blood acquises le 14 décembre 2023 à un prix de 57,42 euros.

G. Performance Stock Units détenues par les membres de l'ExCom

Le tableau ci-dessous indique le nombre de Performance Stock Units détenues par les membres de l'ExCom au 31 décembre 2023.

	LTI PSU A décembre 2022	LTI PSU décembre 2023
Date d'octroi	14 décembre 2022	12 décembre 2023
Date d'acquisition	14 décembre 2025	12 décembre 2026
ExCom	97.993	33.342

8.2.3. RATIO DE RÉMUNÉRATION

Pour 2023, le rapport entre la rémunération du membre le mieux rémunéré de de l'ExCom et celle de l'employé le moins bien rémunéré de la société (Anheuser-Busch InBev SA/NV) était de 184,8 pour un.

Pour le calcul de ce ratio, les éléments suivants ont été pris en compte pour déterminer la rémunération totale pour 2023 : (a) salaire de base, (b) rémunération variable liée aux performances (bonus) définitivement acquise en 2023 (le cas échéant), (c) plans d'incitations à long terme acquis définitivement en 2023 (le cas échéant), (d) cotisations de retraite et (e) autres avantages, en espèces ou non (par exemple, plans de santé, etc.). Les indemnités d'expatriation (le cas échéant) ont été exclues du calcul, car elles représentent principalement le remboursement des frais supplémentaires encourus par l'employé en raison de son affectation à l'étranger.

Notre ratio de rémunération peut varier considérablement d'une année à l'autre en raison d'un certain nombre de facteurs tels que la forte proportion de rémunération variable liée aux performances (bonus) et plans d'incitations à long terme dans l'ensemble de la rémunération de nos cadres supérieurs (y compris les membres de l'ExCom) et les fluctuations des taux de change entre les années de référence.

8.2.4. INFORMATIONS COMPARATIVES SUR L'ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS ET DES PERFORMANCES DE L'ENTREPRISE

Le tableau ci-dessous contient des informations sur l'évolution annuelle (i) de la rémunération des administrateurs et des membres de l'ExCom, (ii) des performances de la société et (iii) de la rémunération moyenne en équivalent temps plein des salariés de la société (autres que les personnes visées au point (i)), au cours des cinq derniers exercices.

Comme expliqué au point 8.2.3 ci-dessus, la rémunération de l'ExCom varie considérablement d'une année à l'autre en raison d'un certain nombre de facteurs tels que la forte proportion de rémunération variable liée aux performances (bonus) et plans d'incitations à long terme dans l'ensemble des rémunérations de nos cadres supérieurs (y compris les membres de l'ExCom) et les fluctuations des taux de change entre les exercices.

Tableau comparatif sur l'évolution des rémunérations et des performances de l'entreprise au cours des cinq derniers exercices

Evolution annuelle en %	2019 vs 2018	2020 vs 2019	2021 vs 2020	2022 vs 2021	2023 vs 2022
1. Rémunération moyenne des administrateurs (total)					
Administrateurs ⁽¹⁾	6%	0%	0%	0%	0%
2. Rémunération moyenne des membres de l'ExCom (total)					
Membres de l'ExCom ⁽²⁾	> 100% ⁽³⁾	(97%)	>100% ⁽⁴⁾	(27%)	19%
3. Performances d'AB InBev (Groupe)					
EBITDA (organique) ⁽⁵⁾	3%	(13%)	12%	7%	7%
Revenus nets (organique) ⁽⁵⁾	4%	(4%)	16%	11%	8%
Emissions de GES ⁽⁶⁾	(10%)	(7%)	(22%)	(8%)	(4%)
4. Rémunération moyenne des salaires de la société sur une base d'ETP					
Employés de la société ⁽⁷⁾	48%	4%	22%	(14%)	(3%)

Notes explicatives

- Rémunération moyenne des membres du conseil d'administration pour un exercice donné, calculée sur la base de la valeur totale des composantes en espèces dues au regard de l'exercice concerné et de la valeur (le cas échéant) des composantes en actions acquises définitivement au cours de cet exercice, divisée par le nombre d'administrateurs qui siégeaient au conseil d'administration à la fin de cet exercice (à l'exclusion des administrateurs, le cas échéant, qui ont renoncé à leur droit à la rémunération des administrateurs).
- Rémunération moyenne des membres de l'ExCom calculée sur la base de la valeur totale des composantes en espèces (c'est-à-dire le salaire de base, les bonus, les avantages, etc.) dues au titre de l'année concernée et de la valeur (le cas échéant) des composantes en actions acquises définitivement au cours de cette année, pour tous les cadres qui ont siégé à l'ExCom à la fin de cette année. Sur la même base, pour l'exercice 2023, la proportion de la rémunération fixe et variable du CEO est de 17%/83% et la proportion moyenne relative des rémunérations fixes et variables des autres membres de l'ExCom est de 24%/76%.
Aux fins de la rémunération moyenne des membres de l'ExCom pour 2021, nous avons considéré les montants pour les périodes respectives en tant que CEO pour Carlos Brito (jusqu'au 30 juin 2021) et Michel Doukeris (à partir du 1^{er} juillet 2021).
- L'augmentation significative entre 2019 and 2018 est due à l'acquisition au 1^{er} janvier 2019 de l'ensemble des stocks options suivantes, attribuées en 2008 et 2009 à trois membres de l'ExCom (à partir de 2019) : (a) 2,2 million *Exceptional Grant Options* (série B) de novembre 2008 avec un prix d'exercice de EUR 10,32, (b) 0,36 million *Exceptional Grant Options* (série B) de novembre 2008 avec un prix d'exercice de EUR 10,50, et (c) 1,6 million *Dividend Waiver Series Options* de décembre 2009 avec un prix d'exercice de EUR 33,24. Le prix de l'action à la date d'acquisition était de EUR 57,40.
- L'augmentation significative entre 2021 et 2020 s'explique par le fait que pour l'année 2020, aucun bonus n'a été gagné par les membres de l'ExCom, alors que pour l'année 2021, les membres de l'ExCom ont gagné un bonus de 12,9 millions d'euros (15,3 millions de dollars US) au total.
- Basé sur les chiffres de l'EBITDA et du chiffre d'affaires net organiques du groupe, publiés dans l'annonce des résultats annuels de la société pour l'année concernée. Les résultats de 2018 ont été ajustés en tenant compte (i) de l'adoption des nouvelles règles IFRS sur la comptabilité des contrats de location (IFRS 16 Contrats de location) selon l'approche rétrospective complète au 1^{er} janvier 2019 et (ii) de la classification de notre activité australienne comme activités abandonnée.
- Sur la base des chiffres des émissions de GES de portée 1+2 (kgCO₂e/hl) du groupe AB InBev.
- Calculé sur la base des normes comptables belges (somme des postes 620, 622, 623 et 624 des comptes annuels statutaires divisée par le nombre d'ETP de Anheuser-Busch InBev SA/NV figurant au poste 1003 de la balance sociale annexée aux comptes statutaires).

» CONTACTS

Siège social

AB InBev
Grand-Place 1
1000 Bruxelles
Belgique

Siège administratif – Belgique

AB InBev
Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique

Functional Management Office

AB InBev
250 Park Avenue
Floor 2
New York, NY 10177
États-Unis

Afrique

South African Breweries
65 Park Lane
Sandown
Johannesburg
Afrique du Sud

Asie-Pacifique

26 F Raffles City Shanghai Office Tower
268 Middle Xizang Road
Shanghai, 200001
Chine

Europe InBev Belgium

Brouwerijplein 1
3000 Leuven
Belgique

Amérique latine COPEC

Bavaria
Carrera 53A 127-35
Bogotá
Colombie

Amérique latine Nord

Cervejaria Ambev
Corporate Park
Rua Dr. Renato Paes de Barros 1017 4th Floor
04530-001, Sao Paulo
Brésil

Amérique latine Sud

Cervecería y Maltería Quilmes
Av. 12 de Octubre y Gran Canaria s/n
(B1878AAB) Quilmes
Provincia de Buenos Aires
Argentine

Amériques du Centre

Grupo Modelo S.A. de C.V.
Cerrada de Palomas 22, piso 5
Colonia Reforma Social
CP 11 650
Mexique

Amérique du Nord

Anheuser-Busch Co. Inc.
One Busch Place
St. Louis, MO 63 118
États-Unis

» MARQUES DÉPOSÉES

Les marques suivantes font partie des marques déposées d'Anheuser-Busch InBev SA/NV ou d'une de ses sociétés liées :

Marques mondiales

Budweiser, Corona, Stella Artois et Michelob ULTRA

Marques internationales :

Beck's, Castle, Hoegaarden et Leffe

Marques locales

10 Barrel, 2M, Aguila, Alexander Keith's, Alta Palla, Ama, Andes, Antarctica, Antarctica Sub-Zero, Archibald, Atlas, Babe, Balboa, Bathtub Gin, Barrilito, Bass, BBC, Beck's Ice, Becker, Belle-Vue, Birra del Borgo, Black Crown Gin, Blasfemia, Blue Point, Boddingtons, Bohemia, Boxing Cat, Brahma, Brahma Double Malt, Breckenridge, Brutal Fruit, Bud Zero, Bud 66, Bud Light, Bud Light Seltzer, Busch, Busch Light, Cafri, Camden Town, Camden Hells, Carling Black Label, Cass, Castle Lager, Castle Lite, Club, Club Colombia, Colorado, Corona Agua Rifada, Corona Sunbrew, Corona Tropical, Cristal, Cubanisto, Cucapá, Cusqueña, Cutwater, Devils Backbone, Diebels, Diekirch, Eagle Lager, Elysian, Estrella Jalisco, Flying Fish, Four Peaks, Franziskaner, Ginette, Golden Road, Goose Island, Guaraná Antarctica, Haake-Beck, HANMAC, Harbin, Harbin Cristal, Harbin Ice, Harbin 1900, Hasseröder, Hayward 5000, Hero, Hertog Jan, HiBall, Impala, Jinling, Julius, Jupiler, Kaiba, Karbach, Kilimanjaro, King of Beers, Kokanee, Kombrewcha, Kona, Kwak, Labatt, Lakeport, La Virgen, Leffe 0.0, Leon, Löwenbräu, Mackeson, Magnifica, Mexicali, Mike's, Mike's Hard Seltzer, Mill Street, Modelo, Modelo Especial, Modelo Pura Malta, Montejo, Mosi, Nativa, Natty Daddy, Natural Light, Natural Light Seltzer, Negra Modelo, Norte, Nossa, Nuestra Siembra, NUTRL, O'Doul's, OB, Oland, Paceña, Pacifico, Patagonia, Patricia, Pilsen, Pilsen Callao, Pilsener, Poker, Pony Malta, Presidente, Pure Draught, Quilmes, Quilmes Zero, Redd's, Safari, Salva Vida, Sedrin, Shiliang, Shock Top, Skol, Spaten, Stanley Park, Tijuana, Tripel Karmeliet, Trophy, Tropical, Vieux Temps, Victoria, Wäls, Whitbread, Wicked Weed

Pour certaines de nos innovations les plus récentes, les demandes de dépôt de marques sont toujours en cours et n'ont pas encore abouti à un enregistrement.

Les marques suivantes sont des marques déposées co-détenues avec des tiers :

- PerfectDraft : détenue en copropriété avec Koninklijke Philips N.V.
- Clean Waves : détenue en copropriété avec Parley LLC

Rédacteur en chef

Donna Lorenson

Chef de projet

Michaël Cloots

Nous remercions particulièrement tous nos collègues d'AB InBev qui ont participé à la rédaction du présent rapport annuel.

Conception et production

ChrisCom



U kan dit rapport in het Nederlands raadplegen op onze website: www.ab-inbev.com

Vous pouvez consulter ce rapport en français sur notre site web : www.ab-inbev.com

Anheuser-Busch InBev NV/SA
Brouwerijplein 1B-3000 Leuven
Belgique
Tél : +32 16 276 111

Registre des sociétés

0417.497106